

Université de Montréal

**Pauvreté des familles monoparentales
Le Canada et le Québec dans l'univers des régimes
providentiels**

par

Hicham RAÏQ

Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en Sociologie

Août 2012

© Hicham Raïq, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Thèse intitulée :

**Pauvreté des familles monoparentales
Le Canada et le Québec dans l'univers des régimes providentiels**

Présenté par :
Hicham RAÏQ

évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marianne Kempeneers, président-rapporteur
Andrée Demers, directeur de recherche
Axel van den Berg, co-directeur
Stéphane Moulin, membre du jury
Claude Martin, examinateur externe
Denyse Baillargeon, représentante du doyen de la FES

Résumé

La pauvreté monoparentale touche de nombreux pays développés au point que la monoparentalité est restée pendant longtemps associée à la pauvreté. Malgré les efforts de l'État-providence, les systèmes de protection sociale s'avèrent souvent inefficaces et inadaptés aux changements de la structure familiale et de la diversité des modes de résidence. Or, les situations des familles monoparentales ne sont pas semblables d'une société à une autre. Certaines sociétés adoptent des régimes providentiels qui offrent des conditions plutôt favorables aux familles quel que soit leur statut (monoparental ou biparental), tandis que d'autres se caractérisent par des systèmes moins égalitaires et moins favorables aux familles monoparentales.

Notre thèse cherche à déconstruire le lien entre la pauvreté et la monoparentalité en poussant plus loin la réflexion sur les régimes providentiels. Le bien-être des familles monoparentales dépend des arrangements institutionnels des régimes qui assurent des ressources à travers les trois piliers que sont l'État, le marché et la famille. Certaines sociétés favorisent le pilier de l'État comme principal pourvoyeur de ressources alors que d'autres mettent l'accent sur le marché. Dans d'autres cas, la solidarité familiale est considérée comme étant fondamentale dans le bien-être des individus. Parmi ces trois piliers, il est souvent difficile de trouver la combinaison la plus appropriée pour protéger les familles monoparentales et leur assurer une certaine sécurité et une autonomie économique. Lorsque les gouvernements adoptent la politique de prise en charge des familles monoparentales, ces dernières deviennent très dépendantes de l'assistance sociale et des programmes d'aide publique. Dans un contexte libéral, les mesures d'incitation au travail qui visent les chefs de famille monoparentale ont plutôt tendance à réduire cette dépendance. Mais dans bien des cas, les familles monoparentales sont amenées à dépendre d'un revenu du marché qui ne les aide pas toujours à sortir de la pauvreté. Lorsque nous regardons le troisième pilier, celui de la famille, il s'avère souvent que les solidarités qui proviennent de cette source sont limitées et occasionnelles et nécessitent parfois une réglementation spéciale pour les dynamiser (comme c'est le cas des pensions alimentaires).

L'articulation de ces piliers et leur apport au bien-être des familles monoparentales soulève une question fondamentale : Quelles sont les possibilités pour les chefs de famille monoparentale de fonder et maintenir un ménage autonome qui ne soit ni pauvre ni dans la dépendance par rapport à une seule source de revenu qui peut provenir de l'État, du marché ou de la famille ? Pour examiner cette question, nous avons procédé à des comparaisons internationales et interprovinciales à partir des données du Luxembourg Income Study (LIS). Le choix des comparaisons internationales est très utile pour situer le Québec dans un environnement de régimes providentiels avec un cadre théoriquement et conceptuellement structuré pour comprendre les politiques de lutte contre la pauvreté monoparentale.

Cette recherche montre principalement que la pauvreté monoparentale est très problématique dans les régimes qui privilégient le marché comme principal pilier de bien-être. Elle l'est aussi dans certains pays qui privilégient les transferts et adoptent des politiques de prise en charge envers les familles monoparentales qui restent largement désavantagées par rapport aux familles biparentales. Par contre, certains régimes favorisent une complémentarité entre ce que peuvent tirer les familles du marché du travail et ce qu'elles peuvent tirer des ressources de l'État. Généralement, ce genre d'approche mène vers des taux de pauvreté plus faibles chez les familles monoparentales. Le Québec fait partie des sociétés où le marché représente une source fondamentale de bien-être. Toutefois, la pauvreté monoparentale est moins problématique que chez ses voisins d'Amérique du Nord. De nombreux chefs de famille monoparentale dans la province occupent des emplois à temps plein sans être désavantagés. Cependant, les chefs de famille monoparentale qui occupent des emplois à temps partiel sont largement plus exposés à la pauvreté. Pourtant, dans certaines sociétés, particulièrement aux Pays-Bas, ce statut d'emploi offre des conditions meilleures pour la conciliation travail-famille.

Mots-clés : Monoparentalité, famille, pauvreté, régimes providentiels.

Abstract

Single parent poverty has long been a significant challenge for policy makers in developed countries. Some societies have been more effective than others at developing policy regimes that provide conditions more favourable to families regardless of their status (single parent or two-parent families). As a result, the circumstances and experiences of single parent families tend to vary considerably from state to state.

This thesis seeks to better understand the role of welfare state in mediating the relationship between poverty and single parenthood. The circumstances of single parenthood depend on three welfare pillars: the state, the market and the family. Some societies place emphasis on the role of the state, while others favour the market. In other cases, the family is considered to be primarily responsible for individual well being.

The combination that best protects single parent families is not always clear. If governments are too generous, families may become dependent on welfare and public assistance programs. In a liberal context, incentives to work that target single parents tend to reduce this dependence, but simply finding a job doesn't always provide a route out of poverty and financial vulnerability. At the same time, family supports often turn out to be more limited and transitory than most families need. What, then, is the best combination that permits single parents to maintain an autonomous household that is neither poor nor overly dependent on one welfare pillar?

In order to examine this question, we present a series of international and interprovincial comparisons using data from the Luxembourg Income Study (LIS). We explore differences in single and dual-parent family poverty outcomes among several high income nations. We place particular emphasis on how the welfare policies of Quebec compare to other members of the World of Welfare Regimes.

Our results show that single parent poverty is greatest in societies that allow well-being to depend most heavily on the market. It is greatest also in societies that offer state provisions that consist of mainly allowances and that neglect other sources of well-being. We find that certain regimes provide a good combination of welfare pillars that support families, which in turn result in lower poverty levels among single-parent families.

While Quebec, like the rest of Canada place more emphasis on market than state pillar, it structures its state supports in such a way that it actually encourages greater labour market participation and amplifies the benefits of market resources for single parents. But in the same time, Quebec reports some of the lowest single parent poverty rates in the nation. In contrast, a high proportion of working single parent families in some other countries and the rest of Canada confront a high risk of poverty.

When we consider part-time work, we find that single parents in Quebec are poorly protected and are at a higher risk of poverty. Yet some societies, particularly the Netherlands, have managed to use part-time work as a strategic tool to find a balance between work and family activities, where a very high proportion of single parents are working part-time jobs with low risk of poverty.

Keywords: Single parents, family, poverty, welfare regimes.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : État-providence et régimes providentiels	9
1.1. DE L'ÉMERGENCE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE À SA CRISE	10
1.1.1. LA NAISSANCE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE	10
1.1.2. LA CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE	12
1.2. LES NOUVEAUX RISQUES SOCIAUX	13
1.2.1. RISQUES LORS DES TRANSITIONS	13
1.2.2. TRANSITIONS EN INTERACTION ET STATUTS FRAGILISÉS	16
1.2.3. L'APPROCHE DES PARCOURS DE VIE	18
1.3. LES RÉGIMES PROVIDENTIELS	19
1.3.1. VERS UNE CONCEPTION DES RÉGIMES PROVIDENTIELS FONDÉE SUR LE GENRE	22
1.3.2. RÉGIMES PROVIDENTIELS, DIVERSITÉ FAMILIALE ET RAPPORT À L'EMPLOI	25
CONCLUSION	29
Chapitre 2 : Pauvreté et piliers de bien-être chez les familles monoparentales: Cadre théorique	31
2.1. PAUVRETÉ ET BIEN-ÊTRE	32
2.1.1. LES ORIGINES DE LA NOTION DE PAUVRETÉ	32
2.1.2. PAUVRETÉ, CAPABILITÉ ET BIEN-ÊTRE	33
2.1.3. VERS DES APPROCHES NON-MONÉTAIRES DE LA PAUVRETÉ	35
2.1.4. ENTRE UNE CONCEPTION «RELATIVE» ET «ABSOLUE» DE LA PAUVRETÉ	39
2.1.5. PAUVRETÉ ET ÉQUITÉ	40
2.2. LES PILIERS DE BIEN-ÊTRE	42
2.2.1. LES SOLIDARITÉS FAMILIALES ET LEURS LIMITES	44
2.2.2. LE RÔLE DU PILIER DE L'ÉTAT POUR COMBLER LE DÉFICIT DU PILIER DE LA FAMILLE.	46
2.2.3. L'AUTONOMIE PAR L'INSERTION OU LA PROTECTION ?	48

2.3. LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES MONOPARENTALES RÉSIDE-T-IL DANS L'INSERTION EN EMPLOI ?	51
2.3.1. L'ÉTAT ET LES POLITIQUES ACTIVES : ENTRE LE «BÂTON» ET LA «CAROTTE» ?....	51
2.3.2. LES LIMITES DES APPROCHES «INDIVIDUALISTES» DE L'ACTIVATION.....	54
2.3.3. L'ÉQUITÉ DANS L'EMPLOI	55
2.4. SYNTHÈSE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	58
Chapitre 3 : Comparaisons internationales et interprovinciales: Données et méthode	65
3.1. LE QUÉBEC COMPARÉ À DES SOCIÉTÉS DONT LES RÉGIMES PROVIDENTIELS SONT BIEN CONTRASTÉS	66
3.1.1. LE CHOIX DES PAYS	66
3.1.2. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS	68
3.1.3. LE CHOIX DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION	69
3.2. DONNÉES ET DÉFINITIONS	72
3.2.1. LA BANQUE DE DONNÉES DU «LUXEMBOURG INCOME STUDY».....	72
3.2.2. DÉFINITION STATISTIQUE DE LA FAMILLE MONOPARENTALE	73
3.2.3. FAMILLES MONOPARENTALES OU FEMMES MONOPARENTALES	75
3.2.4. LES FAMILLES BIPARENTALES.....	76
3.3. LES INDICATEURS DE MESURE	77
3.3.1. LA MESURE DE LA PAUVRETÉ.....	77
3.3.2. LA MESURE DES SOURCES DE REVENU	78
3.3.3. LA MESURE DU STATUT D'EMPLOI CHEZ LES FAMILLES	79
Conclusion	80
Chapitre 4 : L'évolution de la pauvreté chez les familles monoparentales et biparentales entre 1990 et 2004	81
4.1. ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ RELATIVE AU SEUIL STANDARD	82
4.1.1. LES PAYS ANGLO-SAXONS DE RÉGIME LIBÉRAL	87
4.1.2. LES PAYS NORDIQUES DE RÉGIME SOCIAL-DÉMOCRATE	88

4.1.3. LES PAYS CONSERVATEURS DE L'EUROPE CONTINENTALE.....	88
4.1.4. LES PAYS LATINS DE L'EUROPE DU SUD.....	89
4.1.5. LE QUÉBEC COMPARÉ AUX AUTRES RÉGIMES	90
4.2. ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ AIGUË	92
4.2.1. LES PAYS ANGLO-SAXONS DE RÉGIME LIBÉRAL.....	97
4.2.2. LES PAYS NORDIQUES DE RÉGIME SOCIAL-DÉMOCRATE	98
4.2.3. LES PAYS CONSERVATEURS DE L'EUROPE CONTINENTALE.....	98
4.2.4. LES PAYS LATINS DE L'EUROPE DU SUD.....	99
4.2.5. LE QUÉBEC COMPARÉ AUX AUTRES RÉGIMES	99
4.3. LUTTE À LA PAUVRETÉ SELON DEUX NIVEAUX : DISCUSSION	101
CONCLUSION.....	105
Chapitre 5 : La lutte contre la pauvreté : une question d'équité envers les familles.....	107
5.1. ANALYSE DE L'ÉQUITÉ VERTICALE	108
5.1.1. L'ÉQUITÉ VERTICALE SELON LES RÉGIMES PROVIDENTIELS	110
5.1.2. LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC	110
5.2. ANALYSE DE L'ÉQUITÉ HORIZONTALE.....	111
5.2.1. L'ÉQUITÉ HORIZONTALE SELON LES RÉGIMES PROVIDENTIELS	114
5.2.2. LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC	115
5.3. LA RELATION ENTRE LES RÉGIMES PROVIDENTIELS ET LES TYPES D'ÉQUITÉ....	116
5.3.1. ÉQUITÉ ET RÉGIMES PROVIDENTIELS	118
5.3.2. L'ÉQUITÉ AU QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS.....	122
Chapitre 6 : Les sources de revenu et la contribution des taxes et transferts à la réduction de la pauvreté.....	124
6.1. LA CONTRIBUTION DES PILIERS DE BIEN-ÊTRE AU REVENU.....	125
6.1.1. LES FAMILLES BIPARENTALES	126
6.1.2. LES FAMILLES MONOPARENTALES.....	126
6.1.3. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS	128

6.2. L'IMPACT DES TRANSFERTS PUBLICS DANS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ....	129
6.2.1. LA RELATION ENTRE LA PART DES TRANSFERTS PUBLICS ET LA PAUVRETÉ AU SEUIL STANDARD	129
6.2.1.1. Les transferts et la pauvreté biparentale	129
6.2.1.2. Les transferts publics et la pauvreté monoparentale	131
6.2.1.3. Les transferts publics et la pauvreté aiguë biparentale.....	132
6.2.1.4. Les transferts publics et la pauvreté aiguë monoparentale	134
6.2.2. LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR LES TAXES ET LES TRANSFERTS.....	135
6.2.2.1. Réduction de la pauvreté au seuil standard chez les familles biparentales.....	135
6.2.2.2. Réduction de la pauvreté au seuil standard chez les familles monoparentales	137
6.2.2.3. Réduction de la pauvreté aiguë chez les familles biparentales	140
6.2.2.4. Réduction de la pauvreté aiguë chez les familles monoparentales.....	142
6.3. DISCUSSION : LE QUÉBEC UN PARADIS DES FAMILLES ?.....	145
6.3.1. MOINS DE TRANSFERTS PUBLICS, PLUS DE MARCHÉ, PLUS DE PAUVRETÉ...	146
6.3.2. LES EFFETS DES POLITIQUES DE PRISE EN CHARGE SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES.....	148
6.3.2. LES BONNES COMBINAISONS ENTRE LE MARCHÉ ET L'ÉTAT	151
6.3.5. LA PENSION ALIMENTAIRE, UNE DERNIÈRE ROUE DE SECOURS	152
6.3.3. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS.....	153
CONCLUSION	155
Chapitre 7 : Insertion en emploi et pauvreté monoparentale	158
7.1. STATUT FAMILIAL ET STATUT D'EMPLOI	159
7.2. LE RAPPORT À L'EMPLOI ET LES RISQUES DE PAUVRETÉ.....	162
7.2.1. ANALYSE DE RÉGRESSION LOGISTIQUE	162
7.2.2. QUELLE ÉQUITÉ ENVERS LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN EMPLOI À TEMPS PLEIN	166
7.2.3. LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL	167
7.2.4. LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES MONOPARENTALES SANS EMPLOI.....	168

7.3. SYNTHÈSE	168
7.3.1. L'INCITATION À L'EMPLOI ET LES RISQUES DE PAUVRETÉ.....	169
7.3.2. DES MESURES MOINS INCITATIVES À L'EMPLOI ET RISQUE DE PAUVRETÉ	171
7.3.3. LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL ET LES «SANS-EMPLOI»	171
7.3.4. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS	173
Conclusion générale	176
L'équité familiale ou le grand défi des régimes.....	179
Piliers de bien-être et pauvreté : Configuration ou reconfiguration.....	181
Plus de marché, plus de pauvreté ?	184
Complémentarité ou substitution	187
Perspective de genre.....	188
Bibliographie	194
ANNEXES	xviii

Liste des tableaux

Tableau 3.1 : Effectifs des deux types de familles dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes selon les points dans le temps.....	71
Tableau 3.2 : Sources de revenu pour chacun des piliers de bien-être.....	79
Tableau 6.1 : Répartition du revenu des familles monoparentales et des familles biparentales selon les différentes sources de revenu.....	125
Tableau 7.1 : Distribution des familles monoparentales et biparentales selon leur statut d'emploi.....	160
Tableau 7.2: Les rapports de chance de se situer en pauvreté des différents types de familles par rapport aux familles «gagne-pain» (année 2004).....	165

Tableaux des annexes

Tableau 3A : L'impact des échelles d'équivalence sur les économies d'échelle.....	xx
Tableau 4A : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004.....	xxiii
Tableau 4B : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 2000	xxiv
Tableau 4C : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 1995	xxv
Tableau 4D : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 1990	xxvi
Tableau 4E : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004	xxvii
Tableau 4F : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 2000	xxviii
Tableau 4G : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 1995	xxix

Tableau 4H : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 1990	xxx
Tableau 6A : Taux de pauvreté avant taxes et transferts des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004	xxxi
Tableau 6B : Taux de pauvreté aiguë avant taxes et transferts des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004	xxxii
Tableau 6C : Proportion du revenu du marché dans le revenu net disponible des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004.....	xxxiii
Tableau 6D : Proportion du revenu des transferts dans le revenu net disponible des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004.....	xxxiv

Liste des Figures

Figure 1.1 : Les marchés transitionnels du travail et les risques lors des transitions.....	14
Figure 1.2 : Les principes fondateurs des régimes providentiels.....	22
Figure 2.1 : Revenus monétaires et non-monétaires des familles à faible revenu.....	37
Figure 4.1 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.....	83
Figure 4.2 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.....	83
Figure 4.3 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.....	84
Figure 4.4 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.....	84
Figure 4.5 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.....	85
Figure 4.6 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.....	85
Figure 4.7 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.....	86
Figure 4.8 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil standard de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.....	86
Figure 4.9 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.....	93

Figure 4.10 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.....	93
Figure 4.11 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.....	94
Figure 4.12 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.....	94
Figure 4.13 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.....	95
Figure 4.14 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.....	95
Figure 4.15 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.....	96
Figure 4.16 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.....	96
Figure 5.1 : Taux de pauvreté relative des ménages dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes dont le Québec (années 2004).....	109
Figure 5.2 : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes dont le Québec (années 2004).....	112
Figure 5.3 : Les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes dont le Québec (années 2004).....	113
Figure 5.4 : La dispersion des pays observés et les quatre principales provinces canadiennes par rapport à l'équité horizontale et à l'équité verticale (année 2004).....	117
Figure 6.1 : Taux de pauvreté biparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	130

Figure 6.2 : Taux de pauvreté monoparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	131
Figure 6.3 : Taux de pauvreté aiguë biparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	133
Figure 6.4 : Taux de pauvreté aiguë monoparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	134
Figure 6.5 : Les taux de pauvreté biparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	136
Figure 6.6 : Les taux de pauvreté monoparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	138
Figure 6.7 : Les taux de pauvreté aiguë biparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	141
Figure 6.8 : Les taux de pauvreté aiguë monoparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (années 2004).....	143

Dédicaces

Je dédie cette thèse en hommage à mon directeur de thèse Paul Bernard, décédé en février 2011 après un dur combat contre la maladie. Paul est resté toujours engagé pour le développement des idées, de la science et de la sociologie jusqu'aux derniers moments de sa vie. Il m'a donné le grand privilège de préparer avec lui l'un de ses derniers articles qu'il a tant insisté à finir même lorsqu'il était à l'hôpital. A travers cela, Paul m'a montré à quel point rien ne peut arrêter l'homme intellectuel à penser et à produire tant qu'il est en vie. Paul n'a pas pu terminer avec moi ma thèse mais il a pu me transmettre des connaissances, des idées et des valeurs nobles pour continuer à servir la science pour le bien-être de l'humanité.

Je dédie ma thèse en hommage à mon père, Haj Bouchaib Raïq, décédé en janvier 2006. Je lui exprime à travers ce travail ma reconnaissance pour tous ses sacrifices. Il n'a ménagé aucun effort pour m'aider à réaliser mes objectifs. Mon projet de doctorat était son idée. Il avait tellement envi de me voir le réaliser jusqu'au bout. Il m'a donné un support inconditionnel pour faire un retour aux études et m'inscrire à l'université de Montréal. Malheureusement, il n'a vécu que quelques mois après. Aujourd'hui, je réalise combien ses idées m'ont aidé à changer ma vie. Merci cher père. J'ai pu finalement concrétiser ton rêve et le mien aussi.

Remerciements

La rédaction de cette thèse était un exercice très enrichissant mais aussi un défi pour concrétiser un travail au terme de plusieurs années d'études. Ceci a été possible grâce à l'appui de nombreuses personnes. Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à ma directrice Andrée Demers qui a accepté de diriger ma thèse à un moment critique alors où je venais de perdre mon directeur Paul Bernard, décédé suite à sa maladie. Je tiens à remercier également Axel van den Berg qui n'a ménagé aucun effort à me soutenir et m'orienter pendant les moments les plus difficiles. C'est vraiment grâce à vous que j'ai pu atteindre le bout du tunnel.

Je remercie les organismes qui m'ont accordé des bourses afin que je puisse me consacrer pleinement à la recherche et à mes études. Il s'agit particulièrement du CRSH, du FQRSC et du département de Sociologie de l'Université de Montréal. Je tiens à remercier également Marie-France Raynault du Centre Léa Roback qui m'a donnée l'occasion de réaliser mes premières recherches sur la pauvreté monoparentale. Je remercie aussi tous les professeurs du département de Sociologie pour leurs conseils et leurs critiques constructives.

Je tiens à souligner l'apport de ma famille qui a toujours cru en moi dans les moments de doutes et qui a su m'encourager pour poursuivre. Un merci tout spécial à ma conjointe, Rajae, dont la persévérance et le courage sont pour moi des modèles à suivre. Je remercie infiniment ma mère, Aïcha, pour son soutien moral et ses appels téléphoniques du Maroc. Je remercie également mes enfants Sarah et Jad qui ont vécu avec moi l'expérience d'un parent-étudiant. Merci également à Anne Laperrière pour son soutien et toute la famille de Paul Bernard. Un grand merci à mon ami Charles Fleury qui a bien voulu relire ma thèse. Merci pour tes idées et nos discussions très intéressantes. Je remercie Patricia Roger Ciesla pour le temps précieux qu'elle a consacré à la relecture de ma thèse. Tous mes remerciements à celles et ceux qui m'ont soutenu de près ou de loin et que je n'ai pas mentionnés. Je vous remercie sincèrement.

Introduction

Malgré la vague des réformes de l'État-providence, les pays avancés ne semblent pas avoir réussi à instaurer des sociétés sans pauvres. Les études qui traitent de ce phénomène sont multiples (Jäntti et al., 1998; Kenworthy, 1998; Goodin et al., 1999; Christopher, 2001; Smeeding et al., 2001; Moller et al., 2003; Brady et al., 2003; Smeeding, 2006; Misra et al., 2007; Skinner et al., 2008)¹. Elles montrent que des pays aussi puissants économiquement que les États-Unis, le Canada ou le Royaume-Uni sont parmi les plus touchés par la pauvreté.

Aux États-Unis, par exemple, 17,3% de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté en 2004. Pour la même année, ce taux était de 13% au Canada et 11,6% au Royaume-Uni. Même dans des pays d'Europe où l'État-providence est traditionnellement plus présent comme la France ou l'Allemagne (Esping-Andersen, 1990, 1999), les taux de pauvreté ne sont pas très faibles. En France, par exemple, 8,4% de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté en 2005 alors qu'en Allemagne ce taux était de 8,5% en 2004².

Les mêmes études montrent que la pauvreté touche plus sévèrement certains groupes sociaux fragilisés comme les familles monoparentales. En effet, les taux de pauvreté de ces familles sont nettement plus élevés que ceux de l'ensemble de la population. Leur revenu représente généralement entre la moitié et les deux tiers du revenu moyen de la population en âge de travailler (Föster et Pearson, 2002).

Les familles monoparentales sont beaucoup plus pauvres que les familles biparentales (Christopher, 2001; Hakovirta, 2001; Misra et Moller, 2005; Smeeding, 2006). Aux États-Unis, 39,5% des familles monoparentales vivaient au-dessous du seuil de pauvreté relative

¹ Pour ne citer que quelques-unes.

² Selon les données du Luxembourg Income Study. Ce sont les taux de pauvreté relative au seuil de 50% de la médiane des revenus nets disponibles ajustés selon la taille de la famille.

en 2004 comparativement à 11,5% des familles biparentales. Au Canada et en Allemagne, plus de 36% des familles monoparentales étaient pauvres en 2004 alors que la pauvreté biparentale se situait autour de 5% dans ces pays. En France, 25,6% des familles monoparentales et 6,3% des familles biparentales étaient pauvres en 2005. Le taux de pauvreté monoparentale était de 30% au Royaume-Uni en 2004 comparativement à 7% chez les familles biparentales³. Cependant, en Suède, en Norvège, en Finlande et au Danemark, la pauvreté est moins accentuée et ne représentait que 7 à 12% des familles monoparentales en 2004 comparativement à 2 à 3% pour les familles biparentales.

Ces taux de pauvreté très élevés chez les familles monoparentales posent un sérieux problème social, d'autant plus que la monoparentalité a connu une augmentation fulgurante entre le début des années 70 et le milieu des années 2000 dans tous les pays avancés. À titre d'exemples, la proportion des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants est passée de 12% à 37,3% aux États-Unis et de 8% à 30,4% au Royaume-Uni entre 1979 et 2004, de 8,9% à 25,6% au Canada entre 1971 et 2004, de 6,7% à 28,4% en Suède entre 1967 et 2005, et de 5,3% à 25,2% en Allemagne entre 1973 et 2004⁴.

Pour plusieurs, la monoparentalité est synonyme de pauvreté. Cette idée ignore toutefois que les familles monoparentales ne constituent pas un groupe homogène. Il existe une grande variété de profils et d'expériences qui peuvent mener à des situations différentes. Par exemple, un chef de famille monoparentale ayant un bon niveau d'éducation et un bon emploi à temps plein aura de fortes chances de pouvoir mener une vie décente loin du risque de pauvreté. Par contre, une jeune femme monoparentale sans emploi ayant un faible niveau d'éducation aura plus de chance de vivre en situation de pauvreté.

Par ailleurs, l'expérience de monoparentalité peut être vécue différemment selon le contexte sociétal. Les arrangements institutionnels de chaque société peuvent augmenter les

³ Données du Luxembourg Income Study.

⁴ Données du Luxembourg Income Study.

chances d'avoir un bon emploi, un bon soutien de l'État voire même un bon soutien de l'ex-conjoint. C'est dans ces arrangements que nous pouvons identifier des types de régimes providentiels (Esping-Andersen, 1990, 1999, 2009) qui peuvent avoir des impacts différents sur les trajectoires des familles monoparentales.

À titre d'exemple, les régimes qui se caractérisent par des systèmes de transfert et une fiscalité ancrés sur la protection de la famille traditionnelle ne sont pas forcément adaptés à la réalité des familles monoparentales. Par ailleurs, les régimes qui accordent une place centrale au marché comme source de bien-être peuvent également être inadaptés aux nouvelles structures familiales. Ces régimes, qui incitent les chefs de famille monoparentale à travailler sans leur fournir le soutien nécessaire en matière de conciliation travail-famille ni leur garantir des emplois de qualité, pourraient devenir une source de précarité et de pauvreté.

En fait, tout indique que le défi actuel est d'inscrire les politiques dans une conception «renouvelée» de la famille qui tienne compte des nouveaux besoins face à de nouveaux risques (Beck, 1986; Giddens, 1990; Beck et Beck-Gernsheim, 2001; Jenson, 2004). Le soutien de l'État peut s'avérer important dans ce sens, non seulement comme source de transferts et d'allocations mais également comme régulateur des autres sphères de la vie. Par exemple, l'État peut réglementer le marché pour garantir des revenus plus stables et une réinsertion par des emplois de meilleure qualité. L'État peut aussi intervenir dans la sphère familiale à travers des lois qui garantissent le recouvrement de la pension alimentaire au profit des familles monoparentales.

Le but de cette thèse est de déconstruire le lien entre la pauvreté et la monoparentalité à travers un questionnement sur les régimes providentiels qui influent sur le bien-être des familles. Cette thèse s'organise autour de la question suivante : ***Quelles sont les possibilités pour les chefs de famille monoparentale de fonder et maintenir un ménage autonome qui ne soit ni pauvre ni dans la dépendance par rapport à une seule source de revenu qui***

*peut provenir de l'État, du marché ou de la famille ?*⁵ Cette thèse explorera plus spécifiquement quatre grandes sous questions.

Premièrement, nous chercherons à savoir *comment évoluent les taux de pauvreté dans le temps*. Est-ce que les pays réussissent à réduire les taux de pauvreté chez les familles monoparentales de la même façon que chez les familles biparentales ? Cette question nous amènera à discuter les approches de lutte contre la pauvreté et comprendre les différences entre les régimes providentiels.

Deuxièmement, nous chercherons à savoir *si les familles monoparentales sont traitées équitablement dans les politiques de lutte contre la pauvreté*. Certes, le risque d'être pauvre peut-être élevé chez les familles monoparentales. Toutefois, les taux de pauvreté chez ces ménages ainsi que les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et biparentales peuvent varier de manière importante entre les pays. Cette question nous amènera à discuter des concepts de pauvreté et d'équité.

Troisièmement, nous verrons *comment les différentes sociétés mettent à contribution l'État, le marché et la famille pour lutter contre la pauvreté monoparentale*. La typologie des régimes providentiels (Esping-Andersen, 1990, 1999) définit fondamentalement trois piliers de bien-être, qui sont aussi des sources de revenu: 1) L'État qui offre une aide aux familles principalement sous forme de transferts et d'allocations; 2) Le marché qui permet principalement d'avoir un revenu d'emploi; 3) La famille qui peut aider à travers des transferts privés ou la pension alimentaire dans le cas des familles monoparentales. Nous examinerons comment ces différents piliers s'articulent pour contribuer au revenu. Nous verrons dans quelle mesure l'intervention de l'État, par le biais des taxes et transferts, permet de réduire la pauvreté monoparentale.

⁵ Les travaux de Orloff (1993, 1996), qui nous inspirent en partie, ont été développés autour de la capacité des femmes monoparentales à maintenir un ménage autonome avec une perspective principalement centrée sur les différences de genre.

La quatrième et dernière sous-question s'inscrit dans le cadre des réformes de l'État-providence avec des régimes de plus en plus orientés vers une plus forte participation des individus au marché du travail et la réduction de certains programmes publics (Giddens, 2000; Gazier, 2003). Cette approche a fortement touché les familles monoparentales (Misra et al., 2007). Dans ce contexte, il s'agit de savoir *dans quelle mesure le travail peut aider à se protéger contre la pauvreté chez les familles monoparentales comparées aux familles biparentales*. C'est aussi une question d'équité dans la mesure où les familles monoparentales doivent être capables de tirer profit de l'emploi sans être désavantagées par rapport aux familles biparentales.

L'évolution des régimes providentiels vers des familles beaucoup plus responsabilisées en incitant les parents à occuper un emploi n'aboutit pas toujours aux mêmes résultats. Le travail peut être un instrument de lutte contre la pauvreté, mais encore faut-il qu'il soit entouré d'une protection suffisante et de moyens suffisants pour permettre une meilleure conciliation travail-famille (Misra et al., 2007). À défaut, le travail peut devenir un facteur de dégradation des conditions de vie des chefs de famille monoparentale si l'intégration se fait à travers des emplois moins qualifiés qui entraînent des trajectoires précaires.

Ces questions seront abordées dans une perspective comparative interprovinciale et internationale, en mettant à contribution la typologie des régimes providentiels élaborée par Esping-Andersen (1990) et enrichie par d'autres auteurs (Sainsbury, 1995; Lewis et Hobson, 1997; Misra et al., 2005). Les comparaisons interprovinciales nous permettront de situer le Québec par rapport aux autres grandes provinces canadiennes. Ce choix s'explique tout d'abord par le fait que les provinces détiennent la plus grande partie des pouvoirs dans les domaines qui affectent directement les inégalités sociales et la pauvreté tels que l'éducation, la santé, l'assistance sociale, l'emploi, le logement et la famille. Les diversités internes dans l'élaboration des politiques animent d'ailleurs un courant d'études récentes qui montrent des différences significatives à l'échelle provinciale (Bernard et Saint-Arnaud, 2004 ; Proulx et al., 2011).

C'est particulièrement le cas du Québec qui se caractérise par un certain exceptionnalisme et semble s'écarter légèrement du reste du Canada lorsque nous observons certaines politiques sociales (Jenson, 2002; Godbout et St-Cerny, 2008; Fortin, 2010; Noël, 2011). Depuis la Révolution tranquille, la province a favorisé des politiques qui, dans bien des cas, visaient un certain idéal de justice sociale et un meilleur bien-être des individus comme les garderies subventionnées ou l'équité salariale (Lefebvre et Merrigan, 2008). Sur le plan de la lutte contre la pauvreté, le Québec a adopté à l'unanimité en 2002 la loi visant à éradiquer ce phénomène d'ici 2013. Ces orientations s'appuyaient, d'ailleurs, souvent sur l'affirmation d'un modèle québécois (Béland et Lecours, 2004), d'une identité différente de l'identité canadienne.

En même temps, les effets de la mondialisation et les accords économiques en Amérique du Nord nous laissent souvent penser que l'esprit social du Québec a tendance à se diluer dans le continent libéral. Les autres provinces du Canada, avec lesquelles les échanges de main-d'œuvre, de capitaux et de biens sont plus développés qu'avec les pays étrangers, exercent en principe une pression vers l'uniformisation des politiques sociales (Bernard et Saint-Arnaud, 2004). En effet, travailleurs et entreprises auraient tendance à quitter les provinces où les taxes sont élevées, rendant intenable la position de celles qui offrent des services sociaux et des transferts généreux ; seuls y afflueraient les bénéficiaires potentiels de ces programmes (Bernard et Raïq, 2011). Les pressions à la baisse sur la fiscalité conduiraient à ce qu'on appelle une «course vers l'abîme» (Brueckner, 2000; Volden 2002; Berry et al., 2003), où toutes les provinces devraient s'ajuster au plus bas dénominateur de générosité sociale.

Par ailleurs, le choix des comparaisons internationales peut être très utile pour situer le Québec dans un environnement de régimes providentiels. Nous avons fait ce choix, car la perspective des régimes providentiels offre un univers conceptuellement structuré pour comprendre les politiques de lutte contre la pauvreté monoparentale et les arrangements institutionnels qui les déterminent. Bien que le modèle d'Esping-Andersen ait été élaboré il

y a une vingtaine d'années, il reste encore incontournable dans de nombreuses recherches très récentes (Budig et al., 2008, 2010; Bernard et Raïq, 2011; Raïq et al., 2011). Les auteurs qui ont critiqué ce modèle au cours des deux dernières décennies ne sont d'ailleurs pas parvenus à le rendre moins pertinent, arrivant simplement à des formes un peu plus élaborées de cette typologie (Sainsbury, 1996; Lewis et Hobson, 1997; Misra et al., 2005). D'un point de vue scientifique, nous disposons alors d'une base très riche sur des formes cohérentes de régimes providentiels à partir desquelles il est possible de situer les diverses politiques de lutte contre la pauvreté monoparentale au Québec.

Notre thèse sera structurée autour de sept chapitres. Le premier sera consacré à l'état des connaissances et permettra de comprendre l'évolution de l'État-providence et ses défis face au phénomène de la pauvreté monoparentale. Nous nous arrêterons sur la typologie des régimes providentiels pour comprendre leur évolution en mettant à contribution les critiques les plus récentes.

Dans le deuxième chapitre, nous présenterons les concepts importants qui constituent la base fondamentale du cadre théorique de notre thèse. Nous cernerons la notion du bien-être et sa mesure ainsi que l'utilité de l'approche des piliers de bien-être pour comprendre la pauvreté monoparentale. Ces concepts nous amèneront à redéfinir la notion d'autonomie économique par rapport à la dépendance aux différents piliers de bien-être dans un contexte où le recours au marché est de plus en plus encouragé par les politiques. Nous développerons alors une discussion sur les politiques et présenterons leurs tendances et implications par rapport à l'équité dans le traitement des familles.

Le troisième chapitre posera les bases méthodologiques de la perspective comparative des provinces canadiennes et des sociétés appartenant à différents régimes providentiels. Nous introduirons nos outils d'analyse et la base de données que nous utiliserons. Nous aborderons les difficultés posées ainsi que les décisions méthodologiques assumées pour préserver la cohérence à notre démarche.

Les quatre derniers chapitres sont consacrés à la présentation de nos résultats relatifs aux questions spécifiques posées ci-dessus. Plus précisément, le quatrième chapitre présentera une analyse descriptive des risques de pauvreté et leur évolution dans le temps chez les familles monoparentales et biparentales. Le cinquième chapitre portera sur l'équité dans le traitement des familles à travers l'examen des écarts de pauvreté entre les deux types de famille. Le sixième chapitre traitera des sources de revenu et leur contribution à la réduction de la pauvreté. Le septième chapitre sera consacré à l'équité par rapport à l'emploi. Nous ferons une analyse des statuts d'emploi chez les familles monoparentales et leur impact sur la pauvreté.

Chapitre 1 : État-providence et régimes providentiels

La société postindustrielle pose de nouveaux défis à l'État-providence qui, malgré certains changements, reste tourné vers des formes classiques de risques sociaux. Dans la période industrielle, les programmes publics étaient calqués sur des parcours de vie plus stables des familles, dans un contexte où la famille traditionnelle était centrale. Ce type de famille était souvent à la base de l'élaboration de plusieurs politiques (Esping-Andersen, 1993). Les carrières professionnelles suivaient également des trajectoires plus ou moins standards et stables. Les hommes étaient les principaux pourvoyeurs de ressources dans le ménage et avaient souvent un parcours en trois principales étapes : études, travail et retraite.

Le monde postindustriel a connu des transformations majeures tant sur le plan du mode de comportement des familles (diversité familiale et monoparentalité) que de l'évolution de l'emploi vers des parcours moins standards (chômage, retour aux études, emplois à temps partiel ou temporaires...). Ces transformations ont fait émerger de nouveaux risques sociaux. L'objectif de ce chapitre est de comprendre la conception et l'évolution de l'État-providence face à ces nouveaux risques. Nous consacrerons la première section à la naissance et à la crise de l'État-providence. La deuxième section portera sur l'émergence de ces nouveaux risques. Nous verrons comment il est possible de comprendre ces nouveaux risques selon deux approches différentes : la première intègre les risques dans des transitions entre différentes situations dans le parcours de vie sur le plan familial et de l'emploi. La seconde considère plutôt ces risques dans des interactions entre ces différentes situations.

La troisième section présentera les grands régimes providentiels à partir des travaux d'Esping-Andersen (1990, 1999, 2009) et des critiques qui y ont été apportées. Il s'agit notamment des critiques qui concernent la place des femmes et des familles monoparentales dans leur rapport au marché du travail.

1.1. DE L'ÉMERGENCE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE À SA CRISE

1.1.1. LA NAISSANCE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Les débuts de l'État-providence peuvent être associés aux premières lois sur les pauvres (Elizabethan Poor Laws) qui remontent à 1601 en Grande-Bretagne. L'assistance sociale était alors organisée par les paroisses qui percevaient une taxe spéciale à cet effet. La plupart des bénéficiaires étaient des orphelins ou des invalides. L'assistance aux valides consistait essentiellement à leur fournir un travail (Rosanvallon, 1981). De nombreuses maisons de travail («workhouses») ont été créées pour accueillir les populations valides en situation d'indigence (Polany, 1957). Les maisons de travail pouvaient également prendre en charge des enfants et des invalides qui ne trouvaient pas où se réfugier. Offrant des conditions de travail moins acceptables, ces maisons se sont transformées en des lieux d'asile avec des règlements parfois très durs et des conditions «quasi-similaires aux prisons» (Mantoux, 1973)⁶.

Cette forme d'intervention de l'État a suscité de nombreuses critiques provenant d'auteurs connus de l'époque comme Ricardo, Smith ou Malthus⁷. Ces auteurs dénonçaient les effets pervers des lois sur les pauvres et de l'assistance sociale sur l'économie du marché. A titre d'exemple, la loi du domicile de 1662 (Act of Settlement) qui contraignait les pauvres à demeurer dans leur territoire et à ne pas changer de domicile était considérée comme un frein au développement économique des régions qui avaient besoin de plus de main-d'œuvre. Ces critiques supportaient en quelques sortes le développement du capitalisme libéral qui se faisait malgré tout avec son lot de risques sociaux. Les rapports de production étaient fortement inégalitaires et les ouvriers devenaient de plus en plus pauvres.

⁶ Cités par Rosanvallon (1981) qui s'est inspiré également d'Émile Chevalier (1895).

⁷ Poynter, J., (1998), "Malthus and his critics", Malthus Bicentenary Conference.

À la fin du XIXe siècle, le chancelier allemand Bismarck introduit un système de protection sociale plus élaboré qui dépasse de loin la notion d'assistance sociale des «Poor laws» britanniques (Rosanvallon, 1981; Esping-Andersen, 1990). Son objectif était de contrecarrer les mouvements socialistes et de gagner la loyauté des ouvriers en leur offrant une protection adéquate. En même temps, il introduit un certain nombre de mesures principalement destinées aux ouvriers comme l'assurance maladie, les compensations suite aux accidents de travail, un code des assurances sociales, etc. Des actions similaires voient par la suite le jour en Grande-Bretagne et en France⁸.

En Angleterre, ce n'est que dans les années 1940 que se fait l'introduction de la notion de «welfare state»⁹ comme expression anglaise de l'État-providence. Cette expression est étroitement liée au nom du député britannique Beveridge¹⁰ qui était en charge d'élaborer un rapport sur l'organisation d'un système de sécurité sociale¹¹. Ce rapport a inspiré la plupart des réformes menées par les sociétés occidentales après la Deuxième Guerre mondiale. Plus qu'une simple notion, Beveridge a introduit une nouvelle conception du rôle de l'État pour réduire certains risques sociaux. Il a ainsi marqué une rupture radicale avec les conceptions restrictives de l'intervention de l'État développées auparavant, largement structurées autour d'un soutien minimaliste et ciblé. Au contraire, Beveridge a proposé un modèle plus universaliste, profitant à tous les citoyens et leur garantissant une sécurité de revenu.

Beveridge considère comme risque social tout ce qui menace le revenu régulier des individus : maladie, accident de travail, décès, vieillesse, maternité, chômage etc. (Briggs, 1961; Thernborn, 1984). La mise en œuvre de la nouvelle conception du rôle de l'État a été possible fiscalement grâce à une forte croissance économique avec les «Trente-Glorieuses»

⁸ Pour plus de détail sur Bismarck, voir Polany (1957), Rovin (1978) et Esping-Andersen (1990).

⁹ L'expression française de l'État-providence est apparue bien avant. Elle a été utilisée dans les années 1860 par des libéraux hostiles à l'accroissement du rôle de l'État (Rosanvallon, 1981).

¹⁰ Ce n'est pas Beveridge qui a employé directement ce terme mais William Temple (toujours dans les années 1940) qui faisait référence au passage du Warfare State (État organisé autour de la défense militaire) au Welfare State (État organisé autour du bien-être des individus). Voir Merrien (2000).

¹¹ Le terme de sécurité sociale est apparu officiellement pour la première fois aux États-Unis sous Roosevelt. Mais c'est Beveridge qui donne à cette expression le sens qu'on lui attribue aujourd'hui (Rosanvallon, 1981).

(que la littérature situe généralement entre 1945-1973). D'ailleurs, Beveridge avait insisté sur le plein emploi comme condition nécessaire à la mise en place d'un système de sécurité sociale efficace. Dans ce contexte, la lutte contre l'appauvrissement des familles passe par le plein emploi. Le chômage était relativement bien contrôlé, ce qui était plus ou moins possible à l'époque industrielle avec des emplois plus stables et un État qui pouvait financièrement jouer un rôle plus large.

1.1.2. LA CRISE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Après les «Trente-Glorieuses», l'État-providence a été bousculé et son rôle remis en question. La croissance économique n'était plus au rendez-vous, ce qui compromettait le plein emploi considéré comme une condition importante pour le maintien des programmes sociaux généreux. Ces programmes avaient des difficultés à supporter le risque d'un chômage de plus longue durée qui connaissait une montée en flèche. A ceci s'ajoute le vieillissement de la population qui occasionne des dépenses importantes en termes de retraite et de prise en charge des personnes âgées. Rosanvallon (1981) considère cette crise comme étant principalement financière.

D'autres auteurs (Rocher, 1997; Schmid et Gazier, 2002) relient plutôt la crise de l'État-providence aux transformations dans la structure du travail. Le mode d'organisation industrielle sur lequel reposait l'État-providence s'est progressivement érodé pour donner naissance, dès le milieu des années soixante-dix, à une société davantage orientée vers les services et l'innovation technologique. Auparavant, les carrières professionnelles étaient plus stables et homogènes alors que, dans la période postindustrielle, les trajectoires professionnelles sont plus individualisées, nécessitent plus de qualifications et sont beaucoup moins stables (Marshall et al., 2001). Ainsi, l'État-providence devait adapter son système de protection sociale à la société postindustrielle.

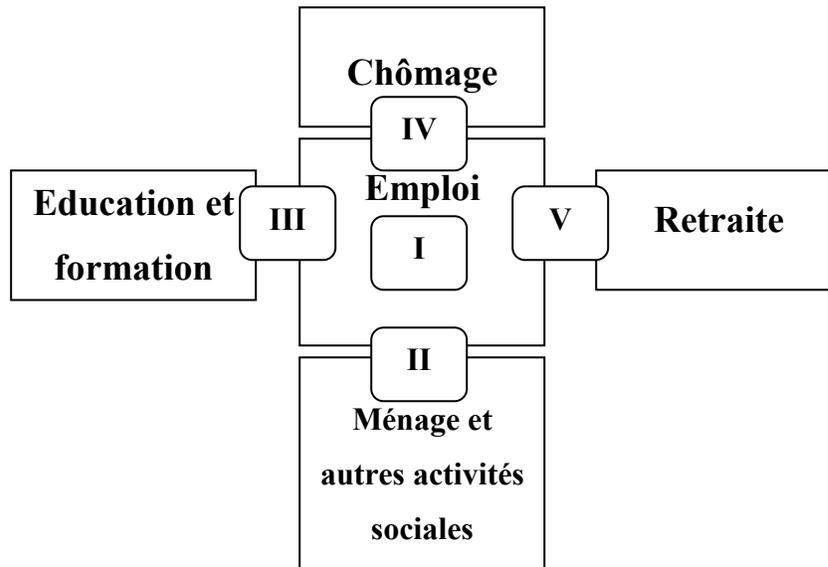
La crise de l'État-providence peut également s'expliquer par les transformations importantes dans la structure familiale et par l'incapacité des anciens programmes publics à répondre aux nouveaux besoins des familles (Orloff, 1993; Fraser, 1994; Millar, 1996; Misra et al., 2007). L'État-providence avait essentiellement fondé ses programmes sur une conception traditionnelle de la famille avec l'homme «gagne-pain» et la femme principalement attachée aux soins des enfants. Cette conception n'est plus la norme. Avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, la double carrière au sein des familles biparentales prend de l'ampleur dans les sociétés postindustrielles (Raïq et al., 2011). De même, les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses, constituent un véritable phénomène social (Dandurand et Ouellette, 1992; Lefaucheur, 1993). Face à ces transformations, l'État-providence connaît des difficultés à ajuster son système de protection sociale non seulement par rapport à l'instabilité de l'emploi, mais également par rapport à l'instabilité familiale qui présente un nouveau risque social avec de nouveaux défis à relever.

1.2. LES NOUVEAUX RISQUES SOCIAUX

1.2.1. RISQUES LORS DES TRANSITIONS

Dans la société postindustrielle, le travail rémunéré n'est plus considéré comme la seule activité majeure dans la vie des individus (Méda, 1995, 1997). Ces derniers peuvent participer à d'autres activités utiles socialement et qui ne sont pas nécessairement rémunératrices. Faisant référence à ces changements, Schmid (1993, 2002, 2005) introduit la notion des Marchés Transitionnels du Travail (MTT). Pour lui, les risques sociaux émergent des transitions entre les emplois ainsi qu'entre l'emploi et d'autres activités non-rémunérées (formation, chômage, retraite ou travail domestique). La figure suivante illustre son approche.

Figure 1.1- Les marchés transitionnels du travail et les risques lors des transitions



I – Transitions entre les différents types d’emplois rémunérés (temps plein, temps partiel, temporaire et permanent) ainsi que les transitions entre l’emploi salarié et le travail indépendant. II – Transitions entre l’activité rémunérée et l’activité non rémunérée. III- Transitions entre la formation et l’emploi. IV – Transitions entre l’emploi et le chômage. V- Transitions entre l’emploi et la retraite.

**Source : Schmid, G., (1993), «Le plein emploi est-il encore possible? Les marchés du travail transitoire en tant que nouvelles stratégies dans les politiques d’emploi», Travail et emploi n° 6, p8.*

Parmi les cinq transitions présentées, nous discuterons les quatre premières qui sont les plus pertinentes dans le cadre de notre thèse.

Dans le premier type de transition, Schmid fait référence aux changements dans les statuts d’emploi. Il montre que la stabilité, la continuité et la certitude de l’emploi ne sont plus garanties. Le travail à temps partiel, le travail temporaire et le travail autonome ont pris de l’importance dans les sociétés contemporaines (Sarfati et Bonoli, 2002). Un individu peut changer de travail plusieurs fois dans sa vie en passant d’un statut d’emploi à un autre. Certains statuts peuvent être plus précaires et «stigmatisants» alors que d’autres peuvent être davantage protégés. Ceci tend à produire une certaine segmentation du marché du travail (de Gier et van den Berg, 2005) avec le risque que les individus les moins qualifiés

soient pris dans le piège des emplois précaires limitant leurs possibilités de mobilité vers des emplois permanents et protégés. Un des défis des régimes providentiels est de créer des systèmes de protection autour des emplois atypiques (temps partiel, travail temporaire...) pour faire en sorte que ces emplois présentent moins de risques de pauvreté ou d'exclusion. C'est ce que beaucoup d'auteurs qualifient de programmes qui garantissent la «flexicurité», c'est-à-dire des emplois à la fois flexibles et protégés par des mesures institutionnelles (Flemming, 2005).

Dans le deuxième groupe de transition, Schmid fait référence aux trajectoires d'emploi discontinues particulièrement chez les femmes ayant des enfants. Le rôle de reproductrice amène des femmes à se retirer du marché du travail à certains moments de leur vie. Ceci peut présenter des risques majeurs liés à la perte du revenu du travail avec un impact sur la sécurité socio-économique des travailleuses (Lewis, 2001; Esping-Andersen, 2002; Kramer, 2004). Le retour au travail se fait progressivement, souvent à temps partiel, ce qui peut présenter une source de précarité. Dans ce contexte, l'État-providence est confronté à de nouveaux défis. Certes, le travail à temps partiel peut avoir un effet bénéfique sur les mères, mais il requiert davantage de protection pour devenir un moyen de conciliation travail-famille (de Gier et van den Berg, 2005).

Le troisième type de transition renvoie au risque de manque de ressources économiques entre la fin de la formation et l'intégration (ou la réintégration) au marché du travail. Ce risque peut toucher particulièrement les jeunes mais également ceux qui retournent aux études pour améliorer leur qualification dans l'espoir de retrouver un emploi meilleur. Avec un marché du travail de plus en plus exigeant, le besoin d'actualiser constamment les connaissances tout au long de la vie est crucial pour la compétitivité et l'employabilité (de Gier et van den Berg, 2005). Les risques de pauvreté et d'exclusion du marché chez les moins qualifiés peuvent être majeurs (Ferrera, Hemerijck et Rhodes, 2001; Muffels et Luijkx, 2006) et confrontent les régimes providentiels au défi de la réintégration en emploi de ceux qui ont besoin de requalification.

Le quatrième type de transition est celui entre l'emploi et le non emploi (chômage). Il présente des risques sociaux autrefois soulevés lors de la période industrielle (Kohli, 1986) et que Beveridge avait bien soulignés. Contrairement à la période industrielle où le chômage, plutôt de courte durée, était principalement dû à la conjoncture économique, le risque de perte d'emploi dans la période postindustrielle peut entraîner un chômage de plus longue durée. Désormais, le chômage touche des populations moins qualifiées souvent incapables de se recycler dans de nouveaux emplois plus porteurs ou plus technologiques. Ces populations peuvent tomber dans un cycle interminable d'emplois précaires (Ferrera, Hemerijck et Rhodes, 2001) qui ne les protègent pas contre la pauvreté. Pour leur part, les personnes qualifiées ne sont pas complètement à l'abri, mais elles préservent d'importantes chances de retrouver un emploi qualifié et bien rémunéré.

1.2.2. TRANSITIONS EN INTERACTION ET STATUTS FRAGILISÉS

Les différentes transitions mentionnées dans l'approche de Schmid donnent lieu à des risques à travers lesquels il est possible d'identifier des statuts fragilisés, notamment les chômeurs, les femmes qui se retirent du marché pour se consacrer aux soins des enfants, les travailleurs moins qualifiés et les travailleurs occupants des emplois temporaires ou à temps partiel. Schmid (2006) présente ces statuts à risque dans leur rapport à l'emploi qui demeure central et il apporte une avancée théorique très importante en considérant que les risques sociaux ne peuvent être associés seulement aux travailleurs et ce, malgré la forte pression de l'employabilité.

L'approche de Schmid s'avère très utile pour comprendre les nouveaux risques sociaux et lance un débat stimulant sur les régimes providentiels et la gestion de ces risques. L'auteur accorde une place importante aux transitions entre l'emploi et les autres activités qui peuvent entraîner aussi des risques majeurs. Pour lui, c'est au moment des transitions qu'il faut considérer les risques de pauvreté et d'exclusion. Cependant, cette façon de considérer

les risques sociaux ne rend pas suffisamment compte de la complexité des interactions entre les sphères de la vie au moment des transitions, les unes pouvant influencer les autres. Si nous considérons la transition entre l'activité familiale et l'emploi, les risques dépendent des décisions prises au sein des ménages comme l'entrée en maternité ou le choix de se soustraire du marché du travail pour prendre soin des enfants. De plus, les risques sociaux ne se limitent pas au moment des transitions. Les transitions peuvent donner lieu à des configurations de statuts fragilisés qui perdurent bien au-delà des moments de transition.

Ainsi, l'exemple des familles monoparentales peut être beaucoup plus complexe dans ce schéma. Parfois, c'est la perte d'un emploi qui peut engendrer le divorce. De même, l'entrée en monoparentalité peut modifier les rapports au travail. Les choix qui s'imposent aux mères monoparentales ne sont pas forcément les mêmes que ceux des mères vivant en couple (Millar, 1996). Les rôles dans les différentes sphères se jouent en même temps. *«Les champs de vie n'agissent pas séparément sous forme de transitions, comme les marchés transitionnels du travail le sous-entendent, ils interviennent tous en même temps dans la vie des individus et se répercutent sur leur participation au marché du travail»* (Lebel, 2008, p. 29).

Les risques sociaux peuvent être associés à de multiples interactions entre ce qui peut se passer en même temps dans la sphère familiale et la sphère du travail. Ces interactions dépendent du contexte sociétal (des milieux socialement construits) qui déterminent les choix des familles notamment en rapport avec le marché du travail (Marshall et al., 2001; Mayer, 2004; Hicks, 2008; McDaniel et Bernard, 2011). L'approche des parcours de vie (Bernard et McDaniel, 2009) peut être utile pour comprendre et intégrer la notion «d'interaction entre les transitions» et élargir la compréhension des nouveaux risques sociaux aux configurations des statuts fragilisés.

1.2.3. L'APPROCHE DES PARCOURS DE VIE

L'approche des parcours de vie se fonde sur quatre grands principes (Bernard, 2007; Bernard et McDaniel, 2009). Le premier est que *la vie se déroule dans le temps*. Tout au long de leur vie, les individus, comme acteurs humains, construisent leur futur sur la base des contraintes et des opportunités qui se présentent. Ils peuvent prendre des décisions par rapport à des circonstances, occasions, opportunités... qui vont avoir des effets cumulatifs ou différés sur leur trajectoire de vie. Le deuxième principe est que *la vie est faite de multiples aspects*. Les individus vivent simultanément des expériences dans différentes sphères de la vie. Ils sont à la fois des travailleurs, des membres d'une famille, peuvent vivre des épisodes de maladie... Les expériences vécues dans chaque sphère s'influencent mutuellement. Le troisième principe est que *les vies sont inter-reliées*. Les trajectoires des individus peuvent être étroitement liées aux trajectoires d'autres personnes avec lesquelles ils peuvent avoir des relations familiales, amicales, professionnelles... Les trajectoires peuvent s'influencer aussi mutuellement. Le dernier principe est que *les vies se déroulent dans des milieux socialement construits*. Les contextes sociétaux influencent largement les décisions prises dans la vie et l'orientation des trajectoires.

L'approche des parcours de vie ne se réduit pas à l'étude des séquences ou des étapes de la vie. Elle permet aussi d'étudier les configurations de statuts intégrés dans des structures de l'État-providence (Mayer et Muller, 1986). Les individus en tant que producteurs et reproducteurs ont des attentes et prennent des décisions selon le contexte social et communautaire dans lequel ils se trouvent. Pour leur part, les institutions définissent des règles sociales de solidarité correspondant à des régimes providentiels qui contribuent à la production et à la reproduction de certains styles de vie sociale. Il existe une forte relation entre les types institutionnels de l'État-providence et les choix que peuvent prendre les membres du ménage.

L'introduction de la notion de parcours de vie dans les études comparatives (Leisring et Leibfield, 1999; Hall et Soskice, 2001; Mayer, 2004; Misra et al., 2006) apporte une vision plus dynamique de l'impact des différents types de régimes providentiels sur les nouveaux risques sociaux. En effet, il n'y a pas un seul style d'État-providence mais plusieurs types de régimes qui favorisent certains arrangements institutionnels et influencent différemment les familles et les risques auxquels elles peuvent faire face.

1.3. LES RÉGIMES PROVIDENTIELS

Les études qui se sont contentées de regarder l'État-providence dans une conception classique ne considèrent que les ressources distribuées par l'État. Certes, les dépenses sociales sont importantes pour mesurer le degré d'intervention publique, mais elles ne permettent pas de cerner toute la problématique des risques sociaux et des arrangements qui peuvent influencer la marge de manœuvre des familles face à ces risques. C'est dans cette perspective que le sociologue Danois Gøsta Esping-Andersen (1990, 1999) a proposé une autre façon d'étudier l'État-providence en introduisant la notion de régime providentiel. Cette conception s'appuie sur des arrangements institutionnels en vigueur dans chaque société et qui sont à la base de la protection sociale. Dans ces arrangements, l'État n'est pas le seul pourvoyeur de ressources. Le marché et la famille sont également considérés comme des piliers de bien-être.

En effet, le marché peut fournir un revenu d'emploi ou de propriété ainsi que divers services privés. De même, la famille par le biais des solidarités privées peut constituer un lieu de protection. D'ailleurs, la pension alimentaire est une forme de solidarité privée qui peut profiter aux familles monoparentales. Mais le rôle de l'État reste quand même central, d'une part à travers les ressources qu'il fournit par le biais des transferts et services publics et, d'autre part, comme régulateur des autres piliers notamment à travers la fiscalité, les politiques d'emploi, les politiques familiales et autres. En étudiant l'articulation des trois piliers de bien-être que sont l'État, le marché et la famille, Esping-Andersen (1990) aboutit

à une classification en trois groupes principaux de sociétés occidentales, chacun représentant un type de régime providentiel.

1) *Le régime libéral* regroupe des pays anglo-saxons comme, par exemple, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie. Il est caractérisé par un renforcement du rôle du marché comme principal pilier de bien-être et par une intervention limitée de l'État. Pour situer chaque régime par rapport au marché, Esping-Andersen définit le droit à la «démarchandisation»¹² qui consiste à offrir aux individus «une marge de liberté par rapport à la nécessité de vendre leur force de travail sur le marché pour atteindre des conditions de vie acceptables» (Martin, 1999, p. 6). Dans le contexte anglo-saxon, le degré de démarchandisation est très faible ; c'est le principe du libre marché qui domine. Les individus assument eux-mêmes la plus grande responsabilité en cherchant des ressources à travers le marché. Lorsqu'ils épuisent toutes leurs ressources, ils peuvent faire appel à l'État pour avoir une aide de dernier recours sous forme d'un soutien résiduel qui ne couvre que les besoins essentiels. L'approche libérale se caractérise par une attitude «privatiste» (Lesemann et Nicol, 1994). La famille est considérée comme une entité privée et l'État n'élargit pas ses droits pour y intervenir. La famille doit combler ses besoins essentiellement dans le recours au marché et dans le cadre de rapports privés.

2) *Le régime social-démocrate* regroupe les pays nordiques comme la Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande. Il est caractérisé par une plus forte valorisation du rôle de l'État à travers des politiques sociales généreuses. Les droits sociaux reposent sur une base universelle et profitent à des couches importantes de la population. Ce régime favorise le principe de l'égalité faisant en sorte que tous les individus puissent avoir un niveau de vie décent sans dépendre de leur famille ni essentiellement du marché du travail. Le régime social-démocrate se caractérise par un très haut niveau de politiques de «démarchandisation». Ce régime de type «interventionniste» (Lesemann et Nicol, 1994)

¹² La notion de «démarchandisation» renvoie aux politiques visant à rendre les individus moins dépendants du marché du travail dans certaines conditions.

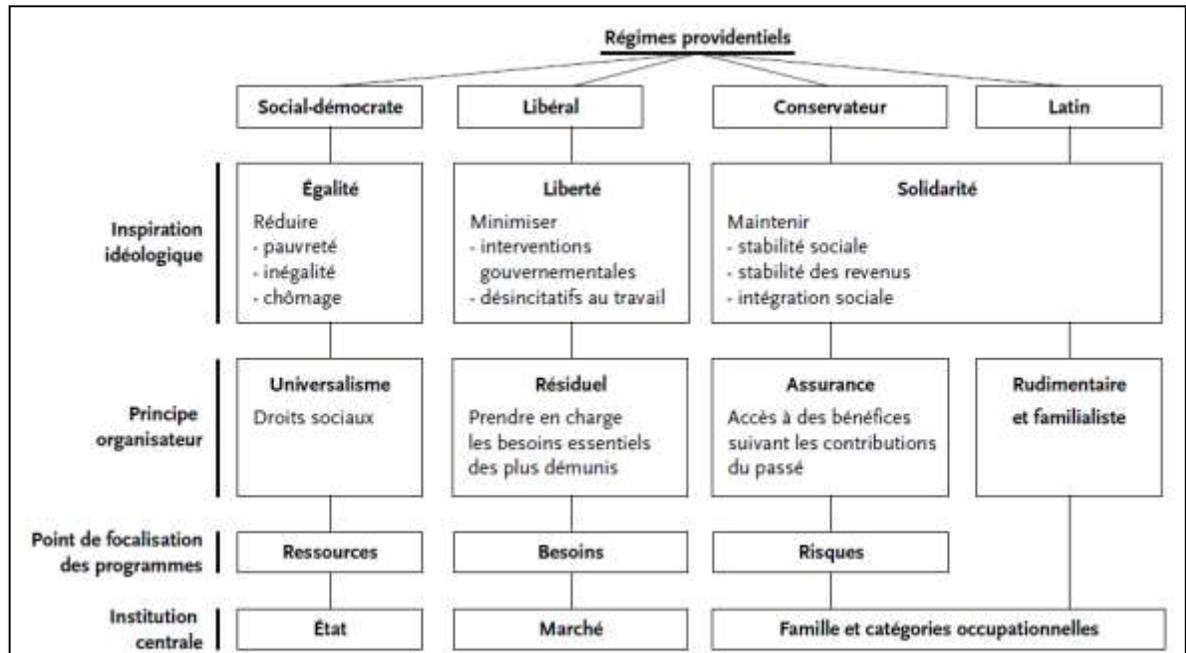
semble être le plus apte à protéger les groupes sociaux fragilisés. Ce modèle est qualifié d'individuel (Millar et Warman, 1996) car il mise sur les droits individuels et la citoyenneté, avec de très faibles attentes envers les solidarités familiales. Le rôle de l'État y est plus important.

3) Le *régime conservateur* (ou corporatiste) de l'Europe continentale fait référence à des pays comme la France, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Ce régime tend à préserver le rôle fondamental de la famille avec des programmes assez généreux mais qui encouragent la division traditionnelle du travail, c'est-à-dire une répartition des rôles au sein de la famille avec un plus fort engagement des femmes dans la sphère domestique. Les solidarités sont très fortement encouragées au sein du couple. Ces politiques s'inspirent du modèle homme «gagne-pain» («breadwinner»), selon Lewis (1991) et Sainsbury (1996). Les protections sur le marché du travail y sont assez bien organisées (à travers des assurances) et visent à garantir surtout la stabilité des revenus des hommes pourvoyeurs de ressources. L'État veut maintenir une situation où les solidarités familiales restent le premier moyen de protection sociale (Lavoie, 2005).

Certains auteurs (Ferrera, 1996; Bonoli, 1997) proposent un quatrième *régime latin*, regroupant les pays du sud de l'Europe comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce. Ces pays représentent une forme plus rudimentaire et familialiste que leurs voisins de l'Europe continentale (Boucher, 2007). La famille nucléaire y joue un rôle important, mais il y a aussi de fortes attentes de ressources provenant de la famille élargie (Millar et Warman, 1996). Le rôle de l'État est très limité et s'oriente principalement vers les personnes sans famille (Millar et Warman, 1996).

Pour récapituler cette typologie, Saint-Arnaud et Bernard (2003) présentent les caractéristiques des régimes providentiels dans un schéma que nous reproduisons ci-dessous :

Figure 1.2 : Les principes fondateurs des régimes providentiels



*Source : Figure reprise de l'article Saint-Arnaud et Bernard, (2003), «Convergence ou résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés», *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, no 1, p. 69.

1.3.1. VERS UNE CONCEPTION DES RÉGIMES PROVIDENTIELS FONDÉE SUR LE GENRE

Dans sa première version des régimes providentiels, Esping-Andersen (1990) a négligé l'expérience des femmes dans la société. Son approche des régimes providentiels se focalisait surtout sur l'inégalité des classes sociales, le support de l'État pour le bien-être et la «démarchandisation» des salaires d'emploi (Bussemaker et van Kersbergen, 1994). Ce modèle insistait peu sur l'engagement des femmes dans l'activité domestique et des soins pour enfants. Il ne fournissait pas toutes les explications sur les politiques orientées vers les familles ni leurs conséquences sur la participation des femmes au marché du travail (Langan et Ostener, 1991; Taylor Goody, 1991; Orloff, 1993, 1996, Hobson, 1994; Sainsbury, 1996).

Pour tenir compte de l'activité des femmes dans la société, plusieurs études ont été réalisées durant les années 90 pour réviser la typologie des régimes. Lewis et Ostner (1991) regroupent les pays selon l'idéologie de l'homme «gagne-pain» («breadwinner»). Ces auteurs mentionnent que, dans les pays où la notion de l'homme «gagne-pain» est forte, les hommes sont considérés comme les premiers pourvoyeurs de ressources et les femmes principalement attachées à l'activité domestique. Dans une conception modérée de l'homme «gagne-pain», les femmes ne sont pas entièrement attachées à l'activité domestique et sont amenées à occuper un emploi rémunéré en dehors du ménage. Dans une conception plus faible de l'homme «gagne-pain», les hommes et les femmes sont traités également sur le marché du travail et dans la sphère domestique. Selon Ostner (1994), l'État supporte l'une ou l'autre de ces conceptions à travers ses politiques.

Orloff (1993) rejoint la même idée en insistant sur le fait que l'analyse des régimes providentiels doit se focaliser sur les effets de genre. Pour elle, la prise en compte de la famille est centrale et il faudrait explorer la façon dont le mode d'intervention de l'État peut aider à déplacer le fardeau du travail gratuit de la famille vers l'État ou de la femme vers l'homme pour au moins avoir une répartition équilibrée entre les deux sexes. Orloff (1993) et Lister (1997), entre autres auteurs, posent un nouveau défi, celui d'être femme et, en même temps, être capable de former et maintenir un ménage autonome sans le soutien de l'homme.

Tenant compte de ce débat et des critiques des mouvements féministes, Esping-Andersen (1999) a intégré le travail gratuit des femmes dans son modèle en introduisant deux nouvelles notions clefs, la «*défamilialisation*» et la «*familialisation*», pour montrer dans quelle mesure les régimes providentiels peuvent influencer le travail gratuit et le travail rémunéré des femmes.

La défamilialisation réfère aux politiques qui engagent l'État dans la prise en charge de certaines responsabilités familiales pour aider particulièrement les femmes à se libérer afin

de pouvoir travailler. L'auteur mesure cela, entre autres, par l'investissement public dans les services de garde pour la petite enfance et le nombre d'enfants en bas âge profitant de ce système.

Par familialisation, l'auteur entend les politiques qui récompensent le travail domestique des femmes. Ces politiques protègent, en quelques sortes, la conception traditionnelle de la famille puisqu'elles accordent des allocations parfois généreuses aux familles ayant des enfants avec des programmes de congé de maternité aussi généreux. Dans ces conditions, l'option de demeurer à domicile pour prendre soin des enfants peut devenir plus avantageuse que le travail rémunéré.

Tenant compte de ces deux nouvelles notions, Esping-Andersen (1999) a complété sa typologie initiale. Ainsi, le *régime libéral* est caractérisé à la fois par un faible degré de familialisation et de défamilialisation. Avec le manque de garderies subventionnées et de ressources publiques, les femmes ayant des enfants en bas âge rencontrent des difficultés à concilier activité professionnelle et activité familiale. Souvent, elles doivent trouver des arrangements privés pour la garde des enfants afin de maintenir leur engagement dans le marché du travail.

Au contraire, dans le *régime social-démocrate*, l'État combine à la fois des politiques de familialisation et de défamilialisation. Leitner (2003) qualifie ce modèle d'optionnel dans la mesure où les mères peuvent choisir entre travailler ou s'occuper des enfants en bas âge sans être pénalisées. Des congés parentaux généreux existent avec des programmes publics qui subventionnent fortement les garderies.

Le *régime conservateur* de l'Europe continentale est, quant à lui, davantage fondé sur des politiques de familialisation. La plupart des pays qui s'orientent vers ce modèle accordent peu d'importance au développement des garderies et mettent plus de moyens sur les allocations pour encourager les femmes à se consacrer aux soins des enfants. Dans ces

conditions, les mères ayant de jeunes enfants comptent davantage sur les transferts et sont moins engagées dans des emplois rémunérés. Enfin, le *régime latin*, fondé sur la solidarité familiale dans la prise en charge des soins des enfants, présente un très faible degré de familialisation et de défamilialisation (Ferrara, 1996; Bonoli, 1997).

1.3.2. RÉGIMES PROVIDENTIELS, DIVERSITÉ FAMILIALE ET RAPPORT À L'EMPLOI

Malgré leur prise en considération de la question de genre, la majorité des travaux qui ont traité des régimes providentiels se sont peu intéressés aux risques sociaux liés à la diversité familiale. Certes, la question de genre est étroitement liée à la sphère familiale. Selon Millar (1996), il ne faudrait pas voir les régimes providentiels comme ayant un impact sur les femmes seulement selon leur statut de genre mais aussi selon leur statut familial. Le genre est aussi étroitement lié à la monoparentalité. Les familles monoparentales sont principalement dirigées par des femmes (Orloff, 1993; Misra et al., 2006; Skinner et al., 2008) et l'impact des régimes providentiels sur les familles monoparentales peut être crucial. Les chefs de ces ménages peuvent être confrontés à des risques particuliers et avoir des besoins spécifiques pour créer des conditions favorables à leur insertion en emploi. Dépendamment du régime providentiel, l'État peut contribuer à réduire les inégalités de genre différemment pour les femmes en famille biparentale et pour les femmes monoparentales (Schultheis, 1992; Hobson, 1994; McLanahan et Garfinkel, 1995; Hobson et Takahashi, 1997; Ostner, 1997; Bussemaker et al., 1997; Kiernan et al., 1998; Bussemaker, 1998).

Dans ce contexte, Millar (1996) suggère de regrouper les sociétés en trois types de régimes selon l'engagement des femmes dans le marché du travail. Le premier encourage l'emploi des mères, quel que soit leur statut familial, à travers l'offre de services publics comme les garderies, les politiques d'égalité de salaires, les avantages sociaux au travail... Le deuxième défavorise l'emploi des mères quel que soit leur statut familial avec peu de support au travail. Dans ces conditions, les mères sont davantage amenées à opter pour le

travail à temps partiel. Enfin, le troisième type de régime défavorise l'emploi des mères en situation biparentale en raison du faible niveau du support public, mais encourage l'emploi des mères monoparentales non pas à travers des mesures positives mais par obligation. Dans ces conditions, les femmes monoparentales n'ont pas d'autres choix que de travailler à temps plein en l'absence du soutien de l'État.

Dans une analyse plus détaillée, Misra et al. (2007) définissent des stratégies qui peuvent directement être associées à des régimes providentiels. Ces stratégies orientent le choix des femmes dans leur rapport à l'emploi selon leur statut familial. Ainsi, le *régime libéral* oriente les choix des femmes vers un «travail rémunéré comme première activité». Mais comme le niveau des allocations, des programmes de maternité et des prestations pour enfant est faible (Esping-Andersen, 1990, 1999), les mères doivent trouver par leurs propres moyens des services privés pour la garde des enfants afin de préserver leur rôle de travailleuses à temps plein. Cette situation peut être encore plus complexe pour les mères monoparentales: «*Married mothers struggle to find balance, while single mothers are simply left out of equation*» (Misra et al., 2006, p. 30). Les besoins des familles dans leur diversité et leur rapport à l'emploi ne constituent pas une priorité majeure dans les régimes libéraux.

Dans les pays de *régime social-démocrate*, l'intégration en emploi est encouragée pour les deux sexes sur une base égalitaire. Misra et al. (2006) qualifient ce régime comme favorisant le principe de «double carrière» au sein du ménage. Aussi bien les femmes que les hommes sont encouragés à participer au marché du travail ainsi qu'au travail domestique et les deux parents sont encouragés à prendre un congé parental. Les familles disposent de services de garde subventionnés pour enfants. La carrière des mères est protégée à travers un support institutionnel qui aide à la réintégration en emploi et à la stabilité économique (Mayer, 2004). Les changements dans les statuts familiaux, y compris l'entrée en monoparentalité, n'ont pas un grand impact sur le parcours d'emploi des individus. Ces derniers profitent d'un niveau élevé de protection sociale mais également de

services publics permettant une meilleure conciliation travail-famille. De même, la réglementation du paiement de la pension alimentaire (Martin et Millar, 2004) ne fait pas perdre aux familles monoparentales leur droit de profiter du soutien de l'ex-conjoint. La diversité familiale et le rapport à l'emploi présentent moins de risque que dans les autres types de régimes providentiels.

Dans les *régimes conservateurs*, la rigidité du marché de l'emploi a pendant longtemps défavorisé le travail rémunéré des femmes. Mais en même temps, le marché régi par des conventions collectives et la coordination des salaires permet de maintenir à un niveau bas les inégalités de revenu tout en assurant une progression relativement maintenue des salaires qui tient compte de la charge familiale du travailleur (Esping-Andersen, 1990). Misra et al. (2006) identifient deux orientations dans ce régime.

La première caractérise des pays comme l'Allemagne où les femmes sont orientées à s'occuper des soins aux enfants comme première activité alors que le travail rémunéré n'est qu'une seconde activité et leurs opportunités de faire carrière sont très limitées. D'abord lorsque les enfants sont très jeunes, elles sont amenées à interrompre leur activité professionnelle. Ensuite, lorsque les enfants deviennent plus âgés, le retour à l'emploi se fait le plus souvent à temps partiel (Misra et al., 2006; Esping-Andersen, 2009). Les politiques sociales sont d'ailleurs structurées autour de ce parcours de vie à travers des programmes généreux de congé de maternité et des services publics limités en matière de service de garde (garderie à temps partiel, fermeture des écoles après les cours...). Dans ce modèle, les mères en situation biparentale peuvent compter sur le revenu de leur mari alors que les mères monoparentales, seules pourvoyeuses de ressources, peuvent souffrir d'un environnement qui renvoie fondamentalement la prise en charge des enfants aux femmes, n'encourage pas leur travail rémunéré et offre peu de soutien en matière de service de garderie (Misra et al., 2006). Une telle orientation politique convient mal à la diversité familiale et au rapport des familles à l'emploi.

Toujours selon Misra et al. (2006), la deuxième stratégie dans le contexte conservateur caractérise des pays comme la France qui offre le choix entre le travail rémunéré et/ou l'activité des soins aux enfants (Leitner, 2003; Misra et al., 2006). Si l'activité des soins aux enfants est assez bien soutenue par des allocations, le travail rémunéré n'y est pas non plus découragé. Dans ces conditions, les familles monoparentales ne sont pas forcément désavantagées en raison des mesures qui facilitent l'accès au travail. Mais cela ne veut pas dire que les trajectoires d'emploi seront plus stables (Misra et al., 2006). Les allocations peuvent paraître parfois plus avantageuses que d'aller chercher un revenu du travail particulièrement chez les femmes monoparentales à faible niveau d'éducation dans un marché moins égalitaire. Toujours est-il que, dans ce contexte, la diversité familiale et le rapport à l'emploi mènent théoriquement vers des situations qui ne sont pas très contraignantes par rapport à l'orientation du régime conservateur de l'Allemagne.

Dans *le régime latin*, les solidarités familiales sont bien développées. Les jeunes demeurent plus longtemps chez leurs parents et retardent le mariage ou l'entrée dans une vie de couple stable. Deux parcours différents s'offrent aux femmes au moment de l'entrée en couple. Le premier est d'opter pour la carrière professionnelle, ce qui est possible dans un contexte où les femmes sont bien éduquées et peuvent occuper des emplois bien rémunérés. Pour ne pas subir le fardeau de l'activité domestique, elles renoncent souvent à la maternité. C'est le cas, par exemple, de certains pays comme l'Italie. *«La fécondité italienne est en baisse depuis une trentaine d'années. Cela correspond à un réveil des femmes qui ne veulent plus se sacrifier. Dans la structure familiale à l'italienne, trop de charges reposent sur elles. Et il est de plus en plus difficile de concilier l'entretien de la maison, l'éducation des enfants et la vie professionnelle»*¹³.

Le deuxième parcours est celui des mères au foyer qui se retrouvent alors dépendantes du revenu de leur mari et leur situation risque de devenir précaire si elles divorcent et doivent

¹³ Italie: La natalité en berne. Article de Caroline Libbrecht. TV5 monde du 5 décembre 2011. Voir également Koenig (2009).

élever seules leurs enfants. Le faible niveau du soutien public les bascule souvent dans des trajectoires moins protégées et les oblige, dans bien des cas, à faire un retour au foyer des parents, faisant appel à la solidarité de la famille élargie. Celles qui sont plus éduquées pourront plus facilement réintégrer le marché de l'emploi et gagner un salaire suffisant pour maintenir un ménage autonome en faisant appel aux services privés et à une solidarité familiale occasionnelle (Cousins, 1995). Dans ce contexte, la prise en charge des risques liés à la diversité familiale dans son rapport à l'emploi ne constitue pas un défi majeur pour l'État qui renvoie le plus souvent la prise en charge du risque à la famille élargie.

CONCLUSION

Les travaux récents montrent que, malgré la crise de l'État-providence, il existe des sociétés qui présentent des modèles d'intervention publique avec des arrangements institutionnels mieux adaptés aux nouveaux risques sociaux (Esping-Andersen, 1999). Plusieurs auteurs (Esping Andersen, 1990; Lewis, 1992; Sainsbury, 1993; Millar et Warman, 1996; Christopher, 2001; Misra et al., 2006; Budig et al., 2010) se sont intéressés aux processus expliquant la diversité des régimes providentiels dans les sociétés avancées. Les différences s'expliquent principalement par la façon dont chaque société met à contribution les principaux piliers de bien-être pour contrôler les risques sociaux et par la responsabilité que prend l'État face à ces risques.

En ce qui concerne plus particulièrement les femmes et la monoparentalité, nous avons vu que les différents régimes providentiels s'appuient sur des conceptions différentes des rapports de genre et du rôle des femmes et des hommes dans la société. Ces conceptions déterminent les opportunités qui s'offrent aux individus dans une diversité familiale et en rapport à l'emploi pour se protéger contre la pauvreté.

Le deuxième chapitre sera consacré à la notion de pauvreté comme conséquence de l'ampleur des nouveaux risques sociaux. Les sociétés modernes sont souvent comparées selon leur taux de pauvreté pour juger de la performance de leurs politiques. Nous nous arrêterons sur les théories qui fondent leurs conceptions de lutte contre la pauvreté. Nous verrons également, d'un point de vue conceptuel, comment les arrangements institutionnels qui mettent à contribution l'État, le marché et la famille peuvent être des facteurs déterminants dans la lutte à la pauvreté.

Chapitre 2 : Pauvreté et piliers de bien-être chez les familles monoparentales: Cadre théorique

L'état des connaissances sur le développement des régimes providentiels que nous avons présenté dans le premier chapitre nous amène à approfondir d'un point de vue conceptuel et théorique la notion de pauvreté. Cette notion est étroitement liée au mode d'intervention de l'État dans les sociétés modernes. La lutte à la pauvreté ne relève plus principalement des actions isolées de charité, mais entre dans le cadre de programmes publics à plus grande échelle pour assurer le bien-être des citoyens.

Les approches de lutte à la pauvreté diffèrent non seulement sous l'effet de la diversité des régimes providentiels, mais aussi parce que la définition du concept de pauvreté lui-même peut différer d'une société à une autre. Ce chapitre traitera, dans un premier temps, de l'évolution du concept de pauvreté dans le temps et des débats qui divisent les théoriciens dans ce domaine.

Toutefois, plusieurs questions restent posées quant à la façon de réduire la pauvreté, et ce, en particulier chez les familles monoparentales. Faudrait-il impliquer davantage l'État à travers une assistance sociale plus généreuse ? Ou faudrait-il s'orienter vers le marché en incitant les chefs de famille monoparentale à s'insérer en emploi ? Ou faudrait-il encore dynamiser la solidarité familiale, particulièrement l'apport de l'ex-conjoint pour améliorer les ressources des familles monoparentales ? Ce chapitre vise, dans un deuxième temps, à comprendre comment les régimes providentiels peuvent trouver parmi ces choix une solution équitable. Par solution équitable, nous entendons une solution qui offre autant aux familles monoparentales qu'aux biparentales la capacité de fonder et maintenir un ménage autonome (Orloff, 1993) non pauvre sans dépendre d'une assistance sociale insuffisante, ni d'un soutien familial incertain ni d'un emploi qui ne permet pas de sortir de la pauvreté.

2.1. PAUVRETÉ ET BIEN-ÊTRE

2.1.1. LES ORIGINES DE LA NOTION DE PAUVRETÉ

La notion de seuil de pauvreté a été introduite pour la première fois vers 1890 par le Britannique Charles Booth (Hacking, 1999), dans l'idée de recenser les pauvres pour mener des actions publiques de lutte contre la pauvreté. Auparavant, les actions étaient isolées et se limitaient à identifier les indigents bénéficiant d'œuvres de charité. Le recensement des pauvres sur une plus grande échelle et avec des instruments précis était étroitement lié à la volonté de l'État de mener une action plus large avec un programme national.

En fait, Booth avait eu la chance d'assister à une expérience originale qui peut être considérée comme le point de départ de la notion du seuil de pauvreté. L'acte de l'éducation élémentaire en Angleterre et Pays de Galles avait, en effet, rendu l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 10 ans. L'État avait besoin de fonds pour financer ce service public. Des commissions scolaires avaient alors été créées et de nombreuses inspectrices engagées pour vérifier si les familles envoyaient leurs enfants à l'école. En même temps, les inspectrices évaluaient la capacité des familles à pouvoir payer une taxe scolaire.

Il fallait alors décider à partir de quel seuil de revenu il était possible de faire payer la taxe sans que la famille ne s'appauvrisse. Ce seuil avait été fixé entre 18 et 21 shillings par semaine (Hacking, 2006), seuil au-dessous duquel les familles pauvres étaient affranchies du coût de l'école. C'est ainsi que Booth, après avoir réussi à accéder aux documents et rapports des inspectrices, a pu développer de façon plus généralisée la notion de seuil de pauvreté. Demeurant fidèles au principe du seuil de pauvreté, les Anglo-saxons continuent à classer les « pauvres/non pauvres » sur la base des revenus et des conditions matérielles d'existence (Hacking, 2006).

Cette idée de seuil de pauvreté a été reprise dans d'autres pays anglo-saxons (Hacking, 1999). En rendant la pauvreté mesurable, il devient possible de traiter de manière plus « pragmatique »¹⁴ le problème de la pauvreté par des interventions publiques ciblant spécifiquement les pauvres. C'est ainsi que les États peuvent agir pour « rectifier » le parcours spécifique des pauvres, soit en leur octroyant une aide directe, soit en les incitant à se responsabiliser pour se prendre en charge eux-mêmes.

Dans cette approche matérielle de l'assistance, l'aide sociale demeure subordonnée à une évaluation des ressources et des moyens dont disposent déjà les pauvres («Means test») et peut être refusée si leurs moyens sont jugés suffisants par rapport au seuil. Cette approche ne correspond pas à l'idéal de bien-être des sociétés européennes plus interventionnistes.

2.1.2. PAUVRETÉ, CAPABILITÉ ET BIEN-ÊTRE

En introduisant la notion de seuil de pauvreté, Bouth a marqué le point de départ d'une nouvelle conception de l'action publique. En effet, la pauvreté n'est plus traitée par des actions de charité isolées, mais par des programmes publics. Depuis lors, la notion de pauvreté a évolué vers une notion de bien-être. Notamment dans un contexte européen plus interventionniste, le bien-être n'est pas seulement une question de lutte contre la pauvreté comme phénomène statique défini par les ressources matérielles et par un seuil. Le bien-être y est indissociable de l'insertion sociale et des opportunités que chacun a de se réaliser.

C'est dans cet esprit que le concept de «capabilité» a été développé par Amartya Sen (1976, 1979) pour dépasser l'idée de pauvreté ou de privation matérielle. Dans son approche, Sen distingue entre «ce qu'une personne peut faire et peut être». Pour lui, la «capabilité» renvoie à *«l'ensemble des modes de fonctionnement parmi lesquels l'individu peut choisir n'importe lequel. L'ensemble des capacités exprime*

¹⁴ Dans son texte, Hacking (2006) fait le lien entre la notion de seuil et l'esprit pragmatique anglo-saxon.

ainsi la liberté réelle dont dispose une personne pour choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener» (Sen, 1993, p. 218). Ainsi, le revenu ne permet pas à lui seul de comprendre le bien-être réel. Il faut plutôt chercher ce que le revenu permet d'accomplir et assurer certains «*fonctionnements*» dans un contexte donné de services publics.

Toujours dans la logique de Sen, le manque de «capabilité» peut se traduire par de la vulnérabilité qui se définit par l'augmentation de la «*probabilité de voir sa situation et ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer quel que soit le niveau de richesse face aux fluctuations de la vie*» (Rousseau, 2007, p. 28). C'est le déficit en «capabilité» qui entraînera finalement la pauvreté monoparentale. Ce n'est probablement pas parce que ces familles sont incapables de générer leurs ressources, mais parce qu'elles ne disposent pas de services nécessaires pour rendre leurs capacités fonctionnelles. Les contextes sociétaux peuvent être plus ou moins favorables au développement de la «capabilité», par exemple avec des politiques favorisant la conciliation travail-famille. La notion de «capabilité» se trouve ainsi très liée aux régimes providentiels.

Ainsi, deux familles monoparentales peuvent avoir les mêmes ressources monétaires, mais ne parviendront pas à les transformer de la même manière pour pouvoir fonctionner dans la vie. À titre d'exemple, dans un cas, les services publics peuvent être larges et permettre aux chefs de famille monoparentale de mieux fonctionner et d'exploiter pleinement leur potentiel. Dans l'autre cas, lorsque les services publics sont limités (notamment les services gratuits ou subventionnés de garde pour enfants), les ressources disponibles ne seraient pas suffisantes pour aider les familles à bien fonctionner. Le chef de famille devra alors trouver des arrangements privés, supporter des frais de garderie plus élevés ou être amené à réduire les heures de travail ou abandonner son emploi pour s'occuper des enfants. Dans ces deux cas, les mêmes ressources monétaires personnelles n'offrent pas les mêmes libertés pour faire des choix et décider de la vie.

C'est la raison pour laquelle des auteurs cherchent à mesurer ce que reçoivent réellement les individus pour juger de leur bien-être. Si le seuil de pauvreté est considéré comme très utile pour mesurer le bien-être matériel des familles monoparentales, il demeure insuffisant pour rendre compte de ce que le revenu permet de procurer. Lorsque nous comparons des sociétés avec des régimes providentiels différents, le seuil de pauvreté peut ne pas avoir la même définition dans le sens où l'accès aux services diffère d'une société à une autre comme le montre l'approche non monétaire de Smeeding (2002) dans ce qui suit.

2.1.3. VERS DES APPROCHES NON MONÉTAIRES DE LA PAUVRETÉ

Reconnaissant les limites des études qui se contentent de rattacher le bien-être des familles aux ressources matérielles, certains auteurs ont cherché à mesurer la pauvreté sur une échelle non monétaire. C'est ce qu'a développé Smeeding (2002) en examinant le bien-être qui provient des conditions de vie en général (les ressources monétaires et non monétaires) pour expliquer l'importance de la «capabilité» dans la participation aux activités au sein de la société (Coleman et Rainwater, 1978; Rainwater, 1990; Smeeding, 2002). Smeeding s'inspire de la notion de «capabilité» de Sen dans la mesure où, pour lui, les services publics ne représentent pas directement un revenu monétaire pour les familles, mais peuvent considérablement les aider à améliorer leurs capacités à fonctionner au même titre que le revenu monétaire.

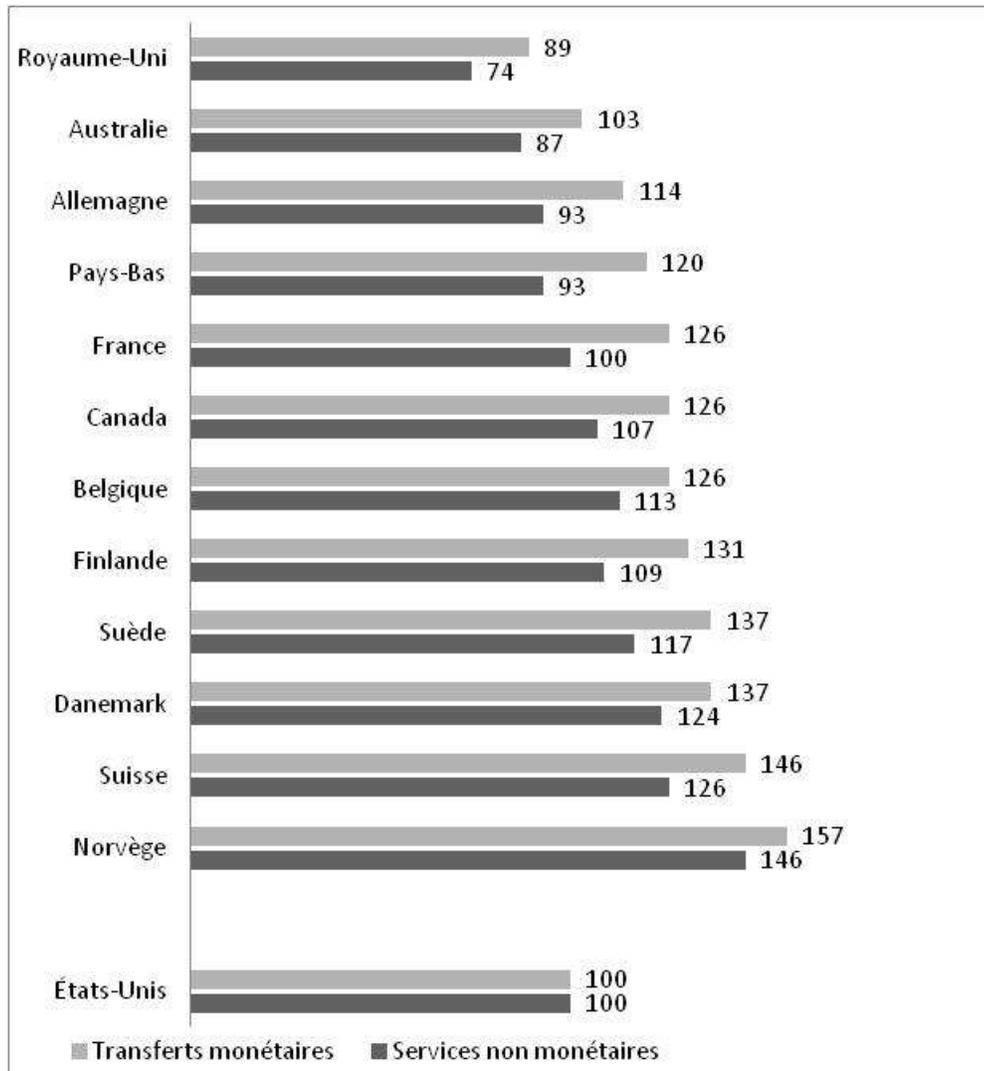
Selon Smeeding (2002), les familles à faible revenu constituent un cas particulier étant donné leur besoin majeur en services publics alors que les familles plus aisées sont moins sensibles à l'accessibilité à certains services publics et ont un pouvoir d'achat plus important qui leur permet de se procurer des services équivalents auprès du secteur privé. Par conséquent, le soutien monétaire et non monétaire de l'État n'a pas le même effet selon le niveau de revenu des ménages : les ménages en bas de l'échelle des revenus ressentiraient plus fortement les effets des programmes publics

sur leur revenu réel, comparativement aux ménages au milieu ou en haut de l'échelle des revenus.

La figure 2.1 ci-après, tirée des travaux de Smeeding (2002), présente le revenu réel des familles à faible revenu sur une échelle qui mesure à la fois le revenu monétaire et les services publics non monétaires. Elle montre que les pays ayant un niveau élevé des transferts monétaires vers les familles à faible revenu ont également un niveau élevé de services non monétaires pour ces familles. Les pays nordiques de régime social-démocrate sont les leaders, comme nous pouvons le constater avec la Norvège où les transferts monétaires représentent 57% de plus qu'aux États-Unis dans le revenu réel des familles à faible revenu et les services non monétaires 46% de plus. Bien que moins performant que les pays nordiques, le Canada fait mieux que les États-Unis sur le plan des transferts monétaires et des services non monétaires fournis aux familles à faible revenu. Au Royaume-Uni, en Australie, en Allemagne et aux Pays-Bas, les services publics sont moins présents dans le revenu réel des familles à faible revenu comparativement aux autres pays.

(Voir la figure en page suivante)

Figure 2.1 - Revenus monétaires et non monétaires des familles à faible revenu



**Ces résultats concernent les familles avec enfants vivant au 50e percentile des revenus et moins. Les États-Unis sont pris comme référence. Pour 100 dollars de transferts et 100 dollars de services publics reçus aux États-Unis, les autres pays offrent respectivement les montants mentionnés dans la Figure après ajustement des revenus par la taille de la famille et l'application de la parité du pouvoir d'achat. Les données ont été collectées au milieu des années 90.*

**Source: Smeeding M.T., (2002), Real Standards of Living and Public Support for Children: A Cross-National Comparison, Luxembourg Income Study, Working paper n° 345, (p. 34).*

Malgré l'intérêt du modèle de Smeeding (2002), celui-ci comporte des limites importantes notamment sur le plan de la comparabilité à l'échelle internationale. Dans certains pays, des services universels sont complètement pris en charge par l'État et tout le monde en profite quel que soit le niveau de revenu. Dans ce contexte, la notion de «capabilité» s'inscrit dans une perspective plus large. Dans d'autres sociétés, les services ne sont pas directement pris en charge par l'État, mais des ménages peuvent bénéficier de transferts pour les supporter (exemple : allocation pour les frais de garde d'enfant). Dans ce contexte, l'idée est plutôt d'augmenter la «capabilité» chez les familles à plus faible revenu. Smeeding (2002) souligne d'ailleurs qu'il est très complexe d'examiner l'impact direct de tous les services publics sur le bien-être des familles d'un point de vue réel.

Devant l'ampleur des services publics et la difficulté de les harmoniser dans une perspective comparative internationale, Smeeding (2002) considère uniquement les deux dépenses publiques importantes : la santé et l'éducation. Une telle conceptualisation ne reflète pas pleinement la réalité des services publics ni si ces services sont, ou non, universels. De plus, l'approche de Smeeding aurait pu intégrer au moins un autre service public auquel les parents sont particulièrement sensibles à savoir les garderies subventionnées.

Smeeding (2002) est resté très attaché à la mesure par le revenu. L'auteur attribue une valeur monétaire dans le revenu des ménages aux services publics dont la valeur est difficilement comparable et qui, fondamentalement, ne sont pas que monétaires. À titre d'exemple, les coûts de santé per capita sont beaucoup plus importants aux États-Unis que dans les autres pays, ce qui peut donner l'impression que certains pays (Royaume-Uni, Australie, Allemagne, Pays-Bas) offrent moins de services non monétaires que les États-Unis. Bref, le coût des services non monétaires n'est pas un proxy adéquat de l'offre de services. De plus, la qualité des services publics peut influencer le comportement des usagers qui peuvent opter pour des services alternatifs dans le privé.

En raison de la complexité de l'approche et des difficultés de mesurer de façon précise le «revenu réel» qui reflète le bien-être matériel et non monétaire des familles, très peu d'auteurs font appel au modèle de Smeeding dans les comparaisons internationales. Lui-même opte le plus souvent pour des concepts plus largement utilisés par la communauté scientifique comme la pauvreté «absolue» ou «relative» pour la mesure du bien-être des ménages.

2.1.4. ENTRE UNE CONCEPTION «RELATIVE» ET «ABSOLUE» DE LA PAUVRETÉ

Il existe deux conceptions principales pour définir le seuil de pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative. L'approche de pauvreté absolue a pour but de définir un strict minimum nécessaire à la survie. Généralement, le seuil absolu est déterminé par un panier qui estime le coût des produits et services nécessaires pour vivre. Par contre, l'approche de pauvreté relative tient compte du bien-être des citoyens d'une même nation comparés entre eux et évoluant dans le même contexte de services publics.

De nombreux chercheurs (Christopher, 2001; Hakovirta, 2001; Misra et Moller, 2005; Smeeding, 2001, 2004, 2005, 2006) considèrent l'approche de la pauvreté relative comme étant la plus appropriée pour les comparaisons internationales. Christopher (2001) justifie ce choix par le fait que les ménages sont comparés sur la base des normes de consommation de leur propre société, en tenant compte des inégalités dans la distribution des revenus et des niveaux différents de PIB par habitant (Smeeding, 2001, 2002, 2004, 2006). Le seuil de pauvreté relative couramment utilisé dans les comparaisons internationales correspond à 50% de la médiane des revenus.

Par ailleurs, d'autres auteurs, tels que Scruggs et Allan (2005), privilégient la conception absolue de la pauvreté. Ils considèrent que la conception relative renvoie à l'approche relativiste de la pauvreté d'Adam Smith, basée sur l'idée que les normes

sociales définissent les privations individuelles. Par conséquent, une société où le niveau de vie est très élevé peut connaître un taux de pauvreté relative élevé même si ceux qui sont au-dessous du seuil peuvent avoir une vie relativement décente sans être dans le besoin.

Kenworthy (2004) affirme que les auteurs qui présument une forte corrélation entre les régimes providentiels et les niveaux de pauvreté font le plus souvent référence à la conception relative, alors que ceux qui adoptent une vision critique des régimes providentiels font référence à la conception absolue de la pauvreté. Pour lui, un grand nombre d'études montre que les régimes qui offrent des politiques généreuses sont étroitement associés à des niveaux faibles de pauvreté relative.

Si les approches anglo-saxonnes restent fidèles à la notion du seuil de Booth, cette conception est moins présente en Europe continentale et en Scandinavie. Dans cette partie de l'Europe, le débat est centré sur les niveaux des revenus minimums que les programmes sociaux doivent assurer pour l'insertion sociale de certains individus (Atkinson et al., 2002).

Mais l'argument de Christopher (2001) et Smeeding (2006) fait particulièrement sens pour comparer des sociétés économiquement développées. Dans ces sociétés, le souci de la survie s'estompe relativement pour laisser place à la recherche des conditions de développement humain appropriées à une situation, où la plupart des individus et des familles jouissent d'un revenu et d'un niveau de vie qui dépassent largement les conditions de survie.

2.1.5. PAUVRETÉ ET ÉQUITÉ

Les politiques de lutte contre la pauvreté et les approches conceptuelles qui les sous-tendent ne garantissent pas toujours une meilleure équité sociale (Fraser, 2003). Sur le plan de la pauvreté des familles, l'équité comporte deux grandes dimensions : verticale et horizontale. La dimension verticale renvoie aux inégalités en général et

aux écarts entre les classes sociales. Ainsi, les politiques qui maintiennent la pauvreté à des niveaux très bas se caractérisent par une bonne équité verticale.

Cependant, un pays peut présenter des taux de pauvreté faibles en général, mais des écarts de pauvreté importants entre les types de famille, ce qui représente une forme d'iniquité horizontale. En effet, la dimension horizontale renvoie aux écarts entre les statuts, et plus spécifiquement dans le cadre de cette thèse, entre les familles monoparentales et biparentales. Une bonne équité horizontale signifie que les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales sont très faibles. Cette dimension de l'équité permet de caractériser les pays qui offrent des programmes qui répondent aussi bien aux besoins des familles monoparentales qu'à ceux des familles biparentales.

En référence à la théorie de Fraser (2003), nous considérons l'équité horizontale comme un objectif politique majeur à atteindre afin de réduire et contrôler la pauvreté aussi bien chez les familles biparentales que monoparentales. L'équité horizontale est nécessaire pour permettre aux individus d'être libres de vivre dans n'importe quelle situation familiale sans être désavantagés sur le plan de la pauvreté. Cette équité renvoie à la notion de «capabilité» dans la mesure où les familles monoparentales doivent être capables de mettre à contribution leur potentiel et avoir des chances égales à celles des familles biparentales de s'en sortir. Les sociétés les moins équitables posent un sérieux problème quant à l'autonomie économique des familles monoparentales.

Les approches et concepts qui entourent la notion de pauvreté sont nombreux, mais l'objectif majeur est de savoir comment réduire la pauvreté et garantir le meilleur bien-être des familles. Cette question est d'autant plus fondamentale dans le contexte des régimes providentiels et des arrangements institutionnels qu'ils proposent. Dans la lutte à la pauvreté, faudrait-il impliquer davantage l'État, le marché ou la famille ? Dans quelle combinaison est-il possible de traiter équitablement les familles en offrant autant aux familles monoparentales que biparentales la capacité de fonder et

maintenir un ménage autonome (Orloff, 1993) non pauvre sans dépendre d'une assistance sociale insuffisante ni d'un soutien familial incertain ni d'un emploi qui n'aide pas à sortir de la pauvreté ? Ces questions nous amènent à regarder de plus près les différents piliers et leur apport dans le bien-être des familles.

2.2. LES PILIERS DE BIEN-ÊTRE

Le concept de régime providentiel que nous avons vu au chapitre précédent, fondé sur l'articulation de trois grands piliers de bien-être (État, marché et famille), constitue un élément central pour élaborer un cadre théorique approprié pour analyser la pauvreté monoparentale. Les trois piliers de bien-être peuvent être associés à des ressources matérielles (revenus, allocations familiales, soutien monétaire...) et immatérielles (soutien non monétaire comme les soins gratuits de santé, services publics, éducation gratuite, garderies subventionnées, soutien familial non monétaire, etc.). L'articulation de ces trois piliers donne lieu à des configurations qui illustrent les choix et orientations idéologiques des sociétés postindustrielles face à la pauvreté.

Certains pays misent beaucoup sur le marché pour offrir l'essentiel du bien-être à leurs citoyens, alors que d'autres préfèrent jouer sur un équilibre entre le marché et l'État qui peut offrir des allocations généreuses ou prendre en charge une grande part des services publics (comme les services de garde pour enfants, la santé...). Parfois, la famille peut-être centrale et les solidarités privées sont fortement encouragées. Dans bien des cas, la communauté peut assurer aussi une partie des services, essentiels pour le bien-être des ménages pauvres. Certains auteurs (Jenson, 2004) considèrent d'ailleurs la communauté comme un quatrième pilier. Cependant, bien que la communauté représente un maillon important, elle est quasiment absente des analyses comparatives entre les pays en raison des difficultés à cerner les bénéfices dont peuvent disposer les familles à travers ce pilier. Nous nous limiterons donc à la relation triangulaire entre l'État, le marché et la famille.

Étant donné que l'aspect monétaire demeure très déterminant dans le bien-être des ménages (Jenson, 2004) et devant les difficultés à mesurer les ressources non monétaires, les piliers de bien-être seront conçus comme des ressources monétaires (sources de revenu). Dans ce contexte, l'État joue à la fois le rôle de pourvoyeur de ressources et de régulateurs des autres piliers de bien-être. Mais avant d'aller vers une évaluation monétaire de ces trois sources (que nous verrons en détail au sixième chapitre), il faut d'abord comprendre d'un point de vue théorique la contribution de ces différents piliers qui entrent dans des arrangements institutionnels ainsi que leur apport et enjeu pour les familles monoparentales.

Dans les sociétés à orientation libérale, les familles monoparentales seraient, en principe, amenées à tirer essentiellement leurs revenus du marché (travail, emploi autonome...). Mais cela ne veut pas dire que le marché constitue une garantie suffisante pour les protéger de la pauvreté. Dans les sociétés où le rôle de l'État est plus important, par exemple dans le régime social-démocrate, les chefs de famille monoparentale pourraient bénéficier d'importantes ressources publiques. Il s'agit par exemple des allocations pour enfants, des prestations de maternité, des primes à l'emploi, des allocations spéciales pour femmes isolées etc. Plusieurs auteurs (Förster, 1993; Atkinson et al., 1995; Burniaux et al., 1998; Jäntti et Danziger, 1998) montrent que les transferts publics comme source de bien-être matériel s'avèrent indispensables pour la protection sociale des familles monoparentales et peuvent réduire considérablement la pauvreté.

À côté des deux premiers piliers, la famille fournit des parts plus faibles de revenu matériel (Hakovirta, 2001, 2010). Souvent la famille fournit de l'aide à travers les services domestiques non matériels (Déchaux, 1996). Néanmoins, chez les familles monoparentales, le soutien matériel peut se concrétiser par le biais de la pension alimentaire. Cette pension peut être réglementée et les conjoints absents sont alors obligés de la verser. Sans être considérée comme une source majeure de revenu, cette allocation peut toutefois être dynamisée et inscrite dans un partage de responsabilités

dans le but de garantir aux familles monoparentales de meilleures chances d'améliorer leur bien-être et d'échapper à la pauvreté.

La façon dont chaque régime providentiel met à contribution les piliers de bien-être influence les risques de pauvreté. Ces risques peuvent être plus élevés lorsqu'il y a trop de dépendance envers un seul pilier avec un manque de ressources de la part des autres piliers (Orloff, 1993; Gazier, 2003; Misra et al., 2006).

2.2.1. LES SOLIDARITÉS FAMILIALES ET LEURS LIMITES

Après le divorce, la plupart des familles monoparentales connaissent une baisse importante de leur statut social, même chez les plus aisées (Ouellette et Dandurand, 1992). Les difficultés rencontrées amènent souvent «à rebattre les cartes au moins temporairement (...) et réévaluer la distance établie avec les deux parentèles en tant que réseau de soutien» (Ouellette et Dandurand, 1992, p. 509). Le besoin d'aide se fait très vite sentir et les attitudes à l'égard des solidarités changent aussi.

Dans le passé, la charité était l'une des principales formes de solidarité pour aider les «orphelins» des veuves au point de dire que la «monoparentalité» était presque traitée comme de «l'orphelinage» (Légaré et Desjardins, 1991)¹⁵. Aujourd'hui et du point de vue des solidarités privées, l'ex-conjoint vivant présente un potentiel de soutien important qui est d'ailleurs réglementé dans de nombreux pays par le biais de la pension alimentaire. Mais des auteurs comme Déchaux (1990) considèrent que c'est à la solidarité de parenté à laquelle les monoparentaux ont tendance à recourir avec la précarisation des couples.

La précarisation de la vie du couple pourrait en effet amener certains monoparentaux à se replier assez rapidement sur le soutien des proches parents comme pilier de bien-être. Cependant, la question est beaucoup plus complexe qu'une simple substitution.

¹⁵ Les deux auteurs affirment que «l'orphelinage» et la monoparentalité n'ont pas été retenus dans le passé comme deux thèmes distincts.

Pour mieux comprendre comment s'élaborent les rapports aux solidarités privées dans le cas des monoparentaux, il faut tenir compte d'abord de la disponibilité des ressources familiales ou individuelles.

Selon Attias-Donfut (2002), la solidarité familiale comme ressource est très inégalement répartie. Les individus n'ont pas tous les mêmes possibilités de compter sur la solidarité familiale. Prenons l'exemple de la proximité géographique, un facteur qui peut faciliter le recours à la solidarité auprès des proches parents. Une femme monoparentale ne peut pas compter de la même façon sur les services de sa mère pour la garde de ses enfants si celle-ci habite à grande distance ou à deux coins de rue.

Le recours aux solidarités privées peut aussi être handicapé par le fait que les parents sont décédés, que les frères et sœurs sont absents ou que les amis ne sont pas en mesure d'aider parce qu'ils manquent eux aussi de ressources. Ainsi, les familles monoparentales n'ont pas les mêmes chances de profiter d'un soutien matériel ou immatériel auprès du pilier familial.

Les inégalités peuvent également être constatées sur le plan du capital humain. Dandurand et Ouellette (1991) constatent que le soutien familial est disponible surtout auprès des mères actives et éduquées. Ces femmes sont susceptibles d'avoir un réseau plus large et plus disponible pour fournir une aide tant sur le plan matériel qu'émotionnel (Dandurand et Ouellette, 1991). Ces auteures constatent que les mères instruites appartiennent plus souvent à des familles aisées ou moyennes. Elles parviennent plus facilement à profiter du soutien familial qui est disponible et pratique. Comme l'expliquent encore Dandurand et Ouellette (1992), si chez les femmes monoparentales de milieux défavorisés le rôle de l'ex-conjoint est presque inexistant, celles de milieux aisés préservent le plus souvent de bonnes relations avec l'ex-conjoint dont la contribution matérielle n'est pas négligeable.

Ainsi, selon Attias-Donfut (2002) et Dandurand et Ouellette (1991, 1992), la question des inégalités des ressources apparaît centrale pour évaluer le repli vers les solidarités de la parenté dans une situation de monoparentalité¹⁶. Le pilier de bien-être de la famille élargie n'est pas toujours en mesure de constituer un substitut de ce que peut apporter la solidarité au sein d'un couple.

De nombreuses études (Hakovirta, 2001; Christopher, 2001, 2002; Misra et Moller, 2005) montrent que dans les pays où le principe de l'homme «gagne-pain» est dominant, les femmes divorcées risquent de tomber assez rapidement dans la pauvreté malgré les possibilités de recours à la famille élargie. Leur dépendance envers leur mari les rend moins autonomes lorsqu'elles doivent assumer seules les responsabilités du ménage.

2.2.2. LE RÔLE DU PILIER DE L'ÉTAT POUR COMBLER LE DÉFICIT DU PILIER DE LA FAMILLE.

Le recentrage sur la famille nucléaire a souvent été considéré comme un signe d'autonomie économique et d'indépendance par rapport aux solidarités qui peuvent provenir de la famille élargie. L'État peut intervenir avec des ressources qui réduisent la dépendance et le recours à la famille élargie par le biais des allocations familiales, des prestations pour enfant, des congés de maternité payés, etc. Ces mesures favorisent une forme d'autonomie qui se traduit aussi par la capacité des parents d'exercer leur parentalité en assumant eux-mêmes le soin, l'éducation et l'entretien de leurs enfants (Ouellette et Dandurand, 1992).

L'État peut intervenir également à travers des services publics qui facilitent la conciliation travail-famille comme les garderies subventionnées, les services de garde dans les écoles, etc. Ces mesures favorisent une certaine autonomie qui se traduit par la capacité des parents à se consacrer à un emploi rémunéré en vue

¹⁶ Voir l'enquête de Coenen-Huther et al. (1994) dans leur article sur les réseaux de solidarité dans la famille. Des familles font des estimations sur le volume d'aide dont elles peuvent bénéficier tout en sachant que les personnes aidantes disposent de plus de moyens.

d'offrir les conditions de vie matérielles nécessaires pour le bien-être des enfants. Toutes ces mesures publiques sont étroitement liées à l'autonomie économique des ménages.

Les ruptures conjugales peuvent remettre en question cette logique d'autonomie économique. Pour une personne monoparentale, éduquer les enfants et travailler pour subvenir à leurs besoins constituent deux fonctions qui peuvent s'avérer difficilement conciliables. Orloff (1993, 2000) considère l'autonomie par rapport à la capacité des femmes à pouvoir fonder et maintenir un ménage. L'auteure pose le problème comme étant étroitement lié à la question de genre, sachant que les familles monoparentales sont principalement dirigées par des femmes.

Ceci nécessite d'explorer de façon plus pertinente l'engagement de l'État à déplacer le travail gratuit des femmes vers une prise en charge collective ou vers une répartition équilibrée entre l'homme et la femme. D'ailleurs, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il existe des régimes providentiels où l'État offre des services importants pour libérer les parents de la charge de l'activité domestique qui, malgré des progrès, reste l'apanage des femmes (Misra et al., 2006).

La question de l'autonomie ne se mesure pas seulement par rapport au degré de dépendance vis-à-vis de la famille plus large. C'est aussi une question d'équité. Si l'État doit intervenir pour combler le déficit des solidarités familiales après le divorce, son rôle est d'assurer autant aux familles monoparentales que biparentales les moyens de se protéger contre la pauvreté à certains moments de leur parcours de vie. L'État joue à la fois un rôle de protecteur et de régulateur. D'une part, il peut aider à travers des allocations qui ciblent particulièrement les familles monoparentales. D'ailleurs, il existe dans certains pays des allocations qui s'adressent spécifiquement aux chefs de famille monoparentale (Martin et Millar, 2004).

D'autre part, l'État peut favoriser, après le divorce, un partage des responsabilités entre les hommes et les femmes envers les enfants. En effet, il existe des politiques qui impliquent l'ex-conjoint dans la prise en charge des enfants par le biais de la pension alimentaire ou de la garde partagée. L'autonomie se conçoit alors dans la façon dont peuvent s'articuler les solidarités publiques (pilier de l'État) et les solidarités privées (pilier de la famille) pour assurer les conditions favorables au bien-être des familles monoparentales et, particulièrement, des mères divorcées.

2.2.3. L'AUTONOMIE PAR L'INSERTION OU LA PROTECTION?

Le besoin de l'autonomie économique n'est pas contradictoire avec le recours au soutien extérieur provenant de l'État ou de la famille s'il s'inscrit dans un partage de responsabilités. En nous inspirant des travaux de Déchaux (1996), nous expliquerons comment ce soutien peut renforcer davantage l'autonomie des familles monoparentales.

Après le divorce, un chef de famille monoparentale a souvent besoin de services pour l'aider concrètement à retrouver sa position sociale ou, au moins, freiner la dégradation des conditions de son foyer. Ces services ne sont pas nécessairement monétaires, mais servent à améliorer les conditions matérielles des familles monoparentales. Ils permettent d'augmenter la capacité des chefs de ces ménages à assumer une double fonction de «caring» (s'occuper des enfants) et de «working» (occuper un travail rémunéré). Ces deux fonctions sont interdépendantes faisant en sorte que le soutien joue en même temps pour les deux types de fonction. Par exemple, une femme monoparentale qui a besoin d'un service de garde pour ses enfants bénéficie doublement de ce soutien tangible. D'abord, elle se libère partiellement de la fonction de «caring» ce qui lui permet en même temps d'assumer une autre fonction, celle de travailler («working») afin de subvenir aux besoins de la famille.

Le soutien par des services tangibles peut avoir pour finalité «l’insertion» ou la «protection» des chefs de famille monoparentale (Déchaux, 1996). Par solidarité d’insertion, il faut entendre le soutien qui permet de s’insérer dans l’environnement social comme aider une femme monoparentale à s’insérer en emploi. La solidarité de protection renvoie à toute aide qui protège son bénéficiaire contre les aléas de la vie comme, par exemple, héberger une femme monoparentale ou lui fournir une aide financière¹⁷.

Un soutien permettant essentiellement une insertion sociale par le travail va dans le sens d’aider à préserver une certaine autonomie économique alors que si le soutien est essentiellement protecteur, cela peut renforcer la dépendance vis-à-vis de la source de solidarité publique ou privée. À vrai dire, la situation diffère selon que la solidarité provienne de l’État ou de la famille. Selon Déchaux (1996), l’aide matérielle provenant de la famille *«peut être soit plutôt protectrice ou plutôt insérante selon qu’il s’agisse de pallier une incapacité ou de permettre au bénéficiaire de se consacrer à d’autres rôles sociaux»*, (p. 42).

Chez les familles monoparentales, la prise en charge de la garde des enfants par la famille élargie semble avoir davantage un effet d’insertion que de protection, car ce service permet de se consacrer à d’autres rôles sociaux, dont le travail. Mais la dépendance vis-à-vis de la famille pour la garde des enfants peut être une source de précarité si ce service ne peut plus être rendu, pour cause de maladie de sa/son prestataire par exemple.

Au contraire, si ce soutien provient de l’État, les enjeux sont différents. Lorsque les garderies subventionnées sont disponibles, elles jouent pleinement une fonction d’insertion puisqu’une femme monoparentale peut compter sur ce service tout en étant assurée de ne pas dépendre d’une solidarité familiale «incertaine» ou instable. Cela ne veut pas dire qu’il faut faire abstraction de la solidarité familiale qui existera

¹⁷ Déchaux (1996) définit ces deux types de soutien par rapport aux solidarités familiales. En nous inspirant de cet auteur, nous avons élargi le contexte aux solidarités publiques.

toujours, mais se présentera souvent comme soutien complémentaire dans certains cas spécifiques comme celui de la garde des enfants.

Dans le contexte des solidarités privées, l'autonomie économique n'est pas garantie. Comme le mentionne encore Déchaux (1996), *«on ne peut donc conclure qu'à des dominances selon la situation, si l'aide intervient dans un contexte 'assuré' (c'est-à-dire non précaire) et n'a pour effet que de faciliter la satisfaction de besoins donnés, sa fonction est plus insérante que protectrice, si à l'inverse, elle intervient dans un contexte fragile et incertain, elle relève alors plutôt de la protection (...). Le dosage protection-insertion des aides de la parenté est finalement corrélé à la position sociale puisqu'il découle largement de la situation du bénéficiaire»*, (p. 43).

Par contre, dans un contexte public, il est plus facile de distinguer le soutien matériel d'insertion et celui de protection. Par exemple, lorsque l'État adopte une politique de prise en charge par le biais des allocations, ceci peut avoir pour effet de créer un soutien de protection et une forte dépendance des chefs de famille monoparentale vis-à-vis de l'aide publique, ce qui pourrait remettre en question l'autonomie. Par contre, une combinaison des mesures de protection avec d'autres mesures d'insertion pourrait avoir des effets plus bénéfiques sur l'autonomie.

Le débat sur l'insertion ou la protection nous amène à aborder le troisième pilier qu'est le marché. Si l'autonomie s'inscrit dans un partage de responsabilités entre la famille et l'État dans un but de protection, elle dépend aussi de la capacité de ces deux piliers à favoriser une insertion au marché du travail. La question qui se pose est de savoir si cette insertion intervient dans un contexte «assuré» ou «précaire». Dépendamment du statut familial, les risques peuvent être différents.

2.3. LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES MONOPARENTALES RÉSIDE-T-IL DANS L'INSERTION EN EMPLOI?

2.3.1. L'ÉTAT ET LES POLITIQUES ACTIVES : ENTRE LE «BÂTON» ET LA «CAROTTE» ?

Les mesures «passives» qui consistent tout simplement à indemniser les personnes monoparentales sans emploi sont de moins en moins prioritaires dans les agendas des gouvernements. Dans la plupart des pays avancés, des mesures plus «actives» sont mises en place pour inciter au retour à l'emploi. Dans la littérature anglo-saxonne, ce changement est qualifié de passage du «welfare» au «workfare» alors qu'en Europe, les auteurs préfèrent utiliser le terme «d'aide conditionnelle» (Dufour et al., 2003). Comme son nom l'indique, cette expression évoque l'engagement mutuel de celui qui offre la prestation (généralement l'État) et celui qui reçoit la prestation (l'individu). La prestation est subordonnée à une contrepartie, l'État n'étant plus capable d'offrir une protection illimitée.

Dans leurs politiques d'encouragement à l'insertion en emploi, les pays n'adoptent pas les mêmes mesures d'application. Ceci dépend largement de l'héritage culturel et de l'influence du régime providentiel. Comme le mentionnent Dufour et al. (2003), chaque société donne un sens différent à la contrepartie de la prestation publique. Derrière les politiques se profilent des constructions sociales des trajectoires d'insertion qui visent un «idéal» de bien-être pour les familles monoparentales. Le «workfare» peut alors prendre plusieurs formes.

Le «workfare» adopté aux États-Unis au début des années 80 (Murray, 1984), par exemple, trouve son origine dans le «work-test» des années 1700 en Angleterre (Dufour et al., 2003). Les pauvres devaient effectuer certains travaux pour montrer leur bonne volonté et qu'ils méritaient la prestation reçue (Dufour et al., 2003). Aujourd'hui encore, certains régimes libéraux s'inspirent de ces méthodes anciennes en posant le travail obligatoire comme condition de la prestation y compris pour les familles monoparentales. Plusieurs auteurs (Lesemann et Ulysse, 1995; Jones, 1996;

Morel, 2002) considèrent cette attitude comme étant une version «dure» du «workfare». Dans ces conditions, un chef de famille monoparentale n'a pas d'autres choix que de se soumettre aux directives du régime sans disposer d'une marge de manœuvre pour décider de la nature du travail qu'il souhaite occuper et sans égards à sa situation. Le refus de se soumettre aux directives peut faire perdre le droit à la prestation.

Les régimes qui adoptent le «workfare dur» ne font que gérer des situations de chômage en réprimant ceux qui dépendent de l'État (Dufour, 2003; Gazier, 2003; Lavialle, 2007). Les chefs de famille monoparentale qui sont principalement des femmes subissent les programmes durs centrés sur la mise au travail. Mais encore faut-il améliorer les conditions du travail au sein du marché (Clarck, 1995), y compris l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

Dans une version plus «douce» du «workfare» (Lesemann et Ulysse, 1995; Jones, 1996; Morel, 2002), l'incitation au travail entre davantage dans le cadre du développement humain, de la création d'emploi et du support individuel. Dans ce contexte caractérisant certains pays d'Europe, l'insertion en emploi des chefs de famille monoparentale s'inscrit dans une logique volontaire à travers des mesures facilitant l'insertion.

Selon Dufour et al. (2003), un tel système privilégie deux types de mesures, l'employabilité (formation, apprentissage, stage de perfectionnement...) et le soutien au marché (soutien du salaire, développement des emplois communautaires, soutien des travailleurs autonomes...). L'incitation au travail est renforcée par une prestation qui assure une meilleure qualification aux individus sans être sur une base punitive. Dufour et al, (2003) nuancent, toutefois, en disant que la version douce du «workfare» présente plus un idéal que les sociétés veulent atteindre qu'une pratique qui existe réellement.

Les programmes d'insertion en emploi («workfare doux») aussi bien que ceux du travail obligatoire («workfare dur») visent dans le fond l'objectif de déplacer le plus rapidement possible le bien-être assuré par un État «social» vers un bien-être assuré par le marché du travail. Dans le premier cas, l'argument de l'employabilité et de la qualification justifie la participation aux programmes d'insertion alors que dans le deuxième cas (workfare dur), c'est l'argument de la dépendance qui est mis de l'avant pour justifier l'obligation de travailler.

Dans le contexte du régime social-démocrate des pays nordiques, la question de la contrepartie du travail n'est pas centrale. Les programmes d'insertion visent plutôt l'élaboration de politiques permettant un meilleur ajustement entre la flexibilité du marché du travail et la protection sociale. C'est ce qui a fait émerger la notion de flexicurité¹⁸ pour désigner les programmes qui visent à protéger les salariés dans un environnement caractérisé par la flexibilité du marché du travail (Klammer, 2004; Muffels, 2008). En assurant un revenu minimum sans contrepartie aux familles monoparentales, ces régimes prennent en quelque sorte l'engagement de considérer l'aide conditionnelle comme une solution non viable (Dufour et al., 2003). Cette attitude n'exclut pas complètement l'engagement des parents dans la sphère du marché.

Dans ce régime, les politiques d'activation peuvent être associées à certaines attentes envers les prestataires comme le fait d'entreprendre une recherche d'emploi, de participer à des programmes de formation ou d'être disponible pour occuper un emploi. Sauf qu'il existe des traitements différenciés pour certaines catégories (Gough et Eardley, 1996), notamment les personnes monoparentales ayant des enfants en très bas âge. Dans cette situation, certaines mesures «passives» peuvent être plus appropriées.

En fait, dans le cas des familles monoparentales, la question ne se pose pas en termes d'opposition entre les politiques «actives» et «passives». Comme l'explique Gazier

¹⁸ Une notion qui a vu le jour dans un premier temps aux Pays-Bas puis au Danemark.

(2003), les régimes doivent surtout chercher le bon cocktail entre les deux types de mesure. Aujourd'hui, si nous pouvons accepter jusqu'à un certain point que les politiques «passives» n'inciteraient pas à la recherche d'emploi, ces politiques peuvent par contre être harmonieusement combinées avec des mesures actives afin de permettre aux chefs de famille monoparentale d'atteindre leur bien-être par une participation moins contraignante au marché.

2.3.2. LES LIMITES DES APPROCHES «INDIVIDUALISTES» DE L'ACTIVATION

L'insertion au travail visant les chefs de famille monoparentale ne peut être associée seulement à l'approche «individualiste». Les parents ne sont pas les seuls responsables de l'enchaînement des événements vécus, surtout lorsqu'il y a des enfants en jeu. Leur faire assumer les conséquences de leur situation pourrait avoir des effets néfastes sur les futures générations. Il est vrai que les parcours de vie sont de plus en plus individualisés, mais nous pouvons illustrer cette évolution dans une logique «d'individualisme citoyen» (Gazier, 2003)¹⁹.

Dans «l'individualisme citoyen», il y a une dimension de construction sociale qui s'explique par ce que Gazier (2003) appelle «l'employabilité interactive», c'est-à-dire que les parcours des individus dépendent aussi d'une action collective. L'employabilité ne se limite pas à de simples attributs individuels dans une conception purement marchande du travail. Elle dépend aussi des arrangements institutionnels à travers lesquels la réglementation du marché du travail peut assurer une stabilité de revenu aux individus.

Beaucoup d'autres auteurs explorent les types d'activation dans un contexte marqué par l'individualisation des parcours de vie (Giddens, 1998; Gautié, 2003; Oriane, 2005; Schmid, 2005). Leur objectif est de voir comment l'État peut doter les

¹⁹ Bernard Gazier est un économiste du travail. Il est professeur à l'Université de Paris. Il mène une réflexion sur ce qu'il appelle «le nouveau plein emploi». C'est-à-dire un plein emploi qui respecte l'égalité des sexes, mais aussi les choix des individus et leur rythme de vie.

individus de moyens leur permettant d'être actifs sur le marché. Les moyens diffèrent selon l'importance accordée aux ressources matérielles, au capital humain ou aux services publics pour accompagner le processus d'activation.

Certains modèles sont critiqués et d'autres solutions alternatives proposées; mais tous visent le même objectif : l'insertion en emploi. Les familles monoparentales n'ont peut-être plus besoin des formules classiques fondées sur la pure redistribution. Selon Fraser (2005), lorsqu'ils prennent cette dimension corrective, les programmes d'assistance sociale ne réussissent pas vraiment à abolir les différences de classes. Au contraire, ils ne font que les renforcer et les reconfigurer sans assurer un bien-être adéquat aux familles monoparentales. Ces familles ont besoin de profiter pleinement des opportunités du marché du travail, d'où la nécessité d'inscrire la logique de redistribution dans un processus plus équitable où l'activation reconnaît les difficultés de certains statuts familiaux et parentaux. C'est ainsi qu'il est possible de reconnaître le rôle des parents à la fois comme travailleurs et responsables de la socialisation des enfants. La redistribution et la reconnaissance sont deux notions inséparables aux yeux de Fraser (2005) pour parvenir à l'équité et la justice sociale.

Dans une logique de «capabilité», la monoparentalité ne devrait pas être un facteur de blocage qui empêche de profiter pleinement des opportunités du marché du travail. De même, le travail ne devrait pas être une source de pressions et de problèmes, mais plus une source de bonheur et de bien-être pour les familles monoparentales. Le défi est de trouver de nouveaux arrangements institutionnels et des programmes novateurs qui traitent équitablement les familles dans leur rapport à l'emploi. Ainsi, les familles monoparentales doivent profiter du marché du travail au même titre que les familles biparentales sans être désavantagées.

2.3.3. L'ÉQUITÉ DANS L'EMPLOI

Plusieurs travaux se sont intéressés aux statuts d'emploi selon différents types de famille. Il est possible d'en tirer quelques généralités sur l'équité entre les familles

monoparentales et biparentales dans leur rapport à l'emploi. Dans bien des cas, c'est la situation des femmes monoparentales qui fait l'objet de comparaisons étant donné que les familles monoparentales sont principalement dirigées par des femmes. Inspirée de Rainwater et Rein (1986) et Hobson (1990), Hakovirta (2001) a étudié l'insertion en emploi des femmes monoparentales en lien avec les réformes des systèmes de protection sociale au cours des années 1990, dans un ensemble de pays avancés. Les taux d'emploi des femmes monoparentales sont généralement plus élevés dans les pays de régime social-démocrate comparativement aux autres pays. Les femmes monoparentales y travaillent le plus souvent à plein temps parce qu'elles profitent d'un ensemble de conditions favorables, dont les garderies subventionnées. Ces mesures favorisent une certaine équité entre les familles dans la capacité de tirer profit du marché du travail.

Par contre, dans les pays où les taux d'emploi des femmes monoparentales sont faibles, il existe une grande dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. Ceci s'applique aux pays qui encouragent la conception traditionnelle de la famille en offrant certaines allocations, mais peu de services de conciliation travail-famille. Cette situation ne fait pas l'affaire des familles monoparentales et ne leur donne pas des chances égales aux familles biparentales pour tirer profit du marché.

Par ailleurs, l'auteure montre que les taux d'emploi ont tendance à augmenter aux États-Unis en raison des mesures d'incitation au travail sans créer des mesures d'accompagnement à travers notamment les garderies subventionnées. Ainsi, les familles monoparentales tirent profit du marché, mais dans des conditions défavorables qui remettent en question l'équité puisque les femmes travailleuses ne trouvent pas nécessairement leur sécurité dans le marché.

Christopher (2001) a tenté de voir si l'engagement dans la sphère domestique au détriment du travail rémunéré a le même impact pour les mères vivant en famille biparentale et celles en famille monoparentale. Il en ressort qu'en Finlande par exemple, les politiques de transfert et le contexte du marché sont favorables aussi

bien aux unes qu'aux autres. Ainsi, ce pays favorise une équité entre les mères quel que soient leur statut familial et leur statut d'emploi.

Dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, les politiques sont plus généreuses à l'égard des femmes monoparentales que par rapport aux biparentales, même si dans l'ensemble les monoparentales demeurent plus pauvres. Dans ce pays, les femmes monoparentales sont très peu insérées dans des emplois à temps plein.

Misra et al. (2006) ont développé une analyse plus détaillée sur l'équité par rapport à l'emploi et le revenu du travail comme source de bien-être. Pour ces auteurs, le statut familial joue un rôle crucial dans le degré de participation des femmes au marché du travail (temps plein, temps partiel ou le retrait du marché) et peut aussi influencer le risque de pauvreté selon le régime providentiel. Ces auteurs montrent que dans plusieurs pays, le fait de devenir mère entraîne le même effet aussi bien pour les femmes vivant en couple que pour les femmes monoparentales. Les deux types de mères ont tendance à glisser vers le travail à temps partiel voire à quitter le marché du travail. Mais l'effet semble être beaucoup plus accentué sur les mères monoparentales comparativement aux mères mariées dans certains pays comme au Royaume-Uni. Aux États-Unis, l'impact est beaucoup plus fort sur les mères vivant en couple, car les femmes monoparentales ont plutôt tendance à continuer à travailler à temps plein sous l'effet des mesures du «workfare».

Mais si l'on inclut toutes les femmes, le marché profite largement mieux aux femmes sans enfants comparativement aux femmes avec enfants (monoparentales ou non) et ce, dans la quasi-totalité des pays. Les seules exceptions sont peut-être la France et la Suède où le fait de devenir mère n'influence pas forcément la part du revenu du marché dans le bien-être des ménages, selon les résultats des études de Misra et al. (2006). Toujours est-il que la forte participation des femmes au marché du travail ne peut être idéalement équitable que lorsque les politiques créent un contexte favorable à l'équité salariale entre les hommes et les femmes.

L'équité ne se conçoit pas seulement par rapport à l'insertion en emploi, mais surtout par rapport aux ressources que peut générer cet emploi afin d'aider les familles monoparentales à améliorer leur situation. C'est pourquoi dans notre vision, il est très utile de comparer des chefs de famille monoparentale (qui sont principalement des femmes) occupant des emplois à temps plein à des familles biparentales où dans bien des cas c'est l'homme qui est le principal pourvoyeur de ressources. Des analyses plus détaillées dans notre septième chapitre porteront sur cet aspect particulier de l'équité.

2.4. SYNTHÈSE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Nous avons montré dans ce chapitre que le rôle de l'État ne consiste pas seulement à fournir un support par le biais des transferts ou des services publics. L'État comme institution favorise des arrangements en faisant contribuer le marché et la famille au bien-être des familles monoparentales. Et c'est en mettant l'accent sur le rôle de l'État dans le contexte des régimes providentiels que se pose notre question de recherche, à savoir dans quelle mesure les familles monoparentales peuvent-elles être capables de fonder et maintenir un ménage autonome sans être pauvres ni dépendantes d'une seule source de revenu.

À côté de la notion de régime providentiel que nous avons largement développée dans le premier chapitre, notre cadre conceptuel fait appel à d'autres notions que nous avons abordées dans le présent chapitre. En premier lieu, en ce qui concerne la notion de pauvreté, nous avons vu que des auteurs comme Scruggs et Allan (2005) favorisent une conception de la pauvreté fondée sur ce qui est absolument nécessaire à la survie (pauvreté absolue) alors que d'autres comme Christopher (2001) accordent plus d'importance à la mesure de la pauvreté tenant compte des normes sociales dans une conception relative. D'autres auteurs ont tenté de mesurer la pauvreté sur une échelle à la fois monétaire et non monétaire (Smeeding, 2002). Nous avons expliqué les avantages et les limites de chacune de ces approches.

La pauvreté relative est considérée comme un proxy du bien-être dans la majorité des études portant sur les régimes providentiels dans une perspective comparative (Christopher, 2001; Smeeding, 2006; Misra et al., 2006; Budig et al., 2010). L'approche relative considère la pauvreté en tenant compte de chaque contexte national. Nous adopterons également une approche relative de la pauvreté. Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, ces études considèrent implicitement la pauvreté comme un espace homogène. Les familles sont classées selon un seuil standard : pauvre/non-pauvre. Or, il existe des variations dans les niveaux de pauvreté et les régimes providentiels peuvent avoir un impact différent selon le niveau de pauvreté considéré (Osberg et Xu, 1999; Osberg, 2002, 2003).

Pour simplifier les choses, supposons deux niveaux de pauvreté, la pauvreté aiguë qui se rapprocherait de l'idée du minimum nécessaire pour survivre et la pauvreté dans une logique de bien-être et de «capabilité». Trois cas de figure peuvent se présenter concernant l'impact des régimes providentiels sur la pauvreté: (1) une réduction de la pauvreté aiguë et de la pauvreté en général ; (2) une réduction de la pauvreté aiguë, mais un impact faible sur les taux de pauvreté en général, i.e. les plus pauvres échapperaient à la pauvreté aiguë sans échapper à la pauvreté; (3) peu d'impact sur la pauvreté aiguë, mais un impact marqué sur la pauvreté en général, i.e. les pauvres qui sont tout juste au-dessous du seuil de pauvreté échapperaient à la pauvreté, mais les plus défavorisés n'arriveraient pas à améliorer leur sort. Ce dernier cas de figure correspond au phénomène de l'écroulement identifié par Osberg (2002).

Pour combler les lacunes du seuil unique de pauvreté, nous avons décidé d'élargir la mesure de la pauvreté en considérant deux niveaux : (1) La pauvreté aiguë basée sur un seuil plus bas que celui de la pauvreté au seuil standard et (2) la pauvreté standard basée sur un seuil commun et qui est le plus largement utilisé par la communauté scientifique. Nous examinerons au quatrième chapitre l'évolution de la pauvreté à ces deux seuils pour les familles monoparentales et pour les familles biparentales.

Nous postulons comme première hypothèse que les régimes providentiels les plus généreux, particulièrement les sociaux-démocrates, réussissent à contrôler leur taux de pauvreté au seuil standard à des niveaux très bas aussi bien chez les familles monoparentales que biparentales. Dans ces régimes, la pauvreté aiguë chez les familles monoparentales devrait même être inexistante compte tenu du caractère universel des programmes fondés sur l'égalité et la justice sociale. Par contre, les régimes de l'Europe continentale qui offrent des programmes sociaux, même généreux, mais fondés sur la conception traditionnelle de la famille ne favorisent pas les familles monoparentales et ne leur donnent pas les mêmes chances de s'en sortir que les familles biparentales. Selon notre hypothèse, ces régimes réussissent au plus à combattre la pauvreté aiguë des familles monoparentales avec des programmes ciblés, mais présentent des taux de pauvreté élevés au seuil standard. Par contre, chez les familles biparentales, la situation devrait être largement meilleure. Par ailleurs, les régimes connus pour leur faible niveau des programmes sociaux (les libéraux et ceux de l'Europe du Sud) devraient connaître des taux de pauvreté élevés tant au seuil standard que aigu chez les familles monoparentales qui seraient globalement moins avantagées que les familles biparentales. Pour vérifier cette première série d'hypothèses, nous examinerons l'évolution de la pauvreté aux deux seuils chez les familles monoparentales (et les familles biparentales) entre 1990 et 2004 dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes.

En second lieu, notre analyse de la pauvreté est étroitement liée au concept de l'équité. La majorité des études sur la pauvreté s'intéressent à l'équité verticale, c'est-à-dire la répartition de la richesse au sein de la société. Une faible équité verticale se traduit par des taux de pauvreté globaux élevés. Dans le cadre de cette thèse, nous considérons une deuxième forme d'équité, l'équité horizontale entre les familles. L'équité horizontale implique que les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales sont très faibles. Elle devrait caractériser les sociétés dont les systèmes de redistribution tiennent compte des différences de statuts (Fraser, 2003).

Nous postulons comme deuxième hypothèse que dans les régimes providentiels qui traitent équitablement les familles, notamment dans les pays de régime social-démocrate connus pour leurs programmes fondés sur l'égalité, les taux de pauvreté devraient être faibles (équité verticale) et les écarts entre les familles monoparentales et biparentales devraient être faibles aussi (équité horizontale). Ceci favoriserait la capacité des familles monoparentales à avoir les mêmes chances de ne pas être pauvres ni désavantagées par rapport aux familles biparentales. Par contre, les pays de régime conservateur de l'Europe continentale, qui favorisent la conception traditionnelle de la famille, devraient avoir des écarts de pauvreté élevés entre les deux types de famille se caractérisant ainsi par une très faible équité horizontale. Le faible niveau des programmes sociaux dans les sociétés libérales et celles de l'Europe du Sud devrait entraîner aussi une faible équité horizontale. Pour vérifier cette deuxième série d'hypothèses, nous comparerons dans le cinquième chapitre les taux de pauvreté monoparentale aux taux de pauvreté biparentale.

En troisième lieu, nous avons développé la notion de piliers de bien-être. Nous avons vu que l'articulation des sources de revenu provenant de l'État, du marché et de la famille peuvent caractériser des styles particuliers de régimes providentiels. Les analyses de Skinner et al. (2008) et Hakovirta (2001, 2010) dans ce domaine sont très utiles et rendent compte des différences possibles entre les pays quant à la contribution des différents piliers, notamment en ce qui concerne la part des transferts. Par exemple, dans les sociétés à orientation sociale-démocrate, la part des transferts dans le revenu des ménages est largement plus importante comparativement aux sociétés plus libérales.

Dans le contexte de notre thèse, nous avons introduit une amélioration majeure en examinant les sources de revenu en relation avec la pauvreté. Ceci nous amènera par la suite à analyser plus concrètement l'effet des transferts publics, comme pilier fondamental, sur la réduction de la pauvreté. Nous nous inspirerons des travaux de Smeeding (2006), lequel montre comment les taux de pauvreté diffèrent entre les

pays lorsque seulement les revenus du marché sont pris en compte. Il montre ensuite comment les taux de pauvreté diminuent en intégrant les transferts.

Nous postulons comme troisième hypothèse que les pays de régime social-démocrate mettent efficacement à contribution les sources de revenu en raison de leurs programmes généreux et des possibilités de conciliation travail-famille qu'ils offrent et qui permettent de tirer un revenu du marché. Dans ce contexte, les familles monoparentales disposent d'une certaine autonomie et sont moins dépendantes vis-à-vis d'une seule source de revenu, laquelle autonomie se traduit par des taux de pauvreté faibles. Dans ces mêmes pays, la réduction de la pauvreté par le biais des taxes et des transferts devrait être plus élevée que dans les autres régimes. Les pays de régime conservateur de l'Europe continentale, avec leurs programmes généreux, mais de faibles mesures de conciliation travail-famille, n'offrent pas nécessairement la meilleure combinaison possible. Les familles monoparentales seraient moins autonomes et davantage dépendantes des ressources de l'État. Dans ce type de régime, la réduction de la pauvreté par les taxes et les transferts devrait être élevée, mais pas au même niveau que les pays de régime social-démocrate. Dans le régime libéral ainsi que dans les pays de l'Europe du Sud, le marché devrait être largement plus important parmi les sources de revenu chez les familles monoparentales en raison du faible niveau des allocations. La réduction de la pauvreté par les taxes et les transferts devrait être très faible.

Pour vérifier cette troisième série d'hypothèses, nous comparerons (au sixième chapitre) les sources de revenu chez les familles monoparentales et chez les familles biparentales dans les différentes sociétés. Par la suite, nous verrons comment la répartition des sources peut mener à des taux de pauvreté faibles. Nous verrons également comment les transferts publics comme source de revenu fondamentale contribuent à la réduction de la pauvreté.

Le dernier aspect important de notre thèse est relié au pilier du marché et plus particulièrement à l'insertion des chefs de famille monoparentale en emploi. En effet,

les sociétés avancées sont résolument passées d'un style d'intervention publique «passif» à un style plutôt «actif» et les familles monoparentales sont parmi les groupes concernés.

Plusieurs auteurs ont cherché à comprendre les changements dans l'attitude de l'État. Le plus souvent, ces auteurs (Rainwater et Rein, 1986; Hobson, 1990; Hakovirta, 2001) se contentent de comparer les taux d'emploi chez les femmes monoparentales entre les différents pays. Leur but est de distinguer les sociétés selon la proportion des emplois à temps plein, à temps partiel et la proportion des sans-emploi chez ces ménages. Très peu de travaux ont fait le lien entre les situations d'emploi, les situations familiales et la pauvreté en raison des limites des données utilisées.

Misra et al. (2006) ont entrepris un travail qui semble être plus complet par rapport aux études précédentes en mettant l'accent sur la question de l'équité. Pour eux, le statut familial influence fortement la participation des femmes au marché du travail. Il peut déterminer aussi leur choix du type d'emploi (temps plein ou temps partiel) voire même l'option de se retirer du marché du travail. Nous considérons dans notre cadre théorique que la question de l'équité entre les statuts ne se limite pas seulement à l'insertion en emploi. Mais il faut s'interroger si l'emploi permet de générer des ressources suffisantes pour se protéger contre la pauvreté. Nous avons redéfini les statuts en les inscrivant dans une interaction «Famille/emploi». Nous avons combiné des statuts familiaux avec des statuts d'emploi pour identifier les situations les plus pénalisantes ou les moins pénalisantes sur le plan de la pauvreté. Cette approche permet de répondre à des questions plus spécifiques comme, par exemple: quelles sont les chances d'être pauvre pour une famille monoparentale dont le parent occupe un emploi à temps plein ? C'est ainsi que nous pouvons cerner l'équité entre les familles monoparentales et biparentales dans leur rapport à l'emploi.

Nous postulons comme quatrième hypothèse que les régimes providentiels qui favorisent une plus grande part du marché dans le revenu des ménages, comme les sociétés libérales par exemple, ne le font pas toujours dans un esprit d'équité entre

les familles. Au contraire, cela peut-être pénalisant pour les familles monoparentales. Dans ces sociétés, les familles monoparentales dont le chef est en emploi à temps plein pourraient rencontrer des risques de pauvreté plus élevés que les familles biparentales. Par ailleurs, les régimes qui favorisent l'emploi des chefs de famille monoparentale, mais offrent en même temps des mesures de conciliation travail-famille sont plus soucieux de l'équité dans la diversité familiale et le rapport à l'emploi. Dans ces sociétés, les familles monoparentales dont le chef est en emploi à temps plein, voire même à temps partiel, ne devraient pas être plus pauvres que les familles biparentales. Pour vérifier cette série d'hypothèses, nous consacrerons le septième chapitre à une analyse de régression logistique pour voir quelles sont les chances de pauvreté chez les familles monoparentales en fonction de leur statut d'emploi.

Chapitre 3 : Comparaisons internationales et interprovinciales: Données et méthode

L'objet de notre thèse est de savoir quelles sont les possibilités pour les chefs de famille monoparentale de maintenir un ménage autonome qui ne soit ni pauvre ni dans la dépendance par rapport à une seule source de revenu qui peut provenir de l'État, du marché ou de la famille. Nous examinerons cette question dans le contexte des différents régimes providentiels. Nous comparerons les familles monoparentales aux familles biparentales sachant que ces dernières ont été pendant longtemps à la base de la conception traditionnelle des politiques familiales de l'État-providence.

Nous présenterons dans une première section l'utilité des comparaisons entre des pays de différents régimes. Nous expliquerons l'intérêt d'élargir les comparaisons à l'échelle provinciale en mettant en évidence le cas du Québec. La deuxième section sera consacrée à l'introduction de la base de données que nous utiliserons: le Luxembourg Income Study (LIS). Nous expliquerons dans quelle mesure ces données peuvent être utiles pour les comparaisons et quelles sont leurs limites. Dans la même section, nous préciserons quelques aspects liés à l'opérationnalisation de certains concepts, dont celui de famille monoparentale.

La troisième section présentera les indicateurs de mesure qui seront utilisés pour répondre à nos questions de recherche. En puisant dans la base de données du LIS, nous identifierons les indicateurs de pauvreté, ceux relatifs aux sources de revenu et de l'emploi ainsi que leurs limites. Des développements méthodologiques plus détaillés seront fournis dans les chapitres résultats.

3.1. LE QUÉBEC COMPARÉ À DES SOCIÉTÉS DONT LES RÉGIMES PROVIDENTIELS SONT BIEN CONTRASTÉS

3.1.1. LE CHOIX DES PAYS

Nous comparerons les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) dont les économies sont de type capitaliste avancé et à démocraties développées. Notre souci est que les situations des familles monoparentales dans les sociétés soient comparables sur le plan analytique. La sélection des pays est dictée par l'état des connaissances sur les régimes providentiels pour situer le Québec dans un univers structuré autour des concepts et de la typologie établis par Esping-Andersen (1990, 1999, 2009). Les pays que nous comparerons sont retenus par de nombreux auteurs qui nous inspirent comme Esping-Andersen (1990, 1999, 2009), Smeeding (2002, 2004, 2006, 2009), Misra et al. (2005, 2006), Bonoli (1997, 2000), Obinger et al. (2005), Mayer (2004), Huber et Stephens (2001), Ferrara (1996) et Castles (1996). Ainsi, nous pouvons appuyer nos analyses et les situer par rapport à différents travaux pour faire plus facilement le lien entre les bases théoriques et conceptuelles des régimes providentiels et la réalité des politiques de lutte contre la pauvreté monoparentale.

Les sociétés comparées ont à peu près le même niveau de performance économique et de développement. Leurs fondements de la protection sociale sont historiquement bien établis, mais les ressources sont déployées différemment pour assurer le bien-être des familles. Elles présentent alors des approches bien contrastées. Conformément à l'état des connaissances, nous avons jugé utile de retenir seize pays dont les politiques se caractérisent par une orientation vers un régime providentiel ou un autre et pour lesquels les données requises sont disponibles. Nous pouvons définir des regroupements selon quatre régimes²⁰ :

²⁰ Pour le regroupement des régimes, nous nous sommes basés principalement sur la typologie d'Esping-Andersen (1990) validée par St-Arnaud et Bernard (2003). Voir également Lebel (2008).

- *Les pays anglo-saxons de régime libéral.* Nous avons retenu les États-Unis, le Royaume-Uni, l’Australie ainsi que le Canada. Esping-Andersen (1990, 1999), parmi d’autres auteurs, considère ces pays comme partageant des caractéristiques qui renvoient à une forte valorisation du marché et un faible niveau des programmes sociaux destinés aux familles.
- *Les pays nordiques de régime social-démocrate.* Nous avons retenu la Suède, la Finlande, la Norvège et le Danemark. Ces sociétés sont souvent présentées comme ayant des gouvernements généreux offrant une large gamme de services et une protection sociale universelle avec un fort engagement de l’État pour le bien-être des individus et des familles.
- *Les pays de l’Europe continentale de régime conservateur.* Nous avons retenu la France, les Pays-Bas, l’Allemagne, l’Autriche et la Suisse²¹. Ces pays sont caractérisés par des programmes qui supportent jusqu’à un certain point la famille traditionnelle avec des allocations relativement généreuses.
- *Les pays de l’Europe du Sud de régime latin.* Nous avons retenu l’Italie, l’Espagne et la Grèce. Ces sociétés ont tendance à renvoyer le plus possible la prise en charge de la protection sociale aux familles elles-mêmes.

Nous utiliserons cette typologie des régimes providentiels tout en sachant que les pays peuvent avoir des styles différents même à l’intérieur d’un même régime (Bonoli, 1997, 2000; Leitner, 2003). Par ailleurs, nous avons exclu de nos analyses des pays, même si leurs données sont disponibles au LIS, comme ceux de l’Amérique latine (Brésil, Guatemala, Pérou, Colombie, Uruguay) ainsi que le Mexique. Même si certains de ces pays ont connu un développement majeur sur le

²¹ Même si la Suisse ne fait pas toujours le consensus quant à son apparence à ce régime, plusieurs auteurs la considèrent comme un pays de régime chrétien-démocrate ou conservateur (Huber et Stephens, 2001). Par ailleurs, nous avons exclu la Belgique qui est théoriquement classée dans ce régime en raison des données non disponibles pour l’année 2004.

plan industriel et une performance économique assez bonne depuis les dernières décennies, leur niveau très faible de protection sociale et leur vision des politiques sociales sont difficilement comparables aux autres pays de l'OCDE. Les pays ex-communistes (Russie, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République Slovaque) ont été également exclus. Ces pays ont connu des transitions politiques, économiques et sociales très hétérogènes. Les introduire dans les comparaisons des régimes providentiels rendrait les analyses très complexes. Enfin, Taiwan, la Corée, l'Inde, l'Islande, Israël et l'Afrique du Sud, dont les régimes sont très particuliers et parfois moins bien documentés, ne feront pas partie de nos comparaisons.

3.1.2. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS

De nombreux travaux récents se sont intéressés à comparer le Québec à d'autres sociétés (Bernard et Saint-Arnaud, 2004; Proulx et al., 2011; Raïq et al., 2011). L'intérêt réside dans le fait que le Québec se retrouve entre deux visions. D'une part, les forces de la mondialisation et celles de l'intégration économique dans l'Amérique du Nord, surtout avec le traité de libre-échange, pousseraient à une convergence avec l'important partenaire économique que sont les États-Unis, connus par leur forte orientation libérale, leurs inégalités sociales et leur taux de pauvreté élevé parmi les pays développés (Unicef, 2010).

De même, les autres provinces du Canada, avec lesquelles les échanges de main-d'œuvre, de capitaux et de biens sont généralement plus simples et plus développés qu'avec les pays étrangers, exercent en principe une pression vers l'uniformisation des politiques sociales. Les pressions à la baisse sur la fiscalité conduiraient à ce qu'on appelle une «course vers l'abîme» (Brueckner, 2000; Volden, 2002; Berry et al., 2003), où toutes les provinces devraient s'ajuster au plus bas dénominateur de générosité sociale (Bernard et Raïq, 2011).

D'autre part, les provinces détiennent la plus grande partie des pouvoirs dans les domaines qui affectent directement les inégalités sociales et la pauvreté : éducation, santé, assistance sociale, emploi, logement, famille, etc., ce qui leur donne malgré tout une certaine marge de manœuvre. Les gouvernements provinciaux contrôlent près de 45% des dépenses publiques (Bernard et Saint-Arnaud, 2004). La plupart du temps, le Québec a poursuivi, depuis la Révolution tranquille, des politiques qui, dans bien des cas, visaient un certain idéal de justice sociale et un meilleur bien-être des individus comme les services de garderie ou l'équité salariale (Bernard et Raïq, 2011). Cette orientation s'appuyait d'ailleurs souvent sur l'affirmation d'un modèle québécois (Béland et Lecours, 2004), d'une identité différente de l'identité canadienne.

Entre la vision libérale du continent américain et son orientation sociale plus généreuse, le Québec présente un certain «exceptionnalisme» (Proulx et al., 2011). L'étude de ses caractéristiques continue à animer les débats politiques (Bernard et Saint-Arnaud, 2004; Proulx et al., 2011; Raïq et al., 2011). Il est important dans le contexte de notre thèse de comprendre les spécificités du Québec et de le situer dans un univers de régimes providentiels. Nous chercherons plus spécifiquement à comparer le Québec aux trois autres principales provinces canadiennes (l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique) et aux pays sélectionnés.

3.1.3. LE CHOIX DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

Nous avons retenu une période d'observation qui se situe entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000 pour analyser plus particulièrement l'évolution des taux de pauvreté chez les familles monoparentales et les familles biparentales comme nous le verrons au quatrième chapitre. Cette période est marquée par de grands changements au Canada sur le plan des politiques sociales. D'abord le déficit budgétaire au niveau fédéral au milieu des années 90 s'est traduit par des coupures assez importantes dans les transferts aux provinces (Thérét, 1999). Ensuite, l'arrivée au pouvoir des gouvernements néolibéraux dans les provinces les plus peuplées au

Canada a contribué aux changements des politiques sociales. Les gouvernements à tendance néolibérale sont arrivés d'abord en Alberta en 1993 puis en Ontario en 1995 avant de monter sur scène en Colombie-Britannique en 2001 et au Québec en 2003 (Bernard et Saint-Arnaud, 2004). Enfin, le Québec a lancé depuis le milieu des années 90 des programmes sociaux qui vont à l'encontre de ce qui se passe ailleurs au Canada comme les allocations familiales, les garderies à coût réduit et les tentatives d'amélioration des congés parentaux (Jenson, 2002). Ces programmes peuvent avoir un certain impact sur la lutte à la pauvreté en général et chez les familles monoparentales en particulier.

Sur le plan international, la période d'observation permet de caractériser une époque marquée par une récession économique, en 1991/92. Cette conjoncture a pesé lourdement sur les agendas politiques et a suscité dans la plupart des pays des coupures dans les budgets sociaux et un renforcement des programmes centrés sur la mise au travail des personnes sans emploi. Les chefs de famille monoparentale sont en grande partie concernés par les mesures d'activation alors qu'ils figuraient parmi les catégories de population qui dépendaient largement de l'assistance sociale.

Nous n'utiliserons pas systématiquement la dimension temporelle dans toutes nos analyses. Elle sera utilisée seulement dans le quatrième chapitre pour voir quelle est l'évolution de la pauvreté dans le temps et les approches qui orientent les pays dans leur lutte contre ce phénomène. Après avoir compris ces évolutions, nous concentrerons nos analyses dans les chapitres subséquents sur les données du dernier point dans le temps qui est 2004/05.

Puisque nous comparerons les familles monoparentales aux familles biparentales, nous présentons, dans le tableau suivant, les effectifs des deux types de famille pour chaque pays. Le tableau ci-après donne la liste des pays et des provinces qui feront l'objet des comparaisons ainsi que les points dans le temps qui correspondent à notre période d'observation. Les données du LIS permettent d'extraire les fichiers des provinces ce qui les rend comparables aux autres pays.

Tableau 3.1 : Effectifs des deux types de famille dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes selon les points dans le temps²².

	Cohorte 1990 Année et effectifs	Cohorte 1995 Année et effectifs	Cohorte 2000 Année et effectifs	Cohorte 2004/05 Année et effectifs
Les pays anglo-saxons de régime libéral				
États-Unis	1991 FB:16573;FM:5600	1994 FB:15688;FM:5523	2000 FB:9120; FM:4427	2004 FB:15314;FM:8366
Royaume-Uni	1991 FB:1864; FM:391	1995 FB:1813; FM:507	1999 FB:5835; FM:2122	2004 FB:5021; FM:2406
Australie	1989 FB:4716; FM:896	1995 FB:2049; FM:442	2001 FB:1748; FM:569	2003 FB:2469; FM:824
Canada	1991 FB:6343; FM:1306	1994 FB:11152;FM:2687	2000 FB:5829; FM:1932	2004 FB:4989; FM:1781
Les quatre principales provinces canadiennes				
Québec	1991 FB:1223; FM:268	1994 FB:2124; FM:506	2000 FB:1098; FM:392	2004 FB:942; FM:363
Ontario	1991 FB:1680; FM:356	1994 FB:3207; FM:804	2000 FB:1778; FM:554	2004 FB:1485; FM:472
Alberta	1991 FB:587; FM:115	1994 FB:980; FM:218	2000 FB:540; FM:125	2004 FB:470; FM:149
Colombie-B.	1991 FB:550; FM:115	1994 FB:982; FM:255	2000 FB:459; FM:176	2004 FB:413; FM:152
Les pays nordiques de régime social-démocrate				
Suède	1992 FB:3675; FM:466	1995 FB:3975; FM:571	2000 FB:2843; FM:534	2005 FB:3026; FM:660
Finlande	1991 FB:4073; FM:392	1995 FB:3373; FM:412	2000 FB:2776; FM:375	2004 FB:2560; FM:455
Norvège	1991 FB:2753; FM:532	1995 FB:3056; FM:362	2000 FB:4363; FM:607	2004 FB:4161; FM:662
Danemark	1992 FB:2560; FM:634	1995 FB:15121;FM:4388	2000 FB:15219;FM:4311	2004 FB:15489;FM:4773
Les pays de l'Europe continentale de régime conservateur				
France	1989 FB:3145; FM:341	1994 FB:3618; FM:464	2000 FB:2969; FM:491	2005 FB:2447; FM:604
Pays-Bas	1991 FB:1367; FM:131	1994 FB:1587; FM:151	1999 FB:1276; FM:144	2004 FB:1554; FM:360
Allemagne	1989 FB:1347; FM:144	1994 FB:1631; FM:256	2000 FB:2352; FM:466	2004 FB:1822; FM:431
Autriche	1987 FB:2454; FM:564	1995 FB:5048; FM:867	2000 FB:501; FM:109	2004 FB:700; FM:291
Suisse	1992 FB:1689; FM:227	--	2000 FB:1108; FM:122	2004 FB:906; FM:126
Les pays de l'Europe du Sud de régime latin				
Italie	1991 FB:2918; FM:214	1995 FB:2483; FM:175	2000 FB:1777; FM:163	2004 FB:1302; FM:177
Espagne	1990 FB:9150; FM:666	1995 FB:2057; FM:185	2000 FB:1203; FM:137	2004 FB:3207; FM:487
Grèce	Non disponible	1995 FB:1594; FM:101	2000 FB:1007; FM:80	2004 FB:915; FM:117

*Source LIS. *FB=Effectif des familles biparentales. *FM=Effectif des familles monoparentales.

²² Le LIS offre plusieurs cohortes. Nous avons retenu les quatre dernières qui correspondent à notre période d'observation pour examiner l'évolution de la pauvreté. Les données pour chaque pays ne correspondent pas toujours aux années des cohortes, mais sont plus ou moins proches comme le montre le tableau. La cohorte 2004/05 représente les données les plus récentes disponibles pour la majorité des pays. Les données de LIS de la cohorte 2007 sont en cours et ne sont disponibles actuellement que pour très peu de pays.

3.2. DONNÉES ET DÉFINITIONS

3.2.1. LA BANQUE DE DONNÉES DU «LUXEMBOURG INCOME STUDY»

Se lancer dans des analyses comparatives internationales avec, comme toile de fond, les régimes providentiels pose toujours comme grand défi la compatibilité et la comparabilité des données. Souvent, il faut résoudre le problème de la concordance des sources qui peuvent être des données administratives ou des données d'enquête (Desrosières, 2005). Ainsi, nous pouvons être confrontés à des définitions et des catégorisations différentes qui biaiseraient les comparaisons internationales. Il est aussi possible qu'au sein d'un même pays, les institutions ne partagent pas le même point de vue sur la catégorisation des pauvres ou des familles.

Pour pallier ce problème, des organisations internationales (OCDE, Nations-Unies...) œuvrent en vue de collecter et d'harmoniser les données provenant de différents pays. Cette tâche demeure toutefois ardue pour les experts de ces organismes souvent contraints de contourner des situations où les écarts de sens persistent en se limitant à livrer des données plus générales. Certes, ces données sont utiles pour broser un tableau et proposer des pistes d'analyse et de réflexion. Mais ce n'est pas notre seul objectif, car il faut surtout trouver des méthodes pour évaluer de façon plus approfondie les relations entre les phénomènes. C'est pourquoi il faut s'assurer des perspectives et des possibilités que peuvent nous offrir les différentes banques de données.

Après avoir examiné les différentes sources de données, nous avons finalement opté pour le Luxembourg Income Study (LIS)²³ qui offre une banque de près de 300 variables démographiques, de revenu et de dépense harmonisées et détaillées²⁴. Ainsi il est possible d'aborder un champ très large de questions relatives aux inégalités sociales et à la pauvreté en faisant des comparaisons entre plus de trente pays sur

²³ www.lisproject.org

²⁴ <http://www.lisproject.org/techdoc/lisrefguide.pdf>

trois décennies. De plus, il est possible d'extraire les fichiers des quatre principales provinces canadiennes. Nous pouvons procéder ainsi à des comparaisons compatibles et harmonisées entre les provinces canadiennes et les pays sélectionnés de l'OCDE²⁵.

3.2.2. DÉFINITION STATISTIQUE DE LA FAMILLE MONOPARENTALE

La base de données permet d'extraire les fichiers des différents types de ménage. Ainsi, il est possible d'identifier la sous-population des familles monoparentales. Pour ce faire, il faut d'abord savoir de quelles familles monoparentales il est question. Les travaux de Martin et Millar (2004) nous montrent que la définition de la monoparentalité varie selon qu'elle se fonde sur un critère juridique du statut matrimonial, sur un critère démographique, sur un critère économique ou encore sur un critère subjectif. La définition démographique demeure la plus pertinente pour définir les familles en général et la monoparentalité en particulier. C'est cette définition que nous adopterons, comme la grande majorité des chercheurs. Les questionnaires du LIS ne nous permettent d'ailleurs de catégoriser les ménages que selon ce critère.

La définition démographique suppose qu'une personne est monoparentale lorsqu'il y a absence d'un cohabitant adulte autre que les enfants. Ainsi, une femme monoparentale abandonne ce statut dès lors qu'elle accepte de cohabiter avec un autre adulte. Le contrat de mariage n'est pas nécessaire pour considérer la cohabitation. Cette définition est la plus proche de la réalité des sociétés

²⁵ Créée en 1983 en partenariat entre le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg et le Centre d'Études de Populations de Pauvreté et des Politiques Socio-économiques (CEPS), le LIS fonctionne principalement grâce aux organismes nationaux des pays membres qui sont responsables de la recherche économique et sociale. Ces organismes envoient leurs données au LIS qui se charge de les harmoniser dans le but de promouvoir des projets de recherche comparative en utilisant des microdonnées détaillées sur les revenus et les dépenses des individus et des ménages. Une grande majorité des études et recherches s'inscrivant dans une perspective comparative des régimes providentiels se réfère aux données du LIS.

<http://www.lisdatacenter.org/lis-wp-webapp/app/search-workingpapers>.

postindustrielles où le mariage ne constitue plus la norme. C'est plutôt la cohabitation qui définit le statut de couple.

La définition démographique exclut le critère juridique où la famille se définit exclusivement par le mariage (Bumpass, 1994). Toutefois, nous ne devons pas ignorer certains inconvénients que présente la définition démographique. En effet, elle suppose que la présence d'un cohabitant est synonyme d'un soutien économique. Ce qui vient encore compliquer les choses, c'est que plusieurs femmes se déclarent monoparentales pour obtenir certains avantages quant aux programmes sociaux, mais continuent de vivre «clandestinement» en cohabitation avec un homme. Ceci fait émerger des critères plus subjectifs pour redéfinir la famille monoparentale, tenant compte des déclarations personnelles des individus.

Gardberg Morner (2000)²⁶ explique que d'après des entretiens réalisés en Suède, certaines mères voulaient être considérées comme monoparentales, même si elles cohabitaient avec de nouveaux conjoints, parce que les ressources économiques du ménage recomposé sont séparées. Les hommes peuvent ne pas se considérer comme étant responsables à l'égard des enfants qui ne sont pas les leurs et c'est le père biologique qui doit assumer sa responsabilité financière. C'est la raison pour laquelle, il peut être parfois recommandé de prendre en considération le critère économique en se posant la question de savoir si la présence d'un cohabitant change quelque chose dans le quotidien du parent seul ou non, surtout lorsque la personne monoparentale au départ se présente comme étant la principale ou voire même la seule pourvoyeuse de ressources (Martin et Millar, 2004). Malheureusement, les enquêtes comparatives disponibles ne permettent pas d'évaluer la contribution matérielle et immatérielle du cohabitant.

Si nous considérons qu'un chef de famille monoparentale est un parent sans conjoint avec au moins un enfant, des divergences persistent quant à l'âge à partir duquel un enfant cesse d'être à la charge du parent. Dans des pays comme les États-Unis ou le

²⁶ Cité par Martin et Millar (2004).

Danemark, est considéré à la charge du parent un enfant de moins de 18 ans. En Suède, l'âge est fixé à 16 ans. Au Canada, les statisticiens ne s'entendent pas sur une limite d'âge (Martin et Millar, 2004). Les allocations familiales et de soutien pour enfants fixent un certain seuil, mais il y a aussi une tendance à pérenniser la situation de responsabilité mutuelle.

Les critères de recensement harmonisés adoptés par les Nations Unies en 1979 mettent l'accent sur la présence d'au moins un enfant cohabitant, quel que soit son âge, à condition que cet enfant ne soit pas marié. D'autres auteurs considèrent comme étant à charge les enfants de moins de 25 ans encore aux études et qui continuent à vivre avec leurs parents. Si les pays ne parviennent pas à adopter des critères uniformes, c'est parce que le mode de vie des jeunes ainsi que le contenu des obligations familiales vis-à-vis des grands enfants et des jeunes adultes (Martin et Millar, 2004) diffèrent selon les cultures et les valeurs.

Pour des besoins d'harmonisation et de comparaisons internationales, des auteurs comme Hantrais et Letablier (1996) définissent la monoparentalité comme la situation de tout parent qui ne vit pas en couple (ni marié, ni cohabitant) et qui vit seul avec au moins un enfant de moins de 18 ans. En nous inspirant de la majorité des travaux réalisés dans une perspective comparative, nous pouvons convenir que la famille monoparentale se définit par rapport au critère démographique, l'âge du plus jeune enfant ne devant pas dépasser 18 ans.

3.2.3. FAMILLES MONOPARENTALES OU FEMMES MONOPARENTALES

Les études traitant de la monoparentalité font souvent ressortir que ce phénomène reste avant tout associé aux femmes (Dandurand et Ouellette, 1991; Orloff, 1993; Misra et al., 2007). C'est une caractéristique qui concerne l'ensemble des pays y compris ceux où le principe d'égalité des sexes est central comme la Suède ou le Danemark. Avec l'héritage du modèle de l'homme «gagne-pain», la femme est restée attachée à l'activité des soins pour enfants, même après le divorce. Sa dépendance de

l'homme fait en sorte qu'elle tombe en situation de vulnérabilité dès qu'elle n'est plus en couple. La monoparentalité semble se concevoir comme un problème inséparable de celui de l'inégalité des sexes. Orloff (1993) est parmi les auteurs qui ont prôné plus d'égalité entre les hommes et les femmes quant à la capacité de fonder et maintenir un ménage de façon autonome sans dépendre du conjoint. Cela suppose déjà que les femmes puissent davantage se libérer des activités de soins pour enfants afin de pouvoir songer au même titre que les hommes à de meilleures carrières professionnelles.

Globalement, l'accès au marché du travail n'a pas vraiment aidé à réduire ces inégalités surtout dans un contexte d'iniquité salariale entre les hommes et les femmes. De nombreuses recherches prouvent au contraire que loin d'acquérir de l'autonomie, les femmes en général éprouvent d'énormes difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle et sont moins bien avantagées que les hommes lorsqu'elles intègrent un emploi (Marshall et al., 2001).

Les données du LIS montrent aussi que les chefs de famille monoparentale sont majoritairement des femmes. Leur effectif est de 4 à 6 fois plus grand que celui des hommes monoparentaux, selon les données du LIS. Tout en étant conscient de la très forte représentativité des femmes dans les ménages monoparentaux, notre conception fondée sur les comparaisons internationales aura pour perspective de contraster les régimes dans leur défi de s'adapter aux transformations dans la structure familiale. C'est pourquoi nous resterons attachés à l'analyse des écarts entre les familles monoparentales et biparentales.

3.2.4. LES FAMILLES BIPARENTALES

Les familles biparentales se caractérisent par la présence de deux parents dans le ménage ayant à charge au moins un enfant de moins de 18 ans. Elles représentent notre catégorie de référence puisque leur conception a été étroitement liée à de nombreux programmes sociaux qui ont inspiré les régimes providentiels. Les

familles biparentales sont largement plus nombreuses que les familles monoparentales comme le montre le tableau 3.1. Elles sont aussi plus diversifiées. Il existe de plus en plus de familles biparentales à double carrière où le père et la mère sont en emploi à temps plein (Raïq et al, 2011). Mais cela ne veut pas dire que la famille biparentale traditionnelle n'existe plus (comme nous le verrons au septième chapitre). Au contraire, les familles biparentales se caractérisant par l'homme «gagne-pain» sont majoritaires dans la plupart des pays que nous étudierons. Dans ces conditions, la femme se contente d'un travail à temps partiel ou se retire du marché de l'emploi pour se consacrer aux soins des enfants (Misra et al, 2007).

Lorsque nous comparons les familles monoparentales aux familles biparentales, nous sommes conscients que nous comparons dans une grande partie des femmes monoparentales à des familles biparentales où l'homme est un «gagne-pain». Les inégalités entre les hommes et les femmes représentent un aspect important qui fait partie de notre description des phénomènes sociaux même si nous restons dans le fond conformes à notre conception de base qui est de comparer les familles monoparentales aux familles biparentales.

3.3. LES INDICATEURS DE MESURE

3.3.1. LA MESURE DE LA PAUVRETÉ

Il est possible à travers les données du LIS de mesurer la pauvreté selon plusieurs indicateurs. Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, la conception relative de la pauvreté est celle qui tient le mieux compte de la notion de bien-être. Dans notre analyse, nous cherchons à savoir comment les différentes sociétés se positionnent par rapport à deux niveaux de pauvreté.

Le premier niveau est mesuré par un seuil conventionnel (ou standard) qui représente le pourcentage des ménages vivant avec un revenu inférieur à 50% de la médiane des revenus. Ce seuil est celui retenu dans la majorité des études comparatives. Le

deuxième correspond à un seuil plus conservateur que nous avons défini nous-mêmes et qui caractérise une forme de pauvreté plus aiguë mesurée par le pourcentage des ménages vivant avec un revenu inférieur à 30 % de la médiane (Bernard et Raïq, 2011)²⁷. Il s'agit d'un sous-ensemble des pauvres qui vivent au-dessous du seuil conventionnel.

Les taux de pauvreté seront calculés sur la base du revenu net disponible après taxes et transferts. Nous avons appliqué une échelle d'équivalence habituellement utilisée par les experts du LIS (Smeeding, 2006) et qui consiste à diviser le revenu des ménages par la racine carrée de la taille du ménage. Nous fournirons des explications plus détaillées sur cette méthode en annexes²⁸. Nous calculerons les taux de pauvreté chez les familles monoparentales que nous comparerons aux familles biparentales. Nous verrons si les différences sont significatives au seuil de 0.05²⁹.

Les taux de pauvreté permettent de mesurer l'équité selon deux formes. La première caractérise l'équité verticale qui se manifeste par des politiques qui ont tendance à réduire les inégalités entre les classes sociales. Nous mesurerons cet aspect par le pourcentage de la population qui vit au-dessous du seuil de pauvreté relative. Les faibles taux caractérisent les sociétés qui s'engagent pour l'équité verticale. La deuxième forme représente l'équité horizontale qui renvoie aux politiques qui réduisent les inégalités entre les statuts familiaux. Nous mesurerons cet aspect par les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales. Des écarts faibles caractérisent les sociétés qui s'engagent pour l'équité horizontale.

3.3.2. LA MESURE DES SOURCES DE REVENU

Les données du LIS permettent d'identifier les trois sources de revenu qui proviennent des trois piliers que sont l'État, le marché et la famille. Ce sont ces

²⁷ Ce seuil a été utilisé, suite à notre proposition, dans le Rapport national de l'état de santé de la population du Québec (2007).

²⁸ Voir annexe I.

²⁹ Voir annexe II, tableaux 4A à 4H.

sources qui constituent le revenu net disponible des ménages comme le montre le tableau suivant des variables tirées de la base de données du LIS. Nous mesurerons l'importance de chaque pilier par le pourcentage que représente la source de revenu dans le revenu net disponible du ménage. Nous verrons dans quelle mesure les sociétés diffèrent dans la répartition de ces revenus et quel est le lien avec la pauvreté.

Tableau 3.2 : Sources de revenu pour chacun des piliers de bien-être

Source de revenu	Sources détaillées	
Revenu du marché	Traitements et salaires	
	Revenu d'emploi autonome	
	Revenu de propriété	
Revenu des transferts	Maladie	Programmes universels et assuranciers
	Vieillesse	
	Chômage	
	Enfant-maternité	
	Assistance sociale	Programmes ciblés
	Autres	
Soutien familial	Pension alimentaire	
	Autres transferts privés	
Autres	Autres revenus	

**Source LIS.*

3.3.3. LA MESURE DU STATUT D'EMPLOI CHEZ LES FAMILLES

Nous identifierons des statuts d'emploi pour les différents types de famille. Trois statuts d'emploi seront définis : temps plein, temps partiel et sans emploi. Il existe au LIS des variables qui permettent de rendre compte de l'emploi à temps plein et à temps partiel comme le nombre de semaines travaillées à temps plein par année et le nombre de semaines travaillées à temps partiel par année. Malheureusement ces variables ne sont pas disponibles pour tous les pays.

Nous allons donc nous contenter d'utiliser la variable qui renvoie au nombre d'heures habituellement travaillées par semaine. Cette variable n'est pas parfaite

pour définir le travail à temps plein et celui à temps partiel, mais elle constitue le seul moyen permettant d'élaborer des analyses tout en restant le plus proche possible d'une certaine réalité des statuts d'emploi. De plus, cette variable nous permet d'identifier le statut d'emploi du chef de ménage et de son conjoint à travers deux autres sous-variables. Nous définirons plusieurs situations qui combinent les statuts d'emploi et les statuts de famille comme nous le verrons avec plus de détails dans le septième chapitre consacré à cette analyse.

Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre les éléments méthodologiques communs à tous les chapitres empiriques ainsi que les principales mesures utilisées. Les précisions méthodologiques spécifiques à chaque question seront présentées dans les chapitres résultats concernés. Notre approche s'articule autour de trois méthodes d'analyse. Tout d'abord, nous ferons une analyse détaillée de l'évolution de la pauvreté dans le temps selon les deux seuils que nous avons définis (quatrième chapitre).

Nous examinerons dans le cinquième chapitre l'équité familiale en faisant appel aux mêmes indicateurs de pauvreté. Nous verrons parmi quelles sociétés les écarts sont les plus élevés entre les familles monoparentales et les familles biparentales. Nous situerons le Québec et les principales provinces canadiennes dans l'univers des régimes providentiels. Nous examinerons ensuite l'apport de chaque pilier de bien-être dans le revenu des familles monoparentales et biparentales dans le sixième chapitre. Nous verrons aussi comment les transferts peuvent contribuer à réduire la pauvreté. Enfin, le septième chapitre nous éclairera sur l'équité par rapport à l'emploi chez les familles monoparentales comparées aux familles biparentales à partir d'une analyse de régression logistique.

Chapitre 4 : L'évolution de la pauvreté chez les familles monoparentales et biparentales entre 1990 et 2004

L'objectif de ce chapitre est de comparer l'évolution de la pauvreté chez les familles monoparentales et biparentales entre 1990 et 2004 selon les grands types des régimes providentiels et de situer le Québec à cet égard dans cet univers. Plus spécifiquement, nous examinerons l'évolution des taux de pauvreté selon deux seuils:

- La pauvreté relative calculée au seuil standard qui représente le pourcentage des familles relativement pauvres, vivant avec un revenu inférieur à 50% de la médiane des revenus.
- La pauvreté aiguë calculée à un seuil de 30% de la médiane des revenus qui représente le pourcentage des familles extrêmement pauvres.

Les deux premières sections seront consacrées à l'examen respectif de la pauvreté au seuil standard et de la pauvreté aiguë. Dans une troisième section de discussion, nous mettrons en lien les deux niveaux de pauvreté pour expliquer comment les régimes se caractérisent par rapport aux deux seuils. Dans certains cas, les effets de la lutte contre la pauvreté ne toucheraient que les plus riches parmi les pauvres; c'est-à-dire ceux qui vivent au-dessous, mais non loin du seuil standard, alors que ceux qui sont en pauvreté aiguë (plus loin au-dessous du seuil) peuvent être abandonnés à leur sort. Par ailleurs, d'autres régimes peuvent avoir un effet sur les plus pauvres parmi les pauvres, ceux en pauvreté aiguë. Ainsi, une société peut présenter une pauvreté relative assez élevée (au seuil standard de 50 %), mais les pauvres ne s'appauvrissent pas davantage. À travers cette question, nous pourrions constater les relations possibles entre la lutte à la pauvreté, le taux de pauvreté et le caractère plus ou moins aigu de la situation des pauvres. Nous discuterons et expliquerons les différences entre les régimes et situerons le Québec dans cet univers.

4.1. ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ RELATIVE AU SEUIL STANDARD

Pour examiner l'évolution de la pauvreté monoparentale et biparentale entre 1990 et 2004, nous avons conçu des figures qui retracent la situation dans des sous-ensembles de pays, chacun représentant un régime providentiel. Dans chaque groupe, nous présentons la courbe de la pauvreté au Québec pour situer la province en fonction des grands types de régimes providentiels. Les figures 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 présentées ci-après illustrent l'évolution de la pauvreté monoparentale et les figures 4.5, 4.6, 4.7 et 4.8 illustrent la pauvreté biparentale au seuil standard à 50% de la médiane des revenus³⁰.

³⁰ Les données proviennent du Luxembourg Income Study (LIS). Leur traitement, le calcul des taux et la réalisation des graphiques ont été faits par l'auteur de la thèse. Les courbes représentent l'évolution de la pauvreté entre 1990 et 2004, sauf pour la Grèce où l'année 1990 est une donnée manquante. Nous avons appliqué des ajustements statistiques pour tenir compte de la taille des ménages comme cela est recommandé par les experts (voir annexe I).

Familles monoparentales

Figure 4.1 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.

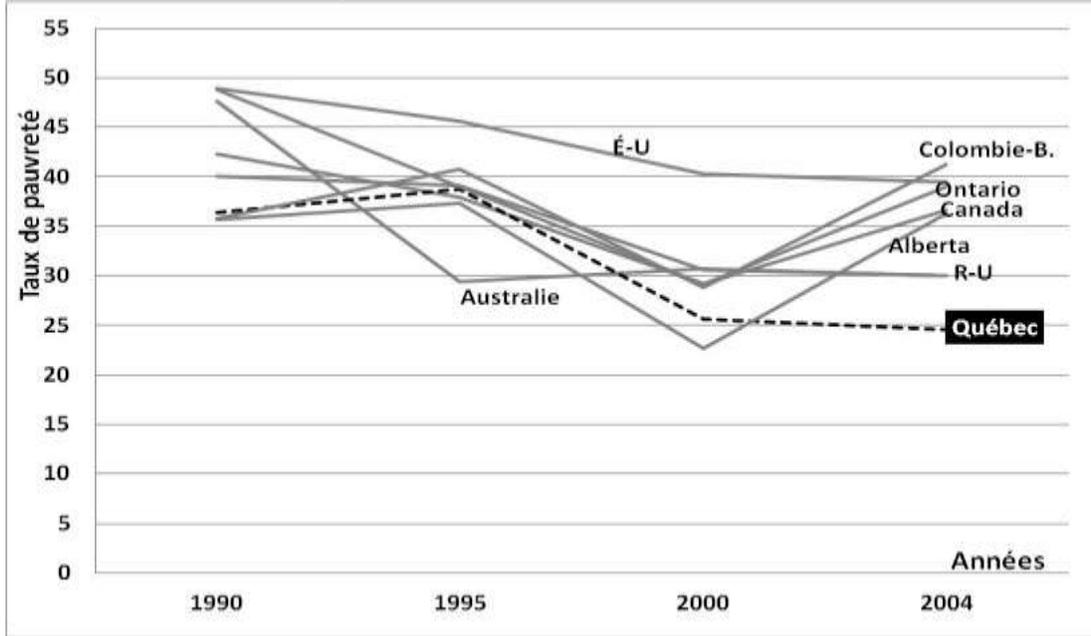
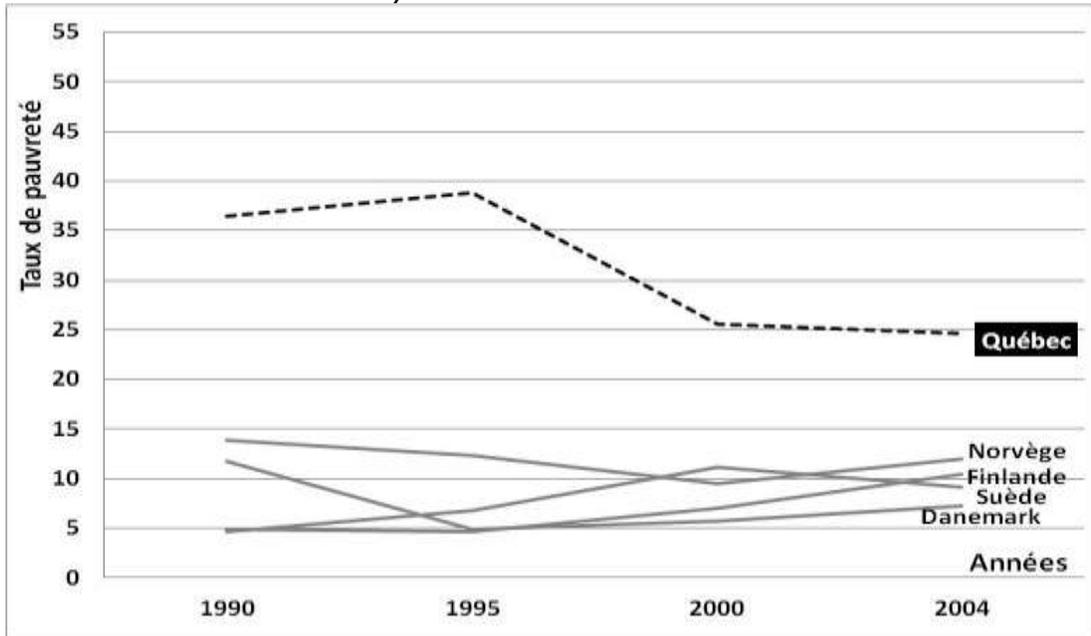


Figure 4.2 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.



*Source : LIS

Familles monoparentales

Figure 4.3 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.

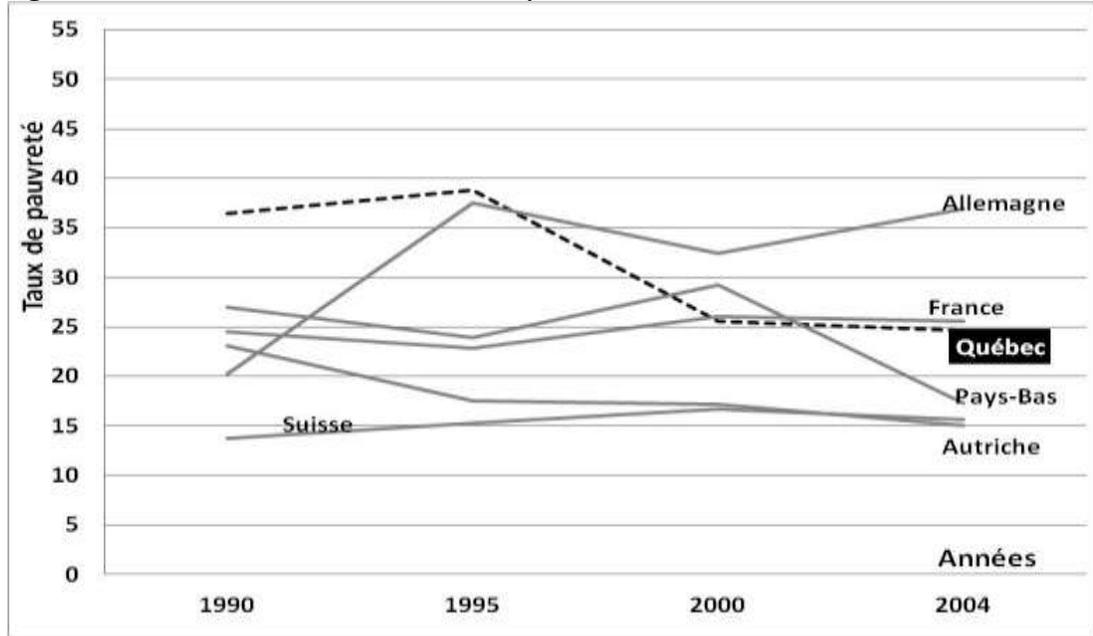
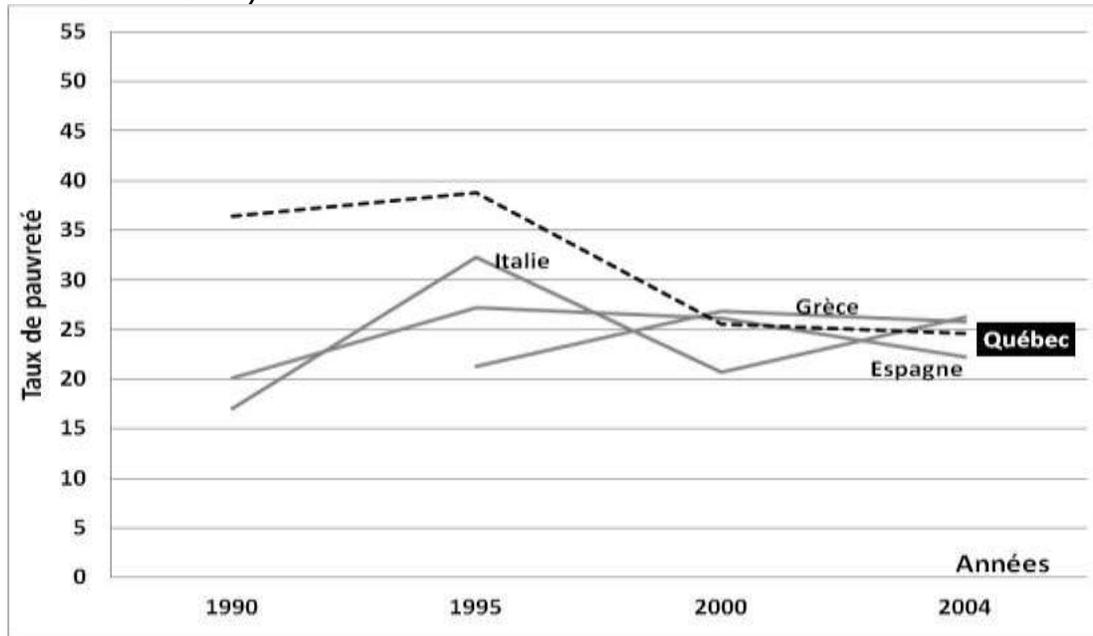


Figure 4.4 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.



Source : LIS

Familles biparentales

Figure 4.5 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.

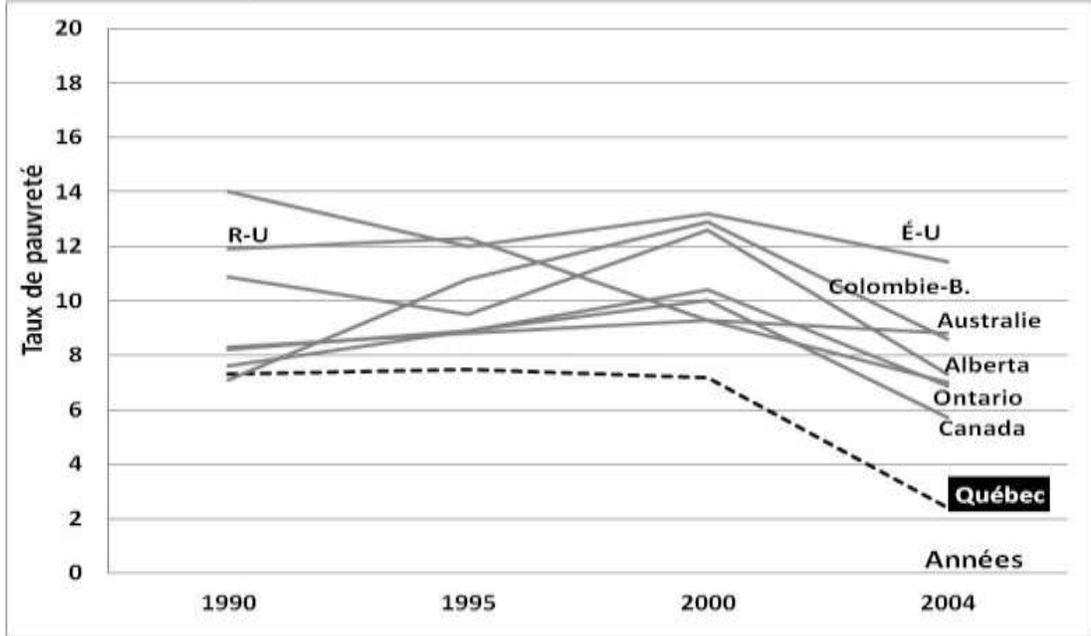
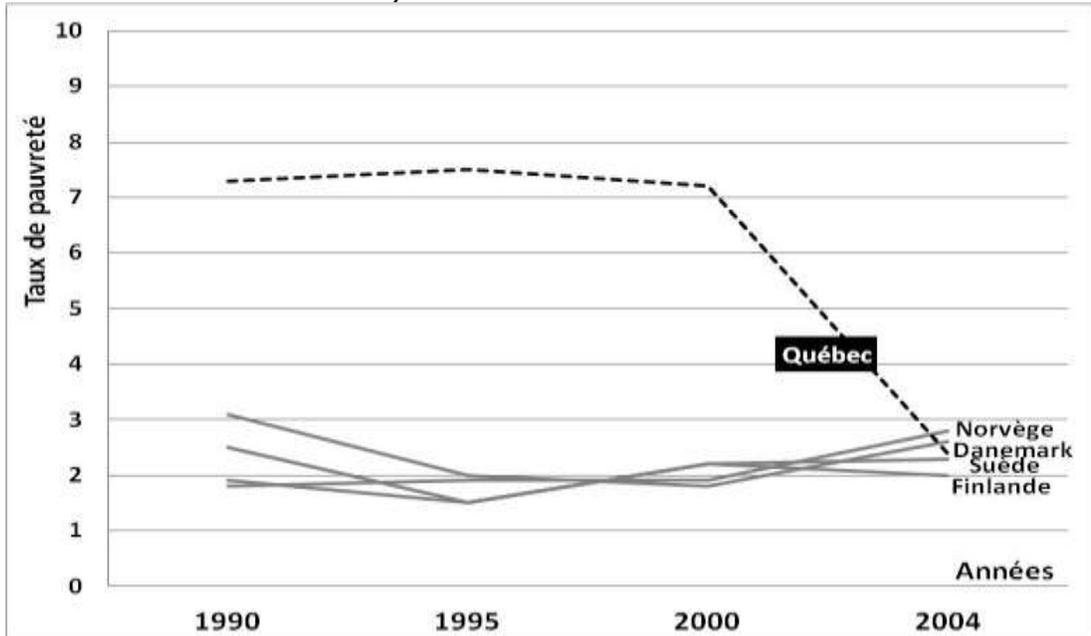


Figure 4.6 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.



Source : LIS

En raison des différences majeures entre les deux groupes de pays, les deux figures n'ont pas la même échelle.

Familles biparentales

Figure 4.7 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.

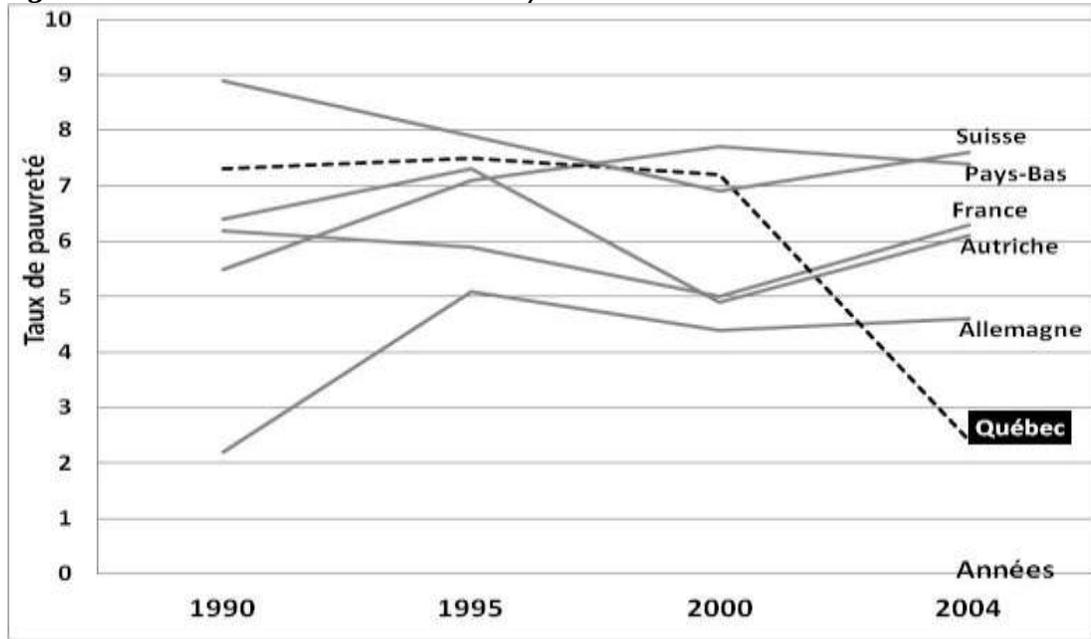
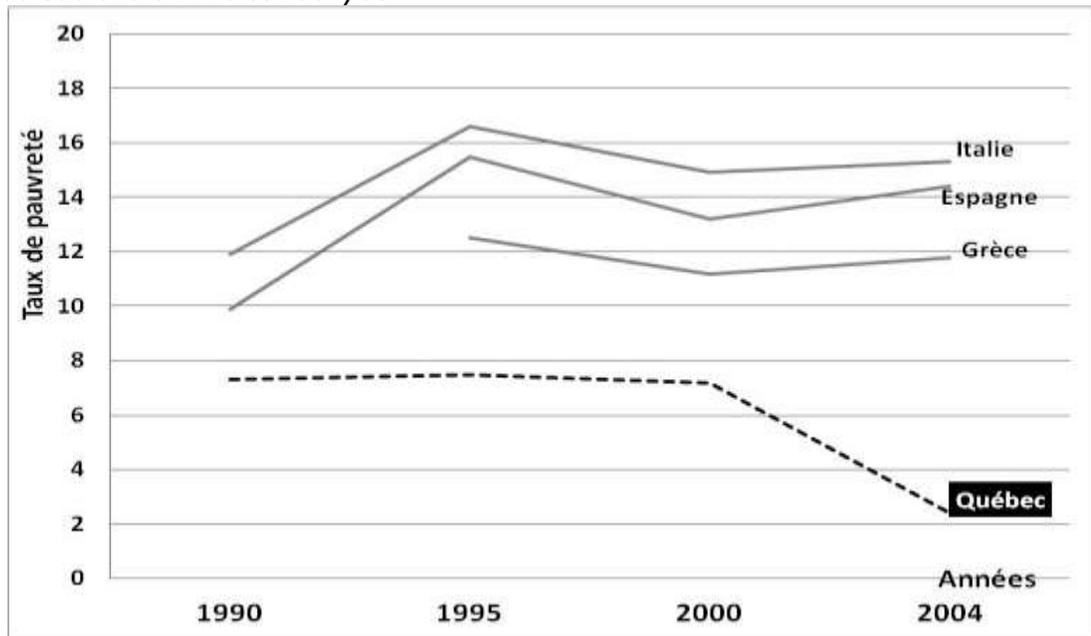


Figure 4.8 : Évolution des taux de pauvreté (au seuil standard de 50% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.



Source: LIS.

En raison des différences majeures entre les deux groupes de pays, les deux graphiques n'ont pas la même échelle.

4.1.1. LES PAYS ANGLO-SAXONS DE RÉGIME LIBÉRAL

Dans les pays libéraux (Figure 4.1), les taux de pauvreté monoparentale étaient très élevés aux alentours de 1990, se situant entre 35% et 50%. Presque partout, une tendance à la baisse de la pauvreté monoparentale s'observe entre 1990 et 2000. Entre 2000 et 2004, ces taux de pauvreté demeurent stables aux États-Unis (aux environs de 40%), en Australie et au Royaume-Uni (aux environs de 30%). Par contre, au Canada, les taux de pauvreté monoparentale évoluent à la hausse entre 2000 et 2004, passant de 29,2% à 36,6%. Ce phénomène s'observe en Ontario (de 29,2% à 39%), en Alberta (de 22,7% à 36,3%) et en Colombie-Britannique (de 28,8% et 41,2%).

En examinant la situation des familles biparentales (Figure 4.5), nous constatons une évolution assez différente de celle des familles monoparentales. Les États-Unis et le Royaume-Uni présentent en 1990 des taux de pauvreté des familles biparentales plus élevés que l'Australie et le Canada (respectivement 14% et 11,9% vs 8,3% et 8,2%). Entre 1995 et 2000, le taux de pauvreté biparentale augmente aux États-Unis et au Canada alors qu'il demeure stable en Australie et qu'une baisse s'amorce au Royaume-Uni. L'année 2000 a constitué un tournant pour l'ensemble des sociétés libérales observées à l'exception de l'Australie. En effet, la période entre 2000 et 2004 a connu une baisse assez importante de la pauvreté biparentale, encore plus accentuée au Canada.

La comparaison de l'évolution de la pauvreté biparentale et de la pauvreté monoparentale dans les pays à régime libéral révèle des tendances divergentes. Entre 1990 et 2000, la tendance est à la réduction des taux de pauvreté monoparentale et à l'augmentation des taux de pauvreté biparentale. En 2000, ces tendances s'inversent et les taux de pauvreté monoparentale sont stables ou à la hausse, tandis que ceux des familles biparentales sont à la baisse.

4.1.2. LES PAYS NORDIQUES DE RÉGIME SOCIAL-DÉMOCRATE

Les pays nordiques présentent des caractéristiques assez similaires entre eux quant à l'évolution de la pauvreté monoparentale (Figure 4.2). En 1990, ces taux sont plutôt faibles voire même très bas en Suède et en Finlande (respectivement 4,7% et 4,9% comparativement à 13,9% en Norvège et 11,8% au Danemark). Le Danemark connaît une baisse importante de la pauvreté monoparentale entre 1990 et 1995, rejoignant la Suède et la Finlande.

Entre 1995 et 2000, la tendance est à la stabilité au Danemark et en Finlande et à la hausse en Suède alors qu'elle est à la baisse en Norvège. Entre 2000 et 2004, la tendance est à la hausse sauf en Suède où la pauvreté monoparentale a légèrement baissé passant de 11,2% à 9,1%. Dans l'ensemble, la pauvreté monoparentale semble être bien contrôlée dans les pays de régime social-démocrate, avec des taux oscillants entre 5% et 14% tout au long de la période. Ces niveaux sont largement au-dessous de ce qui a été observé dans les pays libéraux.

Les pays nordiques présentent des caractéristiques assez homogènes en ce qui concerne l'évolution de la pauvreté biparentale (Figure 4.6). Malgré quelques fluctuations, les taux de pauvreté biparentale ont tendance à se maintenir au-dessous de 3% tout au long de la période observée.

4.1.3. LES PAYS CONSERVATEURS DE L'EUROPE CONTINENTALE

Dans ce groupe (Figure 4.3), l'Allemagne présente le cas le plus extrême avec des taux de pauvreté monoparentale très élevés depuis 1995, probablement sous l'effet de la réunification. Son taux de pauvreté monoparentale en 2004 était de 36,9%. Pour les autres pays, la France, les Pays-Bas et l'Autriche démarrent la période avec des taux de pauvreté monoparentale situés dans une fourchette entre 23% et 27% en 1990 alors que la Suisse présentait un taux inférieur à 15%. À la fin de la période (aux alentours de 2004), un éclatement en deux groupes s'observe: la France enregistre un

taux plus élevé se situant à 25,6% alors que les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse convergent vers des taux plus bas autour de 15%.

En 1990, les taux de pauvreté biparentale dans les pays à régime conservateur de l'Europe continentale (Figure 4.7) se situent entre 2% et 9%. Au cours de la période observée, ces pays suivent les mêmes tendances, soit une tendance à la hausse entre 1990 et 1995 (à l'exception de la Suisse) et une tendance à la baisse entre 1995 et 2000. Entre 2000 et 2005, les taux de pauvreté biparentale demeurent stables dans les Pays-Bas et en Allemagne et ils augmentent en Autriche, en France et en Suisse. En 2004, les taux de pauvreté biparentale se situent entre 4,6% en Allemagne et 7,6% en Suisse.

4.1.4. LES PAYS LATINS DE L'EUROPE DU SUD

L'évolution de la pauvreté monoparentale dans les pays latins (Figure 4.4) ne révèle aucune tendance claire. Cependant, ces pays finissent tous ensemble en 2004/05 avec des taux qui varient entre 22,2% et 26,2%. À cet égard, ces pays ne se démarquent pas de ceux de l'Europe continentale.

Les pays latins semblent être beaucoup plus homogènes lorsque nous observons l'évolution de la pauvreté biparentale entre 1990 et 2004 (Figure 4.8). Les courbes sont presque parallèles avec une augmentation entre 1990 et 1995, une tendance à la baisse entre 1995 et 2000, puis une légère tendance à la hausse ou une stagnation de la pauvreté biparentale entre 2000 et 2004. Les taux de pauvreté dans ces pays se situent à un niveau nettement plus élevé que dans les pays de l'Europe continentale, gravitant entre 11,8% et 15,3% vers la fin de la période observée.

Après avoir présenté l'évolution de la pauvreté dans les pays de différents régimes providentiels, nous allons maintenant situer le Québec dans cet univers.

4.1.5. LE QUÉBEC COMPARÉ AUX AUTRES RÉGIMES

Le Québec se démarque des pays anglo-saxons de régime libéral dont il fait théoriquement partie. Il diffère aussi du reste du Canada. En 1990, son taux de pauvreté des familles monoparentales se situait dans la moyenne canadienne (36,4%) et était nettement plus faible que dans les autres pays anglo-saxons. Tout comme dans ces pays et dans les autres provinces canadiennes, le taux de pauvreté des familles monoparentales a régressé entre 1990 et 2000. Ce taux se stabilise par la suite à l'instar des autres pays anglo-saxons, contrairement au Canada et aux autres provinces canadiennes où il augmente. Il en résulte qu'en 2004, le taux de pauvreté monoparentale au Québec est plus faible que celui des pays à régime libéral. Il s'élève à 24,6%³¹. La période 2000-2004 a donc constitué un tournant pour le Québec en ce qui concerne la pauvreté des familles monoparentales.

Par ailleurs, en 1990, les taux de pauvreté des familles biparentales sont de même amplitude en Ontario (7,6%), en Colombie-Britannique (7,1%) et au Québec (7,3) et plus élevé en Alberta (10,9%). Entre 1990 et 2000, ce taux demeure stable au Québec, mais s'accroît dans les autres provinces alors qu'entre 2000 et 2004, ce taux est à la baisse pour toutes les provinces. Il en résulte, en 2004, un taux de pauvreté biparentale nettement plus faible au Québec (2,4%)³² que dans les autres provinces (entre 6,9% et 8,6%).

Comparons maintenant le Québec aux pays nordiques de régime social-démocrate dont les résultats sont largement meilleurs que ceux des libéraux. Le Québec, malgré la baisse de son taux de pauvreté monoparentale entre 1990 et 2000, ne réussit pas à atteindre des niveaux aussi bas que ceux des pays nordiques. Ces résultats suggèrent que le Québec n'est pas comparable aux pays de régime social-démocrate lorsque

³¹ Ce taux est significativement plus bas que les États-Unis, le Canada, l'Ontario et la Colombie-B au seuil de 0.05.

³² Ce taux est significativement plus bas que le Canada et les trois autres provinces au seuil de 0.05. Il est également significativement plus bas que les autres pays anglo-saxons à l'exception du Royaume-Uni.

nous observons l'évolution de la pauvreté monoparentale dans le temps. Son taux est largement plus élevé en 2004 que ce groupe de pays³³. Par contre, la baisse de la pauvreté biparentale entre 2000 et 2004 a permis au Québec d'atteindre un taux comparable à ceux des pays nordiques. D'abord, la province présentait des taux de pauvreté biparentale largement plus élevés que les pays nordiques entre 1990 et 2000. Par la suite, la baisse de ce taux au Québec à la fin de la période observée lui permet de se placer dans la même fourchette que les pays nordiques de régime social-démocrate.

Par rapport aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur, le Québec présentait des taux de pauvreté monoparentale nettement plus élevés en 1990 et en 1995. Depuis 2000, le Québec suit la même tendance que la France en enregistrant presque le même niveau de pauvreté monoparentale. Par ailleurs, le Québec demeure moins performant que les Pays-Bas, la Suisse et l'Autriche sur le plan de la lutte à la pauvreté monoparentale en enregistrant un taux plus élevé en 2004. Sur le plan de la pauvreté biparentale, le Québec se situait parmi les pays d'Europe continentale qui avaient les taux les plus élevés en 1990. Mais en 2004/05, la province surclasse ces pays en enregistrant le taux de pauvreté biparentale le plus bas, soit 2,4%³⁴ à la fin de la période observée.

Comparé aux pays latins et concernant la pauvreté monoparentale, le Québec se situe dans la même fourchette que ce groupe en 2004 alors qu'il avait démarré la période avec un taux largement plus élevé. Par contre, au niveau de pauvreté biparentale, les taux au Québec se maintiennent largement au-dessous de ceux enregistrés dans les pays latins et cet écart se creuse en 2004.

³³ Il est significativement plus élevé que l'ensemble des pays nordiques au seuil de 0.05.

³⁴ Ce taux n'est pas significativement différent de ceux des pays nordiques au seuil de 0.05, mais il est significativement plus faible que ceux des pays de l'Europe continentale au seuil de 0.05.

4.2. ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ AIGÜE

Dans la présente section, nous cherchons à savoir comment les différentes sociétés mènent leur lutte contre la pauvreté par rapport à un seuil plus conservateur. Dans la section précédente, nous avons comparé les sociétés sur la base du seuil conventionnel qui mesure le pourcentage des ménages vivant avec un revenu inférieur à 50 % de la médiane. Le seuil que nous appliquerons maintenant est celui que nous avons défini nous-mêmes et qui caractérise une forme de pauvreté plus aiguë mesurée par le pourcentage des ménages vivant avec un revenu inférieur à 30 % de la médiane. Les figures³⁵ 4.9 à 4.16 présentées ci-après montrent les évolutions des taux de pauvreté aiguë respectivement pour les familles monoparentales et biparentales et situent le Québec par rapport aux différents régimes providentiels.

³⁵ Le traitement des données, le calcul des taux et la réalisation des graphiques sont faits par l'auteur de la thèse à partir du Luxembourg Income Study (LIS). Nous avons appliqué des ajustements statistiques pour tenir compte de la taille des ménages comme cela est recommandé par les experts (voir annexe I).

Familles monoparentales

Figure 4.9 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.

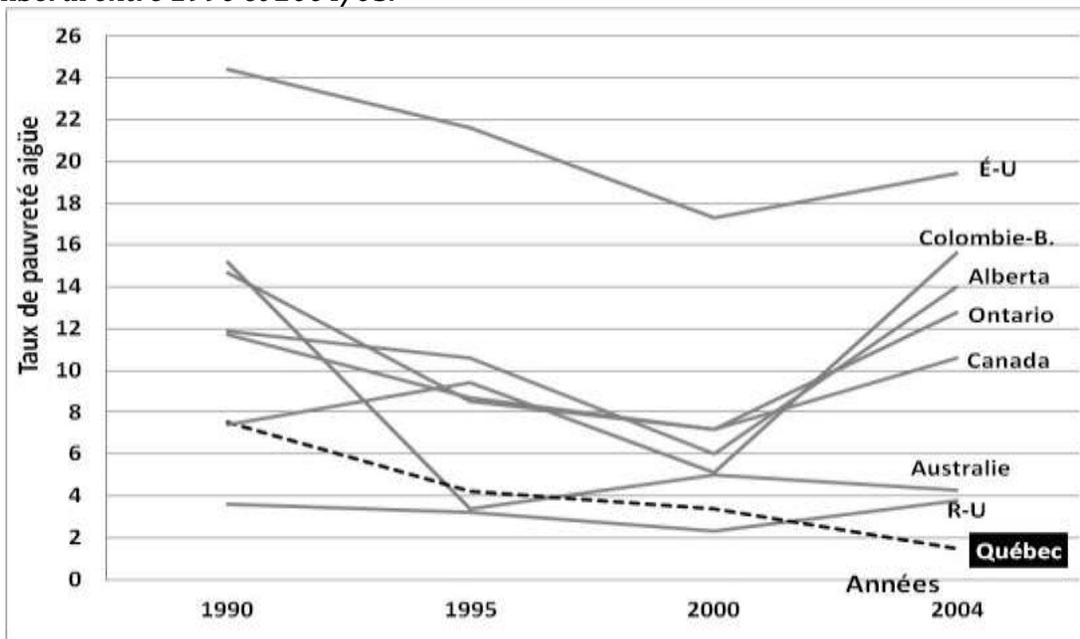
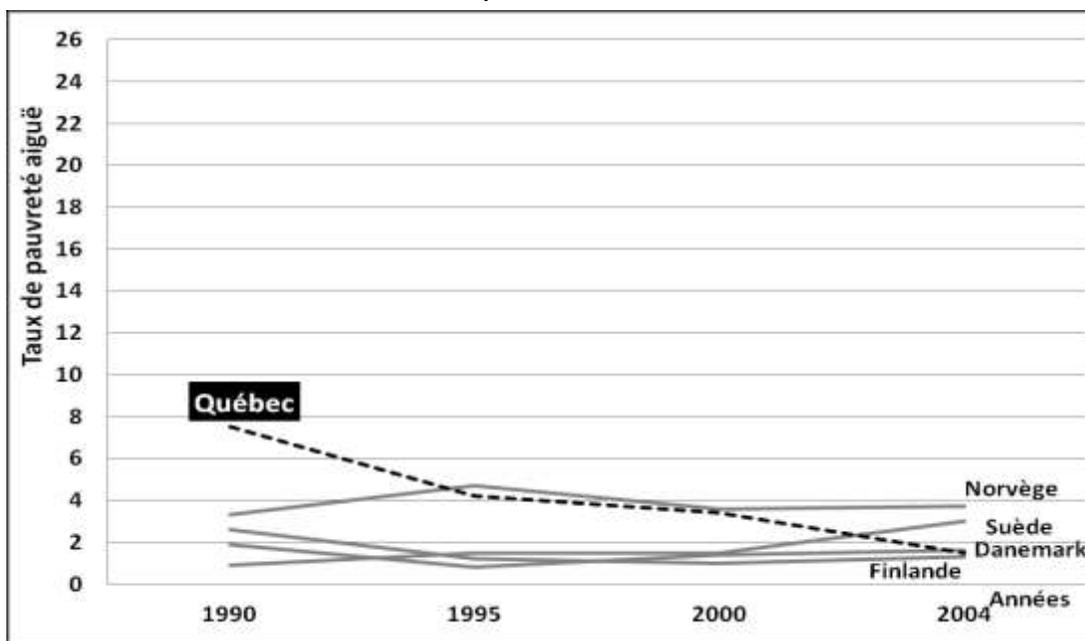


Figure 4.10 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.



*Source : LIS

Familles monoparentales

Figure 4.11 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.

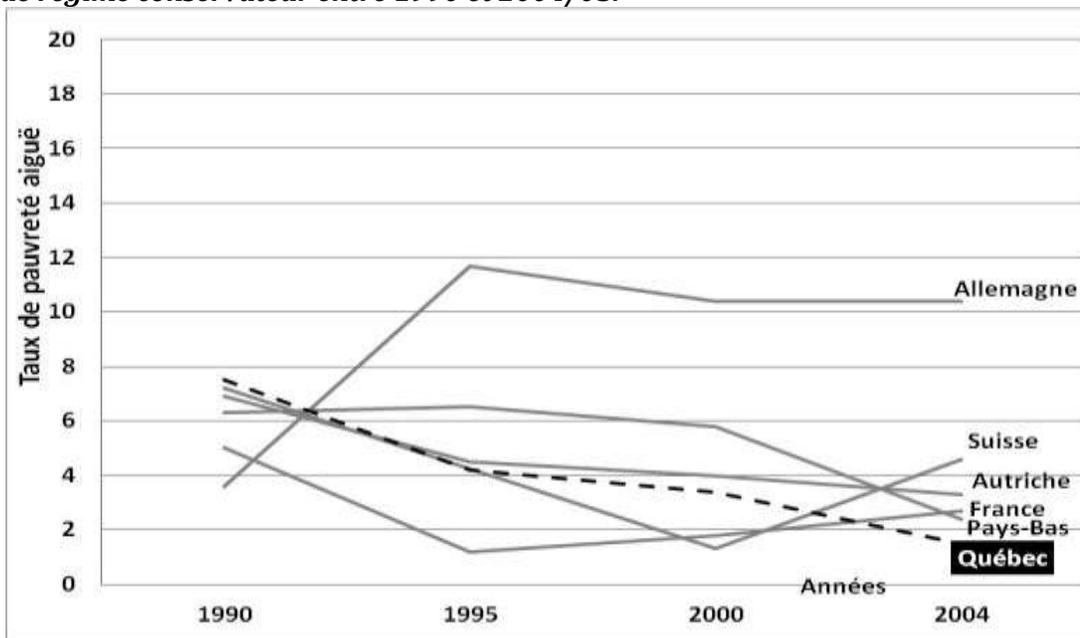
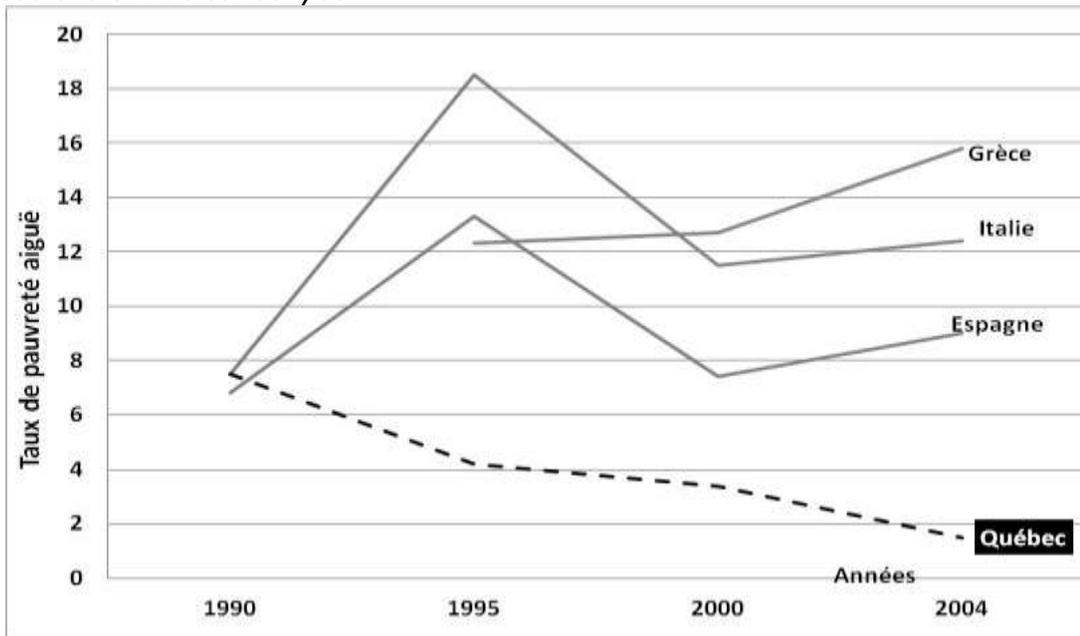


Figure 4.12 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles monoparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.



*Source : LIS

Familles biparentales

Figure 4.13 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays anglo-saxons de régime libéral entre 1990 et 2004/05.

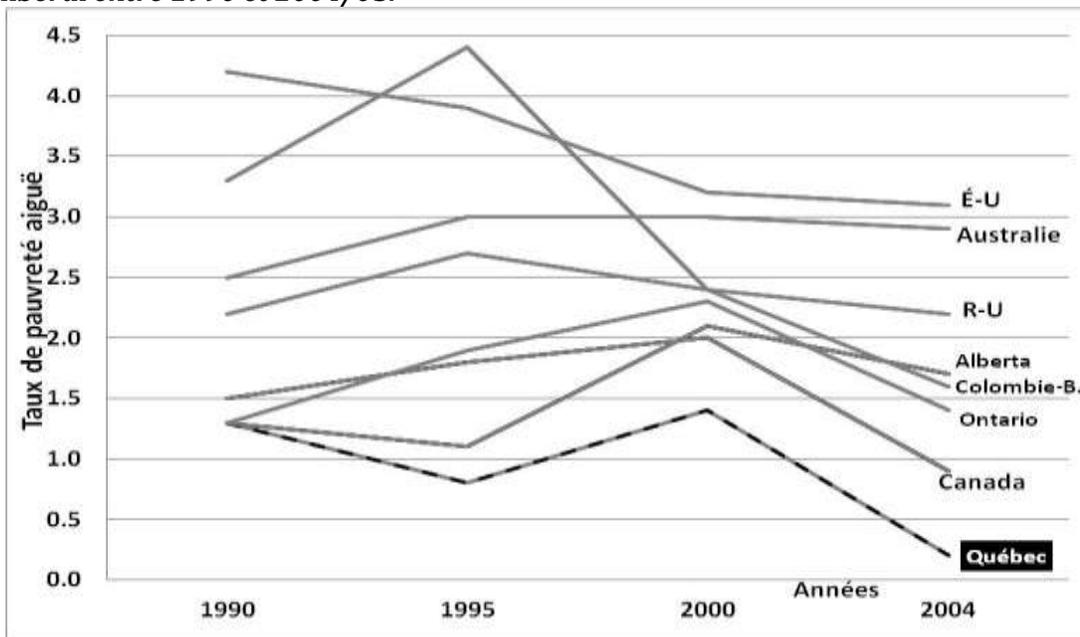
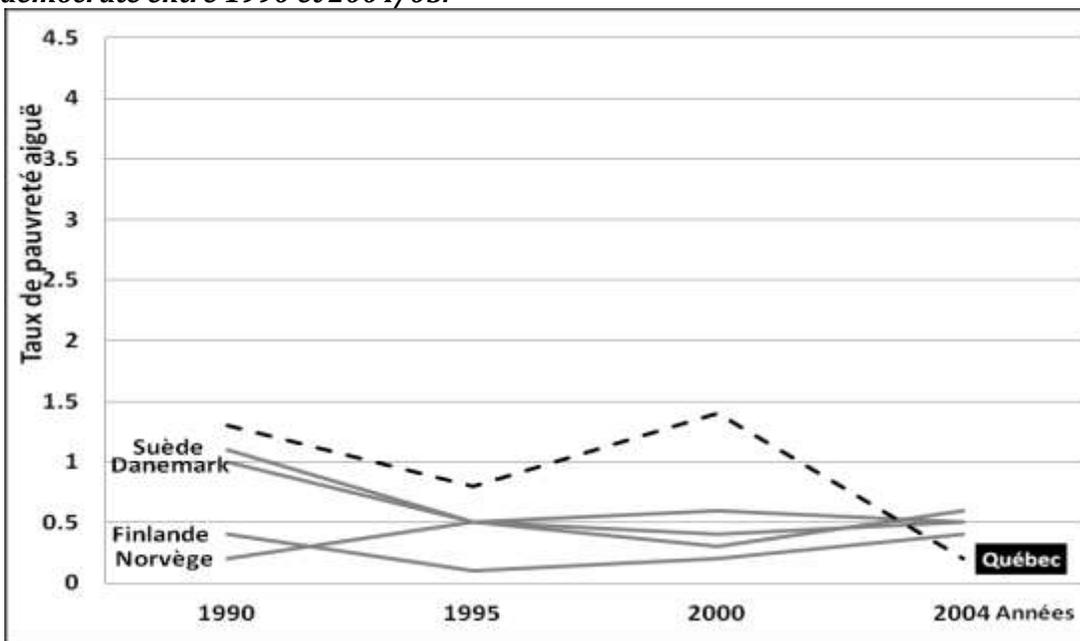


Figure 4.14 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays nordiques de régime social-démocrate entre 1990 et 2004/05.



*Source : LIS

Familles biparentales

Figure 4.15 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays de l'Europe continentale de régime conservateur entre 1990 et 2004/05.

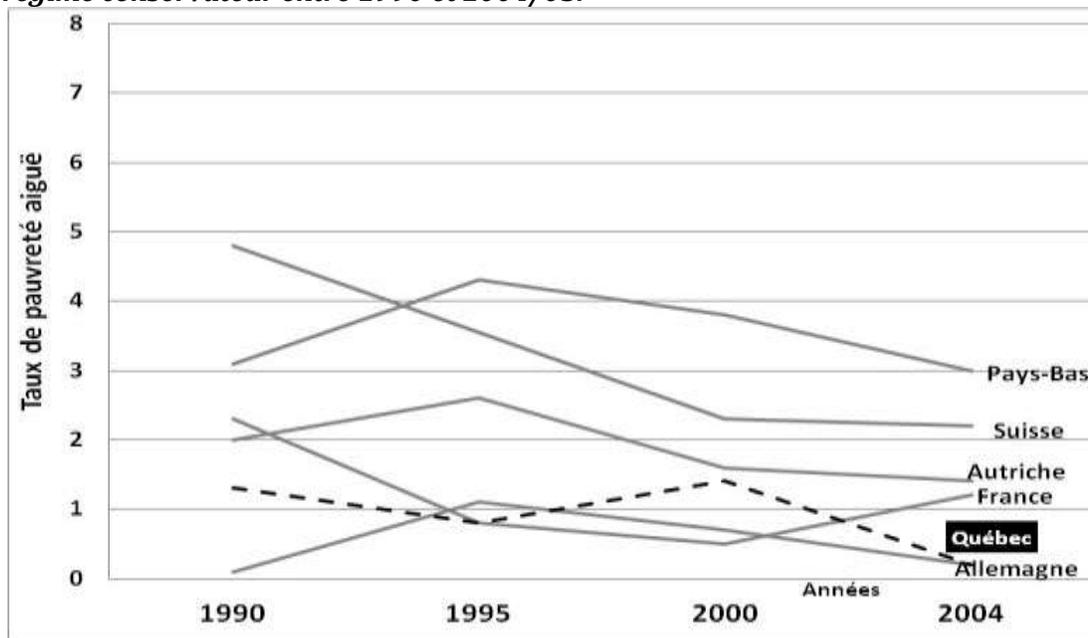
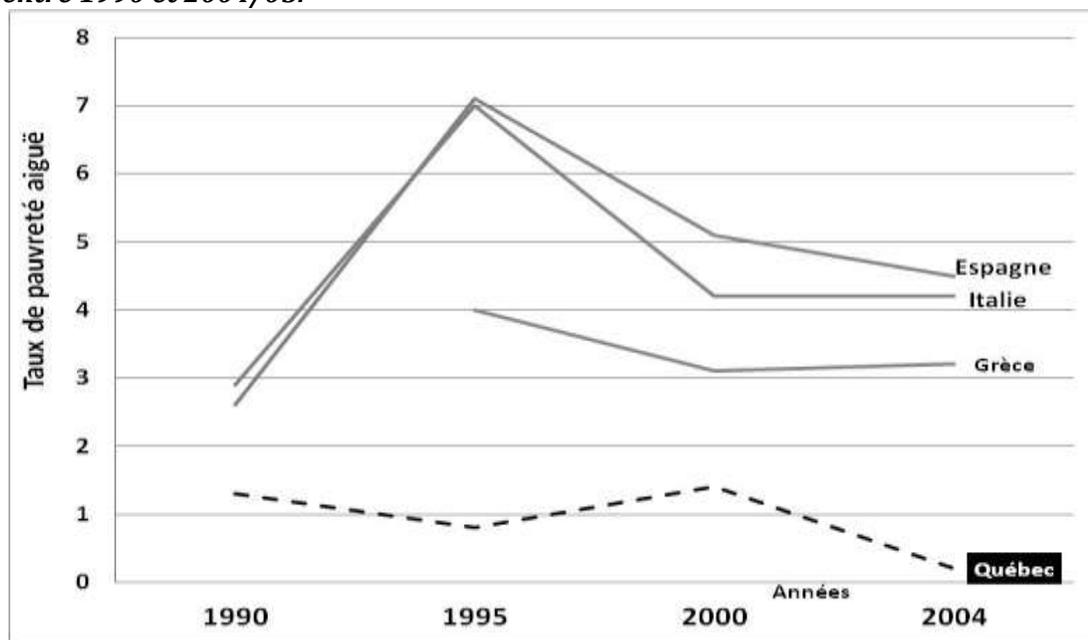


Figure 4.16 : Évolution des taux de pauvreté aiguë (au seuil de 30% de la médiane) des familles biparentales au Québec comparé aux pays latins de l'Europe du Sud entre 1990 et 2004/05.



*Source: LIS.

4.2.1. LES PAYS ANGLO-SAXONS DE RÉGIME LIBÉRAL

L'examen de la pauvreté aiguë monoparentale montre un changement dans la configuration des pays anglo-saxons (Figure 4.9). L'évolution de la pauvreté au seuil de 30 % de la médiane divise nettement ce groupe. D'un côté, les États-Unis se distinguent des autres en enregistrant de loin le pourcentage le plus élevé des familles monoparentales vivant en situation de pauvreté aiguë. Malgré une légère baisse entre 1990 et 2000, les États-Unis ont tendance à se stabiliser autour d'un taux de pauvreté aiguë monoparentale de près de 20%. Ils sont suivis par le Canada (avec un taux de plus de 10%) où la situation s'est détériorée en 2004.

Les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, connaissent aussi une évolution avec des taux de pauvreté aiguë assez élevés. Le taux de pauvreté aiguë est passé de 7,2% à 12,8% entre 2000 et 2004 en Ontario. Durant la même période, le taux est passé de 6% à 14% en Alberta et de 5,1% à 15,6% en Colombie-Britannique.

De l'autre côté, l'Australie et le Royaume-Uni contrôlent mieux la pauvreté aiguë monoparentale et enregistrent des taux nettement plus bas que leurs homologues, particulièrement en 2000 et en 2004. Leurs taux de pauvreté aiguë monoparentale sont respectivement de 4,3% et 3,8% aux alentours de 2004.

La pauvreté aiguë chez les familles biparentales (Figure 4.13) ne semble pas être aussi problématique que chez les familles monoparentales dans les pays anglo-saxons. Même dans le cas le plus extrême, celui des États-Unis, la pauvreté aiguë ne dépasse pas 5% chez les familles biparentales. Dans ce pays, le taux de pauvreté aiguë est passé de 4,2% en 1990 à 3,1% en 2004. Au Canada et ses provinces, les taux de pauvreté aiguë chez les familles biparentales demeurent faibles durant toute la période observée.

4.2.2. LES PAYS NORDIQUES DE RÉGIME SOCIAL-DÉMOCRATE

Les pays nordiques enregistrent des taux de pauvreté aiguë bien moins élevés que les pays anglo-saxons (Figure 4.10). En Suède, la pauvreté aiguë monoparentale était de 3% en 2004. Pour la même année, ce taux était de 3,7% en Norvège, 1,6% en Finlande et 1,3% au Danemark. Les pays nordiques réussissent généralement à préserver leur position de leaders en contrôlant la pauvreté aiguë sur toute la période observée, ce qui révèle un fort engagement à soutenir les ménages très défavorisés. Concernant les familles biparentales (Figure 4.14), les pays nordiques se ressemblent et présentent une tendance où il n'existe presque pas de pauvreté aiguë chez ces ménages. Ceci est vrai pour toute la période observée. À la fin de la période, les Nordiques finissent avec des taux de pauvreté biparentale aux alentours de 0,5%, ce qui est insignifiant.

4.2.3. LES PAYS CONSERVATEURS DE L'EUROPE CONTINENTALE

Dans ce groupe de pays, les taux de pauvreté aiguë monoparentale ont tendance à se situer au-dessous de 5% vers 2004 (Figure 4.11). Par contre, l'Allemagne a démarré en 1990 avec un taux de 3,6% pour finir en 2004 avec 10,4%. Son taux a presque triplé en moins de 15 ans. La France et les Pays-Bas présentent les taux les plus bas de leur groupe à la fin de la période observée. Leurs taux sont plus ou moins comparables à ceux des pays nordiques.

Si les pays nordiques sont comparables sur le plan de la pauvreté aiguë à d'autres sociétés de l'Europe continentale c'est parce qu'il y a eu des efforts importants réalisés en France et aux Pays-Bas qui ont permis d'éradiquer presque complètement la pauvreté aiguë monoparentale. À cet égard, les pays nordiques et les pays de l'Europe continentale semblent partager le même point de vue, soit un refus de la pauvreté qui exclut complètement les familles monoparentales.

Sur le plan de la pauvreté aiguë biparentale (Figure 4.15), les taux tendent vers zéro en France et en Allemagne voire même en Autriche et en Suisse. Par contre les Pays-Bas enregistrent le taux le plus élevé du groupe depuis 1990 et jusqu'en 2004. Mais dans tous les cas, la pauvreté aiguë biparentale ne dépasse jamais les 5%, ce qui laisse supposer que ce type de pauvreté est peu présent lorsque les familles vivent avec le statut de biparentalité.

4.2.4. LES PAYS LATINS DE L'EUROPE DU SUD

Les pays de l'Europe du Sud observés sont confrontés à des taux élevés de pauvreté aiguë chez les familles monoparentales (Figure 4.12). Ces taux ont connu une hausse entre 1990 et 1995 en Italie et en Espagne. La Grèce enregistrait le taux le plus élevé de son groupe en 2004, soit 15,8% suivie par l'Italie (12,4%) et l'Espagne (9%). Même chez les familles biparentales (Figure 4.16), les taux de pauvreté aiguë sont relativement plus élevés que dans les autres types de régime providentiel, mais ils dépassent très rarement les 5%. Seule l'Espagne avait enregistré un taux de 7% en 1995. Ceci indique que la problématique de la pauvreté aiguë chez les familles biparentales n'est pas aussi importante que chez les familles monoparentales.

Après avoir présenté l'évolution de la pauvreté aiguë dans les pays de différents régimes providentiels, nous allons maintenant situer le Québec dans cet univers.

4.2.5. LE QUÉBEC COMPARÉ AUX AUTRES RÉGIMES

Sur le plan de l'évolution de la pauvreté aiguë monoparentale, le Québec est plus proche du sous-groupe des pays anglo-saxons représentés par le Royaume-Uni et l'Australie. En effet, ces deux pays maintiennent leur taux à des niveaux assez bas. À cet égard, le Québec présente un profil différent de celui du reste du Canada. Au moment où la situation dans le reste du Canada se détériore, le Québec a réussi à réduire son taux de pauvreté aiguë pour presque complètement éradiquer ce

phénomène chez les familles monoparentales avec un taux très faible de 1,5%³⁶. Concernant, la pauvreté aiguë biparentale, la province enregistre encore le taux le plus bas de son groupe depuis 1990 où il démarre avec un taux de 1,3% pour finir avec 0,2%³⁷ en 2004. Ce taux extrêmement bas laisse présumer que le phénomène de pauvreté aiguë est pratiquement inexistant chez les familles biparentales. Dans les autres provinces, les taux de pauvreté aiguë chez les familles biparentales sont également faibles et variaient entre 1% et 2% en 2004. Ces taux sont plus faibles par rapport à ce qui a été enregistré ailleurs dans les autres pays anglo-saxons. Mais généralement, les taux de pauvreté aiguë biparentale ne dépassent jamais les 5% y compris aux États-Unis connus pour leurs fortes inégalités sociales.

Comparé au pays nordiques de régime social-démocrate, le Québec se situe au même niveau que ce groupe sur le plan de la pauvreté aiguë des familles monoparentales. Rappelons que la province termine la période observée avec un taux de 1,5% dans la même fourchette que le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège³⁸. Concernant les familles biparentales, le Québec avait un taux légèrement plus élevé que celui des Nordiques entre 1990 et 2000, mais réussit à atteindre, en 2004, un taux qui s'inscrit dans la même fourchette que ce groupe³⁹. Dans l'ensemble, la pauvreté aiguë biparentale dans ce groupe de pays est presque inexistante.

En comparant le Québec aux pays de l'Europe continentale, nous constatons que l'évolution des taux de pauvreté aiguë semble suivre une tendance proche de celle de la France qui a enregistré un taux de 2,7% en 2005 (contre 1,8% en 2000) ou encore celle des Pays-Bas dont le taux passe de 6,3% en 1991 à 2,4% en 2004. Le Québec fait même légèrement mieux en finissant la période observée avec un taux de pauvreté aiguë monoparentale de 1,5%. Mais dans l'ensemble, le Québec se positionne parmi les pays qui se caractérisent par une proportion extrêmement faible

³⁶ Ce taux est significativement plus bas que l'ensemble des pays anglo-saxons y compris le Canada et les trois autres provinces au seuil de 0.05.

³⁷ Ce taux est significativement plus bas que l'ensemble des pays anglo-saxons y compris le Canada et les trois autres provinces au seuil de 0.05.

³⁸ Dans tous les cas, le taux de pauvreté aiguë monoparentale au Québec ne diffère pas significativement des pays nordiques de régime social-démocrate pour l'année 2004 au seuil de 0.05.

³⁹ Les différences ne sont pas significatives à cet égard au seuil de 0.05.

de familles monoparentales vivant en pauvreté aiguë. Chez les familles biparentales, le Québec se positionne mieux que ce groupe même si en général, les taux de pauvreté aiguë biparentale se maintiennent à des niveaux bas. Par ailleurs, la province se distingue nettement des pays latins avec des taux de pauvreté aiguë largement inférieurs que ce soit chez les familles monoparentales ou biparentales.

4.3. LUTTE À LA PAUVRETÉ SELON DEUX NIVEAUX : DISCUSSION

Le choix de deux seuils à 50% puis à 30% de la médiane nous permet de pousser la réflexion plus loin en nous arrêtant sur des aspects spécifiques de la lutte contre la pauvreté. Comme nous l'avons précisé dans l'introduction de ce chapitre, il est possible de mieux caractériser à travers ces deux seuils la situation en vigueur dans chaque régime providentiel. Nous pouvons savoir plus exactement si la lutte contre la pauvreté a un impact en profondeur. Est-ce seulement les riches parmi les pauvres qui profitent de la situation ou existe-t-il un impact des politiques de lutte contre la pauvreté également sur les plus pauvres parmi les pauvres ? Dans cette discussion, nous mettrons davantage l'accent sur la situation des familles monoparentales puisqu'elles sont largement plus pauvres et très touchées par la pauvreté aiguë comparativement aux familles biparentales.

Dans nos hypothèses de départ, nous avons postulé que les pays de régime social-démocrate devraient présenter des taux de pauvreté faibles aux deux seuils et pour les deux types de famille. Par contre, les pays de régime libéral devraient connaître des taux élevés surtout chez les familles monoparentales avec des risques de pauvreté aiguë élevés. Les pays latins de l'Europe du Sud ne devraient pas différer des pays libéraux en raison du faible niveau de leurs programmes sociaux. Pour leur part, les pays conservateurs de l'Europe continentale devraient se situer à des niveaux de pauvreté intermédiaires, mais pourraient présenter aussi des risques de pauvreté plus élevés chez les familles monoparentales en raison de leur système de protection tournée vers la conception traditionnelle de la famille.

Dans les pays anglo-saxons de régime libéral, notre hypothèse ne se confirme pas entièrement. Dans ce profil, il est possible de distinguer deux sous-groupes. Le premier mené par les États-Unis comprend le Canada, incluant l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, mais excluant le Québec. Il se caractérise par des taux de pauvreté monoparentale avec une tendance à la hausse pour finir la période avec des taux très élevés au seuil standard. En même temps, les taux de pauvreté aiguë monoparentale sont également à la hausse et se situent à des niveaux très élevés voire extrêmement élevés comme aux États-Unis. Dans ce contexte, les politiques de lutte contre la pauvreté n'ont pas réussi à réduire la pauvreté au seuil standard ni la pauvreté aiguë. D'ailleurs, dans ce régime, les pauvres ne disposent que d'une aide de dernier recours qui ne règle pas vraiment leur problème. Les transferts publics qui présentent un facteur important pour réduire la pauvreté sont très faibles dans le contexte libéral et leur impact est très peu ressenti par les familles monoparentales pauvres (Goodin, 1999) dont la situation s'est nettement détériorée.

Le deuxième sous-groupe mené par le Royaume-Uni comprend l'Australie. C'est dans ce groupe que se situe le Québec. Il se caractérise par une pauvreté monoparentale élevée au seuil standard, mais avec une tendance à la baisse vers la fin de la période observée. Par contre, la pauvreté au seuil aigu est très faible, voire même extrêmement faible. Dans ces sociétés, même si la pauvreté monoparentale existe, elle n'est pas tolérée au-dessous d'un certain seuil. Au Royaume-Uni, les changements politiques orientés vers l'investissement dans l'enfance (Saint-Martin, 2000, 2002) ainsi que les mesures ciblant particulièrement les familles monoparentales durant les années 90 tant sur les plans des allocations que de l'insertion au marché (Martin et Millar, 2004) auraient pu avoir comme impact de contrôler considérablement la pauvreté aiguë. Mais ces mesures ne semblent pas avoir eu un bon effet sur la pauvreté au seuil standard. Le Québec a réussi également à se distinguer des autres provinces par ses politiques plus généreuses et ses programmes sociaux ciblant les familles (Proulx et al., 2011). Ceci peut avoir une relation avec l'éradication de la pauvreté aiguë chez les familles monoparentales.

Fidèles à leurs principes d'égalité, les pays nordiques affichent des taux de pauvreté bas quel que soit le seuil retenu (Bernard et Raïq, 2011). Même si la Suède a connu une légère détérioration sur le plan de la pauvreté aiguë en 1995, le retour à la baisse se fait à partir de 2000, puis en 2004. La Norvège conserve ses niveaux de pauvreté aiguë très bas, même si elle a perdu un peu de terrain en 2004. La pauvreté aiguë monoparentale est ramenée à ses plus bas taux au point de considérer que ce phénomène est complètement éradiqué. En général, nos résultats sur l'évolution de la pauvreté dans les pays de régime social-démocrate confirment bien notre hypothèse de départ. Ce groupe converge vers un profil homogène et des taux de pauvreté bas.

C'est dans le groupe des pays conservateurs de l'Europe continentale où l'examen de l'évolution de la pauvreté nous mène vers des trajectoires divergentes. D'une part, l'Allemagne a connu une hausse de la pauvreté monoparentale aux deux seuils pour rejoindre le groupe de pays anglo-saxons mené par les États-Unis. La France s'achemine vers des taux moyens de pauvreté au seuil standard, mais des taux de pauvreté aiguë monoparentale très bas. Ce système tend vers une situation où la pauvreté monoparentale est très faiblement associée à l'extrême pauvreté. Ceci semble s'inscrire dans l'orientation idéologique fondée sur l'inclusion et l'insertion sociale des pauvres. À ce niveau, la France présente un exemple où les plus pauvres des pauvres sont bien pris en charge. Seule la pauvreté au seuil standard est problématique. Étant plus proches du seuil standard, les pauvres sont plutôt plus «riches» que plus «pauvres». Les Pays-Bas et dans une plus forte mesure l'Autriche et la Suisse s'acheminent vers des taux de pauvreté monoparentale au seuil standard plus bas avec une pauvreté aiguë monoparentale très faible.

Les pays conservateurs, à l'exception de l'Allemagne, se comparent bien aux pays nordiques pour leur engagement à l'égard de la lutte à la pauvreté aiguë. Leurs résultats ne sont pas pires si nous observons les taux de pauvreté au seuil standard. Ceci nous amène à nuancer notre hypothèse de départ étant donné que même si la France, comme pays conservateur, connaît encore quelques difficultés dans sa lutte à

la pauvreté monoparentale au seuil standard, d'autres pays du même régime s'en sortent relativement mieux.

Par ailleurs, les pays latins de l'Europe du Sud ont des taux de pauvreté monoparentale au seuil standard qui se situent à des niveaux moyens, mais des taux de pauvreté aiguë monoparentale relativement élevés au même titre que le premier sous-groupe des libéraux. Ceci confirme relativement notre hypothèse de départ. La Grèce présente le cas le plus extrême avec un taux de pauvreté monoparentale au seuil standard qui a tendance à diminuer alors que la pauvreté monoparentale aiguë augmente. C'est ce qu'Osberg (1999, 2002, 2003) qualifie de politique d'écrémage. Dans ce pays, les familles monoparentales vivant au-dessous du seuil de pauvreté ont plus de chance d'être en pauvreté aiguë qu'en simple pauvreté.

En 2004, nous nous acheminons vers une nouvelle reconfiguration des régimes providentiels. Les seuls groupes qui présentent une homogénéité sont les pays de régime social-démocrate et dans une moindre mesure, les pays de l'Europe du Sud. En effet, par rapport à la pauvreté monoparentale au seuil standard, on peut définir un premier sous-ensemble représenté par les pays de régime libéral et l'Allemagne avec des taux élevés. Le Québec tend à s'écarter de ce groupe en présentant un taux de pauvreté intermédiaire. Il a tendance à rejoindre un deuxième sous-ensemble constitué de la France⁴⁰ et des pays de l'Europe du Sud. Le troisième sous-ensemble regroupe les pays de régime social-démocrate où les taux de pauvreté monoparentale au seuil standard sont faibles. L'Autriche, la Suisse et dans une moindre mesure les Pays-Bas ont tendance à être plus proches de ce modèle.

Sur la question de la pauvreté aiguë monoparentale, le Québec devient un social-démocrate dans une nouvelle reconfiguration des régimes providentiels. Ainsi, il fait partie d'un sous-ensemble qui regroupe les sociaux-démocrates, la France, les Pays-Bas, l'Autriche et même des pays libéraux comme l'Australie et le Royaume-Uni.

⁴⁰ Faisant des comparaisons interprovinciales et internationales, Dandurand et Kempneers (2002) montrent que le Québec présente le plus de ressemblances avec la France quant au profil des acteurs sociaux qui œuvrent autour des politiques familiales. Voir également les travaux de Lemieux et Comeau (2000).

Dans toutes ces sociétés, les taux de pauvreté aiguë monoparentale sont faibles. Un deuxième sous-ensemble regroupe les États-Unis, le reste du Canada, l'Allemagne et les pays de l'Europe du Sud avec des taux de pauvreté aiguë monoparentale qui ont tendance à être élevés. Le Québec se positionne très loin de ce groupe en s'écartant largement des États-Unis et du reste du Canada.

Lorsque nous observons la pauvreté biparentale au seuil standard, force est de constater que le Québec ressemble plus aux sociaux-démocrates. Par rapport à cet indicateur, nous pouvons définir trois sous-ensembles de sociétés. Le premier est constitué des sociaux-démocrates ainsi que le Québec avec des taux de pauvreté biparentale extrêmement bas. Le deuxième comprend les États-Unis et les pays de régime latin de l'Europe du Sud avec des taux élevés. Le troisième sous-ensemble regroupe les pays de l'Europe continentale ainsi que le Canada et ses provinces avec des taux intermédiaires. Par contre, la pauvreté aiguë biparentale ne fait pas vraiment la différence entre les régimes avec des taux qui sont presque partout faibles.

CONCLUSION

Ce chapitre nous a permis de conclure qu'il existe des différences entre les régimes providentiels et des différences à l'intérieur même des régimes quant aux approches de lutte contre la pauvreté monoparentale. Ces différences s'observent surtout lorsque nous avons examiné la pauvreté selon deux seuils. Dans ce contexte, le Québec prend plusieurs directions dans un univers de régimes providentiels moins stable. L'un des points communs entre les régimes est probablement le fait que les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les familles biparentales. Elles sont aussi plus touchées par la pauvreté aiguë dans certains régimes comparativement aux familles biparentales qui sont relativement moins concernées par ce phénomène. Il existe des écarts importants entre les deux types de famille sur le plan des risques de pauvreté. Au prochain chapitre, nous pousserons plus loin la réflexion sur ces écarts. Nous verrons plus spécifiquement le degré d'engagement des différents pays pour assurer l'équité verticale (c'est-à-dire réduire

les taux de pauvreté) et l'équité horizontale (c'est-à-dire réduire les écarts de pauvreté entre les deux types de famille) dans leur société. Et nous verrons encore comment ces différentes situations pourraient diviser les régimes providentiels tout en situant le Québec dans cet univers.

Chapitre 5 : La lutte contre la pauvreté : une question d'équité envers les familles

Après avoir examiné l'évolution de la pauvreté dans le temps, nous verrons plus spécifiquement dans le présent chapitre si la lutte à la pauvreté aboutit à un traitement équitable envers les familles. Pour ce faire, nous approfondirons la réflexion sur la question de l'équité en utilisant le seuil de pauvreté standard (50% de la médiane) comme d'autres études l'ont fait (Misra et Moller, 2005). Dans ce chapitre, nous ne ferons pas appel à la notion de pauvreté aiguë. L'utilité de l'intégrer dans le chapitre précédent était de comprendre certaines approches de lutte contre la pauvreté. Dans le présent chapitre, l'objectif est de répondre à une question complémentaire qui ne nécessite pas de faire appel à un deuxième niveau de pauvreté ni à la dimension temporelle.

La question de l'équité s'intègre dans le débat de la justice sociale et de l'égalité dans le traitement des populations ayant des statuts différents (Fraser, 2003). Nous pouvons distinguer deux formes d'équité: verticale et horizontale. La première concerne la redistribution des richesses entre les classes sociales. L'équité verticale se traduit par des taux de pauvreté généralement faibles. La seconde tient compte des différences de statut dans la redistribution des richesses et se traduit par de faibles écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et biparentales.

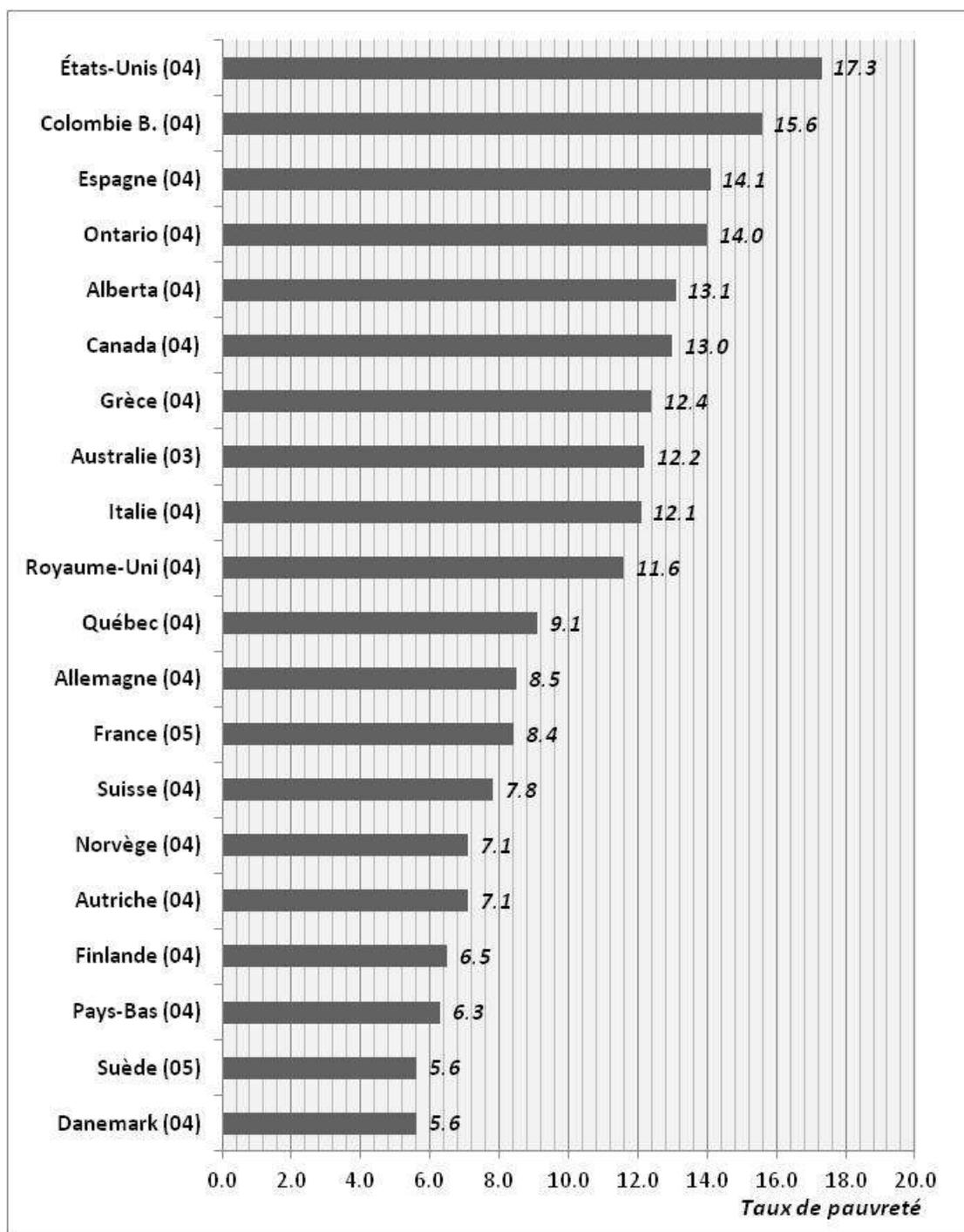
Ce chapitre est structuré autour de trois sections. La première fait une analyse de l'équité verticale dans chaque régime providentiel. Nous examinerons dans ce cas les taux de pauvreté de l'ensemble des ménages dans les pays des différents régimes. La deuxième section sera consacrée à l'analyse de l'équité horizontale. Nous examinerons les écarts entre les taux de pauvreté monoparentale et biparentale. Nous consacrerons la troisième section à une discussion mettant en relief la relation entre les régimes providentiels et l'équité tout en faisant le lien entre l'équité horizontale et l'équité verticale.

5.1. ANALYSE DE L'ÉQUITÉ VERTICALE

Nous mesurerons l'équité verticale qui caractérise la redistribution des richesses entre les riches et les pauvres par les taux de pauvreté au seuil standard chez l'ensemble des ménages (incluant les familles) sans distinction des statuts. Nous verrons comment les régimes peuvent présenter des différences selon cet indicateur. La figure 5.1 ci-après présente les taux de pauvreté de l'ensemble des ménages dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes y compris le Québec en 2004⁴¹.

⁴¹ Après avoir vu dans le chapitre précédent une évolution de la pauvreté à travers le temps, nous focaliserons les analyses dans ce chapitre sur les données les plus récentes qui correspondent à l'année 2004/05. En effet, les concepts qui orientent les questions posées ne nécessitent pas toujours de faire appel à la dimension temporelle.

Figure 5.1: Taux de pauvreté relative des ménages dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes dont le Québec (année 2004)



*Source : Les données proviennent du Luxembourg Income Study. Leur traitement et le calcul des taux ont été réalisés par l'auteur de la thèse.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

5.1.1. L'ÉQUITÉ VERTICALE SELON LES RÉGIMES PROVIDENTIELS

En 2004, les taux de pauvreté des ménages des pays anglo-saxons de régime libéral se situaient entre 11,6% (Royaume-Uni) et 17,3% (États-Unis). Dans l'ensemble, ces pays se caractérisent par des taux de pauvreté élevés et un faible engagement envers l'équité verticale. Les États-Unis enregistrent le taux de pauvreté le plus haut, suivi du Canada (13,0%). Ce taux varie cependant de manière importante à l'intérieur du Canada, avec 15,6% en Colombie-Britannique et 9,1% au Québec. Le Royaume-Uni et l'Australie connaissent les taux les moins élevés dans leur groupe avec respectivement 11,6% et 12,2%.

Les pays nordiques de régime social-démocrate présentent des taux de pauvreté des ménages entre 5,6% (Danemark) et 7,1% (Norvège). Ils se situent parmi les pays ayant les plus faibles taux de pauvreté, ce qui peut être associé à une bonne équité verticale comparativement aux libéraux. Les pays de l'Europe continentale de régime conservateur présentent un profil assez homogène en 2004/05, avec des taux de pauvreté se situant entre 6,3% (Pays-Bas) et 8,5% (Allemagne), ce qui traduit une bonne équité verticale comparativement aux libéraux.

L'Autriche et les Pays-Bas présentent des taux comparables à ceux observés dans les pays nordiques, respectivement de 7,1% et 6,3%. Ces taux sont nettement inférieurs à ceux des pays voisins de l'Europe du Sud ou ceux des pays anglo-saxons. Enfin, les pays de l'Europe du Sud se situent au même niveau que les pays anglo-saxons avec des taux de pauvreté des ménages élevés variant entre 12,1% (Italie) et 14,1% (Espagne), ce qui traduit un faible engagement envers l'équité verticale. Le système ne favorise pas une bonne redistribution des richesses entre les riches et les pauvres.

5.1.2. LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC

En ce qui concerne le Québec, son taux de pauvreté des ménages est nettement inférieur à celui du Canada (9,1% vs 13,0%) et à l'ensemble des pays anglo-saxons

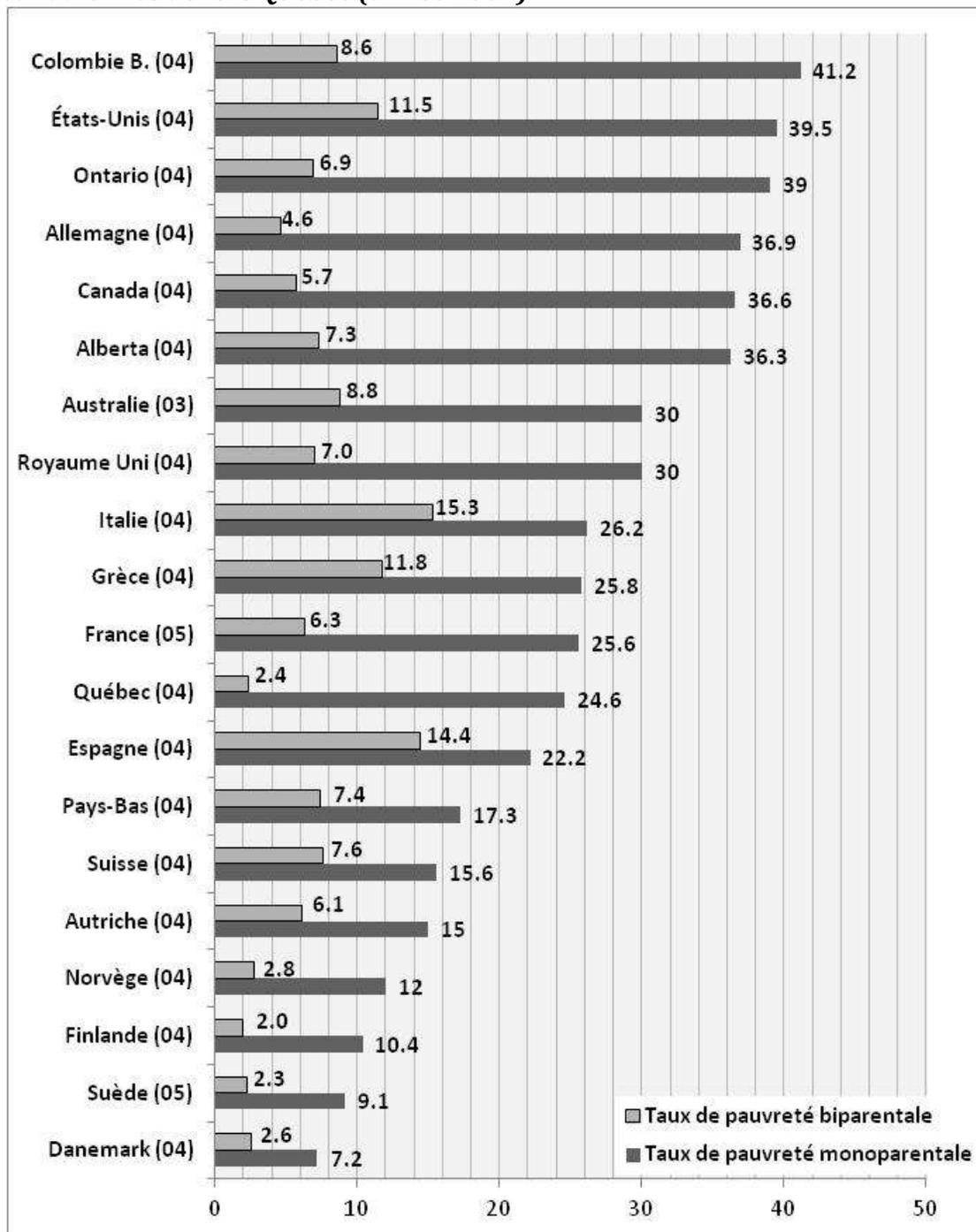
ainsi qu'aux taux des pays latins de l'Europe du Sud. Le taux au Québec se situe proche des régimes conservateurs de l'Europe continentale et au-dessus des pays nordiques à régime social-démocrate.

5.2. ANALYSE DE L'ÉQUITÉ HORIZONTALE

L'équité horizontale caractérise la redistribution des richesses en tenant compte des différences de statuts et s'observe, dans notre cas, par l'écart entre les taux de pauvreté des familles monoparentales et biparentales⁴². La figure 5.2 ci-après présente les taux de pauvreté pour ces deux types de familles. La figure 5.3 présente les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales. Les taux sont ceux de l'année 2004/05 qui représente le point le plus récent pour lequel les données sont disponibles pour la majorité des pays.

⁴² Voir Smeeding (2006) qui a procédé à une comparaison des taux de pauvreté mono et biparentale. Voir également Christopher (2001) qui a utilisé des ratios de pauvreté (le rapport entre le taux de pauvreté monoparentale et le taux de pauvreté biparentale).

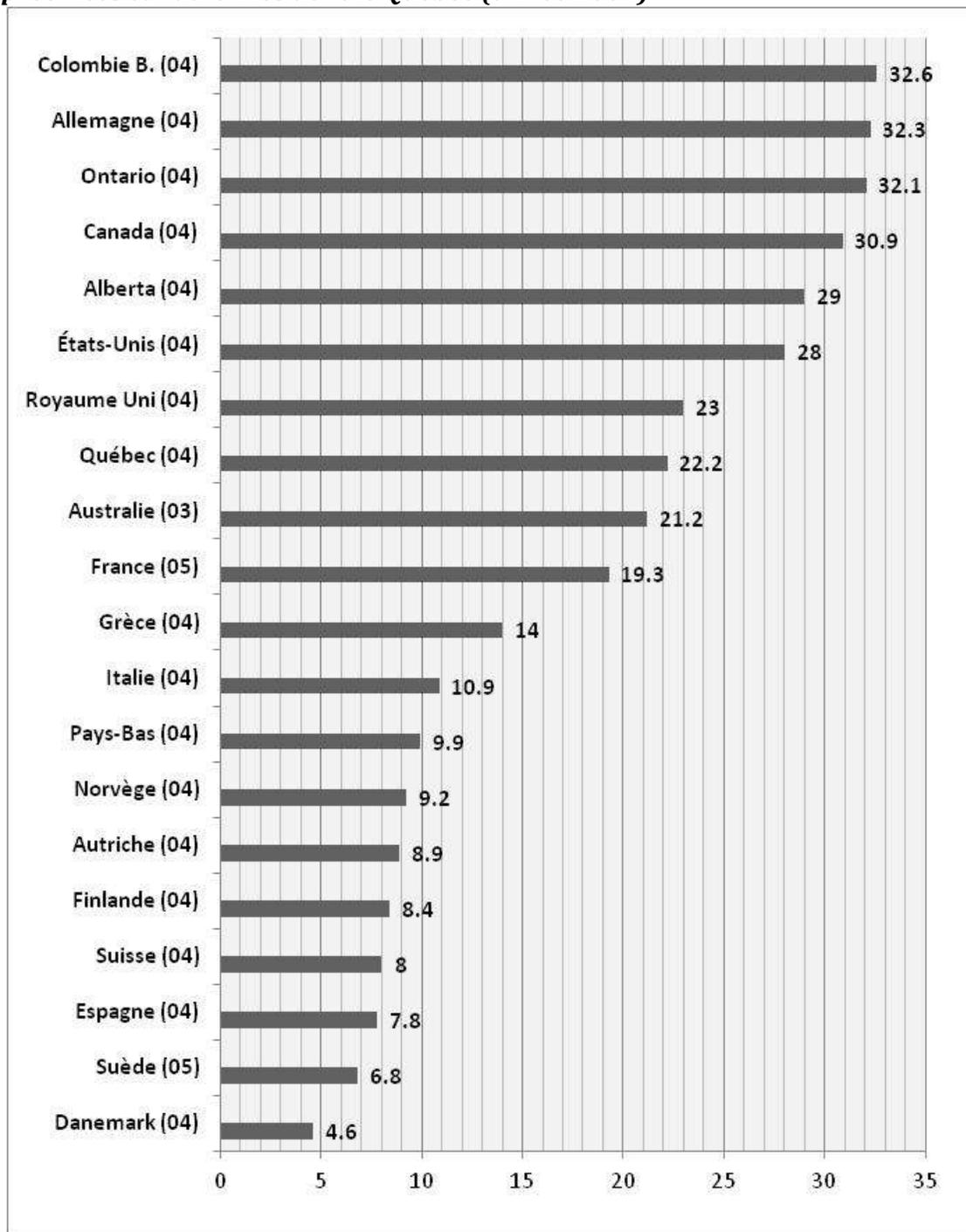
Figure 5.2 : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes dont le Québec (année 2004)



*Source : Les données proviennent du Luxembourg Income Study. Leur traitement et le calcul des écarts ont été réalisés par l'auteur de la thèse.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

Figure 5.3 : Les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales dans les pays sélectionnés et les quatre principales provinces canadiennes dont le Québec (année 2004)



*Source : Les données proviennent du Luxembourg Income Study. Leur traitement et le calcul des écarts ont été réalisés par l'auteur de la thèse.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

5.2.1. L'ÉQUITÉ HORIZONTALE SELON LES RÉGIMES PROVIDENTIELS

Dans les pays anglo-saxons de régime libéral, les familles monoparentales sont largement plus pauvres que les familles biparentales (Figure 5.3). Ces écarts sont particulièrement marqués dans les pays et les provinces canadiennes où les taux de pauvreté monoparentale sont extrêmement élevés comme aux États-Unis, au Canada en général et en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Les familles monoparentales sont largement défavorisées par rapport aux familles biparentales⁴³. Ces résultats laissent supposer que les politiques qui peuvent garantir l'équité horizontale sont insuffisantes, inefficaces ou même quasi absentes.

La figure 5.3 montre que les pays nordiques se classent nettement mieux que la plupart des autres sociétés en enregistrant de faibles écarts entre les deux types de famille en 2004. Même si la pauvreté monoparentale demeure dans tous les cas plus élevée que la pauvreté biparentale⁴⁴, les écarts entre les deux types de famille atteignent dans le pire des cas 9,2 points de pourcentage en Norvège. Au Danemark, l'écart est à peine de 4,6 points de pourcentage alors qu'en Suède, il est de 6,8 points et 8,4 points en Finlande. Ces résultats permettent de considérer ce groupe comme favorisant l'équité horizontale en faisant en sorte que les différences de statuts des familles ne soient pas très pénalisantes sur le plan de pauvreté.

Au milieu des années 90, Christopher (2001) avait constaté que la Suède et la Finlande présentaient à la fois des taux et des écarts de pauvreté faibles en raison de leurs systèmes de transferts adaptés aux besoins de toutes les mères indépendamment de leur statut familial. Nos données indiquent que cet engagement des pays nordiques en faveur d'une société égalitaire semble se maintenir même en 2004.

⁴³ Les différences des taux entre les deux types de familles sont statistiquement significatives au seuil de 0.05.

⁴⁴ Les différences sont statistiquement significatives au seuil de 0.05.

Parmi les pays de l'Europe continentale, l'Autriche, la Suisse et les Pays-Bas réalisent des écarts de pauvreté entre les deux types de familles relativement faibles qui sont, respectivement, de 8 points de pourcentage, 7,8 points de pourcentage et 9,9 points de pourcentage. L'écart est beaucoup plus marqué en France (19,3) et encore plus en Allemagne (32,3) qui se situe dans la même fourchette que le Canada (30,9%) et les États-Unis (28%)⁴⁵.

Dans les pays d'Europe du Sud, l'écart se situe entre 14 points de pourcentage en Grèce et 7,8 en Espagne. Ces écarts sont comparables à ceux des pays de l'Europe continentale, à l'exception de l'Allemagne. Toutefois, en Europe du Sud de régime latin, l'équité horizontale qui caractérise les pays dans une certaine mesure est associée à une forte iniquité verticale puisqu'en général les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés des sociétés comparées, quel que soit le type de famille. C'est alors difficile de donner un sens à l'équité horizontale lorsque l'équité verticale n'existe pas⁴⁶.

5.2.2. LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC

Les données montrent que le Québec se démarque légèrement du reste du Canada et des États-Unis. Les écarts de pauvreté entre les deux types de familles se situent à des niveaux intermédiaires. En 2004, son taux de pauvreté monoparentale était de 24,6% comparativement à 2,4% chez les familles biparentales, soit un écart de 22,2 points de pourcentage (contre 32,1 points de pourcentage en Ontario). La province se situe au même niveau que le Royaume-Uni et l'Australie. Mais ces écarts restent très élevés par rapport à d'autres pays beaucoup plus performants comme les Nordiques.

Les écarts assez élevés au Québec peuvent aussi s'expliquer par le fait que la pauvreté biparentale est extrêmement faible. Pour ces familles, le Québec enregistre

⁴⁵ Dans tous les pays appartenant à ce groupe, les différences de pauvreté entre les deux types de familles sont statistiquement significatives au seuil de 0.05.

⁴⁶ Toujours est-il dans les pays de l'Europe du Sud, les taux de pauvreté monoparentale sont statistiquement plus élevés que ceux des familles biparentales au seuil de 0.05.

l'un des plus bas taux dans l'univers des régimes providentiels. Cette situation montre que les familles biparentales profitent d'un environnement très avantageux qui leur offre une grande longueur d'avance sur les familles monoparentales.

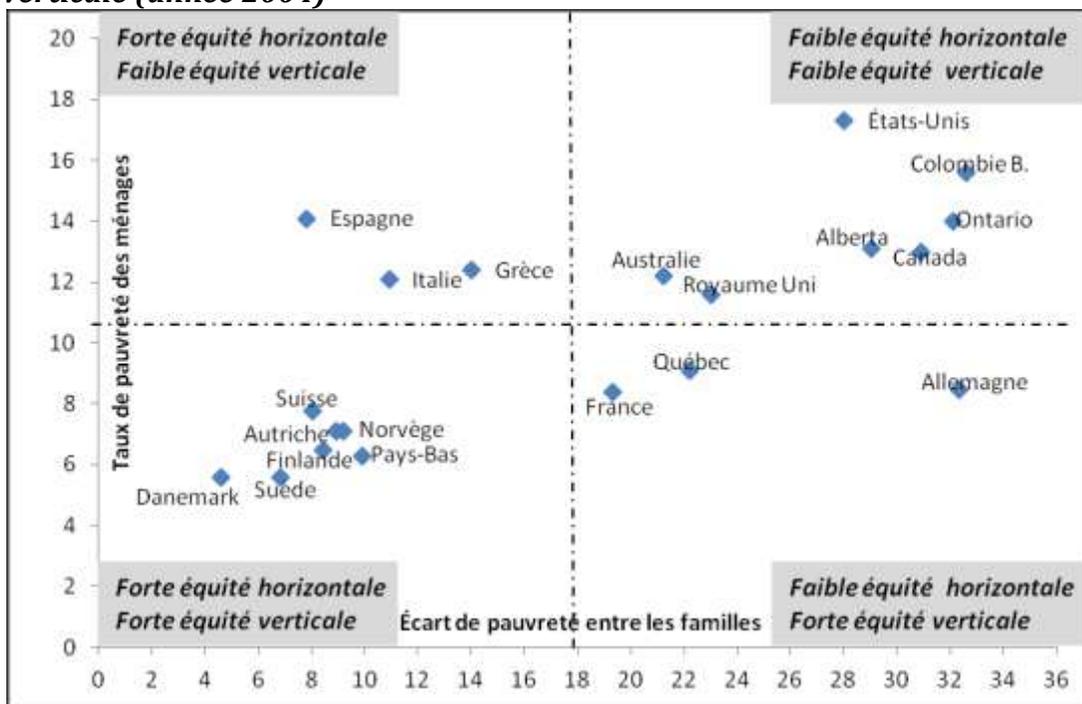
5.3. LA RELATION ENTRE LES RÉGIMES PROVIDENTIELS ET LES TYPES D'ÉQUITÉ

Nous avons pu constater dans les développements précédents que les pays nordiques ont tendance à avoir les meilleurs résultats en matière de lutte à la pauvreté des familles monoparentales et biparentales avec une meilleure équité verticale et horizontale. Les Anglo-saxons sont à la traîne alors que les autres sociétés (y compris le Québec) se situent un peu entre les deux. Peut-on alors dire qu'il existe un effet de régime providentiel sur l'équité mesurée par les niveaux de pauvreté des ménages et par l'écart entre les familles monoparentales et biparentales ? Où se situe le Québec dans l'univers des régimes providentiels ?

La littérature des années 90 et du début des années 2000 tend à confirmer l'idée selon laquelle les régimes qui se distinguent par leurs programmes sociaux généreux réussissent à mieux contrôler la pauvreté des familles en général. Mais est-ce que cela s'applique de manière équitable pour les familles monoparentales aussi bien que pour les familles biparentales ?

Pour brosser un tableau, nous avons produit un diagramme de dispersion (Figure 5.4 ci-après). Sur l'axe vertical, nous présentons les taux de pauvreté des ménages qui représentent l'équité verticale. Sur l'axe horizontal, nous présentons les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales qui illustrent l'équité horizontale. Les taux sont toujours ceux de l'année 2004/05 qui représente le point dans le temps le plus récent pour lequel les données sont disponibles pour la majorité des pays.

Figure 5.4 : La dispersion des pays observés et les quatre principales provinces canadiennes par rapport à l'équité horizontale et à l'équité verticale (année 2004)



*Les axes au milieu de la figure représentent respectivement la moyenne des écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et les familles biparentales et la moyenne des taux de pauvreté des ménages. Nous avons choisi les moyennes seulement pour schématiser le positionnement des pays par rapport à l'équité.

*Les données proviennent du LIS. Leur traitement, les calculs et la réalisation de la figure ont été faits par l'auteur de la thèse.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

5.3.1. ÉQUITÉ ET RÉGIMES PROVIDENTIELS

Les hypothèses que nous avons formulées stipulent que les pays de régime social-démocrate devraient présenter à la fois une forte équité horizontale et verticale. Par contre les pays de régime conservateur de l'Europe continentale devraient présenter une forte équité verticale, mais une faible équité horizontale compte tenu de leurs programmes qui défendent jusqu'à un certain point la conception traditionnelle de la famille. Pour leur part, les pays anglo-saxons de régime libéral et les pays de l'Europe du Sud de régime latin devraient présenter une équité faible à la fois sur le plan horizontal que vertical.

La figure 5.4 montre que la forme du nuage des points exprime une relation positive entre l'équité horizontale et l'équité verticale, c'est-à-dire plus l'équité verticale est grande plus l'équité horizontale est grande et inversement. Ainsi, parmi les sociétés observées, sept ont une forte équité verticale de même qu'une forte équité horizontale. Il s'agit des pays nordiques de régime social-démocrate ainsi que trois pays de l'Europe continentale que sont la Suisse, l'Autriche et les Pays-Bas. Ces pays se retrouvent dans le carré en bas et à gauche de la figure. Dans le sens opposé, sept autres sociétés se retrouvent dans le carré en haut et à droite de la figure avec une faible équité à la fois verticale et horizontale. Il s'agit des pays anglo-saxons de régime libéral y compris le Canada et ses provinces à l'exception du Québec.

Par ailleurs, six autres sociétés se dispersent en formant deux autres groupes. Le premier est celui représenté par les cas situés dans le carré en bas et à droite de la figure. Il s'agit de la France, du Québec et de l'Allemagne⁴⁷ avec une forte équité verticale, mais une faible équité horizontale. Le deuxième groupe est celui des pays de l'Europe du Sud se trouvant dans le carré en haut et gauche de la figure. Ces pays se caractérisent par une forte équité horizontale mais une faible équité verticale. Dans ce groupe, aussi bien les familles monoparentales que biparentales souffrent d'un problème d'équité.

⁴⁷ L'Allemagne présente un cas extrême sur le plan de l'iniquité horizontale.

En dehors des points de coupure que nous avons fixés, il est possible d'identifier des cas intermédiaires sur le plan de l'équité horizontale comme la France, le Québec, l'Australie, le Royaume-Uni et la Grèce. Il est possible aussi d'identifier des cas intermédiaires sur le plan de l'équité verticale comme la France, le Québec et le Royaume-Uni. Le regroupement que nous avons fait, en nous limitant à quatre groupes, n'est pas le plus parfait, mais permet tout de même de constater, dans une certaine mesure, l'effet des régimes providentiels sur l'équité.

Les pays nordiques de régime social-démocrate forment un groupe cohérent et se positionnent clairement comme les leaders en matière d'équité à la fois horizontale et verticale, ce qui confirme notre hypothèse de départ. L'esprit universaliste dans l'élaboration des politiques peut avoir eu comme effet de favoriser les deux types d'équité, ce qui reflète l'engagement de ces sociétés vers des modèles égalitaires et moins stratifiés. Les pays nordiques sont connus pour leurs niveaux élevés des programmes publics et des dépenses sociales (Letablier, 2003). Les programmes universels ne ciblent pas que les familles monoparentales. Leur objectif est de préserver un niveau de protection sociale pour l'ensemble des citoyens (Esping-Andersen, 1999). D'ailleurs, les droits sont attribués en fonction du statut des individus indépendamment de leur statut familial. Les sociaux-démocrates se défient des solidarités familiales dont ils dénoncent les insuffisances et le caractère inéquitable en termes de reproduction des inégalités (Masson, 2008). C'est la raison pour laquelle le rôle de l'État prend une place importante afin de réduire les inégalités de façon considérable. Ainsi, dans ce contexte, les familles monoparentales subissent moins les effets de leur statut familial comparativement aux autres pays.

Les pays anglo-saxons de régime libéral se positionnent clairement comme les moins performants sur le plan de l'équité tant verticale qu'horizontale, ce qui conforme également notre hypothèse de départ. Ces pays partagent les mêmes caractéristiques en éprouvant des difficultés majeures à contrôler la pauvreté et à garantir une certaine équité à leurs citoyens. Leur système de protection sociale, qui tire ses principes du marché, tend à renforcer les inégalités sociales et donne forme à une stratification fortement imposée par le marché (Korpi et Palme, 1998). Ce contexte

favorise une stratification par type de famille aussi dans le sens où les familles monoparentales se trouvent dans une position moins confortable alors que les familles biparentales semblent bien s'en sortir. Smeeding (2006) figure parmi les auteurs qui ont expliqué cette situation par le faible niveau des programmes sociaux dans les pays libéraux, en particulier le manque de programmes liés à la conciliation travail-famille. L'auteur montre que la forte dominance du marché ne convient pas aux familles monoparentales, surtout lorsqu'elles ont de jeunes enfants comme le constate aussi Misra et al. (2007, 2008).

Les pays de l'Europe continentale ont des scores variables d'une société à une autre. Ceci nous amène à nuancer notre hypothèse de départ. Ces pays représentent un groupe moins homogène avec deux orientations possibles. Sans grande surprise, l'Allemagne campe sur sa position extrême, vraisemblablement en raison de son manque d'adaptation des politiques aux besoins des familles monoparentales, ce qui entraîne un problème d'iniquité horizontale très accentué. Ce pays demeure fortement attaché à une conception traditionnelle de la famille (Leitner, 2003; Esping Andersen, 1990, 1999). Par exemple, les programmes publics liés aux services de garderies ne sont pas adaptés pour permettre aux mères d'occuper des emplois à temps plein. Ceci pénalise largement les chefs de famille monoparentale. Alors que sur le plan de l'équité verticale, la situation est largement meilleure en Allemagne. C'est le cas de la France aussi qui éprouve certaines difficultés à favoriser l'équité horizontale, même si la situation est moins dramatique qu'en Allemagne. Pourtant, en France, les services de conciliation travail-famille sont plus développés (Hantrais et Letablier, 1996; Letablier et Rieucou, 2001). Par contre, sur le plan de l'équité verticale, la France s'en sort bien. L'orientation que prennent la France et l'Allemagne rejoint notre hypothèse de départ.

La deuxième orientation au sein de ce régime ne correspond pas à nos attentes. En effet, trois pays parmi les conservateurs de l'Europe continentale (Pays-Bas, Autriche et Suisse) présentent des caractéristiques très proches des pays nordiques de régime social-démocrate. Le cas de l'Autriche est assez remarquable. Ce pays parvient à

assurer une bonne équité verticale à la limite de ce qui se passe en Suède. De même, ce pays va vers une certaine équité horizontale presque aux mêmes normes que les pays nordiques.

Ce résultat semble être renforcé par la description des régimes providentiels établie par Huber et Stephens en 1998. Ces deux auteurs affirment que l'Autriche est un pays conservateur à forte influence sociale-démocrate. Son régime de production, particulièrement en ce qui concerne les rapports entre le capital, le travail et l'État, ses politiques macro-économiques et, dans une moindre mesure, ses politiques d'emploi sont plus proches du modèle social-démocrate que du modèle chrétien-démocrate (Huber et Stephens, 2001). Les fruits de cette orientation semblent être très bénéfiques pour l'égalité entre les types de familles. D'autres auteurs comme Bonoli (1997, 2000) et Leitner (2003) mentionnent qu'il existe des divisions parfois importantes entre les pays de l'Europe continentale dans l'élaboration de certaines politiques liées à l'insertion des femmes au marché du travail.

Contrairement à leur voisin du nord, les pays de l'Europe du Sud présentent des caractéristiques homogènes et partagent le même profil prédestinant un effet de régime latin, ce qui s'inscrit relativement bien avec notre hypothèse de départ. Comme nous l'avons vu, ces pays ont une faible équité verticale, mais une forte équité horizontale. Toutefois, leur faible équité verticale ne permet pas de dire si leur équité horizontale est vraiment profitable aux familles. On peut se demander si la faible équité horizontale est une donnée véritablement positive dans la mesure où, au final, les taux de pauvreté des familles biparentales et monoparentales sont généralement élevés. Les politiques sociales en direction des familles sont peu généreuses par rapport à ce qui se fait ailleurs en Europe continentale (Martin, 2003). Les pays de l'Europe du Sud sont parmi ceux qui affectent la plus faible part de leur PIB aux politiques familiales (Bernard et Saint-Arnaud, 2004). L'État renvoie à la famille une grande partie de la prise en charge des soins alors que les transferts sont très limités.

5.3.2. L'ÉQUITÉ AU QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS

Le Québec se positionne en 2004 de façon assez surprenante dans le carré en bas à gauche de la figure 5.4 qui illustre la dispersion des pays par rapport à l'équité horizontale et l'équité verticale. Ainsi, il se distingue nettement des pays anglo-saxons de régime libéral y compris le Canada et ses provinces. Ce dernier groupe, rappelons-le, se caractérise par une faible équité à la fois horizontale et verticale. Dans ce contexte où les taux de pauvreté sont en général élevés, les familles biparentales semblent disposer de conditions beaucoup plus favorables que les familles monoparentales. La Colombie-Britannique et l'Ontario présentent d'ailleurs l'exemple le plus extrême des inégalités entre les familles monoparentales et biparentales.

Le Québec fait bande à part en se situant plus proche de la France. D'ailleurs, il se compare mieux à ce pays de l'Europe continentale de régime conservateur qu'aux pays libéraux. Le Québec performe mieux que ses voisins libéraux sur le plan de l'équité verticale. La marge de manœuvre dans l'organisation des politiques sociales propres à la province (des programmes sociaux plus généreux au Québec) pourraient avoir eu un impact positif sur les niveaux de pauvreté en général.

De même, dans la majorité des pays dont le Québec est très proche, il existe des programmes assez diversifiés et relativement généreux que ce soit en matière de prestations pour enfants ou d'allocations familiales (Huber et Stephens, 2001). Le minimum garanti en matière d'assistance sociale est relativement élevé. De plus, certains pays comme la France, par exemple, offrent un support spécial en direction des familles monoparentales à travers l'allocation pour femmes isolées (Letablier, 2003). Les femmes monoparentales sont également prioritaires dans certains services de garde pour enfants.

Malgré ses politiques novatrices par rapport à ses voisins (Bernard et Saint-Arnaud, 2004), il n'en demeure pas moins que le Québec éprouve certaines difficultés sur le

plan de l'équité horizontale. Les familles biparentales demeurent largement plus avantagées que les familles monoparentales. Son idéal de «Paradis des familles» (Godbout et St-Cerny, 2008) semble s'appliquer davantage aux familles biparentales. Sur ce plan, le Québec se compare moins bien aux pays nordiques de régime social-démocrate où l'équité horizontale est largement mieux favorisée.

Nos conclusions sur l'équité nous amènent à approfondir les analyses pour savoir par quels moyens est-il possible de réduire la pauvreté et les écarts entre les types de familles. Faudrait-il accorder plus d'importance au rôle de l'État à travers les transferts ? Faudrait-il mettre plus l'accent sur l'incitation à l'emploi ? Ou faudrait-il renforcer les mesures de responsabilisation des parents envers leurs enfants même après le divorce ? Le chapitre suivant traitera des sources de revenu et leur relation avec la pauvreté des familles monoparentales comparées aux familles biparentales.

Chapitre 6 : Les sources de revenu et la contribution des taxes et transferts à la réduction de la pauvreté

Le but du présent chapitre est de comprendre comment les sources de revenu correspondant aux trois principaux piliers de bien-être (État, marché et famille), peuvent expliquer les différences de pauvreté entre les familles monoparentales et biparentales et entre les sociétés. L'État constitue un premier pilier qui offre un soutien au revenu des ménages lorsque ces derniers sont pauvres (aide sociale), forment une famille (soutien pour enfants) ou sont confrontés à des risques spécifiques (chômage, maladie professionnelle, accident...). Le marché constitue un autre pilier fondamental où les individus peuvent gagner un revenu à travers un salaire lié au travail, un revenu d'emploi autonome ou un revenu de propriété (dividendes, intérêts reçus, loyers reçus...). La famille présente un troisième pilier qui peut contribuer par la pension alimentaire pour les familles monoparentales, ou les transferts privés provenant des autres membres de la famille à titre volontaire. Comment ces différentes sources de revenu peuvent aider à lutter contre la pauvreté ?

Dans une première section, nous ferons un examen détaillé de la contribution des différentes sources mentionnées au revenu net disponible des familles monoparentales et des familles biparentales. Nous analyserons dans une deuxième section l'impact direct des transferts publics sur la réduction de la pauvreté. Nous mettrons l'accent sur ce pilier, car l'État présente une source fondamentale de bien-être, mais joue aussi un rôle de régulateur des autres sources de revenu. Une troisième section sera consacrée à une discussion.

6.1. LA CONTRIBUTION DES PILIERS DE BIEN-ÊTRE AU REVENU

Afin de comprendre la situation dans les sociétés observées et voir la position du Québec dans le Canada et dans l'univers des régimes providentiels, nous examinerons d'abord la répartition du revenu selon les sources qui le constituent pour les familles monoparentales comparées aux familles biparentales (Tableau 6.1). Les colonnes représentent les parts en pourcentage selon le revenu du marché, le revenu des transferts et le revenu de source privée dans le revenu net disponible pour le point dans le temps correspondant à l'année 2004.

Tableau 6.1 : Répartition du revenu des familles monoparentales et des familles biparentales selon les différentes sources de revenu :

	Familles biparentales				Familles monoparentales			
	Revenu du marché	Transferts publics	Transferts de source privée		Revenu du marché	Transferts publics	Transferts de source privée	
			Pension Alimentaire	Autres sources privées			Pension Alimentaire	Autres sources privées
États-Unis 04	90	10	0	0	65	28	6	1
Royaume U. 04	87	13	0	0	32	64	4	0
Australie 03	82	18	0	0	39	55	6	0
Canada 04	89	10	0	1	57	35	7	1
Québec 04	85	14	0	1	60	34	5	1
Ontario 04	90	9	0	1	57	34	7	2
Alberta 04	93	7	0	0	64	27	8	1
Colombie-B. 04	89	9	0	2	52	38	8	2
Suède 05	73	27	0	0	47	43	10	0
Finlande 04	78	21	1	0	51	44	5	0
Norvège 04	78	22	0	0	51	49	0	0
Danemark 04	80	20	0	0	46	46	8	0
France 05	75	25	0	0	54	40	4	2
Pays-Bas 04	81	19	0	0	31	62	7	0
Allemagne 04	82	18	0	0	46	45	7	2
Autriche 04	78	22	0	0	54	37	9	0
Suisse 04	87	13	0	0	50	23	25	2
Italie 04	92	8	0	0	79	15	5	1
Espagne 04	90	9	0	1	67	25	6	2
Grèce 04	92	7	0	1	68	20	10	2

*Source : Les pourcentages sont calculés par l'auteur de la thèse à partir des données du LIS.

*En Norvège, les transferts privés n'ont pas été standardisés pour 2004. Donc seuls le marché et les transferts publics sont considérés. En 2000, la part de la pension alimentaire était de 8%.

6.1.1. LES FAMILLES BIPARENTALES

Dans tous les régimes providentiels, les familles biparentales tirent principalement leur revenu du marché (entre 73% et 92%). Néanmoins, dans les pays nordiques de régime social-démocrate ainsi qu'en France et en Autriche, les transferts représentent plus de 20% (entre 20% et 27%) du revenu de ces familles et près de 20% en Australie, aux Pays-Bas et en Allemagne, alors qu'aux États-Unis, au Canada (à l'exception du Québec) et dans les pays de l'Europe du Sud de régime latin, cette proportion est largement plus inférieure. En Alberta et en Grèce, par exemple, les familles biparentales ne reçoivent que 7% de transferts dans leur revenu. Dans ces sociétés, le marché est largement plus dominant. Le Québec et la Suisse occupent une position intermédiaire avec des revenus de transferts représentant respectivement 14% et 13% des revenus des familles biparentales.

6.1.2. LES FAMILLES MONOPARENTALES

Comparativement aux familles biparentales, les revenus du marché occupent une part moins importante des revenus des familles monoparentales (entre 31% et 79%) et les revenus de transferts en constituent une part beaucoup plus importante (entre 15% et 64%). La pension alimentaire représente entre 4% et 10% des revenus de ces familles, sauf en Suisse où elle atteint 25%.

Quatre grands profils se dégagent du tableau 6.1. Le premier correspond aux pays de régime social-démocrate auxquels s'ajoute l'Allemagne où les revenus du marché et les transferts représentent des parts du revenu sensiblement équivalentes. En 2004, la part du marché dans le revenu net disponible des familles monoparentales se situait à 46% au Danemark, 47% en Suède, 51% en Finlande et en Norvège et 46% en Allemagne. La part des transferts dans le revenu de ces ménages varie entre 43% en Suède et 49% en Norvège. Les pensions alimentaires sont relativement plus valorisées en Suède où elles atteignent 10% du revenu net disponible des familles monoparentales.

Le second profil correspond aux pays de l'Europe du Sud de régime latin et aux États-Unis. La structure des revenus chez les familles monoparentales dans ce groupe de pays est largement dominée par le marché. En Italie, 79% du revenu net disponible des familles monoparentales provient du marché. Ces familles reçoivent seulement 15% de transferts publics dans leur revenu. L'Italie présente le cas extrême parmi tous les pays comparés. En Espagne, en Grèce et aux États-Unis, la part du marché dans le revenu des familles monoparentales est très élevée (respectivement 67%, 68% et 65%) mais pas aussi élevée qu'en Italie. Les familles monoparentales dans ces trois pays reçoivent une proportion variant de 20 à 28% en termes de transferts publics. À ceci, s'ajoute une part non négligeable qui provient de la pension alimentaire chez les familles monoparentales grecques.

Les pays anglo-saxons de régime libéral et les pays de l'Europe continentale de régime conservateur ne présentent pas des profils homogènes. Comme nous l'avons indiqué ci-haut, l'Allemagne présente un profil comparable à celui des pays de régime social-démocrate et les États-Unis un profil comparable aux pays de régime latin. Le Royaume-Uni, l'Australie et les Pays-Bas se distinguent en un troisième profil où la part des revenus de transfert (entre 55% et 62%) excède largement la part des revenus du marché (entre 31% et 39%). Les familles monoparentales vivent principalement des revenus provenant de l'État. Dans tous ces cas, la pension alimentaire n'est pas très importante dans les revenus des familles monoparentales et ne représente, dans le meilleur des cas, que 7% au aux Pays-Bas.

À l'inverse, le Canada, la France et l'Autriche présentent une part des revenus du marché (entre 54% et 57%) qui excède largement celle des revenus de transferts (entre 35% et 40%). En même temps, ces pays sont plus généreux que les pays de régime latin et les États-Unis au niveau des transferts. Par ailleurs, la part de la pension alimentaire varie entre 4% en France et 9% en Autriche.

La Suisse représente un cas à part à cause de l'importance des pensions alimentaires (25%) comme source de revenu des familles monoparentales. La part des revenus du marché est comparable à celle des pays nordiques alors que la part des revenus de transferts est comparable à celle des pays de régime latin.

6.1.3. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS

Le Québec se compare bien à ses voisins de l'Amérique du Nord dans la configuration des sources de revenu dans le revenu net disponible des familles monoparentales. Ces dernières reçoivent presque la même proportion des transferts publics que l'ensemble du Canada, soit 34%. Mais le Québec diffère complètement des deux autres pays anglo-saxons que sont le Royaume-Uni et l'Australie où la part des transferts publics dans le revenu des familles monoparentales est beaucoup plus importante.

Comparé aux autres groupes, le Québec présente une part des transferts publics inférieure aux pays nordiques de régime social-démocrate et aux trois pays de l'Europe continentale de régime conservateur que sont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. À ce niveau, le Québec se situe à peu près dans la même fourchette que l'Autriche, mais présente des parts plus élevées que la Suisse. Toutefois, dans ces deux derniers pays, la part de la pension alimentaire est plus importante ce qui permet de combler le faible niveau de la part du marché qui est moins élevée que le Québec. Par ailleurs, comparé à l'Europe du Sud de régime latin, le Québec offre une part des transferts publics nettement plus élevée.

Chez les familles biparentales, le Québec présente une situation légèrement différente de ses voisins d'Amérique du Nord. La configuration des sources de revenu de ces ménages est plus proche de celle de l'Australie et du Royaume-Uni. Mais dans l'ensemble, cette configuration reste très caractéristique du régime libéral. Elle est différente des pays nordiques de régime social-démocrate où la part des transferts est plus élevée chez les familles biparentales. Comparé à l'Europe

continentale, à l'exception de la Suisse, le Québec offre une part des transferts plus faible à ces familles. Mais il offre nettement plus de transferts que les pays de l'Europe du Sud.

Si le Québec présente une configuration des sources de revenu plus proche de ses voisins anglo-saxons d'Amérique du Nord que des pays conservateurs ou sociaux-démocrates, pourquoi alors ses taux de pauvreté sont-ils plus bas que ses voisins ? Pour approfondir la réflexion sur cette question, nous analyserons plus spécifiquement la relation entre la part des transferts dans le revenu et la pauvreté, considérant que le pilier de l'État représente une source fondamentale de bien-être, mais joue aussi un rôle de régulateur des autres sources de revenu.

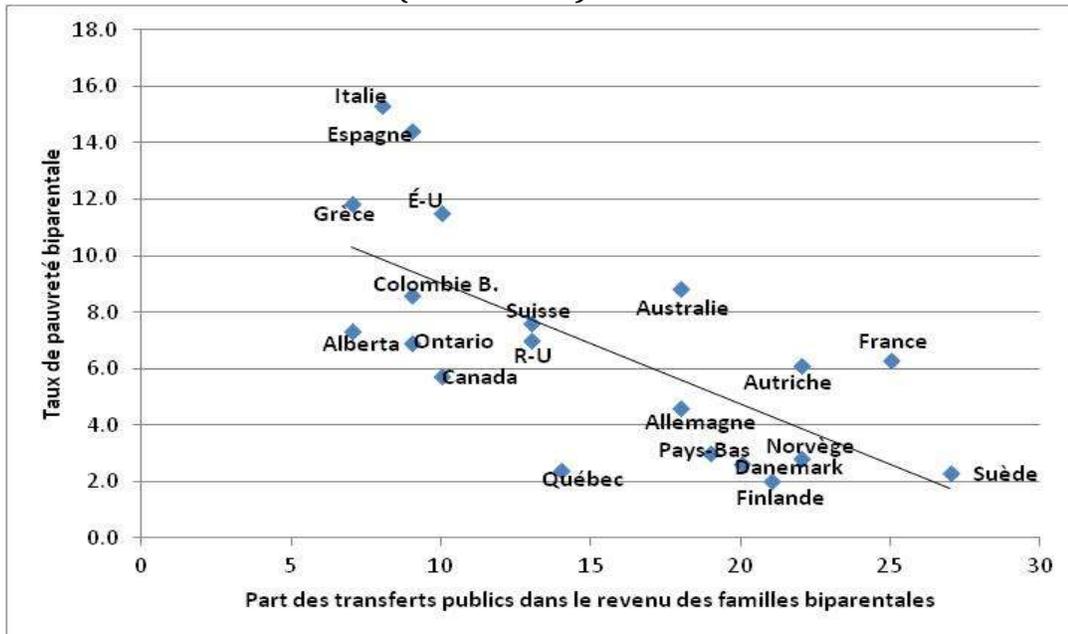
6.2. L'IMPACT DES TRANSFERTS PUBLICS DANS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

6.2.1. LA RELATION ENTRE LA PART DES TRANSFERTS PUBLICS ET LA PAUVRETÉ AU SEUIL STANDARD

6.2.1.1. Les transferts publics et la pauvreté biparentale

Chez les familles biparentales, la relation entre la pauvreté et les parts de transferts publics dans le revenu présente une tendance linéaire (Figure 6.1 ci-après). En effet, les pays qui accordent une part plus élevée de transferts publics dans le revenu des familles biparentales ont tendance à avoir des taux de pauvreté plus faibles et inversement. Nous pouvons constater cette relation plus fortement chez les pays nordiques de régime social-démocrate ainsi que l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans ce groupe, les parts de transferts sont élevées et correspondent à des taux de pauvreté très faibles. De l'autre côté, les États-Unis et les pays de l'Europe du Sud de régime latin ont les parts de transferts les plus faibles et les taux de pauvreté les plus élevés.

Figure 6.1 : Taux de pauvreté biparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux que nous avons calculés selon des données du LIS.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

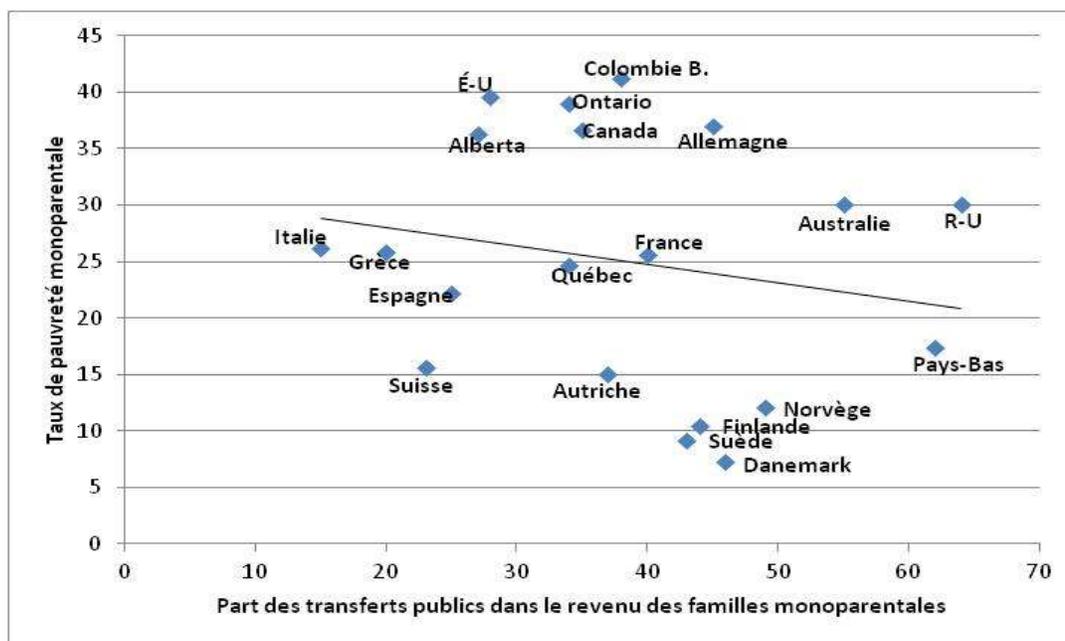
Les autres sociétés se situent un peu au milieu avec des positions variables, mais qui respectent jusqu'à un certain point la tendance générale. La France et l'Autriche accordent des parts plus élevées de transferts publics dans le revenu et enregistrent des taux plus bas que les États-Unis et les pays de l'Europe du Sud de régime latin. Leurs taux de pauvreté sont, toutefois, légèrement plus élevés que l'Allemagne, les Pays-Bas et les pays nordiques.

La Suisse, le Royaume-Uni, le Canada et ses provinces présentent des parts de transferts publics intermédiaires dans le revenu des familles biparentales avec des taux de pauvreté intermédiaires également. Le Québec présente une exception dans la mesure où les parts de transferts sont intermédiaires (même si légèrement plus élevées par rapport aux autres provinces), mais réussit à avoir des taux de pauvreté extrêmement bas chez les familles biparentales.

6.2.1.2. Les transferts publics et la pauvreté monoparentale

La figure 6.2 illustre le lien entre la part des revenus de transferts dans les revenus des familles monoparentales et les taux de pauvreté de celles-ci. Cette figure fait ressortir une relation beaucoup plus complexe entre les paiements de transferts et le taux de pauvreté que celle observée pour les familles biparentales. Le premier constat qui se dégage de cette figure est l'hétérogénéité des régimes libéraux et conservateurs et l'homogénéité des régimes latins et sociaux-démocrates. Le second constat est l'absence d'une relation linéaire entre la part des revenus de transferts et les taux de pauvreté monoparentale.

Figure 6.2 : Taux de pauvreté monoparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (années 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux que nous avons calculés selon des données du LIS.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

En effet, les pays nordiques de régime social-démocrate se caractérisent par des parts de transferts élevés et des taux de pauvreté faibles alors que les pays de l'Europe du Sud de régime latin se caractérisent par des parts de transferts faibles et des taux de pauvreté élevés, suggérant une relation linéaire entre la part des transferts et les taux de pauvreté monoparentale.

Cependant, les pays de régime libéral et de régime conservateur présentent une relation nettement plus stochastique. La Suisse, avec une part des revenus de transfert équivalente aux pays de régime latin, présente un taux de pauvreté des familles monoparentales nettement plus faible vraisemblablement à cause des revenus de la pension alimentaire. Paradoxalement, l'Australie, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas présentent des taux de pauvreté plus élevés que les pays de régime social démocrate malgré la part plus importante des revenus de transferts dans les revenus des familles monoparentales. Les États-Unis, le Canada (à l'exception du Québec) et l'Allemagne, ont des taux de pauvreté sensiblement de même magnitude malgré des parts de transferts s'échelonnant de 27% à 45%. La France, le Québec et l'Autriche présentent des taux de pauvreté nettement plus bas que le Canada malgré des parts de transferts équivalentes.

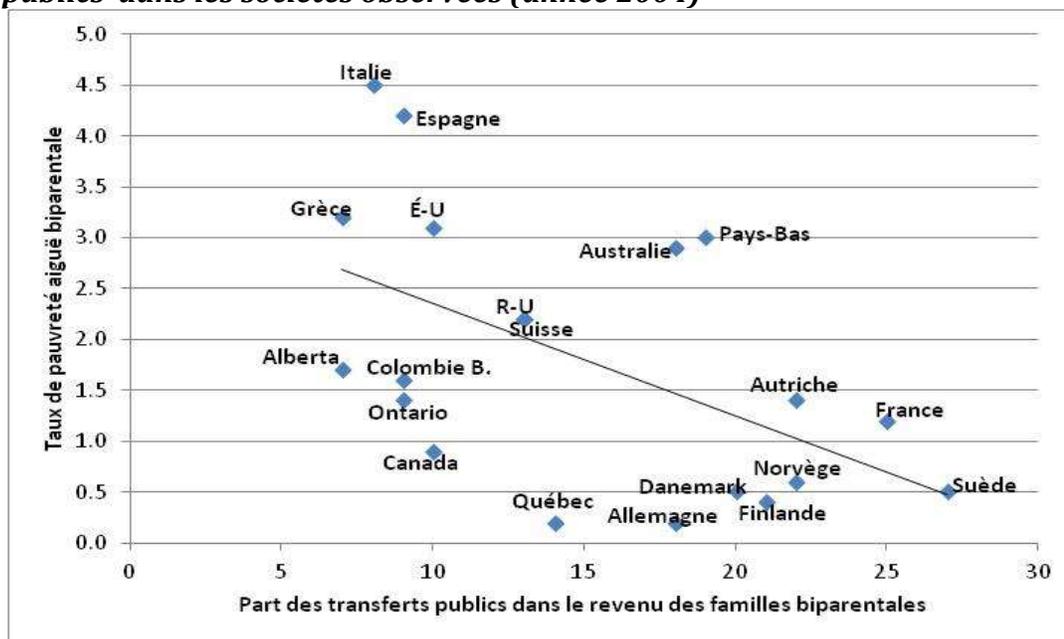
6.2.1.3. Les transferts publics et la pauvreté aiguë biparentale

Les familles biparentales sont largement moins touchées par la pauvreté aiguë que les familles monoparentales. Dans tous les pays observés, et quelle que soit la part des transferts publics dans le revenu de ces ménages, les taux de pauvreté aiguë ne dépassent jamais 5% (Figure 6.3). Globalement, le taux de pauvreté aiguë diminue avec l'augmentation de la part des revenus de transferts.

Les pays nordiques de régime social-démocrate, l'Allemagne et jusqu'à une certaine mesure la France et l'Autriche se regroupent ensemble avec des parts de transferts publics élevés dans le revenu et une pauvreté aiguë biparentale presque inexistante (autours de 0.5%). Il s'agit de la même tendance observée lors de notre examen de la

pauvreté au seuil standard. De l'autre côté, les États-Unis et les pays de l'Europe du Sud de régime latin ont les parts de transferts les plus faibles et les taux de pauvreté aiguë les plus élevés.

Figure 6.3: Taux de pauvreté aiguë biparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux que nous avons calculés selon des données du LIS.

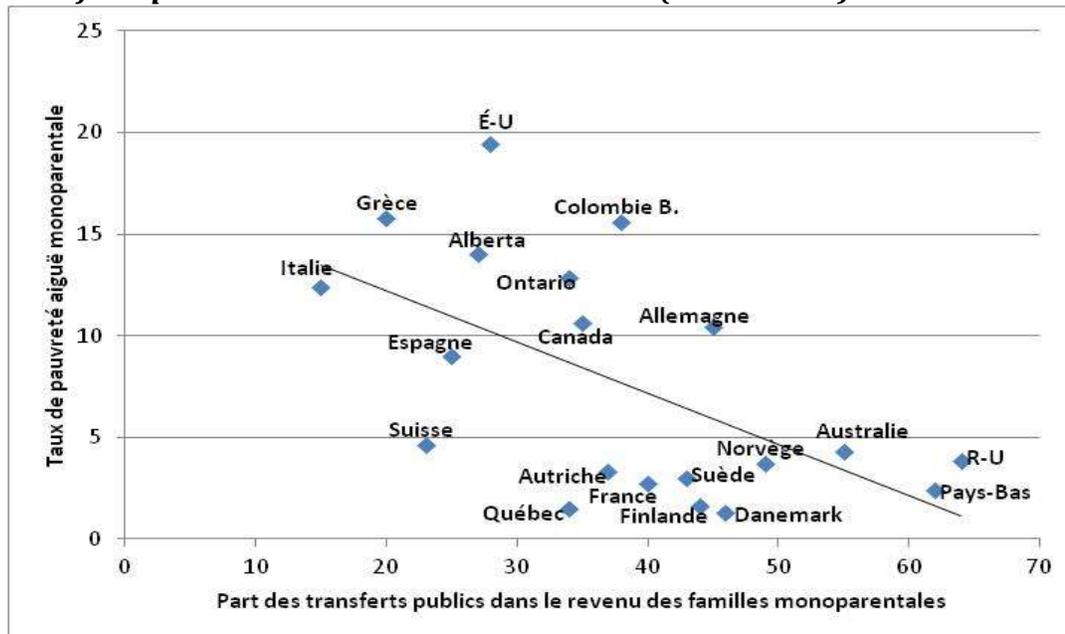
*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

Les autres sociétés se situent un peu au milieu avec des positions variables, mais qui rentrent jusqu'à un certain point dans la tendance générale observée. Le Canada et ses provinces s'en sortent relativement mieux que le reste des pays anglo-saxons et font largement mieux que les pays latins. Leurs taux de pauvreté aiguë biparentale sont inférieurs à 2% comparativement à plus de 3% aux États-Unis et à 4,5% en Italie avec des parts de transferts dans le revenu presque similaires. Le Québec, où les parts de transferts sont intermédiaires, a une pauvreté aiguë biparentale presque inexistante (0,2%).

6.2.1.4. Les transferts publics et la pauvreté aiguë monoparentale

La figure 6.4 illustre le lien entre la part des transferts dans les revenus des familles monoparentales et les taux de pauvreté aiguë de celles-ci. Cette figure fait ressortir une relation un peu plus linéaire et moins complexe entre les parts de transferts et les taux de pauvreté aiguë que ce qui a été observé lors de l'examen de la pauvreté au seuil standard. Mais c'est toujours le même constat qui se dégage à savoir: l'hétérogénéité des régimes libéraux et conservateurs et l'homogénéité des régimes latins et sociaux-démocrates.

Figure 6.4 : Taux de pauvreté aiguë monoparentale selon la part des transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux que nous avons calculés selon des données du LIS.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

Les pays nordiques de régime social-démocrate se regroupent toujours ensemble avec des parts de transferts publics élevées et une pauvreté monoparentale aiguë extrêmement faible, voire inexistante. À ce groupe viennent s'ajouter les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Australie qui présentent des caractéristiques similaires. Dans le sens opposé, les pays de l'Europe du Sud, l'Alberta et les États-Unis se regroupent ensemble avec des parts de transferts faibles et une pauvreté aiguë élevée.

Pour les autres sociétés, la relation entre la part des transferts et la pauvreté aiguë monoparentale est plus complexe. Le Québec, la France et l'Autriche présentent des parts de transferts intermédiaires, mais des taux de pauvreté aiguë monoparentale extrêmement bas. Pour presque le même niveau des transferts, le Canada, la Colombie-Britannique et l'Ontario enregistrent des taux de pauvreté aiguë élevés. Le Québec ne reproduit pas le même modèle que ses voisins de l'Amérique du Nord qui connaissent des taux de pauvreté aiguë monoparentale largement plus élevés.

Par ailleurs, la Suisse et l'Allemagne vont dans deux directions différentes. D'une part, la Suisse présente une part de transferts faible mais correspondant à un taux de pauvreté aiguë monoparentale faible. D'autre part, l'Allemagne présente une part de transferts plus élevée dans le revenu des familles, mais un taux de pauvreté aiguë monoparentale plus élevé également.

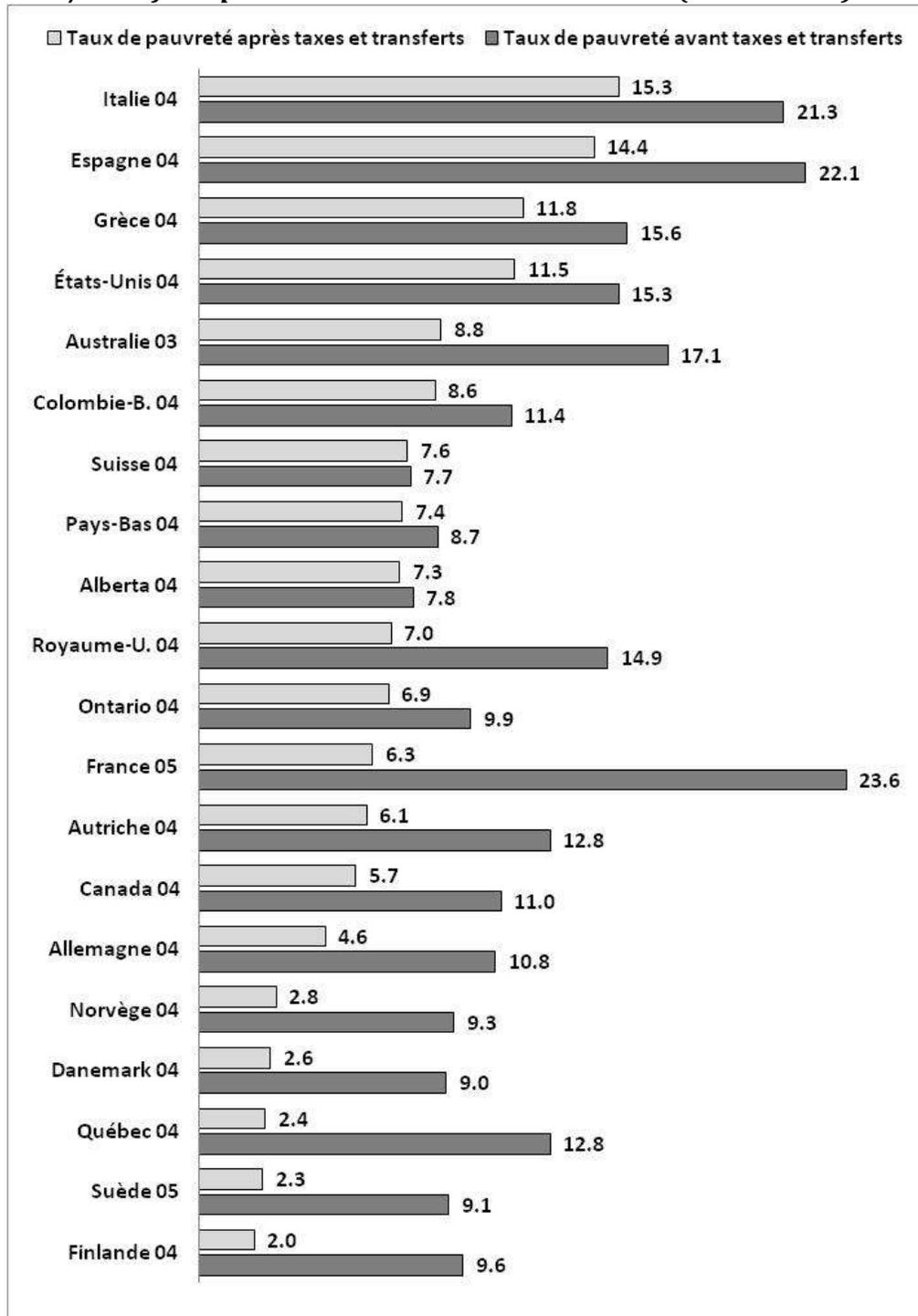
6.2.2. LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR LES TAXES ET LES TRANSFERTS

Dans la première sous-section, nous avons vu dans quelle mesure il peut y avoir une relation entre la part des transferts publics dans le revenu des familles monoparentales et biparentales et la pauvreté aiguë et au seuil standard. Dans la présente sous-section, nous verrons l'effet anti-pauvreté de l'intervention de l'État par les taxes et les transferts publics pour réduire la pauvreté aux seuils standard et aigu dans les différentes sociétés observées ainsi qu'au Québec.

6.2.2.1. Réduction de la pauvreté au seuil standard chez les familles biparentales

La figure 6.5 présente les taux de pauvreté biparentale avant taxes et transferts comparés aux taux de pauvreté après taxes et transferts publics.

Figure 6.5: Les taux de pauvreté biparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux calculés par l'auteur de la thèse selon les données du Luxembourg Income Study.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

Les efforts déployés pour réduire la pauvreté sont très variables d'une société à une autre. La figure 6.5 permet de dégager au moins deux groupes homogènes. D'une part, les pays nordiques de régime social-démocrate se regroupent ensemble en enregistrant les plus bas taux de pauvreté après taxes et transferts (entre 2% et 2,8%) alors que leurs taux avant taxes et transferts variaient entre 9% et 9,6%. Le Québec se placerait aussi dans ce groupe et réussit à réduire, par le biais des taxes et transferts, son taux de pauvreté biparentale de 10 points de pourcentage pour le ramener à 2,4%.

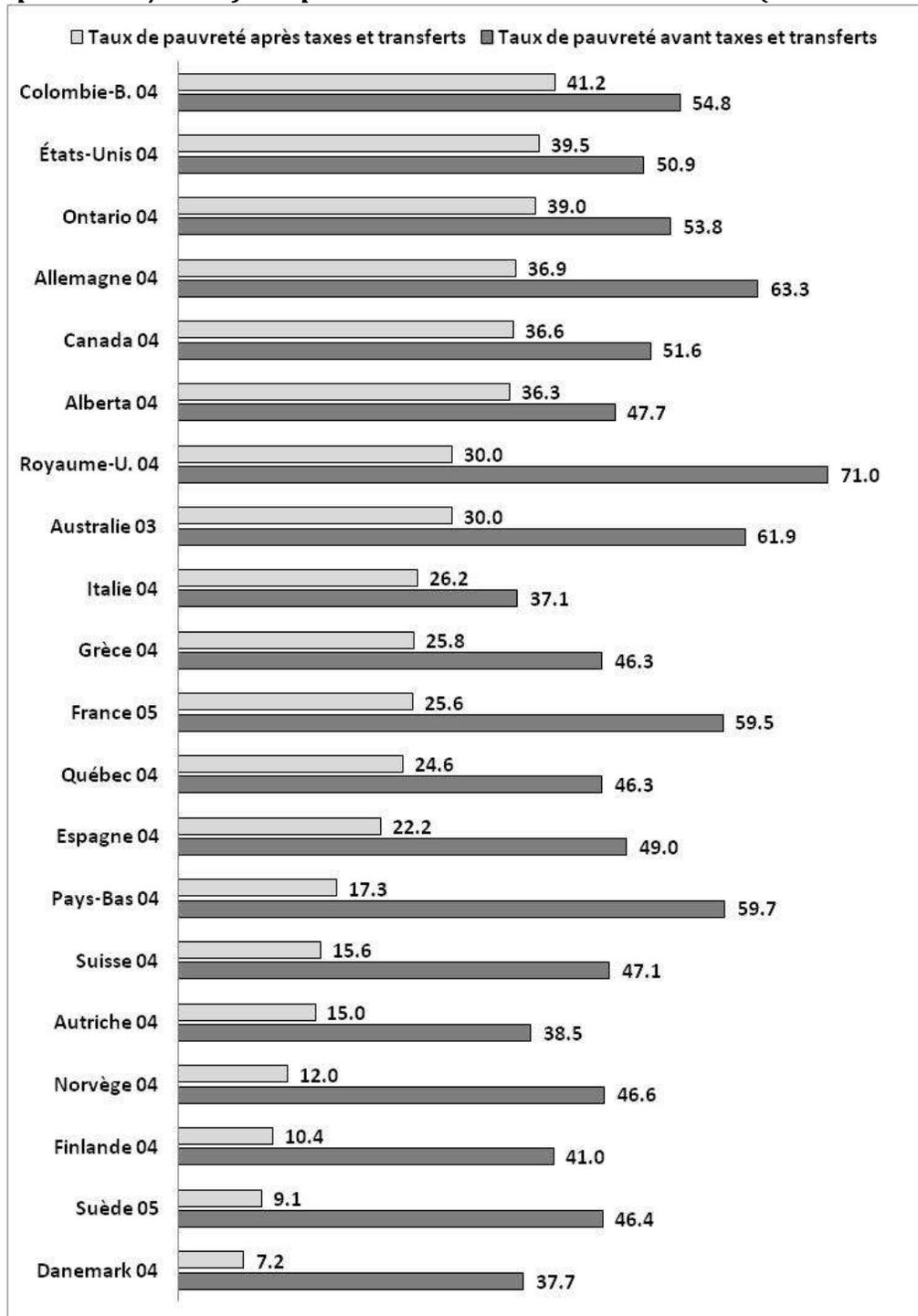
Dans le sens opposé, l'Espagne, l'Italie et dans une moindre mesure la Grèce et les États-Unis ont les taux de pauvreté avant taxes et transferts parmi les plus élevés ainsi que des taux après taxes et transferts également élevés. Les efforts pour réduire la pauvreté biparentale sont faibles et ne dépassent pas 4 points de pourcentage aux États-Unis et en Grèce. L'Espagne et l'Italie réduisent respectivement leur pauvreté biparentale de 7,7 et 6 points de pourcentage par le biais des taxes et transferts.

Les autres pays anglo-saxons et continentaux se dispersent au milieu. La France présente un cas un peu extrême avec un taux de pauvreté avant taxes et transferts très élevé, mais un taux moyen après taxes et transferts. Son effort de réduction de la pauvreté par le biais des taxes et transferts est le plus élevé des sociétés comparées et atteint 17,3 points de pourcentage.

6.2.2.2. Réduction de la pauvreté au seuil standard chez les familles monoparentales

La figure 6.6 ci-après compare les taux de pauvreté avant taxes et transferts publics aux taux de pauvreté après taxes et transferts publics chez les familles monoparentales. Le groupe le plus homogène est celui des pays nordiques de régime social-démocrate. Ces pays interviennent plus fortement pour réduire la pauvreté. Leurs efforts de réduction de ce phénomène dépassent dans tous les cas 30 points de pourcentage et les taux sont ramenés aux niveaux les plus bas parmi les sociétés observées.

Figure 6.6 : Les taux de pauvreté monoparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux calculés par l'auteur de la thèse selon les données du Luxembourg Income Study.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

Dans le sens opposé se trouvent les États-Unis, l'Allemagne et le Canada et ses provinces (à l'exception du Québec). Leurs taux de pauvreté après taxes et transferts sont les plus élevés. Les efforts pour réduire la pauvreté sont relativement faibles dans ce groupe (la réduction varie de 11,4 points de pourcentage aux États-Unis et 15 points de pourcentage au Canada) à l'exception de l'Allemagne. Ce dernier réussit à réduire la pauvreté monoparentale de 26,4 points de pourcentage, mais son taux de pauvreté demeure, dans tous ces cas, extrêmement élevé.

Au Royaume-Uni et en Australie, l'impact des taxes et transferts sur la réduction de la pauvreté est relativement plus important. Au Royaume-Uni, le taux de pauvreté avant taxes et transferts s'élevait à 71% en 2004. Après les taxes et transferts, ce taux a été ramené à 30% (soit une réduction de 41 points de pourcentage). L'Australie réussit également à réduire la pauvreté monoparentale de plus de 30 points de pourcentage grâce aux taxes et transferts pour ramener le taux de pauvreté à 30%.

Pour sa part, l'Europe continentale présente des profils variés avec la France qui, malgré ses efforts pour réduire la pauvreté monoparentale, présente un taux à un niveau intermédiaire et plus élevé que celui des Nordiques. Les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse font mieux que leur voisin français en ramenant la pauvreté à des niveaux plus bas même si leurs taux de pauvreté avant taxes et transferts étaient très différents.

Par ailleurs, dans les pays de l'Europe du Sud, les effets des taxes et transferts sont intermédiaires en Espagne et en Grèce, mais très faibles en Italie. Dans ce dernier pays, les transferts ne diminuent les taux de pauvreté monoparentale que de 10 points de pourcentage. Ces pays demeurent toutefois homogènes dans leur façon de réduire la pauvreté monoparentale par les taxes et transferts en ramenant les taux à des niveaux intermédiaires.

Dans l'univers de ces régimes, le Québec réussit relativement bien à réduire la pauvreté monoparentale grâce aux taxes et transferts pour ramener son taux à un

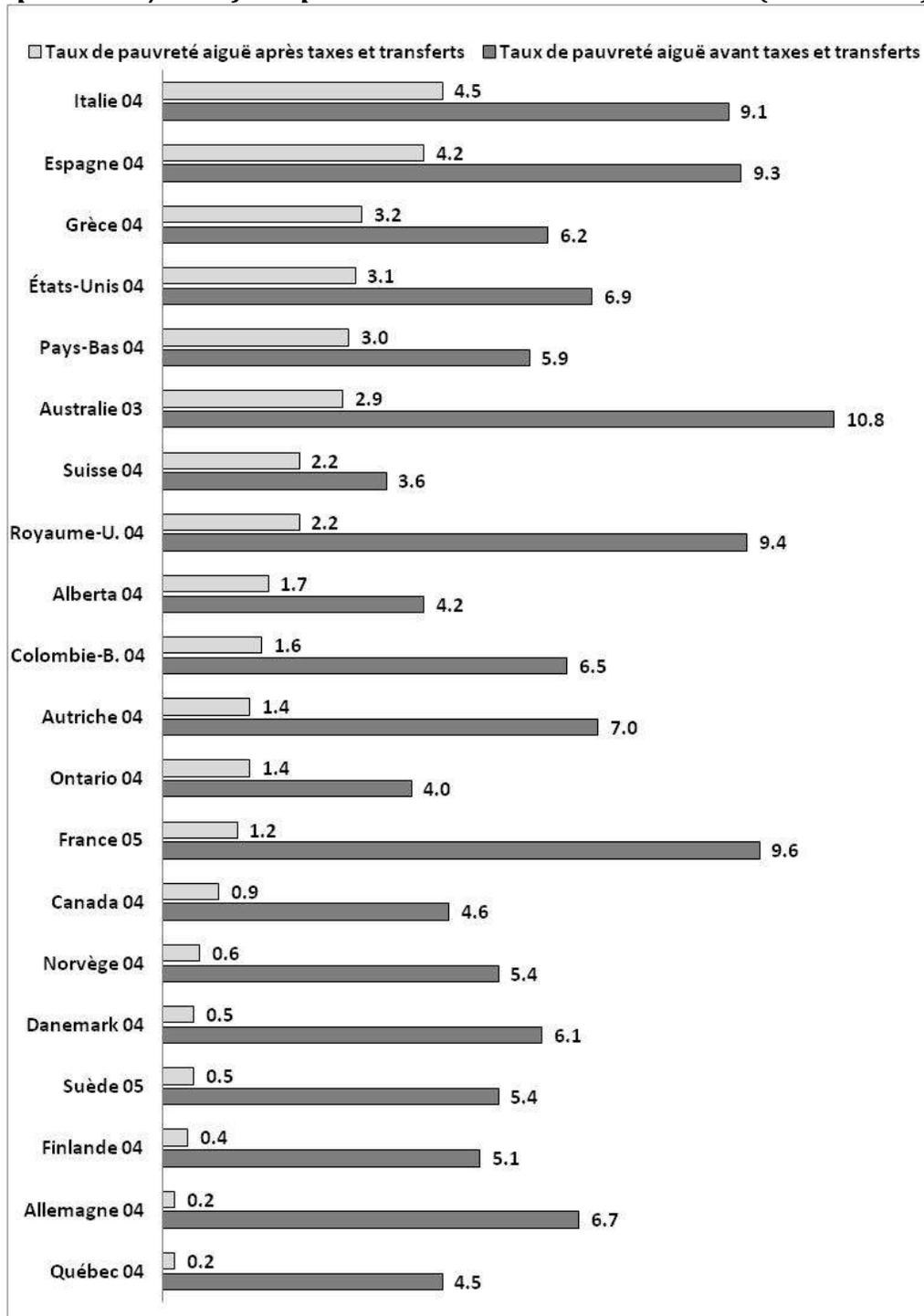
niveau intermédiaire. Son effort de réduction de la pauvreté monoparentale était de 21,7 points de pourcentage en 2004. Le taux de pauvreté dans la province a été ramené de 46,3% à 24,6%. Aucune autre province n'a réalisé une telle performance. Le Québec se positionne dans la même zone que les pays latins, à mi-chemin entre les Nordiques et ses voisins nord-américains.

6.2.2.3. Réduction de la pauvreté aiguë chez les familles biparentales

Chez les familles biparentales, la pauvreté aiguë est moins problématique dans la quasi-totalité des pays étudiés. Les écarts entre les taux avant taxes et transferts et après taxes et transferts ne dépassent jamais 8,5 points de pourcentage (Figure 6.7) et sont largement plus faibles que ceux observés chez les familles monoparentales.

Les efforts gouvernementaux par le biais des taxes et transferts sur la pauvreté aiguë biparentale sont de moindre importance étant donné que la pauvreté aiguë avant taxes et transferts n'est pas très élevée dans la plupart des sociétés observées. La distribution des pays par rapport à ce critère ne donne aucune forme homogène des régimes providentiels. Les efforts sont presque similaires entre l'Espagne, la Colombie-Britannique et la Suède. Certains pays comme la France, le Royaume-Uni ou l'Australie, peuvent se distinguer par des effets sur la pauvreté aiguë biparentale relativement plus élevés que les autres sociétés. Mais dans l'ensemble, il est difficile de parler d'une configuration de régimes providentiels en se basant seulement sur les écarts de pauvreté aiguë biparentale avant et après taxes et transferts. Toutefois, certaines sociétés se caractérisent par la quasi-inexistence de la pauvreté aiguë biparentale. Il s'agit du Québec et de l'Allemagne (0,2%), des pays nordiques (entre 0,4% et 0,6%) et du Canada (0,9%).

Figure 6.7 : Les taux de pauvreté aiguë biparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux calculés par l'auteur de la thèse selon les données du Luxembourg Income Study.

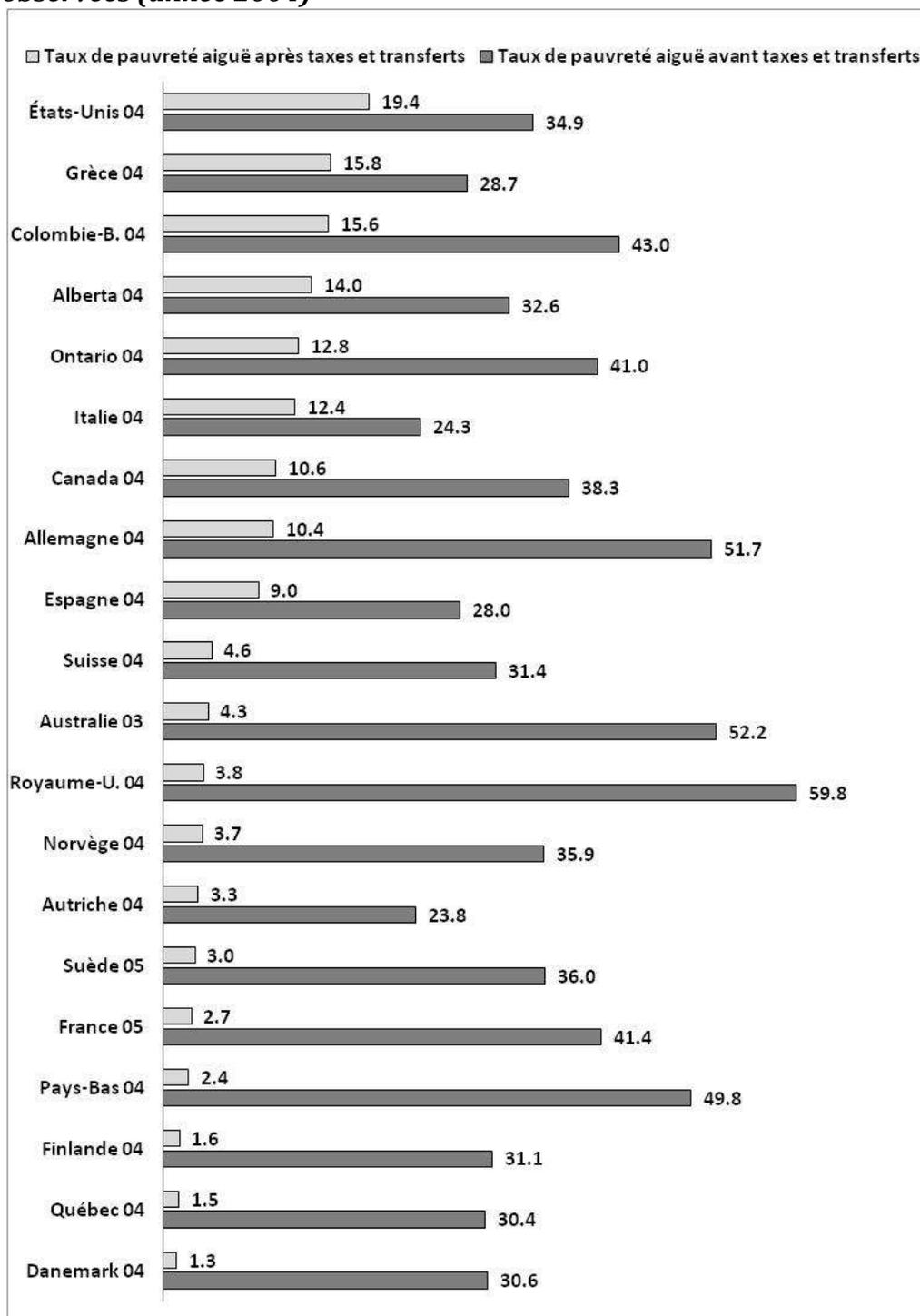
*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

6.2.2.4. Réduction de la pauvreté aiguë chez les familles monoparentales

Par rapport à la pauvreté aiguë monoparentale, les différences des taux avant taxes et transferts et après taxes et transferts sont extrêmement variables. Les efforts sont très importants dans certaines sociétés pour ramener la pauvreté aiguë monoparentale à des niveaux très bas. Alors que dans d'autres sociétés, les efforts sont moins importants pour atteindre aussi des taux bas. Lorsque nous observons le cas des pays nordiques, nous constatons une certaine homogénéité dans la façon de réduire la pauvreté aiguë monoparentale par les taxes et les transferts. Les efforts sont importants. Les écarts entre les taux de pauvreté avant taxes et transferts et après taxes et transferts varient entre 29,3 points de pourcentage au Danemark (le taux passe de 30,6% à 1,3%) et 33 points de pourcentage en Suède (le taux passe de 36% à 3%). De plus, dans les quatre pays nordiques, les taux de pauvreté aiguë monoparentale sont parmi les plus bas. Le Québec présente des caractéristiques qui s'insèrent parfaitement dans ce groupe.

L'Autriche et la Suisse ne se situent pas loin des pays nordiques malgré leurs efforts gouvernementaux relativement plus faibles par le biais des taxes et transferts. Ceci étant, leurs taux de pauvreté aiguë monoparentale se situent à des niveaux faibles. Par ailleurs, la France et les Pays-Bas font des efforts importants pour réduire la pauvreté aiguë monoparentale. Les écarts entre la pauvreté avant taxes et transferts et après taxes et transferts varient entre 38,7 points de pourcentage en France (le taux passe de 41,4% à 2,7%) et 47,4 points de pourcentage aux Pays-Bas (le taux passe de 49,8% à 2,4%). Avec ces efforts plus importants, ces deux pays atteignent les mêmes niveaux que les pays nordiques, l'Autriche, la Suisse et le Québec.

Figure 6.8 : Les taux de pauvreté aiguë monoparentale avant taxes/transferts et après taxes/transferts publics dans les sociétés observées (année 2004)



*Source : La figure est réalisée à partir des taux calculés par l'auteur de la thèse selon les données du Luxembourg Income Study.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour la plupart des pays. En France et en Suède, les données ont été collectées en 2005. En Australie, les données ont été collectées en 2003.

Les pays anglo-saxons de régime libéral sont très éclatés (Figure 6.8). D'une part, les États-Unis et l'Alberta fournissent des transferts publics relativement limités pour réduire la pauvreté aiguë monoparentale. Dans le premier cas, les taux passent de 34,9% à 19,4%, soit une réduction de 15,5 points de pourcentage. Dans le deuxième cas, le taux passe de 32,6% à 14%, soit une réduction de 18,6 points de pourcentage. Dans ces deux sociétés, les taux de pauvreté aiguë monoparentale demeurent parmi les plus élevés.

Le deuxième groupe des Anglo-saxons est composé de la Colombie-Britannique, du Canada et de l'Ontario. Dans ces trois cas, les efforts de réduction de la pauvreté aiguë sont relativement plus importants si l'on juge les écarts entre les taux de pauvreté avant taxes et transferts et après taxes et transferts publics. En effet, ces écarts varient entre 27,4 points de pourcentage en Colombie-Britannique et 28,2 points de pourcentage en Ontario. Malgré ces efforts gouvernementaux par le biais des taxes et transferts, les taux de pauvreté aiguë monoparentale demeurent relativement élevés par rapport à la plupart des sociétés observées. L'Allemagne présente des caractéristiques proches de ce groupe. En effet, dans ce pays, même s'il y a des efforts importants du gouvernement par le biais des taxes et transferts, le taux de pauvreté aiguë monoparentale demeure relativement élevé (le taux passe de 51,7% à 10,4%).

Le troisième groupe des Anglo-saxons est composé du Royaume-Uni et de l'Australie. Dans ces deux cas, les efforts gouvernementaux pour réduire la pauvreté aiguë par les taxes et transferts sont extrêmement importants. Les écarts entre les taux de pauvreté aiguë avant taxes et transferts et après taxes et transferts sont respectivement de 56 points de pourcentage au Royaume-Uni (le taux passe de 59,8% à 3,8%) et 47,9 points de pourcentage en Australie (le taux passe de 52,2% à 4,3%). Avec ces efforts, les deux pays réussissent largement à contrôler la pauvreté aiguë monoparentale en la ramenant à un niveau très bas comparable à ceux des pays nordiques, du Québec, de la France, de l'Autriche et de la Suisse.

Lorsque nous observons les pays de l'Europe du Sud de régime latin, nous constatons qu'il existe une certaine homogénéité dans leur façon de combattre la pauvreté aiguë monoparentale par les taxes et les transferts publics. En effet, ces pays enregistrent des efforts faibles sur le plan des taxes et transferts. Les écarts entre les taux de pauvreté avant taxes et transferts et après taxes et transferts atteignent, dans les meilleurs des cas, 19 points de pourcentage en Espagne. Dans ce groupe, les taux de pauvreté aiguë monoparentale demeurent élevés.

Comment se situe le Québec dans cet univers? Sur le plan des écarts entre les taux de pauvreté aiguë monoparentale avant taxes et transferts et après taxes et transferts, nous constatons que la province ne diffère pas du Canada, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. L'écart est de 28,9 points de pourcentage entre le taux avant taxes et transferts (30,4%) et le taux après taxes et transferts (1,5%). Toutefois, avec des efforts similaires, le Québec ramène son taux de pauvreté aiguë monoparentale à un niveau extrêmement bas contrairement à ses voisins qui ont des taux plus élevés. Par ce fait, la province est beaucoup plus comparable aux pays nordiques de régime social-démocrate.

6.3. DISCUSSION : LE QUÉBEC, UN PARADIS DES FAMILLES ?

Nos hypothèses stipulent qu'il existe une certaine configuration des régimes providentiels où les pays nordiques de régime social-démocrate mettraient à contribution les différents piliers de bien-être sans que les familles monoparentales ne dépendent principalement d'un seul pilier. Une situation qui serait plus conforme à l'autonomie des familles monoparentales qui ne seraient ni pauvres ni dépendantes d'une seule source de revenu. Dans ces mêmes pays, la réduction de la pauvreté par le biais des taxes et des transferts devrait être plus élevée que dans les autres régimes. Les pays de régime conservateur de l'Europe continentale, avec leurs programmes

généreux, mais de faibles mesures de conciliation travail-famille, n'offriraient pas nécessairement la meilleure combinaison possible. Les familles monoparentales seraient moins autonomes et davantage dépendantes des ressources de l'État. Dans ce type de régime, la réduction de la pauvreté par les taxes et les transferts publics devrait être élevée, mais sans atteindre des taux de pauvreté aussi bas que ceux des pays de régime social-démocrate. Dans le régime libéral ainsi que dans les pays de l'Europe du Sud, le marché devrait être largement plus important parmi les sources de revenu chez les familles monoparentales en raison du faible niveau des allocations.

Nos résultats permettent de dégager plusieurs tendances que nous présenterons dans les sous-sections suivantes. Nous mettrons l'accent sur les familles monoparentales puisqu'elles sont largement plus touchées par la pauvreté et la pauvreté aiguë. Les efforts engagés par le biais des taxes et transferts pour réduire la pauvreté monoparentale sont beaucoup plus importants que ceux observés chez les familles biparentales. Nous présenterons à la fin de cette discussion la situation du Québec dans l'univers des régimes providentiels.

6.3.1. MOINS DE TRANSFERTS PUBLICS, PLUS DE MARCHÉ, PLUS DE PAUVRETÉ...

Le renforcement des mesures en vue d'inciter les chefs de famille monoparentale à intégrer le marché du travail était au centre des politiques libérales tout au long de la décennie 90 et des années 2000. Aux États-Unis, les réformes menées étaient devenues particulièrement exigeantes à l'égard des femmes monoparentales (Blank, 1997). Avec les coupures draconiennes dans les programmes d'assistance sociale, l'objectif principal était d'orienter les familles monoparentales vers d'autres ressources que l'État (Villeneuve, 1996; Tremblay et al., 2002).

Nos résultats montrent que la part du marché dans le revenu des familles monoparentales américaines est très importante. Cette situation ne s'explique probablement pas que par une conjoncture favorable à l'emploi, mais aussi par les

effets des mesures d'incitation au travail (Gazier, 2003). La forte part du marché dans le revenu des familles monoparentales qui caractérise la société américaine, par exemple, correspond à un taux de pauvreté monoparentale extrêmement élevé et à la présence d'une forte pauvreté aiguë. Les résultats concernant les États-Unis comme pays anglo-saxon de régime libéral confirment notre hypothèse de départ. Ce pays ne réussit pas à contrôler la pauvreté ni la pauvreté aiguë monoparentale par le biais des taxes et transferts dont la proportion est faible dans le revenu de ces ménages par rapport aux ressources du marché.

Les caractéristiques des pays latins de l'Europe du Sud sont très proches de celles des États-Unis, ce qui confirme encore notre hypothèse. Dans ces pays, le faible niveau des transferts pourrait être la principale cause qui pousse les chefs de famille monoparentale à dépendre principalement du marché, sans ignorer que les solidarités familiales sont théoriquement plus développées dans ces sociétés et que la famille élargie est souvent présente pour apporter un soutien domestique (par exemple la garde d'enfant). Sauf que cette contribution familiale n'est pas nécessairement monétaire et ne se traduit donc pas au niveau des revenus. Globalement, cette articulation des sources de revenu fortement dominée par le marché (dans des proportions qui dépassent les autres sociétés) ne permet de contrôler que très peu la pauvreté monoparentale. Au mieux, les taux de pauvreté dans les pays de l'Europe du Sud se situent à des niveaux intermédiaires.

Le Canada a tendance à avoir des parts de marché dans le revenu des familles monoparentales élevées, mais moins importantes que son voisin américain. Ces parts sont plus élevées que celles des transferts publics ce qui montre une certaine prédominance du marché. Nous observons ces mêmes caractéristiques en France et en Autriche. Ceci nous amène à nuancer notre hypothèse de départ puisqu'il existe des pays de l'Europe continentale de régime conservateur qui accordent une place importante au marché dans le revenu des familles monoparentales. Ces deux pays demeurent plus conservateurs lorsque nous observons la structure des revenus des

familles biparentales. Ces dernières reçoivent des parts de transferts plus importantes que leurs homologues canadiennes.

Avec des configurations de sources de revenu similaires, le Canada enregistre un taux de pauvreté monoparentale élevé alors que la France enregistre un taux de pauvreté intermédiaire et l'Autriche encore un taux plus bas. De même ces deux derniers pays réussissent à mieux contrôler leur pauvreté aiguë monoparentale. Mais conformément à notre hypothèse, la France met des efforts très importants par le biais des taxes et transferts publics pour réduire la pauvreté monoparentale et réussit à éradiquer relativement bien la pauvreté aiguë chez ces ménages.

6.3.2. LES EFFETS DES POLITIQUES DE PRISE EN CHARGE SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Nos résultats montrent qu'il existe principalement trois pays qui adoptent des politiques de prise en charge envers les familles monoparentales. Contrairement à nos attentes, le Royaume-Uni et l'Australie figurent dans ce groupe alors qu'ils se classent théoriquement parmi les pays anglo-saxons de régime libéral où la part du marché dans le revenu est censée être plus importante.

Au Royaume-Uni, le revenu du marché ne représentait qu'environ 30% de l'ensemble des revenus des familles monoparentales en 2004 et les transferts représentaient la part la plus importante des revenus de ces ménages. Pourtant, ce pays a voulu renforcer ses politiques en vue d'aider les femmes monoparentales à trouver un emploi (Martin et Millar, 2004). Mais, globalement, ces femmes obtiennent le soutien de l'État lorsqu'elles veulent se consacrer à plein temps aux soins des enfants. Leur encouragement dans la sphère du marché se fait à travers un système d'assistance sociale qui ne permet pas de travailler plus de 16 heures par semaine (Millar, 2008) pour préserver l'engagement dans la sphère familiale.

Ce système peut aider à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, mais ne permet pas d'améliorer le niveau de vie des familles monoparentales (Ford, 1996; Land et Lewis, 1998) puisque ces dernières restent toujours régies par le statut «d'assistées». Selon les travaux de Skinner, Bradshaw et Davidson (2008), seulement 22,8% des femmes monoparentales britanniques (non veuves) travaillaient plus de 30 heures par semaine en 2000 comparativement à 73% aux États-Unis.

En somme, l'État prend en charge la situation des familles monoparentales, mais assez inefficacement du point de vue de la sortie de la pauvreté. Le taux de pauvreté monoparentale demeure parmi les plus élevés au Royaume-Uni avec sa politique de prise en charge. Près de 30% des familles monoparentales britanniques vivaient au-dessous du seuil de pauvreté à 50% de la médiane. Les chefs de famille monoparentale ont probablement plus de difficultés à trouver un travail au Royaume-Uni qu'ailleurs, mais leur forte prise en charge par l'État pourrait être derrière leur faible motivation à occuper un emploi rémunéré et leur dépendance de l'État. Si le soutien de l'État aux familles monoparentales dans le contexte britannique ne garantit pas des moyens suffisants pour réduire la pauvreté, l'attitude de prise en charge semble au moins avoir réussi à éradiquer presque complètement la pauvreté aiguë.

De manière similaire au Royaume-Uni, l'Australie, qui avait pourtant tenté des mesures strictes pour augmenter le taux d'emploi des chefs de famille monoparentale (Hakovirta, 2001), semble avoir échoué à faire en sorte que le revenu du marché soit un pilier principal de bien-être. Les familles monoparentales australiennes dépendaient largement de l'État aux alentours de l'année 2004. Ces familles peuvent bénéficier d'une pension spéciale pour parents isolés sans vérification de leur historique de travail (Hakovirta, 2001). Plus de 70%⁴⁸ des familles monoparentales australiennes en profitent, ce qui crée plus de dépendance envers l'État. Cette situation n'améliore pas vraiment le sort de ces familles puisque le taux de pauvreté

⁴⁸ Selon les données de 1994. Hakovirta fait référence aux travaux de McHugh et Millar (1997).

(au seuil standard de 50% de la médiane) en Australie demeure relativement élevé même si la pauvreté aiguë monoparentale semble être relativement mieux contrôlée.

Le troisième pays de ce groupe est les Pays-Bas. Notons que dans ce pays les chefs de famille monoparentale travaillant à temps partiel représentent une proportion importante (Skinner et al., 2008). C'est probablement l'un des facteurs qui expliquent la faible part du marché dans la configuration des revenus et l'importance des transferts dans le revenu de ces ménages. Toutefois, cette situation n'est pas forcément problématique comme c'était le cas au Royaume-Uni et en Australie. Les Pays-Bas enregistrent, en 2004, un taux de pauvreté plus faible au seuil standard et une pauvreté aiguë presque inexistante chez les familles monoparentales. Dans les deux autres cas, l'importance des transferts n'a pas les mêmes effets puisque la pauvreté monoparentale (au seuil de 50% de la médiane) demeure problématique. Seule la pauvreté aiguë a été contrôlée.

Le cas des Pays-Bas nuance quelque peu notre hypothèse de départ. Les familles monoparentales peuvent dépendre principalement de l'État sans connaître des taux de pauvreté élevés. Avec un taux de pauvreté de près de 17%, les Pays-Bas s'en sortent relativement bien. Ce taux n'est pas aussi bas que celui des pays nordiques, mais présente une situation largement moins dramatique que la plupart des autres sociétés comparées. Probablement que l'autonomie des familles monoparentales hollandaises s'inscrit bien dans une logique de travail à temps partiel avec un fort soutien de l'État.

Notre hypothèse de départ est nuancée lorsque nous observons l'éclatement des pays conservateurs de l'Europe continentale. Globalement, comme l'avait bien souligné Leitner (2003), les orientations divergentes des pays de ce groupe invitent à faire une analyse par pays plutôt qu'une analyse par régime providentiel. Un tel travail pourrait dépasser les objectifs de cette thèse. Les politiques sociales dans cette région du monde ont été bousculées par les changements dans la structure des familles. Fondées au départ sur le modèle de l'homme «gagne-pain», ces politiques ont dû être

réformées pour tenir compte de la conception renouvelée de la famille monoparentale (Raïq et al., 2011). Les stratégies et réajustements adoptés semblent manquer d'efficacité et divisent encore davantage l'Europe continentale avec des approches hésitantes entre le marché, la prise en charge par l'État et la responsabilisation de l'ex-conjoint.

6.3.3. LES BONNES COMBINAISONS ENTRE LE MARCHÉ ET L'ÉTAT

Les pays nordiques de régime social-démocrate présentent toujours une certaine homogénéité. Ils se caractérisent par une meilleure régulation entre le marché et les transferts pour les familles monoparentales. Ces pays n'adoptent pas une position de prise en charge de ces familles comme au Royaume-Uni, en Australie ou aux Pays-Bas. Ils encouragent les familles monoparentales à s'intégrer au marché sans que cette ressource ne prenne des proportions similaires à celles observées dans des pays de régime libéral comme les États-Unis. Leur système de protection favorise une bonne conciliation entre le travail et les activités domestiques (Letablier et Rieucou, 2001; Esping-Andersen, 1990, 1999, 2009). Nos résultats confirment cette orientation puisque l'articulation des sources de revenus en vigueur dans les pays nordiques est associée aux taux de pauvreté les plus bas et à une pauvreté aiguë presque inexistante. L'impact des taxes et transferts dans la réduction de la pauvreté est également important. Toutes ces caractéristiques confirment notre hypothèse de départ.

L'Allemagne présente une répartition des sources de revenu chez les familles monoparentales très proche de celle des pays nordiques de régime social-démocrate. Pourtant, ce pays ne parvient pas à contrôler sa pauvreté monoparentale à tous les niveaux. Au contraire ses taux de pauvreté monoparentale sont parmi les plus élevés. Le cas de l'Allemagne nuance l'idée selon laquelle il existerait une répartition parfaite des sources de revenu qui mènerait vers de faibles taux de pauvreté. L'autonomie n'est probablement pas un objectif qui peut être atteint par la réduction de la dépendance vis-à-vis une seule source de revenu comme le stipule notre

problématique. C'est probablement dans les mécanismes derrière l'élaboration des politiques qui rendraient les différents piliers de bien-être plus efficaces ou moins efficaces pour aider les familles monoparentales à échapper à la pauvreté.

6.3.4. LA PENSION ALIMENTAIRE, UNE DERNIÈRE ROUE DE SECOURS

A côté du marché et des transferts publics, nous avons examiné la part de la pension alimentaire dans le revenu des familles monoparentales. Nous pouvons identifier quatre pays qui se démarquent vraiment par une part non négligeable de la pension alimentaire dans le revenu de ces ménages. Il s'agit de la Suisse, la Suède, la Grèce et l'Autriche. Cette situation peut être associée à des politiques qui renforcent les procédures de recouvrement de cette pension. Dans bien des cas, l'État procède au versement de la pension en attendant de la récupérer auprès de l'ex-conjoint (Martin et Millar, 2004). Cette orientation peut avoir permis de préserver l'engagement et le soutien matériel de l'ex-conjoint envers ses enfants.

Malgré la dynamisation des procédures de la pension alimentaire au Canada et au Québec, l'État n'a pas réussi à en faire un outil stratégique pour améliorer les revenus des familles monoparentales. Si le Québec a prévu des situations où le Ministère du revenu peut recourir au Fonds des pensions alimentaires pour faire une avance à la famille monoparentale en attendant de recouvrer la somme auprès de l'ex-conjoint (Déry et Légaré, 1997; Légaré, 1998), cette prérogative est limitée dans le temps et prévoit un montant plafonné.

Par contre, dans des pays comme la Suède, les fonds de pension alimentaire sont beaucoup plus importants et prévoient des avances de pension sur une base régulière et sans limitation de montant (Martin et Millar 2004). Cette façon de procéder permet d'assurer une stabilité des revenus aux familles monoparentales. Le problème n'est peut-être pas lié aux barèmes pour fixer les montants de la pension alimentaire. C'est surtout la garantie des versements réguliers qui fait la différence. Au Canada et aux

États-Unis, à peine 30% des familles monoparentales perçoivent leur pension alimentaire comparativement à près de 95% en Suède (Skinner et al., 2008).

6.3.5. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS

Le Québec serait-il un social-démocrate dans le continent libéral ? La part du marché dans le revenu des familles monoparentales et biparentales québécoises est importante. Probablement que la situation ne s'explique pas seulement par la volonté politique de renforcer les mesures d'insertion au marché du travail, mais aussi par une conjoncture économique favorable qui a profité à toutes les familles y compris les familles biparentales qui tirent des ressources beaucoup plus importantes du marché que les familles monoparentales. Cette tendance presque identique entre le Canada et le Québec, qui caractérise aussi l'Ontario et l'Alberta, et dans une moindre mesure la Colombie-Britannique, aboutit à des résultats différents sur le plan des risques de pauvreté.

Dans le reste du Canada, une part plus importante du marché dans le revenu des familles monoparentales est associée à des taux de pauvreté élevés de ces ménages. Par contre, le Québec fait bande à part. Même si l'articulation des sources de revenu chez ses familles monoparentales suit la même tendance que ses voisins avec une part importante des revenus provenant du marché, le niveau de pauvreté est nettement plus faible dans la province et la pauvreté aiguë est presque inexistante (Raïq et al., 2011).

Le Québec semble avoir pris une orientation qui l'éloigne complètement de la politique de prise en charge des familles monoparentales. Son engagement pour aider ces familles à tirer un meilleur profit du marché a été renforcé par sa politique des garderies subventionnées où les parents n'ont à payer que sept dollars par jour (Lefebvre, 2005) pour pouvoir se consacrer à d'autres activités dont l'emploi. La politique des services de garde à contribution réduite peut avoir eu pour effet une augmentation du taux de participation des chefs de famille monoparentale au marché

du travail (Proulx et al., 2011). L'insertion au marché a été plutôt bénéfique dans la lutte contre la pauvreté de ces ménages et non pas un facteur de dégradation de leurs conditions comme cela semble être le cas dans les autres provinces et aux États-Unis.

En même temps, le Québec a poursuivi le renforcement de certaines politiques familiales, particulièrement les prestations pour enfants (Rose, 2010). Son système relativement plus généreux que les autres provinces pourrait aider à renforcer l'effet des taxes et transferts sur la réduction de la pauvreté.

L'impact de l'effort gouvernemental est bien ressenti au Québec aussi bien chez les familles monoparentales que biparentales. La province dispose d'une marge de manœuvre au sein du Canada. Si le marché crée des inégalités importantes, les effets des taxes et transferts des gouvernements provinciaux sont complètement différents pour corriger la situation. À cet égard, le système québécois des taxes et transferts permet de réduire les taux de pauvreté des familles monoparentales à un niveau largement plus bas que dans le reste du Canada.

Notons également que la part des ressources du marché dans le revenu des familles monoparentales (et biparentales aussi) est plus importante au Québec que dans les pays nordiques. Le Québec subit l'influence de son environnement libéral qui considère le marché comme le principal pilier de bien-être. Mais, en même temps, le Québec se rapproche des pays sociaux-démocrates dans sa façon de lutter contre la pauvreté (Raïq et al., 2011). Au Québec, la plus forte part du marché dans le revenu des familles monoparentales n'entraîne pas nécessairement une situation qui débouche sur des taux de pauvreté élevés. La province réussit d'ailleurs, à l'instar des pays nordiques, à éradiquer presque complètement la pauvreté aiguë monoparentale, même si les configurations des sources de revenu sont différentes.

Lorsque nous avons décrit l'effet des taxes et transferts sur la pauvreté, nous avons remarqué que le Québec a réussi à ramener son taux à un niveau comparable aux pays nordiques particulièrement chez les familles biparentales. Par contre, l'effet

québécois des taxes et transferts sur la pauvreté monoparentale est plus faible. Ces caractéristiques situent le Québec à mi-chemin entre un modèle qui favorise l'égalité des revenus et un modèle moins égalitaire entre les types de familles. Le vœu du Québec de devenir le paradis des familles (Godbout et Cerny, 2008) n'est peut-être pas impossible comme le montrent nos résultats. Les familles à deux parents y sont bien loties tout comme dans les pays nordiques. Par contre, les familles monoparentales, bien que mieux loties que leurs homologues du reste du Canada, demeurent moins bien servies.

CONCLUSION

Le marché crée des inégalités sociales importantes. Ces inégalités se manifestent aussi entre les types de familles. Mais certaines sociétés réussissent mieux que d'autres, par le biais des taxes et transferts, à réduire considérablement les écarts de pauvreté entre les deux types de familles (équité horizontale) et réduire également les taux de pauvreté en général (équité verticale). Toutefois, même si les transferts publics peuvent être élevés dans le revenu des familles, ils ne constituent pas toujours un outil efficace pour contrôler la pauvreté, particulièrement celle des familles monoparentales. Pour qu'ils soient efficaces, ces transferts doivent s'inscrire dans une répartition cohérente avec les autres sources de revenu. C'est lorsqu'ils sont adéquatement combinés à une participation au marché du travail et une implication de l'ex-conjoint qu'il est possible de contrôler efficacement la pauvreté. Les pays nordiques de régime social-démocrate présentent l'attitude la plus proche de cet esprit.

Les politiques de prise en charge où les transferts sont prédominants sur la participation au marché ne donnent pas toujours de bons résultats (comme le cas du Royaume-Uni). De telles orientations réussissent au plus à éradiquer la pauvreté aiguë, mais la pauvreté au seuil standard demeure relativement élevée.

Par ailleurs, les pays qui privilégient une forte contribution du marché (comme les États-Unis et le Canada) dans le revenu des familles monoparentales sont souvent caractérisés par des taux de pauvreté élevés et une forte présence de pauvreté aiguë. Il est difficile de parler dans ces pays d'une configuration cohérente des sources de revenu particulièrement lorsque les familles sont déjà en situation de pauvreté aiguë. Nous ne pouvons pas non plus savoir dans quelle mesure ces familles extrêmement pauvres peuvent avoir une certaine autonomie économique ou marge de manœuvre pour contrôler leur avenir. Probablement qu'une orientation vers une diversification des sources de revenu peut être plus équitable à travers, notamment, le partage de responsabilités entre les conjoints même après le divorce (Wikeley, 2006), le soutien à la participation au marché du travail et la protection des revenus à travers les transferts publics.

Les populations pauvres ont certainement besoin de plus d'aide de la part de l'État qui peut intervenir d'une manière ou d'une autre par les taxes et les transferts. Par rapport à cela, le Québec met davantage l'accent sur la lutte à la pauvreté aiguë plus que la pauvreté au seuil standard, alors que les sociétés nordiques mettent leurs efforts sur ces deux niveaux de pauvreté. Malgré tout, le Québec se démarque des sociétés libérales dont il est théoriquement et géographiquement plus proche. La proximité géographique des États-Unis ne l'empêche pas d'exprimer sa vision sociale et ses politiques plus généreuses envers les pauvres.

Le Québec favorise davantage les programmes destinés aux familles avec des effets significativement plus importants sur la réduction de la pauvreté comparativement aux États-Unis et au reste du Canada. Mais il ne parvient pas à faire de la pension alimentaire un outil efficace pour améliorer les revenus des familles monoparentales comme c'est le cas de certains pays nordiques. En effet, et particulièrement en Suède, les politiques fondées sur le principe de l'égalité quant à la responsabilité des parents envers leurs enfants présentent une façon de créer une meilleure justice sociale.

L'un des constats forts qui ressortent de ce chapitre est que la participation au marché ne présente pas nécessairement un moyen suffisant pour échapper à la pauvreté. Nous l'avons bien vu avec les États-Unis et les provinces canadiennes (à l'exception du Québec) où une part importante du marché dans le revenu de ces ménages est associée à des taux de pauvreté extrêmement élevés et une forte présence de la pauvreté aiguë. Ce contraste nous amène au dernier chapitre où nous verrons comment la participation au marché peut aider les familles monoparentales à se protéger contre la pauvreté ou, au contraire, peut constituer un facteur de dégradation de leurs conditions.

Chapitre 7 : Insertion en emploi et pauvreté monoparentale

Le chapitre précédent nous a permis de voir l'importance de la part du marché dans le revenu des familles ainsi que l'inégale capacité des ménages monoparentaux et biparentaux à tirer profit de cette ressource. Les familles monoparentales avaient généralement des parts de revenu provenant du marché inférieures à celles des familles biparentales. Toutefois, même lorsque la part du marché dans le revenu des familles monoparentales est élevée, cela ne signifie pas toujours une bonne protection contre le risque de pauvreté. Dans bien des pays, une part importante du marché dans le revenu peut-être associée à des taux de pauvreté élevés chez ces ménages.

Les résultats du chapitre précédent nous amènent à approfondir la question de l'emploi et son impact sur le bien-être des familles monoparentales comparées aux familles biparentales. Est-ce que l'emploi profite équitablement autant aux familles monoparentales qu'aux familles biparentales ? Est-ce que les deux types de familles ont les mêmes chances de se protéger contre la pauvreté lorsqu'elles intègrent le marché du travail ?

Ce chapitre comporte trois sections. Dans la première, nous présenterons la situation des familles monoparentales et biparentales par rapport à l'emploi. Nous verrons dans la deuxième section dans quelle mesure les différentes situations d'emploi selon les statuts de famille sont associées à la pauvreté. À l'aide d'une analyse de régression logistique, nous examinerons plus spécifiquement les risques de pauvreté chez les chefs de famille monoparentale lorsqu'ils occupent un emploi à temps plein ou à temps partiel ou lorsqu'ils sont sans emploi. La troisième section sera consacrée à une synthèse.

7.1. STATUT FAMILIAL ET STATUT D'EMPLOI

Nous avons redéfini les statuts en tenant compte à la fois du statut familial et du statut d'emploi. Nous avons combiné les deux statuts pour identifier les situations qui en découlent et les risques de pauvreté qui leur sont associés. Cette approche permet de répondre à des questions plus spécifiques comme, par exemple, quelles sont les chances d'être pauvre pour une famille monoparentale dont le parent occupe un emploi à temps plein? C'est ainsi que nous pouvons cerner l'équité entre les familles dans leur rapport à l'emploi. Avant d'approfondir ceci, nous allons décrire tout d'abord les différentes situations qui émergent des interactions entre les statuts de famille et les statuts d'emploi.

En combinant les statuts de famille aux statuts d'emploi, nous pouvons identifier au moins sept situations⁴⁹ familiales, quatre caractérisant les familles biparentales et trois caractérisant les familles monoparentales⁵⁰:

- 1) La famille biparentale «double carrière» où les deux parents occupent des emplois à temps plein;
- 2) La famille biparentale «gagne-pain» traditionnelle qui représente la forme pure de famille traditionnelle où seul un parent occupe un emploi à temps plein alors que l'autre est sans emploi;
- 3) La famille biparentale «gagne-pain» contemporaine où seul un parent occupe un emploi à temps plein alors que l'autre occupe un emploi à temps partiel;
- 4) La famille biparentale subsistante où les deux parents occupent des emplois à temps partiel, l'un à temps partiel et l'autre sans emploi ou les deux sont sans emploi ;
- 5) La famille monoparentale dont le chef de ménage occupe un emploi à temps plein;
- 6) La famille monoparentale dont le chef de ménage occupe un emploi à temps partiel;

⁴⁹ Dans les catégories de famille, on considère toujours la présence d'un enfant de moins de 18 ans.

⁵⁰ En adoptant cette classification, nous avons cherché à avoir des groupes cohérents avec des effectifs suffisants dans chaque catégorie.

7) La famille monoparentale dont le chef de ménage est sans emploi.

Le tableau 7.1 ci-après montre la distribution des familles monoparentales et biparentales selon leur statut d'emploi. Malheureusement, le manque de données détaillées sur l'emploi dans les pays nordiques à orientation sociale-démocrate nous oblige à les exclure de nos analyses dans le présent chapitre. De même, nous avons exclu les pays où les données sont incomplètes ou dont les effectifs sont insuffisants pour réaliser des analyses multivariées (Grèce, Autriche, Suisse et Australie). Nous avons alors gardé un nombre restreint de sociétés.

Tableau 7.1 : Distribution des familles monoparentales et biparentales selon leur statut d'emploi (année 2004)

	Monoparentale (100%)			Biparentale (100%)			
	Emploi temps plein	Emploi temps partiel	Sans emploi	Double carrière	Gagne-pain traditionnel	Gagne-pain contemporain	Substant
États-Unis - 2004	65,9	6,7	27,4	46,7	12,4	35,1	5,8
R-U - 2004	30,1	25,1	44,8	27,5	37,1	27,3	8,1
Canada -2004	53,5	10,1	36,4	41,0	17,6	26,7	14,7
Québec	57,9	11,1	31,0	44,4	16,5	24,5	14,6
Ontario	51,3	9,7	39,0	42,1	15,0	27,1	15,8
Alberta	65,3	5,9	28,8	41,8	20,0	26,2	12,0
Colombie-B.	45,0	13,6	41,4	32,5	24,1	29,7	13,7
France - 2005	58,0	11,1	30,9	41,5	19,8	28,8	9,9
Pays-Bas - 2004	26,9	21,3	51,8	15,0	34,9	44,0	6,1
Allemagne - 2004	40,8	25,9	33,3	15,8	40,1	32,2	11,9
Italie - 2004	76,6	8,4	15,0	32,9	13,8	47,4	5,9
Espagne - 2004	63,7	11,8	24,5	37,2	11,9	44,7	6,2

*Source : Luxembourg Income Study.

*Les données correspondent à l'année 2004 pour toutes les sociétés comparées sauf pour la France où les données ont été collectées en 2005.

Quatre tendances principales ressortent du tableau 7.1. Premièrement, les taux les plus élevés d'emploi à temps plein chez les familles monoparentales s'observent aux États-Unis, en Alberta et dans les pays de l'Europe du Sud (Italie et Espagne). Ils dépassent 60% et atteignent 76,6% en Italie. Ces taux sont élevés malgré le faible niveau des politiques de conciliation travail-famille dans ces sociétés.

Deuxièmement, les profils des familles monoparentales françaises et québécoises sont similaires et proches de ceux des familles monoparentales canadiennes et ontariennes avec entre 50 et 60% des familles monoparentales en emploi à temps plein. Malgré sa tendance théoriquement conservatrice, la France dispose de programmes qui encouragent l'emploi des parents y compris ceux qui dirigent des familles monoparentales (Letablier et Rieucan, 2001).

Troisièmement, les Pays-Bas et l'Allemagne se rejoignent en présentant les plus faibles proportions de familles monoparentales travaillant à temps plein et des proportions élevées des sans-emplois et des travailleurs à temps partiel. Le Royaume-Uni, malgré sa tendance libérale, présente des caractéristiques très proches des Pays-Bas quant à la situation des familles monoparentales sur le marché de l'emploi.

Quatrièmement, lorsque nous observons l'insertion en emploi chez les familles biparentales, nous remarquons que les Pays-Bas et l'Allemagne et dans une moindre mesure le Royaume-Uni s'inscrivent largement dans la conception traditionnelle de la famille comparativement aux autres pays. La famille traditionnelle avec un parent «gagne-pain» et l'autre conjoint à temps partiel ou sans emploi représente respectivement 78,9%, 73,3% et 64,4% des familles biparentales. Dans les autres pays, la tendance à la «double carrière» au sein des ménages est nettement plus marquée, même si les proportions sont très variables d'une société à une autre (entre 32,5% et 46,7%).

L'objectif de la deuxième section est d'examiner les différentes situations possibles des familles monoparentales dans leur rapport à l'emploi, plus

directement en lien avec les risques de pauvreté. C'est dans cette perspective que nous verrons dans quelle mesure les régimes peuvent assurer une certaine équité entre les familles par rapport à l'emploi.

7.2. LE RAPPORT À L'EMPLOI ET LES RISQUES DE PAUVRETÉ

7.2.1. ANALYSE DE RÉGRESSION LOGISTIQUE

Le modèle de régression logistique est inspiré du terme «logit» inventé dans le cadre des études démographiques au 19e siècle (Cibois, 1999). Au début, le nombre de travaux réalisés avec ces modèles était impressionnant particulièrement dans le domaine de la santé et en médecine préventive. La régression a été utilisée par la suite en sciences sociales, y compris dans les études de la pauvreté (Smith et Zick, 1986).

Nous avons utilisé ce modèle d'analyse pour étudier dans chaque société la relation entre les statuts de famille-emploi et le risque de pauvreté. Cette méthode permet d'établir les chances relatives d'être pauvre plutôt que non-pauvre.

La variable dépendante, la pauvreté, est une variable dichotomique pour laquelle la valeur «1» représente les familles sous le seuil de pauvreté relative de 50% de la médiane des revenus⁵¹ alors que la valeur «0» représente la catégorie des non-pauvres. Les différentes catégories qui émergent de la combinaison des statuts de famille aux statuts d'emploi constituent notre variable indépendante.

Le modèle est basé sur «une variable dépendante logarithmique du rapport entre la probabilité qu'un événement survienne et la probabilité qu'il ne survienne pas» (Durand, 1999). Dans notre cas, nous chercherons à connaître le risque relatif d'être

⁵¹ Il s'agit du revenu net disponible après taxes et transferts que nous avons ajusté selon la taille de la famille.

pauvre plutôt que non-pauvre lorsque les chefs de famille monoparentale sont en emploi à temps plein, à temps partiel ou sans emploi plutôt que biparentales « gagne-pain ». Nous avons choisi comme catégorie de référence la famille biparentale «gagne-pain» traditionnelle pure étant donné que ce statut illustre un modèle qui a été pendant longtemps à la base de la configuration des politiques sociales dans de nombreux pays avancés. Les analyses contrôlent pour la présence d'enfant en très bas âge, le niveau d'éducation et l'âge du parent⁵².

La première variable de contrôle est importante dans les analyses sachant que les jeunes parents sont souvent moins avantagés. Par contre, les personnes plus âgées peuvent avoir eu le temps d'accumuler des ressources matérielles, un capital social et humain leur permettant de disposer de conditions meilleures.

Par ailleurs, la présence d'un enfant en très bas âge (deux ans ou moins) contraint la façon dont les parents peuvent ajuster leur rapport à l'emploi, dépendamment des arrangements qu'ils peuvent trouver pour la conciliation travail-famille notamment la disponibilité des garderies subventionnées. Les chefs de famille monoparentale peuvent être affectés en raison de l'absence d'une solidarité au sein du couple pour la prise en charge des soins pour enfant. De nombreux auteurs suggèrent de contrôler pour l'âge du plus jeune enfant (Misra et Moller, 2005). Bradshaw et al. (2008) montrent que les femmes monoparentales ayant des enfants en bas âge sont davantage confrontées à la pauvreté que lorsque les enfants sont plus âgés.

Pour la variable «niveau d'éducation», nous avons utilisé la classification internationale standard de l'Unesco. Le Luxembourg Income Study a déjà harmonisé cette variable pour créer trois niveaux d'éducation (faible, moins et élevé). Nous avons pris comme catégorie de référence, le niveau d'éducation faible. Concernant les ménages à deux conjoints, nous avons pris en considération le niveau d'éducation

⁵² Pour les ménages à deux parents, nous avons pris en compte l'âge du parent le plus âgé.

le plus élevé des deux. Les tests d'évaluation et d'ajustement des modèles de régression sont présentés en annexes⁵³.

Le tableau 7.2 présente les rapports de chances (Odds ratio) d'être pauvres des différents types de familles selon leur statut d'emploi en comparaison aux familles traditionnelles «gagne-pain». Dans la première sous-section, nous présenterons les résultats sur la situation des familles monoparentales dont le chef occupe un emploi à temps plein. La deuxième sous-section portera sur la situation des familles monoparentales dont le chef occupe un emploi à temps partiel. La troisième sous-section présentera la situation des chefs de famille monoparentale sans emploi.

⁵³ Voir annexe IV.

Tableau 7.2: Rapports de chance de se situer en pauvreté selon les types de familles et les statuts d'emploi (année 2004)

	État- Unis 2004	Royaume- Uni 2004	Canada 2004	Québec 2004	Ontario 2004	Alberta 2004	Colombie- B. 2004	France 2005	Pays-Bas 2004	Allemagne 2004	Italie 2004	Espagne 2004
Biparentale «gagne-pain» contemporaine	0.415***	0.237***	0.373***	(0.334)	0.415*	(0.316)	(0.323)	0.084*	(0.614)	(0.722)	0.141***	0.552**
Biparentale Double carrière	0.187***	0.156***	0.140***	0.030**	0.266**	0.070*	0.200*	0.027***	(1.594)	0.099*	0.051***	0.300***
Biparentale Subsistante	3.828***	6.202***	(1.470)	(1.209)	(1.313)	(3.162)	(1.987)	7.287***	7.076***	19.70***	2.203**	2.577***
Monoparentale Temps plein	1.300***	0.513**	2.126***	(2.001)	2.568**	(2.598)	(1.530)	(1.078)	(0.317)	3.845*	(0.575)	(1.038)
Monoparentale Temps partiel	5.354***	1.994***	7.114***	16.49***	8.615***	7.407*	6.266*	5.397**	(1.716)	26.82***	(1.811)	3.104**
Monoparentale Sans emploi	8.492***	11.42***	12.31***	15.79***	12.04***	30.01***	7.543***	16.86***	4.252***	48.03***	6.169*	2.888***
Biparentale «gagne-pain» traditionnelle (REF)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Estimations significatives: *** à $p < .001$; ** à $p < .01$; * à $p < .05$.

Coefficients ajustés pour la présence d'un enfant de deux ans ou moins, le niveau d'éducation du chef du ménage et l'âge du chef de ménage.

Comme recommandé dans certaines études, nous avons retenu la population en âge de travailler (23 à 65 ans) pour exclure les étudiants et ceux qui sont probablement à la retraite.

Les données correspondent à l'année 2004 sauf pour la France où les données ont été collectées en 2005.

7.2.2. QUELLE ÉQUITÉ ENVERS LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN EMPLOI À TEMPS PLEIN

Trois cas de figure se dégagent pour les familles monoparentales dont le chef occupe un emploi à temps plein.

Dans un premier groupe de pays (États-Unis, Canada, Ontario et Allemagne), les familles monoparentales avec un emploi à temps plein ont plus de chances d'être pauvres que les familles traditionnelles «gagne-pain», même si dans les deux cas il y a un seul emploi dans le ménage. Le contexte dans ces pays ne favorise pas une équité entre les familles pour les protéger contre la pauvreté : les familles monoparentales y demeurent désavantagées, même lorsque leur chef occupe un emploi à temps plein.

Deuxièmement, dans le reste des sociétés observées (à l'exception du Royaume-Uni), les rapports de chance d'être pauvres ne sont pas significatifs lorsque nous comparons les familles monoparentales avec un emploi à temps plein aux familles biparentales traditionnelles «gagne-pain». Ceci ne nous permet pas de dire qu'un groupe est désavantagé par rapport à un autre. Il est possible de penser à une certaine équité, mais il est difficile de tirer une conclusion tranchée à partir de ces résultats pour les raisons suivantes. D'abord, en Italie et en Espagne, les taux de pauvreté des familles biparentales sont également élevés (voir chapitre 4 : équité verticale). De ce fait, les familles monoparentales avec un emploi à temps plein sont peut-être comparées à un groupe qui n'est pas non plus suffisamment protégé. Les rapports de chance ont alors tendance à être non significatifs. Ensuite, les échantillons de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont plus faibles⁵⁴ que pour les autres sociétés comparées. La puissance statistique pour saisir des différences est donc plus faible. Les cas de la France, des Pays-Bas et du Québec sont probablement les plus pertinents. Ces derniers

⁵⁴ Voir tableau 3.1 au troisième chapitre.

présentent des taux de pauvreté biparentale extrêmement bas et des effectifs suffisants pour saisir les différences qui pourraient exister.

Troisièmement, le Royaume-Uni est le seul pays où le travail à temps plein chez les familles monoparentales donne plus de chances de ne pas être pauvre comparativement aux familles traditionnelles «gagne-pain». Comme nous l'avons vu dans la section 7.1, très peu de chefs de famille monoparentale de ce pays occupent un emploi à temps plein. La plus grande majorité opte pour des emplois à temps partiel ou se retire du marché de l'emploi.

7.2.3. LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Lorsque les chefs de famille monoparentale occupent des emplois à temps partiel, leur situation devient très précaire dans la majorité des sociétés observées. Les «rapports de chance» montrent que ce statut d'emploi est associé à des risques de pauvreté plus élevés comparé aux familles «gagne-pain» traditionnelles. Le travail à temps partiel n'est pas nécessairement un bon moyen pour se protéger contre la pauvreté. Ceci s'observe également en Allemagne et au Royaume-Uni où plus de 25% des chefs de famille monoparentale travaillent à temps partiel.

Les Pays-Bas et l'Italie présentent les seules exceptions où les familles monoparentales avec un emploi à temps partiel ont un rapport de chance d'être pauvres qui n'est pas significatif par rapport aux familles traditionnelles «gagne-pain». Rappelons qu'en Italie, les taux de pauvreté des familles biparentales sont élevés (voir chapitre 4 : équité verticale). De ce fait, les familles monoparentales avec un emploi à temps partiel sont comparées à un groupe qui n'est pas non plus suffisamment protégé.

Les Pays-Bas présentent probablement le cas le plus intéressant et le seul exemple où le travail à temps partiel ne serait pas désavantageux pour les familles monoparentales. Une part importante de ces ménages occupe ce type d'emploi (Skinner, 2008) sans être forcément pauvre.

7.2.4. LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES MONOPARENTALES SANS EMPLOI

Enfin, les familles monoparentales sans emploi sont nettement les plus à risque de pauvreté. Dans toutes les sociétés comparées, leurs chances de se situer en pauvreté sont largement plus élevées par rapport aux familles «gagne-pain» traditionnelles. Même le Royaume-Uni et les Pays où les proportions des chefs de famille monoparentale sans emploi sont les plus élevées ne dérogent pas à la règle.

7.3. SYNTHÈSE

Nous avons postulé que les régimes providentiels qui favorisent une plus grande part du marché dans le revenu des ménages, comme les sociétés libérales par exemple, ne le font pas toujours dans un esprit d'équité entre les familles. Dans ce contexte, les familles monoparentales avec des emplois à temps plein peuvent être désavantagées. Par contre, dans les sociétés où il existe une protection suffisante et des mesures favorables à la conciliation travail-famille, les chefs de famille monoparentale ne devraient pas être désavantagés lorsqu'ils occupent des emplois à temps plein voire même des emplois à temps partiel.

La vérification de ces hypothèses nous a amené tout d'abord à broser un tableau sur l'insertion en emploi des chefs de famille monoparentale. Les résultats confirment que l'incitation à l'emploi chez ces parents est beaucoup plus marquée dans les pays anglo-saxons de régime libéral. Ceci est vrai dans certains pays d'Europe également. Est-ce que cela aide vraiment les familles

monoparentales à se protéger contre la pauvreté ? Comment se présente la situation ailleurs dans les autres sociétés y compris le Québec ?

Les différentes formes d'insertion en emploi des familles monoparentales peuvent avoir des conséquences variables sur le plan de la pauvreté. Comme nous l'avons vu au chapitre 2 avec les travaux de Misra et al. (2006), les conséquences varient selon les statuts. Dans certains contextes, les familles monoparentales peuvent par exemple subir plus fortement les conséquences du régime providentiel sur leur rapport à l'emploi que les familles biparentales. Et les risques de pauvreté dans le rapport à l'emploi peuvent être plus élevés chez les familles monoparentales que les familles biparentales.

7.3.1. L'INCITATION À L'EMPLOI ET LES RISQUES DE PAUVRETÉ

Dans des sociétés comme les États-Unis, le Canada, le Québec, la France et les pays de l'Europe du Sud, les familles monoparentales ont davantage tendance à s'orienter vers des emplois à temps plein. La littérature permet d'identifier au moins deux façons d'encourager l'insertion en emploi de ces ménages. D'une part, les taux d'emploi peuvent être élevés sous l'effet des services publics plus développés et universels (Gornick et al., 1997; OCDE, 2001). Ces services, comme les garderies subventionnées, peuvent être un incitatif à l'emploi surtout chez ceux ayant des enfants en bas âge. Il s'agit d'un moyen de conciliation travail-famille qui permet d'aider les parents à travailler sur une base volontaire tout en favorisant des conditions pratiques et motivantes pour l'emploi. Ceci est notamment le cas du Québec qui se distingue des autres provinces canadiennes et des pays de régime libéral par sa politique de garderies à moindre coût (\$5/jour à partir de 1997 et passage graduel à \$7/jour depuis 2003). De telles politiques peuvent avoir eu pour effet une forte insertion des chefs de famille monoparentale en emploi (Lefebvre et Merrigan, 2005). Cela peut être aussi le cas de la France où le système de garderie a

été développé depuis quelques décennies avec l'idée de prendre en charge une part importante de la socialisation des enfants par l'État (Letablier et Rieucou, 2001).

D'autre part, les taux d'emploi peuvent aussi être élevés sous l'effet des politiques d'activation ciblant particulièrement les individus traditionnellement bénéficiaires de l'aide sociale. Ces mesures touchent surtout certains pays plus libéraux comme les États-Unis ou le Canada (Sarfati et Bonoli, 2002; Barbier, 2002). Dans bien des cas, ces mesures sont rigides et imposent à certains groupes sociaux de participer à des programmes de remise au travail même si cela peut parfois se dérouler dans des conditions qui ne tiennent pas compte des besoins de conciliation travail-famille (Grazier, 2003). Dans ce cadre, les chefs de famille monoparentale travailleurs qui n'ont pas les moyens de recourir à des services privés pour la garde des enfants devront le plus souvent compter sur la solidarité familiale ou le cercle des proches lorsque cela est possible.

Dans ce contexte, nos résultats semblent confirmer notre hypothèse : ce sont les sociétés qui favorisent relativement mieux les mesures de conciliation travail-famille comme le montre la littérature et les travaux empiriques (le Québec et la France) où les familles monoparentales liées à des emplois à temps plein ne semblent pas être désavantagées par rapport aux familles biparentales traditionnelles «gagne-pain»⁵⁵. Ceci laisse penser que les familles monoparentales pourraient profiter d'une certaine équité dans leur rapport à l'emploi. Par contre, les sociétés où les politiques d'incitation à l'emploi ne sont pas entourées de mesures suffisantes de conciliation travail-famille (les États-Unis et le Canada)⁵⁶, les familles monoparentales avec des emplois à temps plein pourraient connaître des risques de pauvreté plus élevés comparativement aux familles traditionnelles.

⁵⁵ Le rapport de chance n'est pas statistiquement significatif.

⁵⁶ Le rapport de chance est statistiquement significatif à l'avantage des familles biparentales traditionnelles (voire tableau 7.2).

7.3.2. DES MESURES MOINS INCITATIVES À L'EMPLOI ET RISQUE DE PAUVRETÉ

D'autres pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni adoptent des mesures moins incitatives à l'emploi à temps plein. Les chefs de famille monoparentale sont davantage orientés vers des emplois à temps partiel ou vers le retrait du marché du travail. Au Royaume-Uni, par exemple, certains programmes ne permettent pas aux mères monoparentales de travailler plus de 16 heures par semaine si elles veulent continuer à bénéficier de l'assistance sociale (Millar, 2003). En Allemagne et aux Pays-Bas, les gouvernements ont peu développé les services de garderie. Leurs programmes sociaux considèrent le travail à temps partiel comme une solution viable pour la conciliation travail-famille chez les mères ayant des enfants (Esping Andersen, 1990, 1999). Malgré ceci, des proportions non négligeables des chefs de famille monoparentale optent pour des emplois à temps plein. Dans ce cas, ces familles ne sont pas désavantagées par rapport aux familles traditionnelles au Royaume-Uni et aux Pays-Bas comme le montrent les résultats du tableau 7.2. Ceci nuance quelque peu notre hypothèse de départ : dans des sociétés où les programmes des services de garderies subventionnées par exemple ne sont pas très développés, les familles monoparentales qui occupent des emplois à temps plein s'en sortent quand même bien. Par contre, le cas de l'Allemagne présente une certaine conformité avec notre hypothèse. Les chefs de famille monoparentale sont peu encouragés à occuper des emplois à temps plein. De même, ils sont désavantagés lorsqu'ils occupent ce genre d'emploi.

7.3.3. LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL ET LES «SANS-EMPLOI»

Dans toutes les sociétés observées, les familles monoparentales avec des emplois à temps partiel présentent plus de risque de pauvreté comparativement aux familles biparentales traditionnelles. Les Pays-Bas présenteraient la seule

exception. Dans le contexte des pays libéraux, ce résultat confirme bien notre hypothèse de départ. Étant donné le faible niveau des services subventionnés de conciliation travail-famille, les monoparents n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre et peuvent opter pour le «temps partiel» auquel cas, ils font face à des risques de pauvreté majeurs. Même dans les sociétés où les services de garderie à prix réduit sont plus disponibles comme au Québec, le «temps partiel» ne protège pas contre la pauvreté. Les familles monoparentales qui optent pour ce statut d'emploi sont désavantagées par rapport aux familles biparentales traditionnelles.

Le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Allemagne présentent une situation où le travail à temps plein n'est pas le mode le plus répandu chez les chefs de famille monoparentale. Ces derniers sont encouragés à occuper des emplois à temps partiel. Mais les résultats sur le plan du risque de pauvreté sont différents. Au Royaume-Uni et en Allemagne, ce mode d'emploi ne présente pas des avantages suffisants aux familles monoparentales dont les chances d'être pauvres sont plus élevées comparativement aux familles biparentales traditionnelles «gagne-pain».

Par contre, aux Pays-Bas, les familles monoparentales avec des emplois à temps partiel ne seraient pas désavantagées par rapport aux familles biparentales traditionnelles. Par cette vision qui confirme une certaine équité entre les familles qui tient compte des différences de statuts d'emploi, les Pays-Bas se rapprochent de l'orientation sociale-démocrate (Goodin, 1998). Ce pays considère le travail à temps partiel comme un facteur de conciliation travail-famille avec des protections qui favorisent plus d'égalité sociale entre les familles quel que soit le statut d'emploi. Les politiques qui protègent les parcours d'emploi sont d'ailleurs largement développées dans les pays à orientation sociale-démocrate et c'est dans ces pays où les taux de pauvreté monoparentale sont les plus faibles (Bernard et Raïq, 2011). En disposant du soutien de l'État, les familles monoparentales peuvent opter volontairement pour le travail à temps partiel en raison

de leur situation particulière. Cette vision confirme notre hypothèse de départ dans le sens où le «temps partiel» peut aider à se protéger contre la pauvreté lorsqu'il s'inscrit dans une politique de conciliation travail-famille avec des protections suffisantes. En effet, il existe des régimes qui sont soucieux de l'équité dans la diversité familiale et le rapport à l'emploi.

Par contre, dans d'autres sociétés, le discours sur le travail à temps partiel comme moyen de conciliation travail-famille perd toute sa signification lorsque ce travail devient la principale source de revenu comme chez les familles monoparentales. Le travail à temps partiel ne semble être avantageux que lorsqu'il s'inscrit dans la conception traditionnelle de la famille en engendrant un salaire d'appoint. Le salaire principal provenant du travail à temps plein demeure le plus déterminant. Dans ces conditions, le travail à temps partiel chez les familles monoparentales n'est plus motivant, car il n'offre pas de sécurité suffisante pour échapper à la pauvreté.

Par ailleurs, le retrait du marché du travail peut être en lui-même un facteur de pauvreté. De nombreux chefs de famille monoparentale sont amenés à se retirer du marché du travail et comptent principalement sur l'aide de l'État. Ceci est d'autant plus vrai dans des régimes qui adoptent la politique de prise en charge des familles monoparentales comme le Royaume-Uni. À elle seule, l'aide publique est insuffisante pour permettre aux familles d'échapper à la pauvreté.

7.3.4. LE QUÉBEC DANS L'UNIVERS DES RÉGIMES PROVIDENTIELS

Les analyses précédentes nuancent le portrait qui était véhiculé dans les discours concernant l'insertion en emploi des chefs de famille monoparentale. La configuration des régimes providentiels n'est pas très homogène lorsque nous observons comment les différentes sociétés luttent contre la pauvreté monoparentale en faisant jouer le marché du travail. Si dans certains pays libéraux comme les États-Unis, le Canada ou l'Ontario, les familles

monoparentales avec des emplois à temps plein demeurent désavantagées, ceci ne peut pas être généralisé partout. Il est vrai que ces sociétés libérales encouragent fortement l'emploi à temps plein chez les familles monoparentales, comme le montre le tableau 7.1, sans offrir les conditions nécessaires pour se protéger contre la pauvreté. Mais il existe d'autres sociétés libérales comme le Royaume-Uni qui n'encouragent pas vraiment le travail à temps plein, mais au moins les chefs de famille monoparentale qui adoptent ce statut d'emploi s'en sortent bien.

Le Québec pourrait faire partie des sociétés comme la France et les Pays-Bas où le travail à temps plein chez les familles monoparentales peut ne pas être désavantageux par rapport aux familles traditionnelles. Sauf que les stratégies diffèrent entre d'une part le Québec et la France et d'autre part les Pays-Bas. Dans les deux premiers cas de société, le travail à temps plein peut aider les familles monoparentales dans un contexte où ce type d'emploi est très fortement encouragé. Il est encouragé non pas à travers des politiques d'activation «dures» mais un dispositif de conciliation travail-famille très avantageux comme les garderies subventionnées qui sont largement accessibles aux familles monoparentales. C'est probablement la raison pour laquelle ce contexte pourrait favoriser une certaine équité et offrir des chances égales aux familles de tirer profit d'un emploi avec moins de risques de pauvreté. D'autre part, aux Pays-Bas, les familles monoparentales en emploi à temps plein s'en sortent bien sans que ce statut d'emploi ne soit particulièrement encouragé. Dans ce pays, les familles monoparentales sont plutôt orientées vers des emplois à temps partiel ou sont amenées à se retirer du marché en raison du faible niveau des services de garde de la petite enfance.

Au Québec, le travail à temps partiel ne semble pas avoir pris de l'importance chez les familles monoparentales qui optent le plus souvent pour un emploi à temps plein. Seules 11% des chefs de famille monoparentale dans la province

intègrent des emplois à temps partiel comparativement à des taux largement plus élevés ailleurs en Europe. Le travail à temps partiel ne constitue pas un moyen pour les familles monoparentales de se protéger contre la pauvreté. Ce type d'emploi reste le parent pauvre des politiques québécoises alors qu'il aurait pu être un outil efficace de conciliation travail-famille comme c'est le cas aux Pays-Bas.

Globalement, dans l'univers des régimes providentiels, le Québec semble avoir bien pris au sérieux le défi de protéger la famille si l'on en juge par ses taux de pauvreté qui ont tendance à être plus bas (voir les chapitres 4 et 5). Toutefois, certaines interactions entre la famille et l'emploi demeurent problématiques et nécessitent des actions spécifiques pour limiter les risques de pauvreté et favoriser une meilleure équité dans le rapport des familles à l'emploi. Ce sera le défi des prochaines décennies où il faut trouver l'équilibre entre la pression libérale nord-américaine qui tend à renforcer les mesures d'insertion en emploi parfois dans une «course vers l'abîme» et les aspirations locales plus généreuses qui offrent des moyens adéquats de conciliation travail-famille.

Conclusion générale

Au début de cette thèse, nous nous interrogeons sur les possibilités pour les chefs de famille monoparentale de fonder et maintenir un ménage autonome qui ne soit ni pauvre ni dépendant d'une seule source de revenu qui peut provenir de l'État, du marché ou de la famille. Cette interrogation nous situait au cœur du débat entourant la crise de l'État-providence et les transformations dans la conception des politiques sociales à l'ère postindustrielle. L'État-providence n'est plus capable de régler efficacement certains risques sociaux qui émergent des transformations dans le marché du travail et des changements de comportement dans la sphère familiale. Avec l'accroissement du nombre des familles monoparentales, plusieurs études ont montré une forte association entre la pauvreté et la monoparentalité comme conséquence de cette crise.

Notre thèse s'est fixée comme objectif de déconstruire ce lien en montrant que la situation peut être différente selon les contextes sociétaux. Les différences sont apparentes lorsque nous comparons des pays qui se caractérisent par des régimes providentiels différents et même lorsque nous comparons les principales provinces canadiennes entre elles. D'ailleurs, le Québec fait l'objet d'un grand débat sur ce qui pourrait le distinguer du reste du Canada avec pour question de fond: est-ce que la province est plus sociale-démocrate que libérale ? Notre thèse s'inscrit aussi dans ce débat d'où notre intérêt de situer le Québec dans l'univers des régimes providentiels.

Pour examiner plus concrètement les différences entre les sociétés sur la question de la pauvreté monoparentale, nous avons fait appel à plusieurs instruments d'analyse adaptés à notre propre contexte de recherche. Il a fallu surtout trouver les instruments de mesure qui permettent non seulement de retracer les tendances et les différences

entre les sociétés, mais comprendre aussi les arrangements institutionnels et les mécanismes derrière l'élaboration des politiques.

Notre premier instrument est fondé sur la conception relative de la pauvreté et nous sert pour répondre à une première question de recherche et voir plus concrètement comment les différents régimes providentiels réagissent à la pauvreté des familles monoparentales comparées aux familles biparentales. Nous avons retenu deux seuils de pauvreté qui nous semblent pertinents pour distinguer les sociétés et les évaluer dans un espace combinant la pauvreté standard et la pauvreté aiguë. Cette démarche nous permet de dépasser la vision dichotomique de pauvre/non-pauvre. Nous considérons le phénomène dans un espace plus large qui permet de contraster les politiques sur des aspects plus complexes de la pauvreté et voir comment les pays agissent tenant compte des caractéristiques des pauvres et leur degré de pauvreté. Ainsi, les gouvernements peuvent adopter des stratégies différentes et très variables qui peuvent s'intéresser ou négliger un aspect ou l'autre de la pauvreté. Cette approche devient très enrichissante d'un point de vue conceptuel et comparatif pour situer le Québec dans un environnement où les politiques de lutte contre la pauvreté sont très diverses.

Les résultats montrent des tendances extrêmement différentes d'une société à une autre. Dans certains pays, les taux de pauvreté monoparentale au seuil standard ont diminué, mais sont restés à des niveaux très élevés. Dans d'autres, ces taux ont légèrement augmenté, mais demeurent à des niveaux bas. Mais la configuration des régimes providentiels développée par Esping-Andersen (1990, 1999) demeure: les pays de régime social-démocrate sont les plus performants et les pays de régime libéral sont les moins performants. Les pays d'Europe se situent entre ces deux extrêmes à quelques exceptions près.

L'examen de l'évolution de la pauvreté aiguë révèle une configuration différente des pays: d'une part, il y a ceux qui tolèrent la pauvreté monoparentale aiguë et d'autre

part ceux qui ne la tolèrent pas. En ce qui concerne les familles biparentales, la pauvreté aiguë se situe à des niveaux faibles presque par tout. Ces résultats viennent nuancer la typologie des régimes providentiels que nous avons établie au départ. Les stratégies et politiques adoptées divisent les pays et les régimes lorsque nous examinons la situation des familles dans un espace de pauvreté aiguë.

Nous sommes alors amenés à situer le Québec dans un environnement où les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent prendre des directions différentes au sein d'un même régime voire même à l'intérieur de chaque pays. Dans cet univers, le Québec présente une tendance surprenante à l'intérieur du Canada de régime libéral. Alors que dans le reste des provinces, les taux de pauvreté monoparentale avaient tendance à baisser depuis 1995, et même depuis 1990, ils ont brusquement augmenté en 2004. Cette détérioration de la situation des familles monoparentales s'accompagne d'une amélioration marquée de celle des familles biparentales avec des taux de pauvreté en baisse entre 2000 et 2004. Par contre, le Québec fait nettement bande à part avec une baisse encore plus marquée du taux de pauvreté des familles biparentales. Ce taux a même été considérablement réduit en 2004 pour atteindre la même performance que les pays nordiques de régime social-démocrate. Mais, le Québec a surtout réussi à préserver sa tendance baissière de la pauvreté monoparentale alors que la situation s'aggrave ailleurs au Canada. Par conséquent, en 2004, les familles monoparentales québécoises avaient moins de chance d'être pauvres que leurs homologues du reste du Canada.

Cette division au sein du Canada se confirme lorsque nous regardons l'évolution de la pauvreté aiguë au seuil de 30% de la médiane entre 1990 et 2004. Au Québec, le taux de pauvreté aiguë monoparentale suit une tendance baissière jusqu'en 2004, contrairement aux autres provinces où ce taux augmente entre 2000 et 2004. La réduction de la pauvreté monoparentale au Québec se fait en profondeur. C'est-à-dire que les effets de lutte contre la pauvreté ne sont pas seulement ressentis chez les «plus riches des pauvres» mais les «plus pauvres des pauvres» sont également bien

servis. La province a presque complètement éradiqué la pauvreté aiguë chez les familles monoparentales en même temps que la pauvreté au seuil standard continuait à baisser. Il y a eu des effets bénéfiques du contexte socio-économique québécois sur les familles monoparentales quel que soit leur niveau de pauvreté. Cette performance peut être associée à certaines politiques sociales et familiales plus généreuses au Québec que dans le reste du Canada (Proulx et al., 2011). Le Québec présente un profil proche de celui de la France de régime conservateur et du Royaume-Uni de régime libéral qui adoptent des politiques particulières ciblant les familles monoparentales. Dans l'ensemble, ces trois sociétés «tolèrent» la pauvreté monoparentale jusqu'à un certain point, mais ne tolèrent pas que les familles monoparentales soient dans une situation de pauvreté aiguë. Une orientation qui est différente de celle des pays de régime social-démocrate qui, malgré certaines fluctuations, maintiennent aussi bien leurs taux de pauvreté au seuil standard que leurs taux de pauvreté aiguë monoparentale à des niveaux relativement bas.

L'équité familiale ou le grand défi des régimes

Une comparaison des familles monoparentales aux familles biparentales nous permet de mieux saisir dans quelle mesure les régimes ont réussi à s'adapter aux changements dans la structure familiale. Notre thèse pousse encore plus loin la réflexion et l'analyse de la diversité des politiques nous amenant à confronter les thèses qui confirment l'existence d'un effet de régime providentiel et celles qui prônent le contraire.

En ce qui a trait à l'équité verticale, qui se traduit par l'effort en vue de réduire les inégalités entre les classes sociales, nous avons constaté que les pays anglo-saxons de régime libéral ainsi que les pays de l'Europe du Sud de régime latin se classent parmi les sociétés à faible engagement envers ce type d'équité. À l'opposé, les pays nordiques de régime social-démocrate se classent parmi les sociétés à plus fort engagement envers ce type d'équité. La plupart des autres pays de l'Europe

continentale de régime conservateur se situent entre ces deux extrêmes. Cette dispersion confirme globalement la typologie des régimes providentiels où les sociétés qui offrent des politiques visant une égalité et une justice sociale performant mieux dans leur lutte à la pauvreté, alors que celles qui accordent moins d'importance aux programmes sociaux performant moins bien.

Toutefois, la deuxième dimension de l'équité, horizontale (ou familiale), nous amène à nuancer cette configuration. Les problèmes sociaux peuvent parfois être beaucoup plus complexes pour nous permettre d'avoir toujours la même configuration stable des régimes. D'abord, la pauvreté des familles monoparentales est partout plus élevée que celle des familles biparentales. L'équité familiale présente alors un problème universel auquel sont confrontés tous les pays quel que soit leur régime. Donc l'équité familiale est plus un idéal à atteindre qu'une réalité. Ce qui fait la différence entre les sociétés, c'est le degré d'engagement envers l'équité. Certaines sociétés réussissent mieux que d'autres à réduire l'iniquité entre les familles. À ce niveau, la théorie des régimes providentiels nous apprend que ce sont surtout les pays de régime social-démocrate qui présentent les inégalités les plus faibles entre les familles alors que dans les pays anglo-saxons les écarts sont beaucoup plus élevés. Les pays d'Europe sont dispersés entre des écarts parfois très élevés, parfois intermédiaires, mais parfois très faibles aussi.

Là aussi, la littérature nous apprend que c'est en Europe continentale où les régimes sont les moins stables et présentent des scissions entre les pays lorsque nous regardons certains aspects plus spécifiques des politiques (Leitner, 2003). L'exemple le plus édifiant renvoie à la France lorsqu'on la compare à l'Allemagne. Dans le premier cas, l'équité entre les familles présente encore un défi majeur, mais la situation n'est pas aussi dramatique par rapport à ce qui est observé dans les pays anglo-saxons. Dans le deuxième cas, l'équité entre les familles est complètement ratée si l'on juge les écarts extrêmement élevés entre les familles monoparentales et les familles biparentales. L'héritage de la conception traditionnelle de la famille n'a

pas le même effet dans deux pays qui appartiennent théoriquement au même type de régime. Alors que sur la question de l'équité verticale, la France et l'Allemagne présentent exactement le même profil. Les deux pays favorisent un certain engagement envers l'équité sociale en général.

Il nous semble évidemment difficile de situer le Québec dans un environnement où chaque pays peut prendre à chaque fois une direction particulière lorsqu'on mesure un aspect spécifique de politiques. Mais globalement, la province fait mieux que ses voisins anglo-saxons, mais moins bien que les pays nordiques sur le plan de l'équité verticale. Par contre, l'écart de pauvreté entre les deux types de familles, bien qu'il ne soit pas aussi important que dans les autres régimes libéraux, demeure dans une fourchette relativement élevée. Malgré ses politiques plus généreuses que ses voisins, le Québec ne réussit pas à produire un système aussi horizontalement équitable que celui des pays nordiques de régime social-démocrate. Ce régime se caractérise par des niveaux élevés des programmes publics universels qui profitent autant aux familles monoparentales qu'aux familles biparentales sans créer des inégalités majeures.

Piliers de bien-être et pauvreté : Configuration ou reconfiguration

En somme, nos résultats tendent à invalider jusqu'à un certain point la configuration des régimes providentiels en ce qui concerne la pauvreté monoparentale. Nos développements sur les sources de revenu viennent encore appuyer cette idée. Nos résultats ne suivent pas tout à fait nos attentes, particulièrement en ce qui concerne les pays de régime libéral et ceux de régime conservateur de l'Europe continentale. En effet, les États-Unis et un peu moins le Canada présentent des cas où la part du marché est élevée dans le revenu des familles monoparentales et celle des revenus de transferts est moins importante. Par contre, au Royaume-Uni et en Australie, ce sont les transferts qui prédominent. Ces deux pays privilégient des politiques de prise en charge des familles monoparentales qui tirent, finalement, très peu de ressources du

marché même si ce pilier est théoriquement fondamental dans ce régime. Cette scission dans le régime libéral mène à des résultats différents sur le plan de la pauvreté. Plus de marché aux États-Unis et au Canada équivaut à plus de pauvreté monoparentale alors que la politique de prise en charge menée au Royaume-Uni et en Australie ne règle que partiellement le problème. Elle ne réussit à contrôler que la pauvreté aiguë, sans vraiment combattre la pauvreté monoparentale dans son ensemble. Deux stratégies différentes mènent à peu près aux mêmes résultats sur le plan de la pauvreté. Même sur le plan de l'équité, ni le marché ni la politique de prise en charge ne parviennent à réduire les écarts de pauvreté entre les familles monoparentales et biparentales.

Pourtant, certains pays comme les Pays-Bas adoptent aussi la politique de prise en charge des familles monoparentales tout en réussissant à atteindre des niveaux de pauvreté largement plus bas et une meilleure équité entre les familles. Ceci confirme que les politiques de prise en charge ne sont pas toujours synonymes de pauvreté. Même si des principes qui fondent les régimes providentiels (comme la répartition des piliers de bien-être) ont tendance à changer, les effets des régimes sur certains aspects de la pauvreté se maintiennent jusqu'à un certain point.

Dans la même veine, les différences observées au sein des régimes conservateurs nous amènent à questionner encore les fondements de la typologie des régimes. La France présente un profil très différent des Pays-Bas. Elle opte pour une plus grande valorisation du marché qui constitue la ressource la plus importante chez les familles monoparentales. En même temps, elle présente des résultats moins performants sur le plan de l'équité et de la lutte à la pauvreté.

La Suisse, l'Autriche et l'Allemagne présentent des configurations proches des pays nordiques de régime social-démocrate. Les effets sur l'équité et la lutte à la pauvreté sont également comparables sauf pour l'Allemagne qui, avec la même configuration

des piliers de bien-être que les Scandinaves, présente les pires résultats sur le plan de l'équité et de la lutte à la pauvreté.

Par quels moyens est-il possible, finalement, de contrôler à des niveaux très bas la pauvreté et d'assurer l'équité entre les familles ? Faudrait-il accorder plus d'importance au rôle de l'État à travers les transferts ? Faudrait-il mettre l'accent sur l'incitation à l'emploi ? Ou faudrait-il renforcer les mesures de responsabilisation des parents envers leurs enfants même après le divorce ? Nous avons cherché à comprendre comment les différents régimes mettent à contribution l'État, le marché et la famille pour répondre aux besoins des familles monoparentales et les protéger contre la pauvreté. Nos résultats n'aboutissent pas à une représentation tranchée de la configuration des régimes par rapport à laquelle il est possible de positionner le Québec. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est que le Québec présente un léger écart par rapport à son environnement libéral d'Amérique du Nord. Dans sa configuration des sources de revenu, le Québec est loin d'être comparable aux pays nordiques. La part du marché demeure plus importante chez les familles monoparentales québécoises. La province n'adopte pas non plus la politique de prise en charge de ces familles comme c'est le cas du Royaume-Uni. Toutefois, même avec sa propre configuration, le Québec réussit à éradiquer la pauvreté aiguë monoparentale, mais son taux de pauvreté au seuil standard demeure problématique.

La nuance de la configuration des régimes providentiels nous amène à nous arrêter sur les transferts puisqu'ils présentent un aspect important qui détermine cette configuration. Même lorsqu'ils sont élevés, les transferts ne présentent pas toujours un instrument suffisant pour contrôler la pauvreté et favoriser l'équité entre les familles. Les pays qui accordent beaucoup d'importance à cette source ne réussissent pas à avoir toujours de bons résultats. Certes, les transferts présentent un facteur important pour réduire la pauvreté monoparentale en la ramenant à des niveaux bas. Nous l'avons bien constaté dans le cas des pays de régime social-démocrate et certains pays d'Europe. Mais ce n'était pas le cas pour d'autres pays comme le

Royaume-Uni. C'est probablement lorsque les transferts s'inscrivent dans des politiques de reconnaissance (Fraser, 2003) des rôles des parents à la fois comme travailleurs et responsables de la socialisation des enfants que leurs résultats peuvent être meilleurs. Probablement aussi que les transferts doivent tenir compte des différences de genre et doivent être accompagnés de politiques qui impliquent autant les femmes que les hommes dans la sphère domestique afin de lutter efficacement contre la pauvreté et favoriser une meilleure équité. Les politiques de transferts doivent évoluer en s'adaptant le plus possible aux changements dans la structure familiale pour qu'il soit possible de donner les mêmes chances aux familles monoparentales qu'aux familles biparentales de s'en sortir dans leur société. Notre thèse montre que les transferts ne rentrent pas toujours dans les mêmes stratégies et ne règlent que partiellement le problème de pauvreté dans bien des pays. Au Québec, par exemple, l'effet des taxes et transferts sur la pauvreté est plus important que ses voisins de l'Amérique du Nord. Par contre, cet effet est plus faible chez les familles monoparentales comparées aux familles biparentales. Les taxes et transferts dans la province ont un plus grand effet sur la réduction de la pauvreté aiguë, mais peu d'effet sur la réduction de la pauvreté en général. De même, ils ne parviennent pas à garantir une meilleure équité entre les familles.

Plus de marché, plus de pauvreté ?

Si nos résultats tendent à montrer que les transferts ne garantissent pas toujours l'équité entre les familles, de nombreux pays mettent l'espoir sur le marché dans un contexte où le renforcement de ce pilier est souvent combiné à des coupures dans les programmes sociaux (Tremblay et al., 2002). La situation peut alors devenir problématique lorsque les choix politiques vont dans des perspectives exclusives : le marché sans l'État ou l'État sans le marché. Une très forte incitation des chefs de famille monoparentale à occuper des emplois à temps plein n'est probablement pas la meilleure solution. Les pays libéraux, particulièrement les États-Unis, le Canada et l'Ontario, confirment bien cette hypothèse. Plus de marché équivaut à plus de

pauvreté. Les familles monoparentales avec des emplois à temps plein ne s'en sortent pas bien et sont désavantagées par rapport aux familles biparentales traditionnelles. Ces sociétés ne font pas en sorte à ce que l'insertion en emploi s'intègre dans une approche équitable qui offre les mêmes chances tant aux familles monoparentales que biparentales de se protéger contre la pauvreté. L'Allemagne peut être classée dans ce même groupe, même si, dans le fond, les mesures d'encouragement à l'emploi sont plus faibles.

Mais les situations ne sont pas similaires partout. Dans d'autres sociétés comme le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, un emploi à temps plein semble être bénéfique aux familles monoparentales au même titre qu'aux familles biparentales traditionnelles. Pourtant, ces trois pays adoptent des stratégies différentes. La France accorde plus d'importance au marché en favorisant des services de garderies qui aident les chefs de famille monoparentale à intégrer des emplois alors que le Royaume-Uni et les Pays-Bas privilégient les politiques de prise en charge des familles monoparentales avec peu d'encouragements à occuper des emplois à temps plein. Mais ceux qui optent pour ce statut d'emploi réussissent à améliorer leur situation. Deux nuances nous apparaissent particulièrement importantes. La première a trait à l'emploi à temps plein qui peut être un facteur d'aide à la sortie de la pauvreté même dans un contexte libéral (le cas du Royaume-Uni). La deuxième porte sur le fait que même dans des sociétés conservatrices où les politiques sont fortement centrées sur la famille traditionnelle (France et Pays-Bas), les familles monoparentales s'en sortent bien lorsqu'elles occupent des emplois à temps plein. Nous nous acheminons vers des résultats qui déconstruisent l'idée selon laquelle la monoparentalité renvoie à la pauvreté. Nos résultats déconstruisent aussi l'idée selon laquelle l'incitation à l'emploi à temps plein ne règle pas le problème de la pauvreté monoparentale.

Les choix politiques nous ramènent au débat sur le travail à temps partiel et son utilité pour la conciliation travail-famille. Surtout qu'il existe des sociétés comme les Pays-Bas et l'Allemagne qui ont fortement développé des mesures à même de rendre ce statut comme étant le plus approprié pour les mères ayant des enfants. Mais est-ce que cela est approprié dans un contexte de monoparentalité ? Nous pouvons comprendre dans une certaine mesure que l'emploi à temps partiel présente des risques de pauvreté majeurs dans un contexte libéral étant donné le manque de protection. C'est ce que nos résultats confirment d'ailleurs. Par contre, parmi les pays conservateurs où l'emploi à temps partiel est encouragé, les Pays-Bas sont les seuls qui atténuent les risques de pauvreté chez les chefs de famille monoparentale qui occupent ce type d'emploi.

Ces constats nous interpellent encore sur les fondements des régimes providentiels. Est-ce qu'il existe vraiment une typologie valide qui pourrait servir comme base pour situer le Québec dans un environnement cohérent et structuré ? Les pays vont dans des directions différentes à chaque fois qu'on mesure un aspect particulier des politiques. Parfois, ce sont les processus qui diffèrent, mais les résultats sont les mêmes. D'autres fois, des processus semblables mènent à des résultats différents.

Si dans la configuration de ses piliers de bien-être le Québec est plutôt proche des ses voisins nord-américains, les chefs de famille monoparentale avec des emplois à temps plein semblent ne pas être désavantagés. Le Québec offre un contexte où l'encouragement à l'emploi est associé à des politiques qui facilitent la conciliation travail-famille comme le développement des systèmes de garderie. Par cette mesure, l'emploi à temps plein pourrait être associé à une certaine équité dans une stratégie qui permet de contrôler la pauvreté monoparentale. À ce niveau, le Québec est comparable à la France.

Dès que les familles monoparentales québécoises modifient leur rapport au travail et optent pour le «temps partiel», leur situation devient précaire. À ce niveau, le Québec

est loin d'être comme les Pays-Bas qui ont mis en place des moyens pour garantir une meilleure équité tout en accordant au travail à temps partiel les protections nécessaires pour qu'il devienne un outil efficace de lutte à la pauvreté. Le Québec a pourtant développé un ensemble de programmes pour créer un environnement propice aux familles (Proulx et al., 2011), mais ne semble pas avoir intégré le travail à temps partiel comme un outil stratégique de lutte contre la pauvreté monoparentale.

Complémentarité ou substitution

Nos résultats montrent qu'un chef de famille monoparentale sans emploi présente le statut le plus précaire et le plus désavantagé dans toutes les sociétés comparées. Vivre exclusivement avec l'aide publique ne règle pas du tout le problème. L'État ne peut pas donc se substituer complètement au marché. L'État peut prendre en charge une part importante de la responsabilité, car la situation des familles monoparentales présente des risques de pauvreté élevés, mais sans ignorer les autres sphères. Le concept même de régime providentiel est structuré autour des arrangements institutionnels à travers lesquels l'État doit trouver des moyens pour s'associer aux autres sphères dans un esprit de partage de responsabilités. L'État détient un rôle important qui est celui de régulateur et peut bien intervenir pour créer une synergie avec les autres sources de revenu et de bien-être. Les pays nordiques de régime social-démocrate qui présentent les cas les plus performants en matière de lutte contre la pauvreté des familles monoparentales donnent un poids important au marché avec une forte présence de l'État dans la prise en charge de la situation de ces familles. C'est peut-être dans cette complémentarité qu'il est possible de lutter efficacement contre la pauvreté monoparentale.

L'État peut intervenir dans la dynamisation du rôle de la famille comme source de bien-être à travers des politiques qui renforcent les procédures de recouvrement de la pension alimentaire. L'objectif est de préserver l'engagement et le soutien matériel de l'ex-conjoint envers ses enfants même après le divorce (Wikeley, 2006). Nos

résultats ne permettent pas d'explorer de façon détaillée cette source de revenu mais il ressort globalement que des pays comme la Suède réussissent à renforcer ce pilier en mettant les garanties nécessaires pour que les familles monoparentales puissent bénéficier de ce soutien sur une base régulière et à plus long terme. La complémentarité n'est pas seulement entre l'État et le marché, même s'ils présentent les sources de revenu les plus importantes, mais la famille peut jouer un rôle fondamental. Le plus souvent le soutien familial ne se matérialise pas par un transfert monétaire comme c'est le cas de l'État ou du marché. Mais ce qu'il est possible de tirer de la sphère familiale comme bénéfice non monétaire va au-delà de ce que nous pouvons imaginer. Il est difficile de dire que l'État peut prendre en charge ce que la famille n'est pas capable d'assurer. Même dans les pays qui veulent réduire la dépendance de leurs citoyens envers la sphère familiale, le partage de la responsabilité entre les deux conjoints et le recours à la famille élargie s'avèrent souvent nécessaires. Plutôt que de parler de transfert des solidarités privées au public, il faut considérer la relation dans un partage de responsabilités. L'État peut jouer un rôle plus ou moins important selon la situation, mais tout en favorisant une certaine autonomie économique des familles monoparentales. Nous comprenons que cette autonomie ne peut pas être assurée par une totale prise en charge par l'État, il faut impliquer la famille et le marché. Dans ce sens, la responsabilisation de l'ex-conjoint doit s'inscrire dans un cadre réglementé pour que les familles monoparentales ne soient pas dépendantes d'un soutien incertain. De même, le recours au marché doit être entouré des protections nécessaires et des services adéquats pour que les familles monoparentales ne soient pas dépendantes d'un emploi précaire qui n'aide pas à sortir de la pauvreté.

Perspective de genre

Nous avons précisé dans notre thèse que les familles monoparentales sont principalement dirigées par des femmes. Ces familles subissent doublement les effets du statut (statut de genre et celui de monoparentalité). De nombreuses études

montrent que prises individuellement, les femmes ont plus de chance d'être pauvres que les hommes surtout lorsqu'elles sont principalement engagées dans l'activité des soins aux enfants et dépendent du salaire de leur mari (Orloff, 1993, Misra et al., 2007). Dans un contexte de régime providentiel, les pays qui encouragent l'égalité de genre aussi bien dans la sphère domestique que sur le marché du travail présentent les contextes les plus appropriés pour lutter contre la pauvreté monoparentale (Mathieu, 2003). Nous avons abordé par exemple dans notre thèse l'importance des politiques de conciliation travail-famille (garderies subventionnées). Ces mesures qui sont très bien développées dans les pays nordiques de régime social-démocrate profitent certainement aux familles monoparentales, mais rendent surtout justice aux femmes.

Dans les sociétés libérales, la forte marchandisation du travail intervient dans un contexte de faible niveau des services publics et du soutien de l'État par les transferts. Cette situation ne garantit pas des chances égales aux femmes comparativement aux hommes de pouvoir occuper un emploi sans subir les difficultés de conciliation travail-famille (Misra et al., 2007). De nombreuses études montrent d'ailleurs que la présence d'enfant en bas âge pose un sérieux problème de pauvreté chez les femmes américaines et canadiennes. La prise en charge des soins aux jeunes enfants incombe quasi exclusivement aux femmes ce qui les empêche de se consacrer pleinement au marché du travail. Ceci peut expliquer l'incapacité des femmes à fonder et maintenir un ménage autonome (Orloff 1993, Misra et al., 2007) lorsque les services sont insuffisants et la protection sociale est inadéquate. Les sociétés européennes qui protègent la conception traditionnelle de la famille sont probablement les moins favorables à l'égalité de genre sachant que ce sont les femmes qui subissent essentiellement les effets de cette conception.

Le Québec pourrait se classer parmi les sociétés qui manifestent une volonté politique en faveur de l'égalité des salaires et des emplois entre les femmes et les hommes, ce qui pourrait avoir un effet sur la lutte à la pauvreté féminine qui touche

en grande partie les femmes monoparentales (Bernard et Raïq, 2011). L'investissement du gouvernement provincial dans des politiques de défamiliarisation (services de garderie à 7 dollars) a joué un rôle important dans l'intégration au marché du travail des femmes ayant des enfants en bas âge. Cela ne veut toutefois pas dire que la situation est parfaite au Québec. La progression des horaires et des emplois non standards tendent à accentuer les difficultés de conciliation travail-famille (Tremblay, 2001). Les femmes sont le plus souvent concernées par ces changements dans les secteurs de l'emploi dans la mesure où elles travaillent majoritairement dans les services, la santé, la restauration où les horaires de travail ne sont pas adaptés aux heures d'ouverture des services de garde subventionnés. Cela ne veut pas dire non plus que le discours politique en faveur de l'égalité de genre sur le marché de l'emploi a atteint ses objectifs. Dans bien des cas encore au Québec, les femmes sont moins bien payées que les hommes et occupent des emplois moins bien qualifiés (Tremblay, 2001) ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les mères monoparentales travailleuses.

Si notre thèse et nos modèles d'analyse ont été développés dès le départ autour de la conception familiale dans le cadre des régimes providentiels, ils ne négligent aucunement la question de genre qui fait partie intégrante de la problématique des familles monoparentales. Nous considérons que la monoparentalité qui reste encore très associée aux femmes présente un risque social important qui varie selon les sociétés. Il est possible de faire face à ces risques à travers des mesures de protection tout au long du parcours de vie. Ces mesures doivent tenir compte à la fois des statuts (de famille ou de genre) et des changements de statuts (changement du statut familial ou du statut d'emploi). Ces changements peuvent intervenir à n'importe quel moment de la vie. Les combinaisons que nous avons définies entre les statuts pour identifier les groupes les plus à risque ne font que rendre justice aux femmes. Si les sociétés jouent le défi de réduire l'iniquité familiale et l'iniquité d'emploi, ce sera d'abord en faveur des femmes.

La pauvreté des familles monoparentales restera sans doute un thème qui interpellera encore et encore les sociétés avancées dans les prochaines années. Notre thèse ne fait que relancer le débat au Québec sur cette question. Les efforts depuis une trentaine d'années afin de lutter contre ce phénomène se sont souvent voués à l'échec. On convient aujourd'hui qu'il existe plusieurs études qui tentent d'expliquer la relation entre le bien-être des familles en général et les régimes providentiels. Mais rares sont les travaux qui mesurent, avec autant de précision et de détail, ce qu'apportent vraiment les régimes aux familles monoparentales en termes de sources de revenu. Rares sont aussi les travaux qui cernent l'articulation de ces sources dans une conception «renouvelée» de la famille, tout en cherchant à positionner la société québécoise par rapport aux autres expériences internationales.

Notre thèse fait avancer la connaissance dans ce domaine. En nous inscrivant dans une perspective comparative, nous avons la conviction de pouvoir apprendre beaucoup, aussi bien de notre propre société que des autres sociétés, sur les façons de mettre à contribution la famille, l'État et le marché pour réduire la pauvreté. La thèse permet non seulement de comprendre ces interactions, mais aussi les processus qui les régissent en cernant particulièrement les dimensions liées au statut des chefs de famille monoparentale et le rôle que peut jouer ce statut dans leur autonomie. Ainsi, nous apportons de nouveaux éclaircissements sur les possibilités d'insertion en emploi que les sociétés avancées d'aujourd'hui offrent à ces ménages pour les aider à échapper à la pauvreté et s'assurer des conditions de vie décentes, sans être désavantagés par rapport aux autres types de ménage.

Même si notre thèse a tenté de situer le Québec dans un univers cohérent de régimes providentiels, il s'avère que cette configuration n'est pas aussi stable comme nous l'avons présentée au départ. L'étude dans son ensemble a été enrichissante dans la mesure où nous avons compris que la complexité de certains phénomènes sociaux pourrait mener à des configurations différentes des régimes. La recherche présentée dans cette thèse aurait pu toutefois examiner avec plus de détail les différentes

configurations en relation avec l'évolution plus détaillée des politiques et programmes sociaux. Il est possible de voir parmi les sources des revenus de transferts, lesquelles sont orientées vers une protection de la famille, une protection liée à l'emploi ou une protection liée tout simplement à l'inexistence de revenu. Un travail documentaire plus poussé pourrait accompagner ce genre d'analyse tout en faisant appel à une littérature plus approfondie dans le domaine de la sociologie des politiques sociales. Un tel travail dépasse les objectifs de cette thèse.

Nous sommes conscients, par ailleurs, des limites de notre base de données qui nous offre que des possibilités de faire des comparaisons transversales. La pauvreté n'est pas un phénomène statique. Elle doit s'inscrire dans une perspective dynamique permettant de rendre compte de l'ampleur du problème et des débats sur les questions sociales qui animent la scène politique au Canada aujourd'hui. Il faut identifier les moments les plus vulnérables où les familles monoparentales ont le plus besoin du soutien de l'État (Hicks, 2008). Dans ce contexte, les besoins des familles diffèrent selon la situation de pauvreté permanente ou intermittente. Une part importante des familles vivent le cauchemar de la pauvreté sur une longue période sans améliorer leur situation. Chaque année de plus vécue en pauvreté peut augmenter encore les chances de rester en pauvreté. Il existe un effet cumulatif des expériences de pauvreté qui peut peser lourdement sur la capacité des familles à pouvoir s'en sortir et contrôler leur destinée. Plus la pauvreté perdure, plus d'autres problèmes viennent s'ajouter sur le plan de la santé, de l'isolement, de la délinquance, de l'exclusion sociale.... (Bernard et McDaniel, 2008). Les réponses en termes de politiques publiques peuvent être très coûteuses dans ce cas. D'autres familles peuvent basculer dans la pauvreté occasionnellement et cela peut être un événement majeur dans leur vie (Morissette et Zhang, 2001). Ces familles peuvent avoir besoin d'un soutien public pour les aider à s'en sortir avant qu'elles ne perdurent dans la pauvreté.

Nous devrions concentrer nos efforts dans les recherches futures sur le parcours des familles monoparentales face au risque de pauvreté dans le temps. Est-ce que la pauvreté monoparentale est plus occasionnelle et intermittente que permanente ? Dans quelle mesure l'instabilité familiale peut-elle être associée à la pauvreté dans le temps ? Comment l'entrée en monoparentalité comme événement peut-elle influencer le parcours d'emploi et les risques de pauvreté ? Nous pouvons chercher à identifier les facteurs associés aux transitions entre la pauvreté et la non-pauvreté (Oxley et al., 2000). Nous projetons d'explorer toutes ces questions du moins au Canada et au Québec en utilisant le panel des études longitudinales le plus récent (cohorte 2002-2007) de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Bibliographie

- Atkinson, A., L. Rainwater et al., (1995), *Income Distribution in OECD Countries: Evidence from the Luxembourg Income Study*, Paris, OCDE.
- Atkinson, A., B. Cantillon et al., (2002), *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford, Oxford University Press.
- Attias-Donfut, C., (2002), *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Barbier J.-C., (2002), *Peut-on parler d'«activation» de la protection sociale en Europe ?*, Revue française de sociologie, n° 43-2, avril-juin, p. 307-332.
- Beck, U., (1986), *La société du risque: Sur la voie d'une nouvelle modernité*, [traduction française 2001], Aubier(Alto).
- Beck, U. et E. Beck-Gernsheim, (2001a), *A Life of One's Own in Runaway World. Individualization*, London, Sage, p. 22-29.
- Beck, U. et E. Beck-Gernsheim, (2001b), *Loosing the Traditional: Individualization and Precarious Freedoms. Individualization*, London, Sage, p. 1-21.
- Béland, D. et A. Lecours, (2004), *Nationalisme et protection sociale. Une approche comparative*, Canadian Public Policy, 30(3), p. 319-332.
- Bernard, P. et S. Saint-Arnaud, (2004), *Du pareil au même? La position des quatre principales provinces canadiennes dans l'univers des régimes providentiels*, Canadian Journal of Society, 29(2): p. 209-239.
- Bernard, P., (2007), *The Interconnected Dynamics of Population Change and Life-Course Processes*, Gouvernement du Canada, Horizons: Policy Research Initiative, 9(4), p. 13-16.
- Bernard, P. et H. Raïq, (2007), *Taux de faible revenu chez les familles avec enfant*. Troisième rapport National sur l'État de Santé de la Population au Québec 2007, Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, p. 73-74.
- Bernard, P. et S. McDaniel, (2009), *Life Course as Policy lens. Challenges and Opportunities for Human Development*, présentation à HRSDC's policy dialogue, Ottawa.
- Bernard, P. et H. Raïq, (2011), *Le Québec est-il une société égalitaire*, dans M. Fahmi (dir.), L'état du Québec 2011, Institut du nouveau monde (Boréal), p. 49-70.
- Berry, William D. et al., (2003), *Reassessing the «Race of the Bottom» in State Welfare Policy*, The Journal of politics, 65(2), p. 327-349.

- Blank, R. M., (1997), *It Takes a Nation A New Agenda for Fighting Poverty*, Princeton University Press.
- Bonoli, G., (1997), *Classifying Welfare States: Two Dimensional Approaches*, Journal of Social Policy, 26(3), p. 351-372.
- Bonoli, G., (2000), *Public Attitudes to Social Protection and Political Economy Traditions in Western Europe*, European societies, 2(4), p. 431-452.
- Boucher, G., (2008), *Les régimes providentiels à l'ère postindustrielle: reconfiguration ou résilience*. Mémoire de maîtrise. Département de Sociologie, Université de Montréal, 155 p.
- Brady, D., (2003), *The Politics of Poverty: Left Political Institutions, the Welfare State and Poverty*, Social Forces, 82, p. 557-588.
- Briggs, A., (1961), *Welfare State in Historical Perspective*, European Journal of Sociology, 2, p. 221-258.
- Brueckner, Jan K., (2000), *Welfare Reform and the Race to the Bottom: Theory and Evidence*, Southern Economic Journal, 66(3), p. 505-525.
- Budig, M. J. et J. Misra, (2008), *How Care Work Employment Shapes Earnings in a Cross-National Perspective*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 499.
- Budig, M., J. Misra et al., (2010), *The Motherhood Penalty in Cross-national Perspective: The Importance of Work-family Policies and Cultural Attitudes*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 542.
- Bumpass, L., (1994), *The declining significance of marriage: changing family life in United States*, NSFH, Working paper, 66(36).
- Burniaux, J.-M. et T.-T. Dang, (1998), *Income distribution and poverty in selected OECD countries*, OECD Economic Department, Working paper n° 189, Paris OCDE.
- Bussemaker, J. et K. Van Kersbergen, (1994), *Gender and welfare state: Some theoretical reflections*, dans D. Sainsbury (ed.), *Gendering welfare states*, London, Sage, p. 8-25.
- Bussemaker, J. et A. Van Drenth, (1997), *Lone mothers in Netherlands*, dans J. Lewis, *Lone mothers European welfare regimes: shifting policy logics*, London Jessica Kingsley Publishers, p. 96-120.
- Bussemaker, J., (1998), *Rationales of care in contemporary welfare states: The case of childcare in Netherlands*, Social Policy, 5, p. 70-96.

Cahuzac, E. et C. Bontemps, (2008), *Stata par la pratique: statistiques, graphiques et éléments de programmation*, Stata Press, 254 p.

Castles, F. G., (1996), *Needs-based Strategies of Social Protection in Australia and New Zealand*, dans G. Esping-Andersen (ed.), *Welfare States in Transition: national adaptations in global economies*, London, Sage Publications, p. 88-115.

Christopher, K., (2001), *Welfare state regimes and mothers' poverty*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 286.

Christopher, K., (2002), *Helping mothers escape poverty: As European policy shows, better wages and generous supports are better cure than promoting marriage*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 298.

Cibois, P., (1999), *Ce que fait la régression logistique*, Courrier aux collègues s'intéressant aux techniques quantitatives en sociologie.

Clark, A. E., (1995), *L'utilité est-elle relative? Analyse à l'aide des données sur les ménages*, Économie et prévision, Vol. 21.

Coenen-Huther, J., J. Kellerhals et al., (1994), *Le réseau de solidarité dans la famille*, Éditions réalités sociales, Lausanne, p. 323-364.

Coleman J. et L. Rainwater, (1978), *Social Standing in America*. Basic Books, New York.

Cousins, M., (1995), *The Irish Social Welfare System: Law and Social Policy*. Dublin: The Roundhall Press.

Dandurand, R. et F-R. Ouellette, (1991), *Les relations de parenté dans la sociabilité et le soutien des foyers monoparentaux de trois quartiers montréalais*, Relations intergénérationnelles -Parent -Transmission-Mémoire, Actes du colloque de Liège, mai 1990. Textes réunis par B. Bawin-Legros et J. Kellerhals, Université de Liège et Université de Genève, p. 93-102.

Dandurand, R. et F-R. Ouellette, (1992), *Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants: Entre l'autonomie et la solidarité*, Comprendre la famille au Québec. G. Provonost, PUQ, p. 491-514.

Dandurand, R. et M. Kempeneers, (2002), *Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec*, Recherches sociographiques, vol. 43, n° 1, p. 49-78.

Déchaux, J.-H., (1990), *Des relations de parenté inédites*, Esprit 7-8 (Juillet-août): p. 91-105.

- Déchaux, J.-H., (1996), *Les services dans la parenté: Fonctions régulation effets*, dans Kaufmann, faire ou faire faire. Familles et services, Presses Universitaires de Rennes, p. 39-54.
- De Gier, E. et A.v.d. Berg, (2005), *Managing social risks through transitional labor markets: Towards an enriched european employment strategy*, Het Spinhuis Publishers.
- Déry, I. et F. Légaré, (1997), *Les pensions alimentaires pour enfants : comprendre les changements : médiation, fixation et défiscalisation*, Ste-Foy, Les Publications du Québec, Gouvernement du Québec.
- Desrosières, A., (2005), *Décrire l'État ou explorer la société: Les deux sources de la statistique publique*, Genèse, 58, p. 4-27.
- Dufour, P., G. Boismenu et al., (2003), *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Montréal, Presse de l'université de Montréal, 252 p.
- Durand, C., (1999), *Régression logistique : quelques notes*, Département de sociologie. Université de Montréal.
- Esping Andersen, G., (1990), *The three worlds of welfare capitalism*, New Jersey.
- Esping Andersen, G., (1993), *Changing Classes: Stratification and mobility in Post-industrial Societies*. London.
- Esping Andersen, G., (1999a), *Social foundations of postindustrial economies*, New York.
- Esping Anderen, G., (1999b), *Les trois mondes de l'État-providence: Essai sur le capitalisme moderne*. Presses Universitaires de France.
- Esping-Andersen, G., (2002). *Why We Need a New Welfare State*. Oxford: Oxford University Press.
- Esping-Andersen, G., (2009), *The Incomplete Revolution: Adapting to Women's New Roles*, Cambridge, Policy Press.
- Eydoux, A. et M-T Letablier, (2007), *Les familles monoparentales en France*, Centre d'Études de l'Emploi (France), Rapport de recherche.
- Ferrera, M., (1996), *The Southern model of welfare in Europe*. Journal of European Social Policy 6(1), p. 17-37.

- Flemming, L., (2005), *Active Labour Market Policy in Denmark as an example of Transitional Labour Market and Flexicurity arrangements What can be learnt*, TLM.NET working paper n° 2005-11 (Amsterdam SISWO/Social Policy Research).
- Ford, R., (1996), *Childcare in the Balance. How Lone Parents Make Decisions About Work*, London: Policy Studies Institute.
- Fortin, P., (2010), *Quebec is fairer. There is less poverty and less inequality in Quebec*, Revue Inroad 26, p. 58-64.
- Föster, M., (1993), *Comparing poverty in 13 OECD countries: Traditional and synthetic approaches*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 100.
- Föster, M. et M. Pearson, (2002), *Distribution des revenus et pauvreté dans la zone de l'OCDE: Tendances et déterminants*, OCDE 2002.
- Fraser, N., (1994), *After the family wage, gender equity and the welfare state*, Political Theory, 22(4), p. 591-618.
- Fraser, N., (2003), *Social justice in the age of identity politics: Redistribution, recognition and participation*, dans N. Fraser and A. Honneth, *Redistribution or recognition*, London, Verso, p. 7-109.
- Fraser, N., (2005), *Reframing Justice in a Globalizing World*, New Left Review, 36, p. 69–88.
- Gautié J., (2003), *Quelles troisième voie ? Repenser l'articulation entre marché du travail et protection sociale*, Centre d'Études de l'Emploi, Document de travail, n°30, Paris.
- Gardberg Morner, C., (2000), *Making ends meet. Lone mothers' local subsistence strategies. Case studies from Italy and Sweden*, Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung, 13(65).
- Gazier, B., (2003), *Tous sublimes: Vers un nouveau plein emploi*, Flammarion.
- Giddens, A., (1990), *The consequences of modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- Giddens, A., (1998), *The third way, the renewal of social democracy*, London, Policy Press.
- Giddens, A., (2000), *The third way and its critics*, London, Policy Press.
- Godbout, L. et S. St-Cerny, (2008), *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*, Les Presses de l'Université Laval, 280 p.

- Goodin R.E., B. Headey et al., (1999), *The real world of welfare capitalism*, Cambridge University Press.
- Gornick, J. et J. Jacobs, (1997), *Gender, the Welfare State, and Public Employment: A Comparative Study of Seven Industrialized Countries*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 168.
- Gough, I et T. Eardley, (1996), *Diverse Systems, Common Destination? A Comparative Study of Social Assistance in OECD Countries*, Article présenté à la rencontre de ISA RC 19, ANU, Canberra, Australia, August 19-23.
- Hacking, I., (1999), *The Social Construction of What?*, Cambridge, Harvard University Press,
- Hacking, I., (2006), *Façonner les gens: Le seuil de Pauvreté*, L'ère du chiffre, Beaud and Prévost, Presses de l'Université du Québec.
- Hair, J. E., Anderson, R. E., Tatham, R. L. et Black W.bC, (1998), *Multivariate data analysis*. (5th ed.). Upper Saddle River, NJ: Prentice-Hall.
- Hakovirta, M., (2001), *The income sources for single-parents: A comparative analysis*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 282.
- Hakovirta, M., (2010), *Child maintenance and child poverty: A comparative analysis*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 555.
- Hall, P. A. et D. W. Soskice, (2001), *Varieties of capitalism: The institutional foundations of comparative advantage*, Oxford, England: Oxford University Press.
- Hantrais, L. et M.-T. Letablier, (1996), *Familles, travail et politiques familiales en Europe*, Cahiers du centre d'études de l'emploi, Presses Universitaires de France.
- Hicks, P., (2008), *The Olivia Framework. Concepts for Use in Finely-Grained, Integrated SocialPolicy Analysis*, School of Policy Studies, Queen's University, Working paper n° 45.
- Hobson, B., (1990), *No exist, no voice. A comparative analysis of women's economic dependency and welfare state*, Acta Sociologica 33(3), p. 235-250.
- Hobson, B., (1994), *Solo mothers, social policy regimes and logic of gender*, dans Sainsbury, Diane (ed), *Gendering Welfare States*, London: Sage (Chapter 11), p. 170-187.
- Hobson, B. et M. Takahashi, (1997), *The parent-worker model: Lone mother in Sweden*, dans J. Lewis, *Lone mothers European welfare regimes: Shifting policy logics*, London, Jessica Kingsley Publisher.

Huber, E. et J. D. Stephens, (1998), *Internationalization and the Social Democratic Model*, *Comparative Political Studies*, 31(3) (June), p. 353-397.

Huber, E. et J. D. Stephens, (2001), *Developments and Crisis of the Welfare State: Parties and Policies in Global Markets*, The University of Chicago Press.

Jäntti, M. et S. Danziger, (1998), *Income Poverty in Advanced Countries*, dans A. B. Atkinson and F. Bourguignon, *Handbook on Income Distribution*, New York: Elsevier-North Holland Publishers.

Jenson, J., (2002), *Against the Tide. Childcare in Quebec*, dans R. Mahon et S. Michel (dirs), *Child Care and Welfare State Restructuring: Challenges and Choices*, NY: Routledge, Repris dans: Mona Gleason et Adele Perry (dirs), *Rethinking Canada. The Promise of Women's History* (Don Mills, ON: Oxford University Press, 2006), 5ième édition, p. 344-64.

Jenson, J., (2004), *Les nouveaux risques sociaux au Canada: Une orientation pour une nouvelle architecture sociale*, Ottawa, Réseau canadien de recherche sur les politiques publiques (RCRPP), F/43, p. 1-34.

Jenson, J., (2005), *L'analyse des femmes et du genre au Québec et au Canada francophone*, dans Bérengère Marques-Pereira et Petra Meier (dirs), *Genre et politiques en Belgique et en francophonie*, Louvain-la-Neuve Academia-Bruylant.

Jones, T., (1996), *Remaking the Labour Party: From Gaitskell to Blair*, London: Routledge.

Kenworthy, L., (1998), *Do Social-Welfare Policies Reduce Poverty? A Cross-National Assessment*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 188.

Kenworthy, L., (2004), *Egalitarian capitalism: jobs, incomes and growth in affluent countries*, New York, Russel Sage Foundation.

Kiernan, K., H. Land et J. Lewis, (1998), *Lone motherhood in twentieth-century Britain*, Oxford: Clarendon Press.

Klammer, U. (2004), *Flexicurity in a life course perspective*, *Transfer*, 10(2), p. 282-299.

Koenig, L., (2009), *Le parcours matrimonial et professionnel vers le premier enfant : une comparaison des régimes providentiels de Suède, d'Italie et de France*, Mémoire de maîtrise. Département de Sociologie, Université de Montréal, 135 p.

- Kohli, M., (1986), *The world we forgot: A historical review of the life course*, dans Marshall et al., *Later life: The social psychology of ageing*, Beverly Hills, CA: Sage, p. 271-303.
- Korpi W. et Palme J., (1998), *The paradox of redistribution and strategies of equality. Welfare state institutions, Inequality, and Poverty in the Western Countries*, *American Sociological Review*, 63(5), p. 661-687.
- Kramer, R., (2004), *Alternative paradigms for the mixed economy: will sector matter ?*, dans Evers et Leville, J.L., *The Third Sector in Europe*, (Northampton, MA: Edwar Elgar).
- Langan, M. et I. Ostner, (1991), *Gender and Welfare: Towards a comparative framework*, dans G. Room et Bistol, *Towards a European Welfare State*, England, SAUS Publications, p. 126-150.
- Lavialle C., (2007), *Concilier flexibilité et sécurité : inscriptions théoriques et enjeux sociétaux*, dans : J.F. Giret, Y. Grelet, C. Lavialle, J. Timoteo et P. Werquin, *Ruptures et irréversibilités dans les trajectoires : comment sécuriser les parcours professionnels ?*, XIVes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, Marseille : CERREQ, collection RELIEF, n°22, Juillet.
- Lavoie, J.-P., A. Grand, et al., (2005), *L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés: substitution, soutien ou responsabilisation. Les cas français et Québécois*, dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*, Raymond ville St-Agne: Editions Érès, p. 21-83.
- Lebel, A., (2008), *L'enjeu de la flexicurité: Des régimes providentiels aux régimes d'activité*, Mémoire de maîtrise. Département de Sociologie, Université de Montréal, 127 p.
- Lefaucheur, N., (1993), *Les familles dites monoparentales*, *Autrement*, 134, p. 27-37.
- Lefebvre, P. et P. Merrigan, (2005), *La politique des services de garde à 5 dollars/jours et l'offre de travail des mères québécoises: résultats d'une expérience naturelle canadienne*, Centre international de recherche en analyse des organisations.
- Légaré, F., (1998), *Perception des pensions alimentaires : automatique, avez-vous dit ?* *Gazette des femmes*, 20 (4), p. 37-39.
- Légaré, J. et B. Desjardins, (1991), *La monoparentalité: un concept récent, une réalité ancienne*, *Hommage à Roland Pressat, Population*, 46, p. 1677-1687.
- Leisering, L. et S. Leibfried, (1999), *Time and poverty in the welfare state: United Germany in perspective*, Cambridge, England: Cambridge University Press.

Leitner, S., (2003), *Varieties of familialism: the caring fonction of the family in comparative perspective*, European Society, 5, p. 353-375.

Lemieux D, et M. Comeau, (2000), *Le mouvement familial au Québec : 1960 à nos jours. Une action concertée vers une politique et des services pour les familles*, Montréal, INRS, Culture et Société (document préliminaire).

Lesemann, F. et R. Nicol, (1994), *Politiques familiales: Comparaisons internationales*, dans M. Baker, Les politiques gouvernementales face aux familles canadiennes en transition, Ottawa, Institut Vanier de la famille, p. 131-140.

Lesemann, F. et P. J. Ulysse, (1995), *Welfare, Workfare et citoyenneté aux États-Unis*, Lien social et politique RIAC(34), p. 55-61.

Letablier, M.-T. et G. Rieucan, (2001), *La garde des enfants. Une affaire d'État?*, Centre d'étude de l'emploi, France.

Letablier, M.-T., (2003), *Les politiques familiales des pays nordiques et les ajustements aux changements socio-économiques des années quatre-vingt dix*, RFAS, n° 4, p. 487-514.

Lewis, J. et I. Ostner, (1991), *Gender and the evolution of European social policies*, Center for European Studies Workshop, Emergent supranational social policy: The EC's social dimension in comparative Perspective, Cambridge, MA(November).

Lewis, J., (1992), *Gender and the Development of Welfare Regimes*, Journal of European Social Policy, 2: p. 159-173.

Lewis, J. et B. Hobson, (1997), *Introduction*, dans J. Lewis, Lone mothers in European welfare regimes, London, Jessica Kingsley Publisher.

Lewis, J., (2001), *The end of marriage? Individualism and intimate relations*, Cheltenham, UK, Edward Elgar.

Lister, R., (1997), *Citizenship, feminist perspectives*, London, McMillan Press Ltd.

Long, J. S. et J. Freese, (2006), *Regression Models for Categorical Dependent Variables*, Using Stata. 2nd ed. College Station, TX: Stata Press.

Luxembourg Income Study. www.lisproject.org.

Mantoux, P., (1973), *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris Guérin.

Marshall, V., W. R. Heinz, et al., (2001), *Restructuring Work and The Life Course*, university of Toronto Press Incorporated, 545 p.

- Martin, C., (1999), *État-providence et cohésion sociale en Europe*, dans Combemale P. et J-P. Piriou (dir.), Sciences économiques et sociales, Paris, La Découverte, p. 569-585.
- Martin, C., (2003), *Les politiques familiales en Europe du Sud. Le cas de l'Espagne*, Dossier d'études Allocations familiales (France), n° 43.
- Martin, C. et J. Millar, (2004), *Femmes monoparentales en Europe*, Université de Rennes 2 (France), Dossiers d'Études Allocations Familiales, 54(2e partie), p. 36-70.
- Masson, J., (2008), *The state as parent: The reluctant parent? The problems of parents of last resort*, Journal of Law and Society, 35(1), p. 52-74.
- Mathieu, S., (2003), *Droits, marchandisation et démarchandisation: une analyse typologique des régimes de genre dans les sociétés postindustrielles*, Mémoire de maîtrise. Département de Sociologie, Université de Montréal, 118 p.
- Mayer, K. U. et W. Müller, (1986), *The state and the structure of the life course*, dans A. B. Sorensen, F. E. Weinert et L. R. Sherrod, Human development and the life course: Multidisciplinary Perspectives, Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates, Inc., p. 217–245.
- Mayer, K. U, (2004), *Whose Lives? How history, societies and institutions define and shape life courses*, Research in human development, 3, p. 161-187.
- McDaniel, S. et P. Bernard, (2011), *Life Course as a Policy Lens: Challenges and Opportunities*, Canadian Public Policy, Analyse des politiques, vol. XXXVII, supplément/numéro spécial.
- McHuch, M. et J. Millar, (1997), *Single mothers in Australia: Supporting mothers to seek work*, dans Duncan, S. - Edwards, R. (eds.), Single mothers in an international context: mothers or workers? UCL Press. London.
- McLanahan, S. et I. Garfinkel, (1995), *Single mothers families and social policy: Lessons for the United states from Canada, France and Sweden*, dans K. McFate, R. Lawson et al., Poverty, Inequality and the future of social policy, p. 367-383.
- Méda, D., (1995), *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, Aubier Paris.
- Méda, D., (1997), *Le partage du travail*, Problèmes sociaux, La documentation française.
- Merrien, F-X., (2000), *L'État-providence*, Collection Que sais je, Paris, Presses de l'université de France.

- Millar, J., (1996), *Mothers, Workers, and Wives: Comparing Policy Approaches to Supporting Lone Mothers*, dans E. Bortolaia Silva, *Good Enough Mothering? Feminist Perspectives on Lone Mothering*, London: Routledge, p. 97-113.
- Millar, R. et A. Warman, (1996), *Family obligations in Europe*, London, Family Policy studies center.
- Millar, J., (2008), *Work is Good for You. Lone Mothers, Children, Work and Well-being*, Social Security and Health Research: Working Papers n° 60, Kela, Research Department, Helsinki.
- Misra, J. et S. Moller, (2005), *Familialism and Welfare Regims: poverty. employment and family policies*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 399.
- Misra, J., M. Buding, et al., (2006), *Reconciliation policies and the effects of motherhood on employment, earning and poverty*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 429.
- Misra, J., M. Buding, et al., (2007), *Reconciliation policies and the effects of motherhood on employment, earning and poverty*, *Journal of Comparative Policy Analysis*, 9(2), p. 135-155.
- Misra, J. et L. Jude, (2008), *The Effect of Family Policy on Women's Employment Rates Historical Evidence from France and the Netherlands*, dans L. Kenworthy et A. Hicks, *Method and Substance in Macro-Comparative Analysis*, New York: Palgrave-Macmillan, p. 91-134
- Moller, S., D. Bradley et al, (2003), *Determinants of Relative Poverty in Advanced Capitalist Democracies*, *American Sociological Review*, 68, p. 22-51.
- Morel, S., (2002), *Modèle du workfare ou modèle de l'insertion: La transformation de l'assistance sociale au Canada*, Condition féminine, Canada, Ottawa.
- Muffels, R. et Luijkx, R., (2006), *Globalisation and male job mobility in European welfare states*, dans Blossfeld, H.-P., Mills, M. et Bernardi, F., *Globalisation, uncertainty and men's careers*, Cheltenham, UK, Edward Elgar, p. 38-72.
- Muffels, R., H. Chung, et al., (2008), *Flexibility and security over the life course*, European foundation for the improvement of living and working conditions. Dublin.
- Murray, C., (1984), *Losing Ground. American Social Policy 1950-1980*, New York
- Nöel, A., (2011), *Une lutte inégale contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, dans M. Fahmi, *L'état du Québec 2011*, Institut du nouveau monde (Boréal), p. 103-110.

Obinger, H., S. Leibfried et al., (2005), *Federalism and the Welfare State. New World and European Experiences*, Cambridge University Press.

Orienne J.-F., (2005), *L'État social actif en action, troubles de l'employabilité et traitement clinique du chômage*, dans P. Vielle, P. Pochet et I. Cassiers (dir.), *L'État social actif, vers un changement de paradigme?*, PIE-Peter Lang, Collection Travail et Société, n°44, p.179-207.

Orloff, A. S., (1993), *Gender and the social rights of citizenship: The comparative analysis of gender relations and welfare states*, *American sociological review*, 58(3), p. 303-328.

Orloff, A. S., (1996), *Gender in the welfare state*, *Annual review of sociology*, 22, p. 51-78.

Orloff, A. S., (2000), *Gender equality, women's employment, and welfare states*, article présenté à la rencontre 2000 de l'association américaine de sociologie "the American Sociological Association", Washington D.C.

Osberg, L. and K. Xu, (1999), *Poverty intensity, how do Canadian provinces compare*, *Canadian public policy* 25, p. 179-198.

Osberg, L., (2002), *Trends in poverty: The UK in international perspective: How rates mislead and intensity matters*, ISER working paper 2002-10.

Osberg, L., (2003a), *Long Run Trends in Income Inequality in the USA, UK, Sweden, Germany and Canada - A Birth Cohort View*, *Eastern Economic Journal*, 29(1), p. 121-142.

Osberg, L., (2003b), *The Economic Implications of Social Cohesion*, Toronto: University of Toronto Press.

Ostner, I., (1994), *Back to the fifties: Gender and welfare in unified Germany*, *Social Policies* 1, p. 32-59.

Ostner, I., (1997), *Lone mothers in Germany before and after unification*, dans J. Lewis, *Lone mothers in European welfare regimes: shifting policy logics*, London, Jessica Kingsley Publishers, p. 21-49.

Polanyi, K., (1957), *The great transformation*, Boston Beacon Press.

Poynter, J., (1998), *Malthus and his critics*, Malthus Bicentenary Conference, Canberra

- Proulx, C., S. Faustmann, et al., (2011). *Internal Diversity in Social Policy Regimes: The Case of Canada's Four Major Provinces*, dans G. Fréchet, Gauveau D. et Poirier J., Statistiques Sociales, pauvreté et exclusion sociale, perspectives québécoises, canadiennes et internationales. Presses de l'Université de Montréal, p. 176-189.
- Rainwater, L. et M. Rein, (1986), *Solo mothers' packages: continuity and transition*, dans Rainwater, L., Rein, M. et Schwartz, J.E, *Income packaging in the welfare state: a comparative study of family income*, Clarendon Press Oxford.
- Rainwater, L., (1990), *Poverty and Equivalence as Social Constructions*, paper presented at the Seminar on Families and Levels of Living: Observations and Analysis. European Association for Population Studies, Barcelona, October 29-31, (Luxembourg Income Study, Working Paper n° 55).
- Raïq, H., P. Bernard, et al., (2011), *Family Type and Poverty under Different Welfare Regimes: A Comparison of Canadian Provinces and Select European Countries*, dans G. Fréchet, Gauveau D. et Poirier J., Statistiques Sociales, pauvreté et exclusion sociale, perspectives québécoises, canadiennes et internationales. Presses de l'Université de Montréal, p. 190-202.
- Rocher, G., (1997), *Introduction à la sociologie générale*, Montréal Hurtubise.
- Rosanvallon, P., (1981), *La crise de l'État-providence*, France Éditions Seuil.
- Rose, R., (2010), *Les politiques d'aide monétaire aux familles monoparentales et l'accessibilité des services de garde dans quatre provinces canadiennes*, présentation au colloque Monoparentalité et Pauvreté, Montréal, 19 mars.
- Rousseau, S., (2007), *Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté: le cas de Manjakandriana à Madagascar*, Mondes en développement, 4(140), p. 25-44.
- Rovan, J., (1978), *Histoire de la social-démocratie allemande*, Éditions du Seuil, Paris.
- Thernborn, G., (1984), *Classes and States: Welfare State Developments 1881-1981*, Studies in Political Economy, 13, (Ottawa).
- Sainsbury, D., (1993), *Dual welfare and sex segregation of access to social benefits: Income maintenance policies in the UK, the US, the Netherlands and Sweden*, Journal of Social Policy, 22(1), p. 69-98.
- Sainsbury, D., (1996), *Gender, equality and welfare states*. New York, Cambridge University Press.

Saint-Arnaud S. et P. Bernard, (2003), *Convergence ou résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés*, Sociologie et Sociétés, vol. 35, no 1.

Saint-Martin, D., (2000), *De l'État-providence à l'État d'investissement social?*, dans L. A. Pal (ed), *How Ottawa Spends 2000-2001: Past imperfect, future tense*. Toronto: Oxford University Press, p. 33-58.

Saint-Martin, D., (2002). *Apprentissage social et changement institutionnel : la politique de 'l'investissement dans l'enfance' au Canada et en Grande-Bretagne*, Politique et Société, 21(3), p. 41-67.

Sarfati, H. et G. Bonoli, (2002), *Labor market and social protection reforms in international perspective: parallel or converging tracks?*, Abingdon: Ashgate.

Schmid, G., (1993), *Le plein emploi est-il encore possible? Les marchés du travail transitoire en tant que nouvelles stratégies dans les politiques d'emploi*, Travail et emploi n° 65.

Schmid, G. et B. Gazier, (2002), *The dynamic of full employment. Social integration through transitional labor markets*, Cheltenham, UK and Northampton MA: Edward Elgar.

Schmid, G., (2005), *Social risk management through transitional labor markets: Theory and practice related to European experiences*, Transitions and risks new direction in social policy (Social Science Research Centre Berlin).

Schmid, G., (2006), *Social risk management through transitional labour markets*, Socio-Economic Review, Vol. 4, p. 1-33.

Schultheis, F., (1992), *Inerties structurelles et ambivalences idéologiques: La protection sociale allemande face aux nouveaux risques familiaux*, Recherches sociales, 122, p. 144-157.

Scott-Menard, (2000), *Applied Logistic Regression Analysis*, 2nd ed , Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Scruggs, L. et J. Allan, (2005), *The material consequences of welfare states: Benefits generosity and absolute poverty in OECD countries*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 409.

Sen, A., (1976), *Poverty: An ordinal approach to measurement*, Econometrica, 44(21).

Sen, A., (1979), *Issues in the measurement of poverty*, Scandinavian Journal of Economics, 81, p. 285-307.

- Sen, A., (1993), *Éthique et économie. Et autres essais*, Paris, PUF, 1993. [trad. Fr. de *On ethics and economics*, Blackwell Publishers, Oxford, 1991].
- Skinner, C. et J. Bradshaw, (2008), *Child support policy An international perspective*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 478.
- Smeeding, T.M., L. Rainwater et al., (2001), *United States Poverty in a Cross-National Context*, dans S.H. Danziger et R.H. Haveman, *Understanding Poverty*, New York: Russell Sage Foundation, Cambridge, MA: Harvard University Press, p. 162-189.
- Smeeding, T.M., (2002), *Standard of living and public support for children: a cross-national comparison*, Luxembourg Income Study, Working paper n° 345.
- Smeeding, T.M. et Rainwater, (2004), *Comparing living standard across-nationals: Real income at the top the bottom and the middle What has happened to the quality of life in the advanced industrialized nations?*, E. N. Wolf, Northampton, Edgar Publishing, p. 153-183.
- Smeeding, T.M., (2005), *Public Policy, Economic Inequality, and Poverty: The United States in Comparative Perspective*, *Social Science Quarterly* 86(5): p. 955-983. Reprinted in S. Leibfried and S. Mau, eds. 2007. *Welfare States: Construction, Deconstruction, Reconstruction*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK.
- Smeeding, T.M., (2006), *Poor People in Rich Nations: The United States in Comparative Perspective*, *Journal of Economic Perspectives*, 20(1).
- Smeeding, T. M., (2009), *New comparative measures of income, material deprivation, and well-being*, *Journal of Policy Analysis and Management*, 28(4), p. 745-752.
- Smith, K. et C. Zick, (1986), *The incidence of poverty among the recently widowed: Mediating factors in the life course*, *Journal the marriage and the family*, 48, p. 619-630.
- Taylor-Goody, P., (1991), *Welfare state regimes and welfare citizenship*, *Journal of European Social Policy* 1, p. 93-105.
- Théret, B., (1999), *De l'assurance-emploi au régime national de prestations pour enfants: l'État-providence canadien aux risques de la mondialisation et de la désagrégation de la fédération*, *Discours et politiques des années 1994-1999*. Paris: CNRS.
- Tremblay, T., Y. Assogba et al., (2002), *Activation des politiques publiques et bien-être de la population : une recension des écrits*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Série Rapport de Recherche n° 5, Université du Québec en Outaouais.

Unicef , (2010), *The children left behind: A league table of inequality in child well-being in the world's rich countries*, Innocenty Research Center. Report card 9.

Villeneuve, P., (1996), *La fin de l'aide sociale telle qu'on la connaît : la réforme de la sécurité du revenu aux États-Unis*, *Politique et Sociétés*, n° 30, p. 91-133.

Volden, C., (2002), *The politics of competitive federalism: race of the bottom in welfare benefits ?*, *American Journal of political science*, 46(2), p. 352-363.

Wikeley, N., (2006), *Child Support. Law and Policy*, Oxford: Hart Publishing, 523 p.

ANNEXE I - Mesure de la pauvreté et ajustement par l'échelle d'équivalence

La mesure de la pauvreté nécessite d'appliquer une «échelle d'équivalence» pour ajuster les revenus nets disponibles aux différences des besoins selon la taille des ménages (Smeeding, 2006). Le même revenu n'offrira pas le même standard de vie à une famille de cinq membres par rapport à une famille de deux membres. Cette procédure permet de rendre compte de façon juste du bien-être de la famille. En fait, les statisticiens peuvent se servir de différentes «échelles d'équivalence», ce qui nécessite de faire un choix entre les méthodes proposées. L'une des pratiques les plus courantes dans les analyses comparatives internationales de la pauvreté relative est l'échelle d'équivalence du Luxembourg qui consiste à diviser le revenu par la racine carrée de la taille de la famille. C'est l'échelle que nous avons adopté dans nos analyses.

Les autres échelles sont parfois utilisées par des auteurs moins conservateurs. Le choix de l'une ou de l'autre échelle peut entraîner de légères différences au niveau des taux de pauvreté sur des sous groupes spécifiques de population. Étant donné que nous travaillons sur les familles monoparentales qui représentent des groupes particuliers, nous avons jugé nécessaire de vérifier les différences si nous appliquons les autres «échelles d'équivalence» pour nous assurer de la robustesse de nos analyses. Nous avons fait cet exercice en appliquant trois autres échelles : Les deux premières sont développées par l'OCDE et la troisième est utilisée par Statistiques Canada. Ces trois échelles fonctionnent de la façon suivante :

- *L'échelle d'équivalence (EQ) standard de l'OCDE* accorde le facteur 1,0 à la première personne adulte. Tous les autres membres de la famille âgés de 14 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,7; et tous les autres membres de la famille de moins de 14 ans reçoivent un facteur de 0,5 selon la formule suivante :

$$EQ = 1 + (0,7 \times \text{nombre des autres membres âgés de 14 ans et plus}) + (0,5 \times \text{nombre des enfants de moins de 14 ans})$$

Exemple : Une famille composée de 6 membres dont 4 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans dispose d'un revenu de 50.000 \$. L'échelle d'équivalence sera de :

$$1 + (3 \times 0,7) + (2 \times 0,5) = 1 + 2,1 + 1 = \underline{\underline{4,1}}$$

Le revenu net disponible après ajustement sera: $50.000 / 4,1 = 12.195 \$$

- *L'échelle d'équivalence (EQ) modifiée de l'OCDE* accorde le facteur 1,0 à la première personne adulte. Tous les autres membres de la famille âgés de 14 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,5; et tous les autres membres de la famille de moins de 14 ans reçoivent un facteur de 0,3 selon la formule suivante :

$$EQ = 1 + (0,5 \times \text{nombre des autres membres âgés de 14 ans et plus}) + (0,3 \times \text{nombre des enfants de moins de 14 ans})$$

En prenant le même exemple que précédemment; c'est-à-dire une famille composée de 6 membres dont 4 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans dispose d'un revenu de 50.000 \$. L'échelle d'équivalence sera de :

$$1 + (3 \times 0,5) + (2 \times 0,3) = 1 + 1,5 + 0,6 = \underline{\underline{3,1}}$$

Le revenu net disponible après ajustement sera: $50.000 / 3,1 = 16.129 \$$

- *L'échelle d'équivalence (EQ) de Statistique Canada* accorde le facteur 1,0 à la première personne adulte. Tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4; et tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3 selon la formule suivante :

$$EQ = 1 + (0,4 \times \text{nombre des autres membres âgés de 16 ans et plus}) + (0,3 \times \text{nombre des enfants de moins de 16 ans})$$

En prenant le même exemple que précédemment; c'est-à-dire une famille composée de 6 membres dont 4 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans dispose d'un revenu de 50.000 \$. L'échelle d'équivalence sera de :

$$1 + (3 \times 0,4) + (2 \times 0,3) = 1 + 1,2 + 0,6 = \underline{\underline{2,8}}$$

Le revenu net disponible après ajustement sera: $50.000 / 2,8 = 17.857 \$$

Comparons toutes ces échelles à celle du Luxembourg que nous avons retenue et qui consiste à diviser le revenu par la racine carrée de la taille de la famille. En prenant le même exemple que précédemment; c'est-à-dire une famille composée de 6 membres dont 4 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans dispose d'un revenu de 50.000\$. L'échelle d'équivalence sera de : $\sqrt{6} = 2,45$

Le revenu net disponible après ajustement sera: $50.000 / 2,45 = 20.408 \$$

Pour récapituler, regroupons dans un tableau les résultats obtenus avec les différentes échelles d'équivalence appliquées à une famille de 6 personnes dont deux enfants de moins de 14 ans avec un revenu de 50.000\$. Nous calculerons également le revenu par nombre de personnes (revenu per capita : $50.000\$/6$) pour montrer l'écart en termes d'économie d'échelle.

Tableau 3A : L'impact des échelles d'équivalence sur les économies d'échelle

	Revenu net disponible	Revenu per capita	Échelle d'équivalence	Ajustement selon l'échelle d'équivalence
OCDE (échelle standard)	50.000 \$	8.333	4,10	12.195 \$
OCDE (échelle modifiée)	50.000 \$	8.333	3,10	16.129 \$
Statistiques Canada	50.000 \$	8.333	2,80	17.857 \$
Luxembourg	50.000 \$	8.333	2,45	20.408 \$

Toutes les échelles d'équivalence tiennent compte d'une certaine économie d'échelle du fait du partage des ressources par les membres de la famille dans un espace commun. La situation théorique où il n'existe aucune économie d'échelle est représentée par la colonne du revenu per capita. Le choix d'une échelle modifiera le niveau du revenu ajusté des ménages. Les revenus après ajustement ont tendance à être élevés avec l'échelle d'équivalence du Luxembourg, moyens avec l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE et faible avec l'échelle d'équivalence standard de l'OCDE. L'approche du Luxembourg semble être la plus sensible à une forte économie d'échelle dans les ménages. Pour

comprendre ces différences, nous nous arrêterons sur la formule statistique qui est à la base de l'ajustement des revenus par l'échelle d'équivalence. Les revenus ajustés sont calculés comme suit⁵⁷ :

$$\text{Revenu ajusté} = R/T^{\mathcal{E}}$$

R représente le revenu net disponible avant ajustement, T représente la taille de la famille et \mathcal{E} représente l'élasticité d'équivalence. \mathcal{E} varie entre 0 et 1. La valeur 0 indique que l'économie d'échelle est à son maximum (dans notre exemple ce sera $50.000/6^0 = 50.000$ \$) alors que la valeur 1 indique qu'il n'y a aucune économie d'échelle (dans notre exemple ce sera $50.000/6^1 = 8.333$ \$). Plus l'élasticité est faible, plus l'économie d'échelle est importante. Selon les experts du Luxembourg Income Study, les taux de pauvreté ont tendance à augmenter avec \mathcal{E} pour les larges ménages alors qu'ils ont tendance à diminuer avec les petits ménages.

Lorsque l'élasticité est élevée occasionnant de faibles économies d'échelle alors les familles nombreuses devront avoir besoin de plus de revenu pour s'assurer une meilleure situation. Dans ces mêmes conditions, les petits ménages auront besoin de moins de revenu pour s'assurer le même standard de vie. L'échelle d'équivalence du Luxembourg correspond à un $\mathcal{E} = 0,5$ (l'exposant 0,5 n'est autre que la racine carrée) ce qui se traduit généralement par une bonne économie d'échelle se situant exactement entre 0 et 1. Par ailleurs, l'échelle d'équivalence standard de l'OCDE correspond à une élasticité \mathcal{E} à peu près égale à 0,7, ce qui se traduit généralement par une économie d'échelle assez faible. Quant à l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE et celle de statistique Canada, elles correspondent à un \mathcal{E} quelque part situé entre 0,5 et 0,7 avec généralement une économie d'échelle moyenne.

⁵⁷ www.lisproject.org

Pour tester l'impact du choix entre ces méthodes, nous avons calculé les taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales dans cinq pays témoins (Suède, Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Canada) et les 4 principales provinces canadiennes depuis 1990, en appliquant l'échelle d'équivalence du Luxembourg puis les échelles de l'OCDE (standard et modifiée) et de Statistiques Canada. Les résultats montrent que les taux de pauvreté selon l'échelle du Luxembourg sont sensiblement plus faibles que les autres échelles lorsqu'on les applique aux familles biparentales.

Mais globalement, les familles biparentales demeurent largement moins pauvres en proportion comparativement aux familles monoparentales. De plus, les tendances de pauvreté et le positionnement des sociétés les une par rapport aux autres demeurent pratiquement les mêmes quel que soit l'échelle utilisée. Sur ce point de vue, nous pouvons constater que les sociétés performantes demeurent en bonne position avec de faible taux de pauvreté. De même, et quel que soit l'échelle d'équivalence, le Québec garde la même position dans l'univers des sociétés comparées. Nous pouvons alors très aisément, considérer l'échelle du Luxembourg que nous avons adoptée comme étant robuste et permet bien mener des analyses valides pour répondre à nos questions de recherche.

ANNEXE II - Taux de pauvreté avec les intervalles de confiance

Tableau 4A : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004

	Taux de pauvreté mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	39,5	38,45	40,55	11,5	10,99	12,01
Royaume-Uni	30,0	28,17	31,83	7,0	6,29	7,71
Australie	30,0	26,87	33,13	8,8	7,68	9,92
Canada	36,6	34,36	38,84	5,7	5,06	6,34
Québec	24,6	20,17	29,03	2,4	1,42	3,38
Ontario	39,0	34,60	43,40	6,9	5,61	8,19
Alberta	36,3	28,58	44,02	7,3	4,95	9,65
Colombie-B.	41,2	33,38	49,02	8,6	5,90	11,30
Suède	9,1	6,91	11,29	2,3	1,77	2,83
Finlande	10,4	7,60	13,20	2,0	1,46	2,54
Norvège	12,0	9,52	14,48	2,8	2,30	3,30
Danemark	7,2	6,47	7,93	2,6	2,35	2,85
France	25,6	22,12	29,08	6,3	5,34	7,26
Pays-Bas	17,3	13,39	21,21	7,4	6,10	8,70
Allemagne	36,9	32,34	41,46	4,6	3,64	5,56
Autriche	15,0	10,90	19,10	6,1	4,33	7,87
Suisse	15,6	9,26	21,94	7,6	5,87	9,33
Italie	26,2	19,72	32,68	15,3	13,34	17,26
Espagne	22,2	18,51	25,89	14,4	13,18	15,62
Grèce	25,8	17,87	33,73	11,8	9,71	13,89

Tableau 4B : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 2000

	Taux de pauvreté mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	40,3	38,86	41,74	13,2	12,51	13,89
Royaume-Uni	30,6	28,64	32,56	9,3	8,55	10,05
Australie	30,7	26,91	34,49	9,3	7,94	10,66
Canada	29,2	27,17	31,23	10,0	9,23	10,77
Québec	25,6	21,28	29,92	7,2	5,67	8,73
Ontario	29,2	25,41	32,99	10,4	8,98	11,82
Alberta	22,7	15,36	30,04	12,6	9,80	15,40
Colombie-B.	28,8	22,11	35,49	12,9	9,83	15,97
Suède	11,2	8,53	13,87	2,2	1,66	2,74
Finlande	7,0	4,42	9,58	2,2	1,65	2,75
Norvège	9,5	7,17	11,83	1,9	1,49	2,31
Danemark	5,7	5,01	6,39	1,8	1,59	2,01
France	26,1	22,22	29,98	5,0	4,22	5,78
Pays-Bas	29,2	21,77	36,63	7,7	6,24	9,16
Allemagne	32,4	28,15	36,65	4,4	3,57	5,23
Autriche	17,2	10,12	24,28	4,9	3,01	6,79
Suisse	16,7	10,08	23,32	6,9	5,41	8,39
Italie	20,7	14,48	26,92	14,9	13,24	16,56
Espagne	26,1	18,75	33,45	13,2	11,29	15,11
Grèce	26,9	17,18	36,62	11,2	9,25	13,15

Tableau 4C : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 1995

	Taux de pauvreté mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	45,6	44,29	46,91	12,0	11,49	12,51
Royaume-Uni	39,1	34,85	43,35	12,3	10,79	13,81
Australie	29,4	25,15	33,65	8,8	7,57	10,03
Canada	37,9	36,07	39,73	8,9	8,37	9,43
Québec	38,3	34,06	42,54	7,5	6,38	8,62
Ontario	39,0	35,63	42,37	8,9	7,91	9,89
Alberta	37,3	30,88	43,72	9,5	7,66	11,34
Colombie-B.	40,8	34,77	46,83	10,8	8,86	12,74
Suède	6,8	4,74	8,86	1,5	1,12	1,88
Finlande	4,6	2,58	6,62	1,5	1,09	1,91
Norvège	12,3	8,92	15,68	1,9	1,42	2,38
Danemark	4,9	4,26	5,54	2,0	1,78	2,22
France	22,9	19,08	26,72	5,9	5,13	6,67
Pays-Bas	23,9	17,10	30,70	7,1	5,84	8,36
Allemagne	37,5	31,57	43,43	5,1	4,03	6,17
Autriche	17,5	14,97	20,03	7,3	6,58	8,02
Suisse	--	--	--	--	--	--
Italie	32,3	25,37	39,23	16,6	15,14	18,06
Espagne	27,2	20,79	33,61	15,5	13,94	17,06
Grèce	21,3	13,32	29,28	12,2	10,59	13,81

Tableau 4D : Taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles biparentales en 1990

	Taux de pauvreté mono-parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	48,9	47,59	50,21	14	13,47	14,53
Royaume-Uni	40	35,14	44,86	11,9	10,43	13,37
Australie	47,6	44,33	50,87	8,3	7,51	9,09
Canada	42,3	39,62	44,98	8,2	7,52	8,88
Québec	36,4	30,64	42,16	7,3	5,84	8,76
Ontario	48,8	43,61	53,99	7,6	6,33	8,87
Alberta	35,7	26,94	44,46	10,9	8,38	13,42
Colombie-B.	35,8	27,04	44,56	7,1	4,95	9,25
Suède	4,7	2,78	6,62	2,5	2,00	3,00
Finlande	4,9	2,76	7,04	1,9	1,48	2,32
Norvège	13,9	10,96	16,84	1,8	1,30	2,30
Danemark	11,8	9,29	14,31	3,1	2,43	3,77
France	24,5	19,94	29,06	6,2	5,36	7,04
Pays-Bas	27,0	19,40	34,60	5,5	4,29	6,71
Allemagne	20,3	13,73	26,87	2,2	1,42	2,98
Autriche	23,1	19,62	26,58	6,4	5,43	7,37
Suisse	13,8	9,31	18,29	8,9	7,41	10,31
Italie	17,0	11,97	22,03	11,9	10,73	13,07
Espagne	20,1	17,06	23,14	9,9	9,29	10,51
Grèce	--	--	--	--	--	--

Tableau 4E : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004

	Taux de pauvreté aiguë mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté aiguë biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	19,4	18,55	20,25	3,1	2,83	3,37
Royaume-Uni	3,8	3,04	4,56	2,2	1,79	2,61
Australie	4,3	2,91	5,69	2,9	2,24	3,56
Canada	10,6	9,17	12,03	0,9	0,64	1,16
Québec	1,5	0,25	2,75	0,2	0,00	0,49
Ontario	12,8	9,79	15,81	1,4	0,80	2,00
Alberta	14,0	8,43	19,57	1,7	0,53	2,87
Colombie-B.	15,6	9,83	21,37	1,6	0,39	2,81
Suède	3,0	1,70	4,30	0,5	0,25	0,75
Finlande	1,6	0,45	2,75	0,4	0,16	0,64
Norvège	3,7	2,26	5,14	0,6	0,37	0,83
Danemark	1,3	0,98	1,62	0,5	0,39	0,61
France	2,7	1,41	3,99	1,2	0,77	1,63
Pays-Bas	2,4	0,82	3,98	3,0	2,15	3,85
Allemagne	10,4	7,52	13,28	0,2	0,00	0,41
Autriche	3,3	1,25	5,35	1,4	0,53	2,27
Suisse	4,6	0,94	8,26	2,2	1,24	3,16
Italie	12,4	7,54	17,26	4,5	3,37	5,63
Espagne	9,0	6,46	11,54	4,2	3,51	4,89
Grèce	15,8	9,19	22,41	3,2	2,06	4,34

Tableau 4F : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 2000

	Taux de pauvreté aiguë mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté aiguë biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	17,3	16,19	18,41	3,2	2,84	3,56
Royaume-Uni	2,3	1,66	2,94	2,4	2,01	2,79
Australie	5,0	3,21	6,79	3,0	2,20	3,80
Canada	7,2	6,05	8,35	2,0	1,64	2,36
Québec	3,4	1,61	5,19	1,4	0,71	2,09
Ontario	7,2	5,05	9,35	2,3	1,60	3,00
Alberta	6,0	1,84	10,16	2,1	0,89	3,31
Colombie-B.	5,1	1,85	8,35	2,4	1,00	3,80
Suède	1,5	0,47	2,53	0,6	0,32	0,88
Finlande	1,4	0,21	2,59	0,2	0,03	0,37
Norvège	3,6	2,12	5,08	0,3	0,14	0,46
Danemark	1,0	0,70	1,30	0,4	0,30	0,50
France	1,8	0,62	2,98	0,5	0,25	0,75
Pays-Bas	5,8	1,98	9,62	3,8	2,75	4,85
Allemagne	10,4	7,63	13,17	0,7	0,36	1,04
Autriche	4,0	0,32	7,68	1,6	0,50	2,70
Suisse	1,3	0,00	3,31	2,3	1,42	3,18
Italie	11,5	6,60	16,40	5,1	4,08	6,12
Espagne	7,4	3,02	11,78	4,2	3,07	5,33
Grèce	12,7	5,40	20,00	3,1	2,03	4,17

Tableau 4G : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 1995

	Taux de pauvreté aiguë mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté aiguë biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	21,6	20,51	22,69	3,9	3,60	4,20
Royaume-Uni	3,2	1,67	4,73	4,4	3,46	5,34
Australie	3,4	1,71	5,09	3,0	2,26	3,74
Canada	8,7	7,63	9,77	1,8	1,55	2,05
Québec	4,2	2,45	5,95	0,8	0,42	1,18
Ontario	8,5	6,57	10,43	1,9	1,43	2,37
Alberta	10,6	6,51	14,69	1,1	0,45	1,75
Colombie-B.	9,4	5,82	12,98	2,7	1,69	3,71
Suède	1,5	0,50	2,50	0,5	0,28	0,72
Finlande	0,8	0,00	1,66	0,1	0,00	0,21
Norvège	4,7	2,52	6,88	0,5	0,25	0,75
Danemark	1,2	0,88	1,52	0,5	0,39	0,61
France	1,2	0,21	2,19	0,8	0,51	1,09
Pays-Bas	6,5	2,57	10,43	4,3	3,30	5,30
Allemagne	11,7	7,76	15,64	1,1	0,59	1,61
Autriche	4,5	3,12	5,88	2,6	2,16	3,04
Suisse	--	--	--	--	--	--
Italie	18,5	12,75	24,25	7,1	6,09	8,11
Espagne	13,3	8,41	18,19	7,0	5,90	8,10
Grèce	12,3	5,89	18,71	4,0	3,04	4,96

Tableau 4H : Taux de pauvreté aiguë des familles monoparentales et des familles biparentales en 1990

	Taux de pauvreté aiguë mono- parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté aiguë biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	24,4	23,28	25,52	4,2	3,89	4,51
Royaume-Uni	3,6	1,75	5,45	3,3	2,49	4,11
Australie	15,2	12,85	17,55	2,5	2,05	2,95
Canada	11,7	9,96	13,44	1,5	1,20	1,80
Québec	7,5	4,35	10,65	1,3	0,67	1,93
Ontario	14,7	11,02	18,38	1,3	0,76	1,84
Alberta	11,9	5,98	17,82	1,3	0,38	2,22
Colombie-B.	7,4	2,62	12,18	2,2	0,97	3,43
Suède	0,9	0,04	1,76	1,1	0,76	1,44
Finlande	1,9	0,55	3,25	0,4	0,21	0,59
Norvège	3,3	1,78	4,82	0,2	0,03	0,37
Danemark	2,6	1,36	3,84	1,0	0,61	1,39
France	5,0	2,69	7,31	2,3	1,78	2,82
Pays-Bas	6,3	2,14	10,46	3,1	2,18	4,02
Allemagne	3,6	0,56	6,64	0,1	0,00	0,27
Autriche	6,9	4,81	8,99	2,0	1,45	2,55
Suisse	7,2	3,84	10,56	4,8	3,89	5,71
Italie	7,5	3,97	11,03	2,6	2,02	3,18
Espagne	6,8	4,89	8,71	2,9	2,56	3,24
Grèce	--	--	--	--	--	--

ANNEXE III - Taux de pauvreté avant taxes et transferts avec les intervalles de confiance

Tableau 6A : Taux de pauvreté (au seuil standard) avant taxes et transferts des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004

	Taux de pauvreté avant taxes et transferts mono-parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté avant taxes et transferts biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	50,9	49,83	51,97	15,3	14,73	15,87
Royaume-Uni	71,0	69,19	72,81	14,9	13,92	15,88
Australie	61,9	58,58	65,22	17,1	15,61	18,59
Canada	51,6	49,28	53,92	11,0	10,13	11,87
Québec	46,3	41,17	51,43	12,8	10,67	14,93
Ontario	53,8	49,30	58,30	9,9	8,38	11,42
Alberta	47,7	39,68	55,72	7,8	5,38	10,22
Colombie-B.	54,8	46,89	62,71	11,4	8,33	14,47
Suède	46,4	42,60	50,20	9,1	8,08	10,12
Finlande	41,0	36,48	45,52	9,6	8,46	10,74
Norvège	46,6	42,80	50,40	9,3	8,42	10,18
Danemark	37,7	36,33	39,07	9,0	8,55	9,45
France	59,5	55,59	63,41	23,6	21,92	25,28
Pays-Bas	59,7	54,63	64,77	8,7	7,30	10,10
Allemagne	63,3	58,75	67,85	10,8	9,37	12,23
Autriche	38,5	32,91	44,09	12,8	10,33	15,27
Suisse	47,1	38,38	55,82	7,7	5,96	9,44
Italie	37,1	29,98	44,22	21,3	19,08	23,52
Espagne	49,0	44,56	53,44	22,1	20,66	23,54
Grèce	46,3	37,26	55,34	15,6	13,25	17,95

Tableau 6B : Taux de pauvreté aiguë avant taxes et transferts des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004

	Taux de pauvreté aiguë avant taxes et transferts mono-parentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Taux de pauvreté aiguë avant taxes et transferts biparentale	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	34,9	33,88	35,92	6,9	6,50	7,30
Royaume-Uni	59,8	57,84	61,76	9,4	8,59	10,21
Australie	52,2	48,79	55,61	10,8	9,58	12,02
Canada	38,3	36,04	40,56	4,6	4,02	5,18
Québec	30,4	25,67	35,13	4,5	3,18	5,82
Ontario	41,0	36,56	45,44	4,0	3,00	5,00
Alberta	32,6	25,07	40,13	4,2	2,39	6,01
Colombie-B.	43,0	35,13	50,87	6,5	4,12	8,88
Suède	36,0	32,34	39,66	5,4	4,59	6,21
Finlande	31,1	26,85	35,35	5,1	4,25	5,95
Norvège	35,9	32,25	39,55	5,4	4,71	6,09
Danemark	30,6	29,29	31,91	6,1	5,72	6,48
France	41,4	37,47	45,33	9,6	8,43	10,77
Pays-Bas	49,8	44,63	54,97	5,9	4,73	7,07
Allemagne	51,7	46,98	56,42	6,7	5,55	7,85
Autriche	23,8	18,91	28,69	7,0	5,11	8,89
Suisse	31,4	23,30	39,50	3,6	2,39	4,81
Italie	24,3	17,98	30,62	9,1	7,54	10,66
Espagne	28,0	24,01	31,99	9,3	8,29	10,31
Grèce	28,7	19,86	36,14	6,2	4,64	7,76

Tableau 6C : Proportion du revenu du marché dans le revenu net disponible des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004

	Part du marché (familles mono- parentales)	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Part du marché (familles bi- parentales)	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	65	64,29	65,71	90	89,75	90,25
Royaume-Uni	32	30,24	33,76	87	85,84	88,16
Australie	39	36,34	41,66	82	80,15	83,85
Canada	57	55,61	58,39	89	88,45	89,55
Québec	60	56,61	63,39	85	83,91	86,09
Ontario	57	54,29	59,71	90	88,68	91,32
Alberta	64	58,86	69,14	93	90,60	95,40
Colombie-B.	52	46,12	57,88	89	87,17	90,83
Suède	47	44,33	49,67	73	72,04	73,96
Finlande	51	48,43	53,57	78	77,11	78,89
Norvège	51	48,56	53,44	78	77,23	78,77
Danemark	46	44,78	47,22	80	78,96	81,04
France	54	51,85	56,15	75	74,21	75,79
Pays-Bas	31	28,42	33,58	81	78,76	83,24
Allemagne	46	43,73	48,27	82	81,13	82,87
Autriche	54	50,61	57,39	78	76,37	79,63
Suisse	50	44,06	55,94	87	85,34	88,66
Italie	79	72,37	85,63	92	90,75	93,25
Espagne	67	64,25	69,75	90	88,96	91,04
Grèce	68	60,39	75,61	92	89,99	94,01

Tableau 6D : Proportion du revenu des transferts dans le revenu net disponible des familles monoparentales et des familles biparentales en 2004

	Part du marché (familles mono- parentales)	Intervalles de confiance au seuil de 0.05		Part du marché (familles bi- parentales)	Intervalles de confiance au seuil de 0.05	
États-Unis	28	27,34	28,66	10	9,75	10,25
Royaume-Uni	64	62,16	65,84	13	11,84	14,16
Australie	55	52,34	57,66	18	16,15	19,85
Canada	35	33,61	36,39	10	9,58	10,42
Québec	34	30,81	37,19	14	12,91	15,09
Ontario	34	31,11	36,89	9	7,68	10,32
Alberta	27	22,50	31,50	7	4,60	9,40
Colombie-B.	38	32,75	43,25	9	7,07	10,93
Suède	43	40,33	45,67	27	26,04	27,96
Finlande	44	41,52	46,48	21	20,11	21,89
Norvège	49	46,56	51,44	22	21,23	22,77
Danemark	46	44,87	47,13	20	18,96	21,04
France	40	38,56	41,44	25	24,21	25,79
Pays-Bas	62	59,31	64,69	19	16,76	21,24
Allemagne	45	42,83	47,17	18	17,13	18,87
Autriche	37	33,67	40,33	22	20,37	23,63
Suisse	23	17,41	28,59	13	11,37	14,63
Italie	15	11,17	18,83	8	6,75	9,25
Espagne	25	22,51	27,49	9	7,96	10,04
Grèce	20	14,02	25,98	7	4,99	9,01

ANNEXE IV - Évaluation et tests de validité des modèles de régression logistique

- LE MAXIMUM DE VRAISEMBLANCE

Estimer le modèle par le maximum de vraisemblance «likelihood» consiste à chercher à savoir si nous maximisons la probabilité d'observer les données effectivement recueillies. Il est possible de vérifier si cette condition est respectée à travers un test de Khi carré. Pour estimer le modèle, nous appliquons le logarithme naturel à une fonction de vraisemblance appelée L , puis nous multiplions cette fonction par (-2) pour obtenir finalement $(-2LL)$ qui n'est que « $-2 \text{ Log Likelihood}$ » ou -2 logarithme de vraisemblance. La fonction donne une distribution qui ressemble approximativement à Khi carré (Straford et Bodson, 2006). Un bon modèle est un modèle où la vraisemblance est grande, c'est-à-dire proche de un puisqu'il s'agit de valeurs négatives (Cahuzac et Bontemps, 2008).

Nous avons testé le maximum de vraisemblance au premier modèle de régression logistique appliquée à l'échantillon du Québec. Le tableau de résultat fourni par le logiciel d'analyse (STATA) donne d'abord la valeur calculée du $-2LL$ selon la fonction qui prend en considération seulement la constante comme si elle était la seule variable indépendante. En introduisant les variables indépendantes, cette valeur (en chiffre négatif) augmente pour s'approcher de 0. La différence entre les deux valeurs (celle du modèle avec seulement la constante et celle du modèle après avoir intégré toutes les variables indépendantes) correspond au Khi carré du modèle.

Dans le cas du Québec, ce Khi carré est égal à 137,57. Ce test doit être significatif pour pouvoir conclure que le modèle se présente bien et qu'il y a au moins une variable indépendante qui a une influence sur la pauvreté. Pour le Québec, ce test est significatif au seuil de 0,05. Nous avons fait les mêmes tests pour toutes les sociétés sélectionnées afin de s'assurer de la validité de nos analyses. Dans tous les cas les tests se sont avérés significatifs.

- LE PSEUDO-R²

Comme c'est le cas pour les régressions linéaires, le pseudo-R² est utilisé pour évaluer la qualité de l'ajustement du modèle (Cahuzac et Bontemps, 2008). Le pseudo-R² prend une valeur qui se situe entre 0 et 1, mais ne peut pas être interprété comme le coefficient de détermination de la régression linéaire (R²) qui, rappelons-le, nous informe sur la proportion par laquelle les variables indépendantes expliquent la variance du modèle. Scott-Ménar (2000) explique la différence entre les deux coefficients par le fait qu'en régression linéaire multiple, il existe un seul critère de variation résiduelle pour la variable dépendante numérique. Par contre en régression logistique, il existe plusieurs critères de variation résiduelle possibles.

De ce point de vue, l'équation mathématique utilisant la somme des moindres carrés pour calculer le coefficient de détermination en régression linéaire utilise une formule et une conceptualisation tout à fait différentes de la régression logistique. Ainsi, dans un modèle de régression logistique, le pseudo-R² n'est qu'un moyen d'évaluer le pouvoir prédictif du modèle et sa justesse sans vraiment nous renseigner sur la force de la relation entre les variables indépendantes et la variable dépendante (Cahuzac et Bontemps, 2008). Plus le pseudo-R² est proche de 1, plus le modèle est juste et son pouvoir prédictif est fort.

Nous avons examiné le pouvoir prédictifs des différents modèles pour chacun des pays ou provinces étudiés. Nous avons constaté que pour l'Italie, l'Espagne, les modèles sont moins prédictifs que les autres pays où les modèles sont plus satisfaisants. Le faible pouvoir prédictif attire notre attention sur l'importance de nos variables explicatives. Probablement pour les modèles les moins prédictifs, il existe d'autres facteurs plus importants que nous n'avons pas cherché à mesurer et qui peuvent avoir un impact important sur les risques de pauvreté des sociétés concernées.

- LE TEST D'HOSMER ET LEMESHOW

Le test d'Hosmer et Lemeshow permet de vérifier la validité du modèle à travers un tableau de contingence où les cas sont généralement divisés en 10 classes. Ce test compare les cas observés et les cas théoriques dans chaque classe. Il offre un instrument qui mesure la justesse du modèle non pas sur la base de la vraisemblance, mais sur un regroupement des probabilités prédites par le modèle (Hair, Anderson, Tatham et Balck, 1998). Le test est utilisé lorsque nous avons au moins une variable continue parmi les variables indépendantes (la variable âge dans notre modèle). Dans le tableau relatif au test, nous pouvons voir les cas observés et les cas théoriques pour le «non-événement» (codé 0) ainsi que les cas observés et les cas théoriques pour «l'événement» (codé 1).

Pour que le modèle soit bien ajusté, il faudrait que les distances entre les cas observés et les cas théoriques soient les plus faibles possibles aussi bien pour le «non-événement» que pour «l'événement». Nous pouvons mesurer l'importance de ces distances à l'aide du test du Khi carré. Puisque le modèle requiert des distances faibles (ou des distances non significatives), le test du Khi carré ne devrait pas être significatif pour que nous puissions affirmer qu'il n'existe pas de grandes différences entre les cas observés et les cas théoriques. Autrement dit, plus le test du Khi carré sera élevé, plus le modèle sera juste.

Nous avons appliqué ce test pour chaque société comparée et nous avons pu constater que nos modèles sont bien ajustés. Mais la valeur Khi diffère d'un cas de société à un autre ce qui veut dire aussi que le degré de justesse n'est pas le même. Pour le Québec par exemple, le Khi carré est estimé à 0,159, ce qui signifie que les distances entre les cas théoriques et les cas observés sont bien faibles. Il est important pour que ce test ait un sens de l'appliquer à des échantillons suffisamment importants (au moins 400 cas) et qu'il y ait au moins 5 cas par classe (Hair, Anderson, Tatham et Balck, 1998).

- AUTRES TESTS

Nous avons vérifié également les points de césure que nous avons ajustés afin d'obtenir les meilleures classifications des observations. Dans la plupart des pays, nous avons entre 80 et 95% des observations qui sont bien classées. Ainsi, 80 à 95% des familles pauvres se situent effectivement en dessous du seuil de pauvreté. De même 80 à 95% des familles non pauvres sont bien classées et se retrouvent effectivement au-dessus du seuil de pauvreté.

Sachant que les données du LIS sont obtenues par le biais d'une interface internet, il n'est pas possible de commander des graphiques. Mais il est possible d'obtenir les résultats chiffrés de la courbe ROC («Receiving Operating Characteristic»). Selon Cahuzac et Bontemps (2008), la courbe est réalisée avec un axe des abscisses qui mesure la «spécificité» et un axe des ordonnées qui mesure la «sensibilité». Le test relatif à la courbe permet de montrer dans quelle mesure il y a eu une bonne discrimination dans le modèle. Généralement, l'aire sous la courbe ROC est un estimateur de l'efficacité globale du test. Si l'aire est de un demi, le test n'est pas informatif. Si le test est parfaitement discriminant, l'aire sera égale à un (Cahuzac et Bontemps, 2008). Pour apprécier la qualité d'ajustement, Long et Freese (2006) ont procédé à un découpage allant d'une mauvaise discrimination (valeur du test entre 0,5 et 0,6) à une excellente discrimination (valeur du test allant de 0,9 à 1). Dans nos modèles, nous avons obtenu un test variant entre 80 et 95% indiquant une bonne discrimination voire une excellente discrimination.